3 1761 05508208 5

CINQ MOIS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

SOUS PRESSE.

DÉCLARATIONS DU CONGRÈS DE VIENNE.

15 et 25 Mars, 1815.

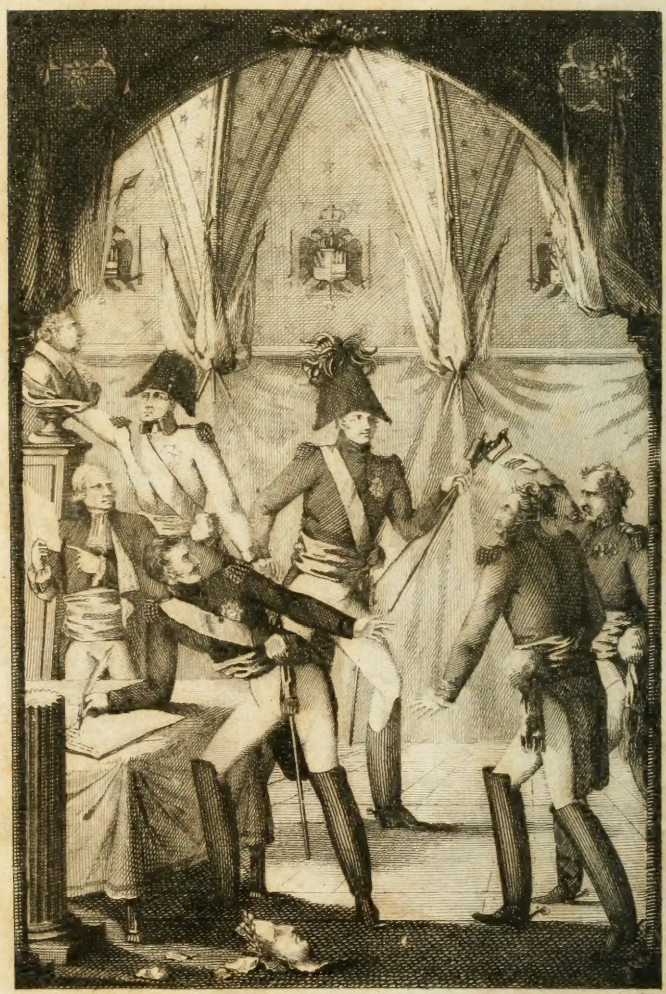

Il régnait sur les rois; mais qu'est-ce que la gloire,
Que corrompt l'injustice et que souille l'orgueil ?
La vengeance a brisé le char de sa victoire ?,
Et du trône du monde elle a fait son cercueil ?.

Poëme inédit de M... Regnault de W...

3397c

CINQ MOIS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

OU

FIN DE LA VIE POLITIQUE DE NAPOLÉON;

Jean Baptiste Innocent Philadelphe
PAR M. REGNAULT DE WARIN.

Avec une Gravure historique.

Sic fractus illabatur orbis !
HORAT.

179258
5·4·23

PARIS,

CHEZ
PLANCHER, ÉDITEUR, RUE SERPENTE, N° 14;
EYMERY, LIBRAIRE, RUE MAZARINE, N° 30;
DELAUNAY, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL;
PANCKOUCKE, LIBRAIRE, RUE SERPENTE, N° 16.

1815.

Les exemplaires voulus par la loi ayant été déposés, je poursuivrai tous contrefacteurs selon la rigueur des lois.

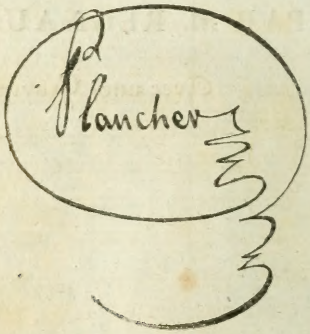

PRÉFACE.

VINGT-CINQ ans de crimes et de malheurs ont tellement altéré nos idées et faussé notre jugement, que celui qui, aujourd'hui, publie un libelle, n'a besoin ni de précautions pour le composer, ni de délicatesses pour le faire lire. Il suffit, qu'ayant à parler aux passions, il soit passionné. Qu'il professe d'ailleurs des opinions absurdes, des sentimens vils, exprimés dans un style rebutant par son emphase, ou dégoûtant par sa bassesse, qu'importe, pourvu qu'il serve les prétentions d'un parti. Les gens à parti ont dans l'esprit la dépravation que certains malades ont dans l'estomac : les uns et les autres ne veulent pas être alimentés, ils veulent être assouvis.

Quels succès pourrais-je donc espérer, si je n'avais pour juges que des lecteurs de cette sorte, moi qui, dans les circonstances les plus critiques, n'ai pris la plume qu'en faveur de ce que je crois la raison, la justice et la vérité ? Aussi, n'est-ce point à eux que je m'adresse, mais aux hommes vraiment

impartiaux, dont le cœur est guidé par les principes de la morale, et qui ne dédaignent pas de mettre leur conscience dans leurs opinions et dans leurs intérêts. Ces honnêtes gens ne me croiront pas royaliste *absolu*, pour avoir avancé que le respect du prince et l'amour de la patrie ne doivent faire qu'une même affection; ils ne m'appeleront pas *jacobin*, parce que j'aime la liberté, ni *janissaire*, parce que je suis sensible à la gloire. Mais considérant que, depuis mon existence littéraire, je n'ai consacré mes veilles qu'aux principes qui sont immuables, sans flatter, sans même approcher les hommes qui varient sans cesse, ils diront : Il peut n'être pas un politique consommé ou un écrivain recommandable, mais c'est un homme de bien, et qui trempe sa plume dans son cœur.

L'ouvrage que je publie est moins l'histoire de la révolution du 20 mars, que des considérations sur les diverses phases de cet événement trop fameux. Avec l'estime que j'ai de ma conscience, estime modérée néanmoins par la défiance de mes facultés, j'ai cru pouvoir ne taire aucunes vérités, en en subordonnant toutefois l'expression au tempérament des formes : c'est ainsi que, dans plus d'une circonstance, je n'ai pas dû blâmer dans Napoléon ce que je jugeais digne d'éloges; c'est ainsi que j'ai pu ne pas ap-

plaudir à toutes les opérations du ministère du Roi, ni à tous les actes du Roi lui-même. J'ai usé librement du droit que je tiens d'une naissance libre et que la loi me garantit; mais je n'en ai usé qu'en en modifiant l'exercice par celui du devoir que je tiens de ma conscience et de l'éducation. J'ajoute qu'aucun motif personnel, que nul prétexte intéressé n'ont pu m'abuser. Je n'ai pas l'honneur d'approcher de Sa Majesté, et ne connais aucun de ses ministres; je n'ai eu avec Napoléon que deux relations courtes et indirectes, dans lesquelles je me suis exprimé sans ménagement; (ces relations d'un quart-d'heure sont relatées dans cet ouvrage). Je n'en ai jamais eu avec aucun de ses serviteurs; et au fond de la solitude que j'habite, depuis de longues années, inconnu de tous les hommes puissans, étranger à toutes les factions, sans fortune, sans places, sans crédit, et *seul* enfin, si, ce que j'imagine un peu de talent m'invite à écrire, ce ne doit, ce ne peut être qu'en faveur de la vérité. Cette sévère déesse ne donne ni pensions, ni cordons; mais, en la servant, on est en paix avec soi-même.

Cette explication sur le fonds même de l'ouvrage, n'est peut-être pas inutile dans un temps où les meilleures intentions ne préservent pas toujours du stylet de la ca-

lomnie, ou du moins des vapeurs empestées de la prévention.

Quant à la forme, je l'abandonne à la critique; heureux si elle daigne éclairer mes faux pas du flambeau d'une censure obligeante et raisonnée. Nul auteur, plus que moi, n'a besoin de sa lumière, puisque, pensant sans artifice, j'écris sans art, et que mes talens sont dans ma sincérité. Au surplus, le tissu d'un ouvrage doit se juger dans l'ensemble de ses parties et non sur échantillon, comme il faut apprécier les intentions de l'auteur par la connexion des principes qu'il professe. En isolant une maxime, en *soulignant* une phrase, la malveillance ou la satyre, auraient trop de facilité pour dénoncer à l'autorité une doctrine saine, ou pour livrer le talent à la dérision des sifflets.

Un mot encore sur l'ordre des faits et la chronologie des dates. Que quelques-uns soient altérés, que quelques autres aient été omises ou interverties, c'est ce qui n'est pas impossible. De telles erreurs sont aussi promptes à commettre, qu'aisées à réparer. J'accueillerai avidement toutes les remarques à cet égard, et j'en profiterai avec reconnaissance.

CINQ MOIS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

INTRODUCTION.

Il faudrait un dieu pour donner des lois aux hommes et des anges pour les gouverner. Pour écrire leur histoire, qui n'est que le registre de leurs passions, il faudrait, qu'après en avoir ressenti les mouvemens, sans en partager les écarts, on les pénétrât avec la sagacité des anges, on les jugeât avec l'impassibilité d'un dieu. Et si cette justesse dans l'examen et cette justice dans la décision sont demandées à l'annaliste des tems ordinaires, combien ne sont-elles pas plus indispensables à l'historien de leurs révolutions ! Quel spectacle en effet a-t-il sous les yeux? toutes les passions, qu'assoupissait un calme habituel, déchaînées par l'esprit novateur, et luttant entre elles, comme les vents opposés de deux tempêtes ennemies. Au sein

de ce conflit, dont son œil doit démêler la cause et son expérience assigner les résultats, est-ce assez que l'écrivain calcule sans erreur et balance sans prévention les sommes mutuellement contraires des attaques et des résistances? Suffit-il que, sans prononcer sur leur légitimité, il expose leur valeur et conduise à leur appréciation définitive les lecteurs auxquels il fait un rapport impartial? Non; ce mérite, déjà si rare, et qui seul devrait justifier un succès, ne s'obtiendrait pourtant point, sans la sage disposition des lecteurs : c'est la rectitude de leur esprit, c'est la modération de leur cœur qui le détermine.

Jamais historien ne dut, plus que moi, invoquer ces dispositions heureuses. J'entreprends de tracer, sous l'œil même de ceux qui en furent les auteurs ou les objets, un événement dont les âges écoulés n'offrent point de modèles, et qui, dans les siècles futurs, n'aura point d'imitateurs. Un grand monarque jouissait, dans le sein d'une paix profonde, de l'autorité consentie par un grand peuple et justifiée par le retour de sa félicité : tout à coup cette paix est troublée, ce peuple est remué, on attaque ce monarque, on le force à fuir, et tout espoir de bonheur semble fuir avec lui. Toutes les affections domestiques s'altèrent, toute moralité dans la politique paraît se pervertir. Qui soulève cet orage? un

nom à jamais illustre, selon les uns, toujours horrible, selon les autres, éternellement fameux, selon tous. A ce nom, que les tempêtes de la Méditerranée envoyent aux échos du Nord, la France s'étonne, l'armée tressaille, l'Europe s'inquiète. Celui qui le porte s'avance à travers les multitudes tantôt bruyantes, tantôt silencieuses; parmi des bayonnettes, tantôt dressées pour le défendre, tantôt acérées contre son cœur. D'une main accoutumée à fonder des trônes, à ébranler des empires, il ressaisit un pouvoir, qu'il appelle des droits; et la nation qui le contemple, et l'armée qui le seconde, lui demandent de justifier ses prétentions par leur bonheur. Des cris de guerre sont sa réponse. Déjà les discordes civiles déchirent et arment le Midi; bientôt, comme un chancre rongeur, elles infectent l'Ouest de leur affreuse contagion. Le Nord s'enflamme, et sur ses frontières turbulentes se développent des armées formidables. Les unes, ralliées au nom de la liberté, sous un étendard vingt ans couronné par la victoire, ont juré que la France serait libre, parce qu'elles vaincraient encore; les autres ont dit que la gloire de la France consacrait ses malheurs, et que, pour la rendre heureuse, il fallait l'asservir. Les unes ont adoré comme un héros l'homme que les autres détestaient comme un brigand; et c'est

en maudissant le brigand, c'est en invoquant le héros, que toutes ont croisé leur fer meurtrier. Ce fer a décidé qu'en effet le héros était un brigand; mais pour que tous les cœurs nommassent leur père le monarque fugitif, ils n'avaient point attendu les solutions de la victoire. Dès lors, il s'est éclipsé, ce météore qui avait réveillé toutes les ambitions. Comme un soleil, encore voilé de quelques nuages, le prince a reparu, sous la double escorte de la puissance tutélaire et du malheur révéré. Heureuse la nation, quand elle pourra le contempler autrement qu'à travers les bayonnettes de l'étranger!

La révolution de France est l'événement le plus remarquable de son histoire, et les faits, dont je viens d'esquisser quelques linéamens, composent l'épisode le plus singulier de la révolution. La durée de cet épisode, qui, dans son cours progressif, agita l'Europe en tous sens, et laissera aux politiques futurs d'éternels sujets de méditation, a été d'un peu plus de quatre mois, en fixant son époque à son principe connu et en y renfermant son double résultat. Pendant cette période, toutes les passions ayant déplacé toutes les idées, il a dû suivre de ces combinaisons insolites, des actes inouis. Les notions d'une morale usuelle ont fait place à des paradoxes politiques, dont l'application a paru d'a-

bord renouveler la révolution, tandis qu'ils n'en étaient, et n'en pouvaient être qu'une superfétation éphémère. Un coup d'œil rapide, jeté sur cette révolution, déjà tant analysée et pourtant mal connue, outre qu'il prouvera clairement cette vérité, fera en quelque sorte refléter sur l'histoire qui va nous occuper, la lumière de quelques aperçus nouveaux recueillis par cette occasion.

On établit d'avance que la révolution française, ayant eu, dans ses différentes crises, pour objets constans et avoués, le renversement de la royauté arbitraire et absolue et l'érection d'une constitution écrite et d'un gouvernement représentatif, cette révolution, commencée en 1789 par les attaques du parti libéral et continuée par les résistances du parti contraire, a été complétée par l'organisation de la constitution de 1791. De cette époque à celle de la concentration du système républicain, la France, alternativement secouée en deux sens opposés par deux factions réciproquement ennemies, a parcouru tous les degrés de l'*ultrà*-révolution, et dans ses chocs rétrogrades, elle a subi la plupart des accès *citrà*-révolutionaires (qu'on me permette ces néologismes). La création d'un système impérial, coordonnant à un plan unique toutes les tentatives divergentes, a, pour ainsi

dire, neutralisé toutes les prétentions, ou du moins enchaîné l'égoïsme de leurs efforts. Peu à peu ces efforts, primitivement personnels et contraires, ont obéi à l'impulsion centrale qui les régularisait; et découvrant enfin leur objet particulier dans un but général, ils ont marché d'un mouvement simultané vers un terme commun. C'est alors que cet égoïsme des factions qui, pourtant jamais n'avait été plus actif, a pris l'honorable caractère du patriotisme, et par appétit personnel, a concouru à la prospérité générale. La révolution, suspendue dans ses convulsions, muette dans ses menaces, a pour la seconde fois, paru dénouée; et le chef nouveau, que lui avait donné la gloire, déclara qu'elle avait atteint son terme, puisqu'elle venait de remplir son objet. En effet, l'indépendance nationale, proclamée par la victoire, était reconnue par la politique; les libertés publiques, voulues par le consentement universel, semblaient garanties par une sage distribution des pouvoirs; et l'action souveraine, une et pure dans son dépôt, forte et neuve dans son développement, offrait pour la première fois en France, l'image imposante d'un mécanisme simple et savant, où la puissante impulsion d'un mobile unique et toujours actif imprimait à une vaste hiérarchie de ressorts subordonnés,

la diversité des mouvemens, la variété des opérations et la convergence des résultats.

La France, grande sans envahissement et glorieuse sans vanité, se reposait dans sa modération; l'Europe attentive, se préparait à l'imiter. Mais tandis que le système politique de l'empire tendait à sa conservation par ses tempéramens, ses entreprises militaires apprêtaient sa destruction par leurs excès. Son chef, fils aventureux de la fortune et de la guerre, avait transporté dans le lent et paisible exercice de l'autorité, les formes quelquefois brusques et toujours rapides de l'administration des camps. Par un abus de cette influence, que lui avait acquise sur les esprits une renommée justifiée par des services et des exploits, il avait entraîné toutes les opinions vers la gloire et tous les bras à la guerre. La guerre, qui ne doit jamais être que l'honorable et prompt moyen de la paix, semblait être l'objet du gouvernement, puisque les conquêtes, loin de servir de gages aux négociations, devenaient les prix de la victoire. Il ne faut pas taire cependant que derrière cet appareil hostile qui faisait trembler l'Europe, le nouvel empire recélait une pensée, que son chef croyait profonde et politique, mais qui n'était que creuse et gigantesque. Il s'agissait de promener dans toute l'Europe le char foudroyant

de ses victoires, d'y garotter, par des nœuds d'airain, tous les rois consternés; et transformant en auxiliaires leurs armées défaites, d'arracher au léopard britannique le trident des mers, qui, dans les mains du Mars français, fût devenu le sceptre du monde. J'ai décoré d'images poétiques un projet romanesque, que le succès même n'aurait pu justifier, et qui d'ailleurs eût reçu de la force des choses un prompt démenti. Il serait aisé de prouver, si c'en était le lieu, que la nature prescrivit à l'Angleterre de gouverner les mers par le commerce et l'industrie, comme elle a voulu que la France régnât sur l'Europe par l'agriculture, la législation et les arts. Sous un autre rapport, la politique, partageant entre ces rivales, le mobile empire de l'opinion, elle a décidé que l'Europe obéirait alternativement à l'une ou à l'autre, et armerait pour ou contre elles les têtes pensantes et les frivoles esprits qui se les divisent. La France impériale dédaigna ces notions d'une politique élémentaire, qu'elle nommait surannée. Au lieu de conquérir l'opinion européenne par une régénération intérieure, elle prétendit la courber sous sa prépondérance militaire; comme si la logique du canon modifiait la pensée, comme si c'était par les bayonnettes qu'on gouvernât les esprits! A la première révé-

lation de ces ambitieux secrets, les souverains naguères intimidés, reprirent courage; ils abjurèrent leurs divisions; et le danger qui les avait isolés, tant qu'il fut personnel, les réunit, quand il devint commun. Alors une révolution nouvelle se méditait en France; ses symptômes se manifestèrent à mesure que l'Europe coordonnait ses efforts; elle éclata, quand une dernière victoire des alliés lui garantit qu'elle pouvait éclater impunément. Pressé dans ses flancs, miné sur sa base, le colosse dut s'écrouler. Le torrent de la révolution européenne s'absorba, pour ainsi dire, dans ses débris, comme les flots vagabonds du Rhin se perdent dans les sables de son embouchure. Il ne resta de ces chocs tumultueux qu'un étonnement, mêlé de quelques regrets irréfléchis, et qu'un peu de fatigue, bientôt dissipée par les premières espérances de la restauration. Cette ère nouvelle, par un retour sans réaction, remontant le cours révolutionnaire calmé et presque tari, reporta les choses au point où l'ordre avait cessé de les conserver. J'ai démontré ailleurs (1) que des deux partis enfantés par la révolution et armés

(1) Pour et Contre, ou *Embrassons-nous;* Mémoire adressé au Roi, en juillet 1815, par M. Regnault de Warin : à Paris, chez Plancher.

pour et contre elle, il était né un tiers-parti qui, choisissant dans l'un les généreux principes de la liberté, et dans l'autre les salutaires préjugés de l'ordre, avait, à diverses reprises, essayé de les concilier. Mais ce parti mixte étant celui de l'expérience, pouvait-il triompher sans la modération? et qu'est-ce que la modération politique, sans le concours d'une force matérielle qui établisse son pouvoir et le fasse respecter? Voilà ce qui explique le retour d'une maison royale, long-tems proscrite, plus long-tems négligée, dont le chef porte dans son cœur les intentions paternelles de sa race, et dans sa tête les lumières de son siècle. A sa voix, les élémens utiles des deux partis révolutionnaires se sont, en quelque sorte, dégagés des substances hétérogènes qui les embarrassaient; recueillis dans une charte solennelle, ils ont à jamais consacré la liberté sous la loi. Pour la troisième fois encore, le vœu principal de la révolution étant accompli, l'on dut proclamer qu'elle était terminée.

Elle l'était réellement, par ce que les principes une fois reconnus eussent entraîné, comme ils entraîneront les conséquences qui les consolident. Pourquoi donc une entreprise sans calcul, comme sans exemple, a-t-elle troublé ce dénouement aussi favorable qu'inattendu? Par

ce qu'au défaut de motifs qui la légitiment, la malveillance ou l'impéritie lui ont fourni des prétextes qui l'expliquent. L'examen, la discussion des uns et des autres, éclaireront plus d'une circonstance obscure racontée par cet ouvrage. Dans leur analyse successive, on remarquera une analogie singulière avec la marche des faits et le dévelopement des idées qui provoquaient et qui ont déterminé la révolution de 1789. La méprise de ceux qui, dans cet événement extraordinaire, ont vu le renouvellement de cette révolution, est donc explicable par les ressemblances qu'ils ont entre eux. Mais si quelques apparences furent les mêmes, les circonstances, les instrumens, l'objet spécieux, peut-être aussi le but réel, étaient-ils différens. C'est ce que prononceront, avec pleine connaissance de cause, ceux qui, après avoir médité cette courte introduction, y auront retrouvé assez de souvenir et d'aperçus, pour les comparer avec profit, à la narration qui doit la suivre. La première est un précis de l'enchaînement des conjectures importantes qui ont décidé la révolution, et qui l'ont tour à tour ralentie ou précipitée : c'est en quelque manière l'essence de son esprit et le sommaire de sa philosophie. L'autre sera un rapport exact de faits constatés et un exposé impartial des actes que ces faits ont produits ou

qui ont provoqué ces faits. Chercher la vérité dans toute la sincérité de son cœur; la présenter par tous les moyens que le sentiment et la raison permettent à celui qui, toujours étranger aux partis comme aux affaires, n'exerça jamais ses facultés que pour la défense des principes: voilà ce que promet l'écrivain qui, dans un récit de cette nature, ne veut ni caresser les passions de ses lecteurs, ni céder à des affections personnelles. Puisse-t-il, sans d'autre ascendant que celui de la raison et de la vérité, amener ceux qui le lisent à la modération de la pensée, fruit des sentimens doux, et gage d'une conduite honnête! Trop long-tems la muse de l'histoire, recevant son burin de la main des Euménides, n'a tracé pour l'œil des passions que de tragiques caricatures: la fin de nos malheurs doit être celle des déclamations séditieuses et des mensonges éloquens. Avec la paix, qui raffermit les châteaux, repeuple les ateliers et console les chaumières, que la vérité descende du ciel, où nos factions l'exilèrent; qu'elles s'offrent à nos yeux encore trempés de larmes, et que leur main bienfaisante les essuie! Les sphères politiques tendent aujourd'hui au repos, comme elles tendaient naguères au mouvement: repos honorable, calme majestueux, durant lesquels vont se perfectionner, par des législations ex-

périmentales, le grand œuvre de la civilisation et s'accomplir le bonheur du genre humain.

L'opinion, dans tous tems souveraine du monde, n'a jamais exercé d'empire plus rapide et plus absolu, que depuis qu'elle a pour organes et pour instrumens la plume, les postes et l'imprimerie. Que la liberté politique, ou seulement la tolérance administrative permettent à ces instrumens de se mouvoir, à ces organes de se manifester, qui pourra calculer leur influence, qui tentera de modérer leur essor? Cet essor devient invincible, cette influence est universelle, quand c'est le génie qui le déploie, ou seulement si c'est le talent qui l'exerce. Ce qui arriva dans les grands siècles littéraires, dut caractériser le siècle éminemment philosophique. Une réunion d'écrivains, telle qu'il n'en exista jamais, soit pour le nombre, soit pour les facultés, soit pour l'usage qu'ils en firent, illustrait ce siècle mémorable. Les sophistes n'y manquaient pas; les vrais sages s'y multiplièrent davantage. Deux bannières partageaient leur école : sous celle de Voltaire, se ralliaient tous ceux dont la gaîté applaudissait à sa malice et qui ne haïssaient pas de voir la gothique majesté des préjugés insultée par une marotte. L'autre bannière, que portait Rousseau, rassemblait sous ses couleurs plus sérieuses, les chauds amis

de la nature, les partisans énergiques de l'égalité. Presque tous, il le faut avouer, apprenaient de ces maîtres comment on renverse : un maître moins dominé par les théories, leur enseigna comment on édifie ; mais Montesquieu, ainsi que Rousseau et Voltaire, avaient montré comment et sous combien de faces on examine.

Cet esprit d'analyse, produit moyen du doute introduit dans les sciences philosophiques par Bâcon, dans la physique par Descartes, dans les dogmes de la morale par Bayle, descendit bientôt des bancs de l'école dans tous les rangs de la société. Fut-il prudent de lui soumettre les matières politiques ? C'est ce que ne doit pas examiner celui qui se borne à exposer les faits, sans en apprécier le mérite. Quoi qu'il en soit de celui qui nous occupe, il était impossible que les procédés analytiques, généralement adoptés, n'excitassent point une sorte de fermentation interne, cause prochaine des discussions. Celles-ci, soulevées en France, retentirent dans l'Europe et s'exaltèrent souvent jusqu'à la dispute. On livra à des débats multipliés ces importantes et délicates questions, dont la solution mettait souvent en péril et compromettait toujours les deux autorités. Le génie avait donné le signal d'une lutte digne de lui ; il avait été secondé par le talent avide de renommée, par la cupidité

spéculatrice, par l'ambition inquiète, par l'oisiveté ennuyée qui cherche des passe-tems dans les révolutions. Il est juste d'ajouter que la vertu romaine de quelques grands cœurs appelait celle que préparaient tant d'efforts et qui bientôt dut sa naissance à l'opinion.

Les luttes scandaleuses du parlement et de la cour l'avaient mûrie. On continua à déposer dans des livres les armes, dont plus tard on devait se servir contre la puissance religieuse; mais dès-lors on essaya contre l'autorité civile celles auxquelles la discussion venait, pour ainsi dire, de donner la trempe.

Les premiers coups furent heureux et devaient l'être. La cause essentielle de l'action reposant dans une volonté presque générale, les chocs du début durent être simultanés et leurs succès uniformes. La voix souveraine de l'opinion parlait haut : tout céda. Elle fut secondée à la fois par des causes déterminantes et prochaines, décidée par l'occasion, encouragée par les moyens et justifiée par l'exemple.

Quatre causes particulières, mais capitales, motivèrent la révolution : une éducation contradictoire avec son objet; une constitution transmise et non écrite, où les pouvoirs n'étaient ni précisés, ni définis, et dont l'usage s'altérait dans une transmission inexacte; une jurispru-

dence versatile et contradictoire qui suppléait à la législation positive par la variété des coutumes; une administration quelquefois licencieuse, plus souvent despotique, toujours arbitraire, et dont rien ne circonscrivait les pouvoirs, ni ne déterminait la responsabilité. A ces mobiles politiques, il faut joindre un esprit national gâté par la contagion des mauvaises mœurs: l'opulence du clergé lui facilitait ses dissolutions; la noblesse dégénérée soutenait ses vanités par des alliances cupides; le tiers-état, plus instruit, se plaisait à la dispute et s'abandonnait aux rêves ambitieux. Tous les cœurs étaient pressés de désirs nouveaux, tous les esprits agités de pensées *inédites*. Le besoin d'un mouvement général, le vœu des déplacemens particuliers avaient saisi toutes les facultés.

On interrogeait l'antiquité, on consultait les modernes. L'une présentait des théories et dictait des préceptes; les autres offraient des modèles et abondaient en exemples. On nommait Ganganelli à Rome, Léopold en Toscane, Aranda en Espagne, Pombal à Lisbonne, Bernstoff en Danemarck, Frédéric en Prusse, Joseph en Belgique. On citait surtout cette immortelle Catherine, dont le génie hardi faisait luire sur les glaces du Nord la lumière empruntée au Midi. Toutefois le patriotisme français se nourrissait

avec plus de prédilection encore de la grande charte britannique, que les commentaires de Delolme lui rendait familière; et, pour conquérir l'indépendance publique, il s'enflammait aux tableaux de l'insurrection américaine et aux noms de Wasingthon, de La Fayette et de Francklin.

L'occasion était favorable, et les moyens se présentaient d'eux-mêmes. Le vide des finances, commencé par Louis XIV, était devenu un gouffre sous ses successeurs; leur administration était un chaos. Le monarque, homme excellent, mais faible, opiniâtre et sans expérience; le ministère sans direction et sans unité, semblaient faciliter toutes les tentatives. Le parlement continuait à en donner l'exemple; un ministre osa davantage, et en accordant au tiers une double représentation aux états-généraux, il assura la révolution et en marqua l'époque.

Quel fut son but général? la réforme des abus. Pourquoi cette réforme, qui devait recevoir l'impulsion de la puissance civile et s'exécuter administrativement, fut-elle si honteusement accompagnée de fautes, si déplorablement souillée par des forfaits? Parce que la minorité attaquée défendit, comme des propriétés éternelles, la possession de quelques droits transitoires; parce que la majorité, presque toujours victorieuse,

ne sut ni user de ses avantages avec modération, ni en utiliser le fruit avec constance et fermeté; parce que le roi, combattu entre les principes de sa conscience et ceux de la révolution, se sentit balotté par deux mouvemens contraires, auxquels il cédait tour à tour; parce qu'un parti mixte manqua pour recueillir des deux factions ce qu'elles pouvaient avoir d'utile et de conciliable. Du moment que ce parti s'est formé, comme il est nécessairement celui d'une raison moyenne, l'on a pu prédire que la révolution tournait à son dénouement, et que ce dénouement, qui n'assurait à aucune faction de privilége exclusif, serait, non le triomphe des maximes déduites des opinions, mais celui des principes fondés sur les intérêts. C'est ce positif que la charte a introduit dans le vague de nos théories, et par lequel le roi a substitué un bâtiment réel à l'édifice fantastique des généralités. Le dessein primitif de la révolution paraissant rempli, comment est-il arrivé qu'on ait prétendu qu'il ne l'était pas, et que pour l'accomplir, il fallait la recommencer? L'exposé de quelques reproches faits au gouvernement royal répondra à cette question, que nous aurons l'occasion de reproduire et de discuter plus d'une fois.

Puisque de l'aveu le plus général, au gré des publicistes les plus éclairés et des citoyens de

bonne foi, l'objet de la révolution n'a été, n'a pu, ni dû être que le rétablissement des droits nationaux sur les anticipations du pouvoir, il a fallu que pour renouveler l'une, on admît le retour des autres. On a donc avancé que le gouvernement de Louis XVIII, sans les avoir expressément ramenées, ce qui eût été impolitique, préparait les esprits, par d'adroites manœuvres, à les voir reparaître insensiblement. On a essayé d'établir que, distraction faite de la forme sous laquelle la charte avait été donnée (forme en effet, ajoutait-on, attentatoire aux idées actuelles des Français et subversive de la révolution qui les a réformées), les dispositions essentielles de cet acte tendaient plus à favoriser les usurpations du pouvoir, qu'à garantir le maintien des droits. On a cherché à prouver cette assertion par les témoignages de l'esprit public et à la démontrer par les actes de l'administration. Ceux-ci ayant été examinés, on a cru découvrir dans leurs auteurs une tendance, tantôt secrète, tantôt manifeste aux habitudes du régime détruit; une horreur, souvent dissimulée, quelquefois ouverte, des innovations qu'entraîne le régime récemment établi. A ces griefs, le gouvernement opposait la nécessité de ménager les prétentions contraires de deux partis éternellement ennemis et depuis vingt-cinq

ans déclarés; il répondait par la possibilité de leur réconciliation, par l'efficacité de leur réunion déjà commencée. Mais l'exagération ou la mauvaise foi, loin de tenir compte au prince de la douceur de ses intentions et de la dextérité de sa politique, affirmaient durement ou insinuaient avec malice, que les unes décelaient la fausseté, que l'autre révélait tour à tour l'inexpérience et la perfidie. De longues listes des fautes reprochées aux Bourbons en résumaient la critique dans des sommaires injurieux; ces nomenclatures eussent-elles été dictées par la vérité en auraient compromis la candeur, par l'amertume de leur rédaction. Souvent le parti révolutionnaire a eu pour lui la sévérité des principes et la pureté des doctrines; mais outre que des théories doivent recevoir, dans leur application, des modifications tirées de mille circonstances diverses, celles dont il est question ici se présentaient avec une escorte trop menaçante pour ne pas effrayer. Qu'importent les abstractions à la foule, presque toujours courbée par l'intérêt personnel et qui, loin de s'élever à des généralités intellectuelles, descend et gravite sans cesse vers les objets pratiques et les institutions coutumières? Si le moraliste doit fronder dans ceux-ci ce qu'ils ont de contraire à l'harmonie générale, c'est au

législateur qu'il appartient de les accorder avec ses dogmes inflexibles ; car enfin, les préjugés entrent aussi dans l'édifice social ; et si la main qui le bâtit veut lui donner autant de permanence que de régularité, peut-être faut-il qu'il employe à lier les principes méthodiques la bizarrerie des préjugés. Toutefois, de même qu'un bâtiment formé de matériaux hétérogènes n'aurait qu'une existence précaire, parce que, même avec de l'élégance, il manquerait de solidité, de même le corps politique gouverné par les seuls préjugés ne subsisterait qu'en s'épuisant et ne se réparerait que par artifice. Or, c'était sous cette apparence que les ennemis des Bourbons représentaient leur gouvernement ; et quoique leur chef, en quelque sorte nourri des publicistes les plus substanciels, eût promis d'employer à la restauration commune les principes qui devaient la garantir, on prétendit qu'il ne la fondait que sur les préjugés qui pouvaient la détruire. Jusqu'à quel point était méritée cette imputation capitale, c'est ce que nous examinerons en détaillant les griefs dont elle se compose. Il n'est maintenant nécessaire que de connaître l'influence qu'elle exerça sur l'opinion. Cette reine, dont le trône est mobile, quoique solide et permanent, venait d'abîmer sous les ruines du sien le monarque si long-tems ca-

ressé par elle : de la même main qu'elle l'avait foudroyé, elle accueillit avec transport une famille de rois dédaignés encore plus long-tems. Mais ces faveurs, indices non équivoques d'un mécontentement passé et des espérances actuelles, quelques esprits chagrins, quelques caractères difficiles exigèrent que les Bourbons les justifiassent rapidement : et pourtant, qu'avec lenteur, quand elles sont curables, se guérissent les blessures du cœur! Celles de la France étaient vives et saignantes : soit maladresse des mains chargées de les soigner, soit disposition contrariée du malade, on ne saurait cacher que ses blessures s'envenimèrent et que l'opinion cria. Ces clameurs furent le dernier motif ou servirent de prétextes aux mécontens. Ils avaient démontré que la législation ne pouvait sauver l'état, que l'administration devait le perdre ; et les sentences de l'opinion, qu'ils avaient provoquée, prononcèrent, plus par échos qu'après consultation, que le grand œuvre de la restauration et la clôture du spectacle révolutionnaire ne pouvaient appartenir au Roi.

A quelles habiles, à quelles puissantes mains étaient-ils donc réservés ? On ne se pressait pas de désigner, et nous ne signalerons pas encore celles que réclamait cette entreprise. Qu'il nous suffise de faire remarquer, qu'afin de justifier le

mouvement qui se méditait, soit hasard, soit combinaisons, soit concours inopiné de volontés, ce mouvement fut annoncé par une réunion de symptômes analogues à ceux qui, vingt-cinq ans auparavant, précédèrent et prophétisèrent la révolution. L'inventaire analytique des torts imputés au gouvernement de 1789, fut dressé contre ceux du ministère de 1814. A l'une et l'autre époque, on avait commencé par le doute méthodique, et l'on continua par l'examen détaillé. Cet examen accoutuma les esprits pointilleux à la discussion sans logique, les esprits superficiels à la décision sans équité. Du milieu de leurs rangs agités, sortaient cependant des hommes sérieux et sensibles, pour qui le sort des empires n'est pas un objet de curiosité vaine et qui ne se jouent pas de la vie des rois. Ces hommes continuèrent à observer que, dans les cinq derniers mois de 1814, la fièvre politique de 1789 avait saisi toutes les têtes, et que, dans les trois premiers de 1815, cette épidémie faisait fumer tous les cerveaux. On comprit dès-lors qu'un nouveau mélodrame allait envahir les tréteaux de la révolution. Les prétextes ne manquent jamais à ces sortes de spectacles ; et parmi les prétextes, il le faut avouer, on pouvait compter plus d'un motif. Quant à l'occasion, comment ne s'offrirait-elle pas sous un roi confiant et avec un

ministère sans expérience? Le récit, dans lequel nous allons entrer, sera également celui des moyens multipliés pour réussir et des obstacles suscités pour faire échouer les moyens. A travers ce fracas d'événemens opposés, nous tâcherons de faire pressentir le but doublement contraire auquel chaque adversaire s'avançait par un chemin mutuellement inverse. L'un, transportant dans la politique les termes mitoyens de la morale, imprimait-il à une révolution libérale dans son objet, quoique souvent atroce dans ses moyens, l'allure tortueuse et rétrograde des préjugés? l'autre, en invoquant la liberté, marchait-il à la tyrannie par l'usurpation? le premier en constituant, pour ainsi dire, la contre-révolution, a-t-il, en quelque sorte, forcé le second, pour sauver son ouvrage, à entreprendre une révolution nouvelle? enfin cette effervescence de cinq mois, entremêlée de quelques irruptions plus effrayantes que dangereuses, et terminée par une explosion aussi terrible que décisive, a-t-elle montré, soit dans ses périodes progressives, rétrogrades on intermittentes, soit dans sa crise ultérieure, les caractères d'une révolution durable, ou ceux d'un envahissement passager? J'ai quelque espérance que l'ouvrage qu'on va lire répondra à ces questions.

LIVRE PREMIER.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Du 1er au 20 Mars 1815.

LA CONQUÊTE.

CHAPITRE PREMIER.

Une double révolution avait terminé la campagne de 1814, et semblait avoir dénoué par une péripétie à deux sens le drame politique de la révolution française, le drame militaire de la révolution européenne. Celle-ci finissait par l'abdication de l'empereur Napoléon; l'autre par le rappel du roi Louis. L'opinion universelle, si rarement d'accord avec la force, applaudissait au double changement, qui était à la fois leur ouvrage et leur triomphe. Le caractère despotique de Napoléon avait comprimé la France; sa

politique ambitieuse avait tourmenté l'Europe ; la terre, avertie de ses gigantesques projets, demeurait, depuis dix ans, dans le silence et dans l'effroi. Tout respira à sa chute ; tout espéra au retour de Louis. La nation confia à ce prince vertueux et éclairé ses destinées trop long-tems trahies. Des funestes talens des Bonaparte, elle avait recueilli la gloire et le malheur ; de la bonté des Bourbons, elle attendit le calme et la félicité.

Leur premier bienfait fut une paix sans avantages, mais sans honte. L'industrie, long-tems paralysée, reprit ses labeurs ingénieux, le commerce rouvrit ses fertiles spéculations. L'abondance renaissante au sein de la tranquillité attachait le peuple au gouvernement par la reconnaissance ; et, malgré les soupirs de quelques soldats, encore affamés de lauriers, le bonheur consolait de l'absence de la gloire.

Un bonheur plus solide, une gloire plus permanente furent promis et semblaient assurés par une charte, où, à l'imitation des monarques anglais, et pour se conformer aux lumières et aux besoins du siècle, le roi, après avoir reconnu les droits nationaux, consacrait la séparation, l'indépendance et l'équilibre des pouvoirs publics. Ainsi le traité de Paris forçait l'Europe à respecter la France, et l'ordonnance constitutionnelle lui donnait une existence politique ;

l'un arrêtait les écarts de la révolution, l'autre garantissait ses avantages; réunis, et se fortifiant réciproquement, ils la fixaient d'une manière définitive, en préparant la félicité, par la conservation de l'honneur.

L'harmonie intérieure ainsi rétablie et l'accord extérieur renouvelé, l'on eût dit que le corps social régénéré accomplirait, par un concert admirable, toutes ses fonctions vitales, et, qu'en se développant sur des plans neufs, il marcherait à ce perfectionnement philosophique, objet de tant d'efforts, dont enfin il allait devenir le prix. Qui n'eût souri à cette perspective? Mais des observations plus exactes en altéraient l'illusion consolante. Les esprits superficiels, de ces changemens concluaient un terme; des contemplateurs pénétrans prédirent que ce terme produirait plus d'un changement.

Ils avaient remarqué qu'à la suite d'une révolution qui a bouleversé toutes les positions, comme elle a déplacé toutes les idées, la force combinée des unes avec les autres avait formé trois partis essentiellement distincts, mutuellement ennemis et difficilement conciliables. Le premier de ces partis, ayant dirigé, fait ou défendu la révolution, se composait de quatre factions séparées quant à leurs moyens, réunies quant à leur objet, la conquête de la liberté.

Des philosophes rêveurs, d'honnêtes philantropes avaient été l'ame de la première; des patriotes sincères en avaient formé le noyau. Ils avaient été secondés par des hommes énergiques, auxquels s'étaient mêlés des calculateurs intéressés, dont les bras violens souillèrent d'excès criminels l'entreprise de la vertu. Parmi les derniers, l'on trouvait ces spéculateurs pleins de hardiesse, ces arithméticiens sans bonne foi, ces spoliateurs effrontés qui, n'ayant vu, dans la révolution, qu'une entreprise de commerce, ne la trouvaient convenable, qu'autant qu'elle leur serait fructueuse, et légitime, qu'autant qu'elle leur assurerait des améliorations de jouissances et des mutations de propriétés. Tous, néanmoins, pour arriver à cet objet cupide, n'avaient pas employé des voies coupables; et la fortune a pu favoriser plus d'un patriote, sans qu'il cessât d'être vertueux.

La dernière et la plus ample portion du parti révolutionnaire, celle qui, après l'avoir soutenu dans ses premières tentatives, l'a maintenu dans ses succès, l'armée a, parmi les trois factions que j'ai indiquées, un caractère individuel, une physionomie distincte, un esprit particulier. Cet assemblage de linéamens moraux et politiques forme ce qu'on appelle en France l'esprit militaire. Composé de bravoure et de faiblesse, d'au-

dace sans mesure, et de pusillanimité sans motif, il offre le contraste singulier, mais explicable, de l'héroïsme antique et de la corruption moderne. C'est que, par un machiavélisme profond, tandis que le noble élan de la gloire est son véhicule, et le saint amour de la patrie son objet, le honteux appétit du butin altère ces directions, et, au lieu de les tempérer par la discipline qui mérite la récompense, il les exagère par un courage qui souvent l'obtient, sans la mériter.

Ceux qu'on a improprement appelés contre-révolutionnaires donnent leur nom au deuxième parti. Les contre-révolutionnaires déclarés étaient nombreux au commencement de la crise; à mesure qu'elle s'est étendue, leurs rangs se sont éclaircis. Ils formaient en première ligne l'armée de Condé; depuis ils ont recruté la Vendée, et n'ont été étrangers à aucun des nombreux mouvemens qui, dans l'ouest et le midi, quelquefois même au nord, ont essayé de faire rebrousser la révolution. Mais, depuis la concentration des ressorts administratifs dans une seule main, ils ont borné leur opposition au mécontentement. Il est vrai que cette contradiction négative n'attendait qu'un retour ennemi pour passer à l'action. Jusque-là, ils s'étaient réunis, et l'on doit les confondre avec les anti-révolutionnaires.

L'inertie de ceux-ci a plus d'une fois sauvé la France; souvent elle l'a compromise, presque toujours elle l'a conservée. Ce sont des citoyens naturellement paisibles, invinciblement routiniers, éloignés par goût des factions tumultueuses, rapprochés par intérêt de la puissance, tant qu'elle protége, et qui s'en écartent, quand elle opprime; pour lesquels les préjugés qui assurent le calme sont préférables aux paradoxes qui le troublent : gens d'un tempérament doux et patient, de mœurs et d'un esprit plus sain qu'étendu. A la marche des états sur la pente du tems, je juge qu'ils forment le véritable fonds des nations, amies nécessaires de l'ordre qui les perpétue, en les régularisant, adversaires plus ou moins exprès, des révolutions qui les disloquent. Il ne faut pas oublier que cette classe essentiellement passive offre à l'adresse des partis ou à la voracité des factions, comme un réservoir d'auxiliaires, dans lequel les uns et les autres puisent suivant l'occasion et la nécessité. C'est sur lui qu'ils opèrent fréquemment, c'est avec lui qu'ils agissent par fois, quoiqu'à son insu; c'est par lui qu'ils entraînent l'opinion et décident les suffrages. Au tems que je décris, les divers partis comptaient beaucoup sur l'influence de ce dernier.

Le troisième, formé par le tems, mûri par

l'expérience, était approuvé par la conscience et justifié par la raison. Il se composait, il est encore formé de praticiens politiques qui, après avoir, si j'ose le dire, criblé les produits révolutionnaires, n'en ont conservé que ceux qui, d'accord avec les principes, pouvaient concourir, dans leur application, à constituer l'honneur et le bonheur. Ce parti moyen, généreux dans ses conceptions, loyal dans sa marche, et modéré dans ses procédés, professe dans sa doctrine une rigueur, dans l'enseignement de ses dogmes une pureté, dans la pratique de ses maximes une exactitude que prescrit bien la science des gouvernemens, mais que n'en saurait toujours comporter le métier. Quoiqu'il haïsse les révolutions, comme il ne voit dans elles que des moules constitutionnels, il est tout prêt à s'en servir pour créer, pour refondre, pour réformer des constitutions. Cependant, tel est son attachement pour l'ordre, que la constitution établie est pour lui la plus respectable, dans l'espoir que le tems la rendra aussi la meilleure.

Telle était le spectacle que présentait à des yeux exercés la France politique : tels étaient les élémens dont pouvait disposer celui qui l'ordonnerait par les lois ou la remuerait par les séditions. Quelles ressources ou quels obstacles

l'un ou l'autre trouverait-il dans la disposition actuelle de ses mœurs? Leur esquisse légère nous le fera comprendre.

CHAPITRE II.

Est-il vrai qu'en politique, la révolution soit une pyramide en équilibre sur son sommet? Cette question pourrait être le sujet d'un livre utile, et sa solution l'objet d'une action magnanime. Tout doit en effet concourir aujourd'hui à replacer la pyramide sur sa base.

Est-il faux, qu'en morale, la révolution ne soit que l'entrée forcée de l'anti-chambre dans le salon? Cette image dédaigneuse doit être modifiée.

Une grande secousse politique a dû changer tous les rapports domestiques et usuels. Des mots magiques ont été prononcés; et du haut des tribunes, du milieu des places publiques, du sanctuaire des palais, ils ont retenti dans les salons, dans les comptoirs, dans les ateliers, sous le chaume, dans les camps. Qu'en est-il résulté?

Des changemens, tantôt progressifs, tantôt brusques, ont altéré les anciennes mœurs. Le

tableau des nouvelles réclame le vigoureux pinceau d'un La Bruyère; mais qu'il se hâte! Vives et grossières, ces mœurs, sans profondeur, obéissent au tourbillon qui entraîne le siècle et changent sans cesse de formes et de mouvement. J'essayerai de fixer dans cette ébauche rapide ceux qu'ils affectaient fugitivement à l'époque que je décris.

Les factions, qui semblaient mortes, sommeillaient; et cette feinte, qui leur est quelquefois nécessaire, leur est toujours facile. Les mœurs ne sauraient revêtir ce masque d'hypocrisie. Alors elles montraient à nu leurs qualités et leurs vices.

De la révolution, qu'on croyait éteinte, il était resté un ferment séditieux qui avait transporté dans les familles l'âpre activité de nos dissensions. Nos mœurs rudes, sans être sévères, et nos usages grossiers, sans que nos caractères fussent francs, offraient le mélange de la barbarie gothique et de la corruption raffinée. Des observateurs ont cru voir dans cet amalgame, dont les élémens se repoussent, un passage au perfectionnement de la civilisation. Cette situation dure encore; et je puis parler de ce qui la compose, comme d'objets actuels. Seulement, les cinq mois orageux que nous venons de traverser, ont exagéré leur dimension.

Loin de moi cependant le projet de nous avilir! Le satirique ou le libelliste, qui ont intérêt à ne peindre qu'un côté de leurs modèles, ferment les yeux pour ne pas voir l'autre. Moi, j'ouvre les miens à ce que je crois la lumière, et je dis ce que je juge la vérité.

Nos passions, allumées par l'incendie de l'Europe, ont donné au monde le spectacle des entreprises les plus héroïques et des plus énormes attentats. Tout était colossal dans les objets; dans les plans tout fut gigantesque. Nos vices, nos crimes ont paru soufflés par l'enfer : il n'y a qu'un génie divin qui ait pu inspirer nos vertus.

Au milieu des scènes orageuses, les caractères ont reçu l'inaltérable trempe de la patience, de l'expérience et de l'adversité. Parmi les Français aimables on a remarqué de durs Spartiates, des Romains belliqueux. L'antique vertu de Lacédémone a brillé près de la corruption de Paris; et la loyauté des preux a illustré plus d'un nom moderne. Les siècles de Phocion, de Thraséas, de Bayard sont beaux; celui de Malesherbes, de Loiserolle, de Macdonald n'a rien à leur envier.

Un génie brut, et quelquefois sauvage, a gouverné les arts et la littérature. Dans leurs écarts, on a pu admirer une verve, dont l'abondance ne demandait qu'une plus sage direction. La ma-

lice qui relève nos ridicules, se garde bien de remarquer qu'ils sont couverts par le sublime.

De ces généralités, si nous pénétrons dans nos intérieurs, nous y trouverons le double effet des mêmes qualités. L'éducation, assortie à un système insensé, a pris une attitude militaire; mais les muses coiffées d'un casque, sont plus fières et non moins pudiques. Toutefois, je les aime mieux timides et rougissantes : l'idiôme des camps ne doit pas souiller ces bouches virginales qu'embellissent encore les vers de Virgile.

Qui ne désirerait aussi que la religion ressaisit son sceptre divin? Qu'il est honteux de se sentir entraîné à l'athéisme par l'abus de l'analyse, à la superstition par l'excès de la crédulité! Rétablissons cette chaîne auguste qui suspend la terre au ciel; et sans rapetisser Dieu, en le faisant à notre image, osons le voir présidant aux empires et ne dédaignant pas les familles.

Les sophistes ont ébranlé l'autel, mais ce sont les prêtres qui l'ont avili. Me seront-elles vénérables, ces mains épicospales qui portent mes prières à Dieu, quand, à travers l'encens qu'elles font fumer, je vois des témoignages de leur rapacité? Et ces apostats qui ont menti au ciel par leurs sermens et à la terre par leur parjure! quelle confiance puis-je avoir dans ces bouches qui exhalent l'imposture, et dont les factieux

font les organes de leurs projets désorganisateurs ?

Il n'en est pas de même de tous les travers qui déforment la société, et dont la révolution a augmenté le volume et étendu l'influence. Quelques-uns sont horribles, quelques autres ridicules : tous peuvent devenir plus ou moins dangereux; mais de tous, une main habile pourrait extraire des talens utiles ou des qualités louables.

Un malaise général a été le principe de la révolution politique; un vif désir de changement, bientôt suivi de la tentative, dut être la conséquence de cette situation gênée. L'habitude du mouvement en a produit le besoin : de là des troubles sans cesse renaissans. La révolution domestique a montré les mêmes symptômes et offre des accidens analogues.

Un tambour est devenu maréchal, un lieutenant s'est fait empereur : pourquoi un recors ne deviendrait-il pas chancelier? pourquoi la tête rase d'un enfant de chœur serait-elle *inapte* à recevoir le chapeau rouge de cardinal?

Jadis l'ambition était le travers des grandes ames, l'occupation des grands seigneurs, le délassement ruineux de quelques fléaux couronnés que le ciel, à leur insu, chargeait de punir la terre. Aujourd'hui l'ambition est la maladie com-

mune, et cette maladie est un ridicule, au moins par quelques côtés. Ce ridicule et cette maladie sont compliqués de cupidité et d'orgueil. Il y a eu tant de mutations, que chacun veut changer d'état; on voit tant de parvenus, que chacun cherche le moyen de parvenir. De là des licences dans la pensée, des révoltes dans la conscience, et l'indépendance dans l'action.

La société, classée par l'éducation, le mérite, le rang, la fortune, est confondue par les empiétemens. L'inégalité naturelle disparaît devant l'égalité conquise; et plus d'une fois, assis au même spectacle, entre mon tailleur et un Montmorency, je n'aurais pu saisir de différence entre eux, s'ils n'avaient parlé. Notez que je ne blâme point cette singularité, je la remarque.

Je remarque aussi que, dans la même famille, le fils pédagogue donne des leçons de morale au père qui, à soixante ans, en donne de coquetterie à sa fille. Plus loin, une scène moins comique me présente les infamies de l'adultère et les déchiremens du divorce. On a soif du bonheur, ou plutôt du plaisir : puisque la vertu ne le donne pas, ou l'assaisonne mal, pourquoi ne pas le rendre piquant par les raffinemens du crime et les bizarreries du ridicule?

Ce besoin des jouissances, manifesté à la ville par une agitation qui paraît sans objet, se dé-

clare dans les campagnes par un mouvement motivé sur le travail. Les grandes propriétés divisées appellent celui du paysan, jadis mendiant, ignare et humilié, maintenant possesseur tranquille, fier et presque insolent. Cette dernière touche appartient à son caractère actuel par le souvenir de ses déboires passés et par le désir de s'en venger par des compensations. C'est peut-être même à ce désir qu'il faut attribuer ses études ébauchées qui ont produit de demi-lueurs, commencement de la lumière, il est vrai, et terme des ténèbres, mais plus dangereuses que celles-ci. Ces clartés vacillantes ont rendu raisonneur le laboureur et le vigneron. Pendant que la cupidité pince la fibre intéressée de leur cœur, le sophisme fait jouer sa lueur équivoque sur le faible tissu de leur cerveau. Ces affections nouvelles éveillent le doute, provoquent la discussion, concentrent l'égoïsme. S'il est constant que la terre, mieux et plus sollicitée, se couvre de plus riches moissons, il l'est aussi que les vertus domestiques sont plus rares. Un libertinage grossier souille plus d'une couche conjugale, et n'a ni l'attrait de la volupté, ni l'excuse de l'amour. Les cheveux blancs du vieillard rappellent vainement une image patriarchale : comment respecter Noé, quand l'ivresse fait chanceler sa raison? Celle

des jeunes gens, celle des hommes mûrs est troublée par des philtres plus venimeux, les raisonnemens vides ou faux, la manie des projets, la censure et l'impatience de l'autorité : autant de combustibles préparés pour les séditions.

En rentrant dans la ville, nous retrouverons partout ces matériaux funestes : dans les spectacles, dont le bruyant appareil en indique l'emploi, et dont l'éloquence passionnée le justifie; dans les libelles, dans les journaux qui les multiplient par la publicité; dans les cercles, où la calomnie les enflamme, en les éparpillant.

De graves auteurs ont cherché dans les dîners du soir la cause du 20 mars; ils ont cru la trouver dans l'élégante solidité de nos meubles d'acajou, dans les raffinemens de la cuisine moderne, dont ils accusent la chimie de Lavoisier. Nous serons moins subtils et tâcherons d'être plus justes.

Osons dire deux vérités : l'empire, ayant succédé à la république qui avait éveillé tous les orgueils, avertit toutes les cupidités; il les amorça et ne les assouvit point. Il conquit la gloire et la misère : Murat fut roi, et mille des compagnons de son indigente jeunesse continuèrent à mendier. Un certain nombre, en cherchant du pain, trouvèrent des aventures; mais

en général, à quelques gourmands près, pour qui l'empereur arrangeait des banquets royaux, tout souffrit, tout s'inquiéta et fut prêt à remuer.

Ces mécontens cessèrent de l'être au retour des Bourbons. Dans l'effusion d'une tendre et imprudente générosité, ces princes avaient promis de réaliser les engagemens de l'empire. Ils firent beaucoup; mais omettre un seul point, ce n'était pas faire assez. Les mécontens reprirent leurs chagrins, recommencèrent à murmurer et commencèrent à appeler les mouvemens.

Qui recruta cette insurgente armée? Des fonctionnaires qui, depuis vingt années, s'étant endormis dans leurs places, se réveillèrent avec humeur pour les avoir perdues; des soldats qui fumaient leur ennui dans la caserne, des officiers qui exhalaient le leur au café; des comédiens à qui leur conscience reprochait d'avoir été prêtres, des prêtres auxquels le public imputait d'être comédiens; des femmes, dont trois divorces n'avaient pu fixer l'inconstance, et qui cherchaient dans un quatrième le sacrement d'un nouvel adultère; des vierges, qu'Atala instruisit à parcourir les camps, pour y trouver les protecteurs de leur ingénuité; des idéologues, qui, depuis trente ans, épient les révolutions, pour

essayer sur la France les constitutions de Genève ou des Ligues achéennes ; des écoliers, que la même année vit couronner sur les bancs du Lycée et au tapis vert de l'Académie ; des marchands sans commerce, des avocats sans cause, des ouvriers sans travail et peut-être sans courage, des parleurs sans raisonnement, des raisonneurs sans logique, des orateurs sans éloquence ; des vieillards, dont les souvenirs amers appelaient un avenir tumultueux ; de jeunes hommes, caducs à trente ans, et qui cherchent dans les secousses politiques des sensations nouvelles ; des prêteurs auxquels une révolution élargit les ressources de l'usure ; des débiteurs auxquels elle ouvre celles de la mauvaise foi ; des joueurs ruinés, des escrocs de bon ton, des scélérats de bonne compagnie. La foule inquiète suivit ces chefs de file, parmi lesquels cependant on remarquait nombre de gens de bien et d'intrépides soldats. Une liberté, peut-être mal entendue, égarait les uns ; l'intempestif amour de la gloire entraînait les autres. Est-ce la première fois que la vertu, marchant à la voix du sophisme et sous les bannières de la séduction, devient complice d'un acte qu'elle aurait détesté, si on l'eût qualifié d'attentat ?

CHAPITRE III.

La campagne de 1814, terminée par la capitulation de Paris, amena l'abdication de l'empereur. L'histoire, qui racontera ces grands événemens, en développera les motifs réels et les prétextes spécieux. En commençant ce récit par l'abdication, nous nous bornerons à remarquer que, selon l'opinion des uns ou selon les conjectures des autres, elle fut l'élan d'un caractère magnanime ou le honteux ouvrage de la nécessité. Ceux qui soutiennent ce dernier sentiment présentent, pour le justifier, l'image de Napoléon sous les pieds de la quadruple alliance, et contraint à échanger, contre une vie abjecte, la première couronne de l'univers. Ceux qui pensent d'une manière opposée prétendent qu'avec quatre-vingt mille hommes aguerris, et la belle position de la Loire, l'empereur, vaincu et non défait, aurait pu rappeler la fortune sous ses drapeaux, ou du moins compromettre les lauriers qui décoraient ceux des alliés. Un troisième avis pourrait voir dans ce dernier acte du souverain qui se détrône ainsi, un calcul profondément coordonné à un plan éventuel. L'époque actuelle

multipliera ces controverses; mais la variété des partis doit faire ajourner leur solution.

Quoi qu'il en soit de celle-ci, Napoléon, descendu du trône de France, se retira sur un trône moins brillant et plus paisible. L'île d'Elbe, érigée pour lui en principauté indépendante, fut dotée de six millions de pension viagère. Ce prince en prit possession au mois de mai 1814; et, dans le gouvernement de cette petite souveraineté, il conserva le titre et les honneurs impériaux. Ces stipulations, consacrées dans un traité, qui en renferme d'autres analogues et que nous examinerons, furent garanties par les souverains alliés.

Il y a deux aspects dans le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe : l'administration du prince et la conspiration de Bonaparte. Examinons si, comme on l'a avancé, l'une a servi de voile à l'autre.

Si j'en crois les journaux du tems, le chroniqueur qui les a compilés, et plus encore les correspondances authentiques, confidentielles ou interceptées, à peine l'empereur eut-il touché ses nouveaux domaines que, se circonscrivant à l'exiguité de leur gestion, il parut oublier qu'il eût régné sur l'Europe. Mais des soins subalternes pouvaient-ils remplir cette ame active? Il l'occupa par des améliorations intérieures. Des palais furent bâtis, de grandes routes commen-

cées, des défrichemens entrepris, des plantations exécutées. L'exploitation des mines, principale richesse du pays, trouva dans des procédés communiqués des ressources inconnues. L'industrie étendit ses développemens, le commerce multiplia ses relations, l'agriculture fit succéder les nouvelles épreuves à la routine ancienne. L'aisance même et un certain luxe commencèrent à décorer ces rochers agrestes; et, en moins de six mois, l'île, animée par la présence et vivifiée par les largesses du souverain, offrit le tableau de la prospérité.

Que faisait-il cependant lui-même? Partagé entre les spéculations du cabinet et les détails actifs de l'administration, il se délassait des uns et des autres dans le cercle familier d'une petite cour. Là, comme Dioclétien à Salone, il oubliait les grandeurs dans la médiocrité et se consolait de l'ingratitude par la bienfaisance. C'est du moins le témoignage que lui rend un écrivain qui paraît l'avoir observé, et qui cite à l'appui la réunion des courtisans que le malheur avait faits ses amis, et l'affluence des étrangers que son génie rendait ses admirateurs.

Il est vrai que ce témoignage ne s'accorde guère avec ce qu'en ont écrit ses détracteurs et ses adversaires, qui se prétendent également irréprochables. Ceux-ci, en avouant qu'au fracas

de sa vie ambitieuse, l'empereur avait fait succéder la résignation d'un philosophe et la simplicité d'un soldat, retournent contre lui ces qualités modestes, et justifient par elles l'accusation dirigée contre lui.

En effet, disent-ils, ces vertus, peu à l'usage d'un caractère dur, remuant et présomptueux, n'étaient qu'un manteau honorable, dans lequel s'enveloppait cet ambitieux hypocrite, et sous lequel ce noir conspirateur dirigeait ses détestables manœuvres. Tandis que l'Europe abusée vantait sa modération et s'étonnait de son changement, il se riait d'elle en secret et préparait avec ses dignes confidens les machinations qui allaient la bouleverser de nouveau.

On était convenu de faire au tyran détrôné une nouvelle réputation de bienfaisance, de sensibilité, de philantropie et même de bonhomie. On ne parlait que de son retour aux idées douces, que de son application aux projets utiles. Revenu des calculs de l'ambition, des sanglantes entreprises de la guerre, des illusions de la gloire, il bornerait tous ses désirs et ses efforts à rendre son petit peuple heureux. Après avoir épuisé, dans les troubles de l'Europe, cette sève enflammée qui la tourmenta trop long-tems, il ne lui restait qu'un louable principe d'activité, source de toutes les vertus, quand l'humanité

l'inspire, que la prudence le tempère et que l'expérience le conduit.

Cette fièvre ambitieuse, qu'on déguisait sous une qualification honorable, on regrettait qu'il l'employât presqu'en pure perte, à des travaux pour ainsi dire domestiques. La philosophie pouvait trouver quelqu'intérêt et une leçon dans le spectacle d'un grand empereur, qui, à l'exemple de Charlemagne, se faisait rendre compte des produits de sa basse-cour. Mais aux yeux de la politique, que ce tableau était mesquin, et qu'il était douloureux, puisqu'il obligeait à conspirer!

On conspirait donc, continuent les mêmes personnes; et la double situation de l'île d'Elbe, heureuse et florissante par l'infatigable providence de Napoléon, et celle de la France languissante et humiliée par l'inconsistance et la faiblesse de Louis, exigeaient que l'on conspirât. De quoi s'agissait-il en effet dans ce dessein général et dans son but ultérieur? d'appliquer à un grand royaume le régime glorieux et fortuné d'un état subalterne; de relever la réputation de la France compromise par des trahisons, et de venger l'honneur de ses armes insultées par la lâcheté. On remarquera qu'alors les droits du peuple n'étaient pas le motif de la conspiration, ou ne lui servaient pas même de prétexte : compris

dans les réclamations antécédentes, ils ne furent articulés que plus tard, et quand les têtes, échauffées dès long-temps, n'attendaient plus qu'un mot magique pour s'enflammer.

Assez d'autres mots préparatoires étaient jetés, les uns comme une pâture à la crédulité, les autres comme une amorce à l'intérêt ou à la perfidie. Par des nomenclatures à double bordereau, on recrutait à la fois des ennemis au roi, des prosélytes à l'empereur. On vantait avec des transports affectés les moindres actions de celui-ci; on blâmait avec amertume toutes les opérations de l'autre. Il y avait un système qui, dans son organisation complexe, exagérait le mal, en dépréciant le bien. On reprochait également au roi la mollesse de son caractère et l'opiniâtreté de ses sentimens, l'affectueuse élégance de ses discours et les dispositions *illibérales* de ses décrets, la contradiction de ses principes apparens et des actes de son ministère. Toutefois la censure épargnait sa personne morale, respectait les qualités de son ame, admirait même la variété de ses connaissances et les agrémens de son esprit. Mais elle se dédommageait de ces hommages forcés, en portant une sévérité injurieuse sur son auguste famille, et en répartissant à chacun de ses membres des imputations personnelles. C'est ainsi que la loyauté

chevaleresque de *Monsieur* était travestie en indiscrétion, et son amabilité populaire en inconséquence; c'est encore ainsi qu'on cherchait, dans les qualités des autres princes, le côté vulnérable, et qu'on exigeait, par exemple, que *Madame*, si long-temps malheureuse, trouvât dans les plaisirs mondains, et non au pied des autels, la consolation de ses longues infortunes.

Si la maison royale, qu'une sorte d'aveu tacite de sa bonté, qu'une politique de convenance peut-être, ordonnait de ménager encore, était tour à tour livrée aux railleries dénigrantes et aux sarcasmes amers, il était à la fois de la convenance, de la politique commune et de l'intérêt privé des agresseurs de charger de risées, de bafouer sans relâche, de poursuivre à outrance le ministère, l'administration, les amis et les agens du roi. Les ministres, avec des vues individuelles, n'ayant aucun plan collectif, nulle unité dans la direction, peut-être point de terme dans leurs desseins, parurent tâtonner en marchant, marcher au rebours de l'opinion, affecter quelquefois un vain appareil théorique, ne prouver jamais la pratique d'une science usuelle. Tout étant nouveau dans leur gouvernement, on eût souhaité que tout fût neuf dans son administration. Ils concevaient sans génie, ils opéraient sans talent et sans courage. Ce qui leur manquait surtout

était moins cet esprit vague, brillant et parleur qui amuse la société où il se forme, et qui est d'un si mince usage dans les affaires, que ce coup-d'œil qui les pénètre, que ce tact qui les devine, que cette main sûre qui les manie, qui leur assujétit les circonstances, et qui, se jouant des difficultés, tire des obstacles même les moyens du succès. Telle à peu près était la part que l'accusation faisait à l'impéritie : ce qu'elle attribuait aux mauvaises intentions était pis encore. Elle soupçonnait la perfidie dans la timidité, la fausseté sous la dissimulation, la trahison dans la franchise, des pensées atroces enveloppées de discours captieux, un projet funeste tendu comme un piège au fond d'un appareil séduisant. Ce projet (ce sont toujours les détracteurs qui parlent) n'était rien moins que la contre-révolution. Déjà ce monstre multiforme, dont le siége était moins le trône que le cabinet ministériel, s'insinuait par toutes les voies, s'introduisait par toutes les portes, envahissait tous les bureaux. Le monarque, abusé par des conseillers spéculateurs, entraîné par des amis égoïstes, se doutait peu qu'il favorisât un plan subversif de sa propre autorité, et que son nom révéré et cette autorité même servissent de voile et fussent le véhicule et le mobile de son exécution. Néanmoins on essayait de tous côtés

et par tous moyens cette exécution pernicieuse. Parmi ces derniers, quoique de violens ne fussent pas rejetés, on préférait ceux dont la douceur attrayante, la finesse ingénieuse, la ruse maligne convenaient si bien à la faiblesse des caractères et à l'inconsistance de l'autorité. C'est ainsi que des talens célèbres, des vertus austères, des caractères nerveux étaient, sous quelque plausible prétexte, écartés de la cour et des emplois. En haine des principes modernes, on revêtait de ceux-ci des hommes imbus de toutes les opinions surannées. Ces principes même étaient troublés dans leur source; et quoique la charte, donnée par le roi, jurée par les ministres et consacrée par l'assentiment universel, les eût de nouveau constatés, on ne craignait pas d'en violer les dogmes, en feignant de professer sa doctrine. Les exemples ne manquaient pas pour appuyer ces inculpations. Entre autres, l'on citait la discussion tortueuse qui avait provoqué la suspension de la liberté de la presse, et la loi également contre-révolutionnaire et anti-constitutionnelle qui résultait de cette discussion. On fortifiait ce grief capital par une série de griefs, plus ou moins importans, et que nous débattrons dans leur ordre et dans leur lieu. De leur réunion, il fallait induire que, malgré les lumières et les bonnes intentions du roi, ceux qui

géraient son gouvernement compromettaient la nation, en le compromettant lui-même, détérioraient une gloire qui leur doit être solidaire, et déterminaient leur chute simultanée. Afin de la prévenir, le premier devoir des amis de l'honneur et de la patrie n'était-il pas d'invoquer le bras puissant qui les avait garantis tant de fois, et qui seul, dans cette occurrence critique, pouvait les sauver tous deux?

Ces assertions, plus ou moins directes, plus ou moins enveloppées, partaient de différens points, se propageaient par une tactique appropriée, grossissaient, s'exagéraient dans leur cours, et opéraient à force de manœuvres. Insensiblement elles gagnaient tous les rangs de la société, et communiquaient à tous les membres du corps politique un premier ébranlement. La première occasion changerait-elle cette secousse commencée en agitation convulsive? c'est ce qu'il était raisonnable de prévoir, en considérant la disposition des esprits.

Deux opinions partageaient la cour : celle des principes, qui soumet tout acte à des théories reconnues; celle de l'usage que subjugue l'ascendant de la routine. Deux avis obsédaient le roi : celui qui plaçait sa tête sous la ligne constitutionnelle, celui qui l'en affranchissait. Deux partis divisaient le ministère : celui qui se servait

de la charte, comme d'un glaive, pour attaquer les droits du peuple ; celui qui usait de la charte, comme d'un bouclier, pour défendre la prérogative du roi. Deux factions déchiraient l'état : celle qui, au nom de la constitution, voulait perdre le roi; celle qui, sans la constitution, ne pouvait le sauver. La lutte s'engageait peu à peu; mais ce tiers-parti, que j'ai peint remarquant les erreurs des autres pour en profiter, se tenait en silence et en réserve. Il attendait, selon sa coutume, que les excès de la démence ramenassent la raison.

De ces hautes régions le ferment séditieux était descendu dans le peuple et dans l'armée. L'agitation de l'un était sensible, le mécontentement de l'autre pouvait devenir dangereux. Le premier redoutait le retour des abus qu'il avait renversés ; la seconde, la destruction des trophées qu'elle avait conquis. La liberté et la gloire leur semblaient donc compromises ; et quoique ces talismans ne dussent opérer, ce semble, que sur les ames héroïques, il n'est pas moins avéré, qu'en leur nom, celles des classes inférieures étaient profondément émues et leur caractère sinistrement aigri. Cette fermentation amère se faisait sentir surtout parmi les habitans de la campagne.

Qu'est-ce donc que le gouvernement opposait

à ces inquiétudes? Recueilli dans une conscience paisible, fort de ses intentions paternelles, il ne s'empressait point d'adopter des mesures répressives; et, repoussant, comme injurieuses à la nation et à lui, les terreurs qu'on voulait lui suggérer, il abandonnait avec une noble confiance l'examen de sa conduite, même à ses ennemis. Il leur disait, il disait à la France : Une révolution sans exemple avait déchaîné contre vous l'anarchie, le despotisme et la guerre. Rappelé par vos vœux, je n'ai pas craint de me présenter à ces trois monstres, que mon seul aspect semble avoir désarmés. La paix a conclu la révolution européenne, la constitution a terminé celle de notre patrie. Cette constitution qui garantit les droits dont vous êtes jaloux, ne fortifie que dans votre intérêt les pouvoirs balancés de vos magistrats et la prérogative de votre monarque. Comment réprimeraient-ils, en votre nom, les tentatives du despotisme, comment arrêterais-je les irruptions de l'anarchie, sans une charte qui oppose à leur action ou lentement ou brusquement destructive, l'invincible barrière de la monarchie représentative? Cette monarchie, que j'ai tirée des ruines de l'état et des monumens de notre histoire, fut celle de Clovis, de Charlemagne, de Hugues Capet. Ce fut surtout celle de Saint-Louis et de ce Henri IV, dont

la bouche des pauvres et celle des enfans répètent sans cesse le nom adoré. Ce que ces princes, dont le sang coule dans mes veines, et dont l'esprit anime mon cœur, n'avaient fait qu'entrevoir et désirer, je l'ai réalisé. Après avoir reconnu et consacré vos droits, j'ai voulu, j'ai pu vous en faire jouir par la paix. Ne sourit-elle plus à vos regards charmés, cette paix que la victoire ne vous donna jamais constante, mais que mon retour vous a garantie? Où sont les transports que ce retour fit naître? Qu'est devenue cette confiance qu'il inspirait au commerce, ces encouragemens qu'il promettait à l'industrie, cette sécurité qu'il rendait à l'agriculture, cet ineffable ravissement que la présence des fils cause à leur mère? Voilà les bienfaits qui ont signalé mon gouvernement; et ces bienfaits, que je compte parmi mes premiers devoirs et qui sont mes plus doux plaisirs, ne sont que les gages de bienfaits encore plus grands. Est-ce que vous les méconnaîtrez? Pourriez-vous les dédaigner? Seriez-vous assez malheureux pour leur préférer je ne sais quels fantômes de liberté superbe et de gloire sanglante? Et moi aussi j'aime la liberté, car je suis du noble pays de France; et moi aussi j'aime la gloire, car je me nomme Bourbon. Mais est-il de gloire sans estime, est-il de liberté sans bonheur? En douter, ce serait vous faire les

bourreaux de vous-mêmes, et vingt-cinq ans de leçons ne vous auraient rien appris.

Telle était l'essence des discours que le ministère prêtait au roi, ou que le roi prononçait lui-même. On croyait, on aimait à croire à leur sincérité, lorsqu'ils étaient dans la bouche du prince; on suspectait ses intentions, quand on les entendait de celle de ses agens. L'enthousiasme, qui avait signalé son retour, avait d'abord cédé à une sorte d'indifférence, bientôt suivie de mécontentement et ensuite d'inquiétudes. Celles-ci, répandues à doses variées, dans les différentes classes de la société, y prenaient les caractères particuliers de ces classes, les formes diverses des passions individuelles, et surtout la nuance des lieux et du moment. Autre est l'anxiété d'un capitaliste qui calcule les cotes de la Bourse, autre est la mauvaise humeur d'un ouvrier qui manque de travail; on se plaint d'un ton différent à Marseille qu'à Paris; et telle opération, qui aurait paru insignifiante dans un tems, est repoussée dans un autre par une improbation universelle.

Dans l'esprit qui marqua cette époque, il faut soigneusement distinguer des motifs réels les prétextes plus ou moins spécieux. Qu'un malaise à peu près général ait saisi toutes les facultés, c'est ce qui est hors de doute, et ce malaise s'ex-

plique par les espérances déçues. On sortait d'un régime de fer, et l'on croyait avoir des droits, non-seulement à des améliorations partielles, mais à un changement total; non-seulement à des modifications lentes et graduées, mais à de rapides métamorphoses. Le gouvernement, qui avait marqué le passage de la monarchie impériale à la restauration de la royauté, avait beaucoup promis; les princes, au nom du roi, avaient promis davantage; le retour, la présence, les premiers actes du monarque avaient fait espérer encore plus. Un peuple aimant et sensible, mais impatient et vif, à qui l'on promet un peu, espère beaucoup, et il exige davantage. On eût voulu que le bien actuel surpassât le mal, dont on ressentait encore la maligne influence; on demandait que le présent, gage d'un avenir fortuné, effaçât jusqu'à la dernière trace d'un passé désastreux. C'est ainsi qu'un enfant malade détruit, par sa pétulance, l'effet progressif des remèdes, et qu'il éloigne, pour long-tems peut-être, l'époque de la convalescence et le retour de la santé.

Nous venons de dire que nous exposerions dans leur ordre et discuterions dans leur lieu les griefs qu'on imputait au gouvernement. En renvoyant ce débat au chapitre de l'invasion, il est pourtant indispensable d'énoncer sommaire-

ment ces torts, qui offraient aux uns des prétextes, aux autres des motifs.

1°. *Monsieur*, comte d'Artois, ayant, en qualité de lieutenant-général du royaume, ordonné la remise de cinquante forteresses que les armées françaises occupaient en Prusse, en Allemagne et en Italie, ce prince, par cette détermination, non-seulement avait compromis la gloire nationale, mais il enlevait au gouvernement les moyens de dicter à l'ennemi une paix avantageuse et durable.

2°. La flotte du Texel, celle de l'Escaut, et une partie des bâtimens stationnés dans les différens ports de France, avaient été livrées aux Anglais; aux Anglais, les ennemis nécessaires et éternels de notre industrie, de notre prospérité, et dont cette tradition, en nous enlevant des moyens de succès, augmentait ceux de nos rivaux.

3°. Le traité de Paris semblait impolitique et humiliant. Humiliant, en ce qu'il réduisait à rien les conquêtes de la France; impolitique, en ce que les résultats définitifs de la révolution, du système continental et de la guerre, tournaient entièrement au profit de l'Europe et à notre préjudice; de l'Europe, cinq fois vaincue par nos talens et par notre courage, une seule fois victorieuse par nos dissensions. Entre autres

clauses qui éveillaient les suspicions et provoquaient les débats, on citait celle qui, plaçant sous la nouvelle souveraineté de la maison d'Orange la Belgique, notre annexe naturelle, nous enlevait, par cette subversion géographique et morale, le prix de la victoire et le gage de la paix. On demandait pourquoi l'Allemagne, en se constituant en système fédéral, n'excluait pas de la dictature impériale la maison d'Autriche, dont la prépondérance, si nuisible à la Bavière et à la Pologne, si dangereuse pour la Prusse et si redoutable pour la France, n'avait pu être balancée que par le protectorat du Rhin, comme sa puissance dans la presqu'île n'avait cédé qu'à l'établissement du royaume d'Italie. Rivaux naturels de l'Autriche, n'avions-nous pas à craindre que sa suzeraineté, élective en principe et de fait héréditaire, ne nous enlevât la possession de la balance politique, et par une conséquence plus ou moins rapprochée, toute espèce d'influence diplomatique? Que dirait alors, que ferait la Russie? Que ne méditerait pas la Prusse, ressuscitée, pour ainsi dire, de la mort de Tilsitt, et reprenant, avec ses domaines reconquis, son système militaire, ses agrandissemens calculés et la vengeance de ses projets avortés? D'autre part, l'indépendance de la Suisse, reconnue par l'article 6 du traité de Paris, reconnue, mais non

garantie, soustrayait-elle à l'influence étrangère les cantons fédérés? Par leur adhésion successive aux alliés et à la France, ils avaient prouvé qu'ils favorisaient alternativement le plus fort : on n'avait pas eu le tems d'oublier que, malgré l'acte de médiation, leur neutralité avait été impunément violée, que peut-être elle l'avait été de leur propre consentement; l'on eût donc désiré que les arbitres de l'Europe contraignissent *les Magnifiques* à préférer au parti le plus fort le parti le plus juste, et préservassent ainsi la France affaiblie et ouverte à l'est, d'irruptions soudaines et d'envahissemens imprévus.

Plusieurs autres conditions de la paix de Paris offraient un vaste champ aux remarques critiques et préparaient celui des discussions inquiétantes. Rien de moins sensé, rien de plus coupable, disait-on, que de semer, pour ainsi dire, la guerre dans la paix. Pouvait-on s'arroger le droit de blâmer le conquérant que l'Europe avait renversé, si l'Europe affectait les mêmes prétentions et préludait aux mêmes attentats? Que signifiait ce congrès qui donnerait au traité du 30 mai son complément? n'était-il pas probable que ce complément dégénérerait en extensions? et jusqu'où pouvait aller une assemblée qui peut-être se croirait tout permis, parce que tout lui était possible! Ses opérations, ont

dit depuis les censeurs dont nous abrégeons les reproches; ses opérations ont prouvé que de telles craintes n'étaient point chimériques : Gênes a perdu son patriciat, Genève sa démocratie, Venise son aristocratie antique, à toutes l'on a ravi l'indépendance; et si la Pologne recouvre nominalement la sienne, c'est pour la perdre définitivement dans une conquête pacifique et par une usurpation légale.

Les articles 8, 9 et 10 paraissaient vexatoires et dérisoires. Vexatoires, puisqu'ils cèdent à la Grande-Bretagne ceux de nos comptoirs et établissemens, celles de nos pêcheries et colonies dont la possession n'est point en litige : témoins Tabago, Sainte-Lucie, et surtout l'Isle-de-France, la plus florissante de nos colonies et celle dont l'esprit a le plus de rapport et d'attachement avec le génie de la métropole. Ces stipulations étaient également dérisoires, parce que dans la garantie que l'Angleterre nous faisait de nos possessions dans les mers et sur les continens de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, il y avait un obstacle contradictoire et possiblement invincible. Saint-Domingue, par exemple, était, comme il est encore, la proie des Nègres, et nos ressources pour les soumettre et pour la recouvrer, ont toujours été moindres que celles des insurgés pour s'en assurer la jouissance.

Les usages de 1792 restitués à la pêche de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent, au lieu d'être rétablis par la treizième stipulation du traité, auraient dû être modifiés, selon les progrès de la navigation et de l'industrie, et dans l'intérêt amélioré des parties contractantes.

N'était-ce point assez d'avoir cédé les forteresses conquises, les arsenaux garnis, et les vaisseaux de guerre armés ou non armés et en construction, sans livrer encore le tiers de l'artillerie et des munitions navales, le tiers des matériaux de construction et d'armement? c'est ce que stipule l'article 15.

La seizième clause convenue dans les intérêts bien entendus des princes et par égard pour la liberté des peuples, a-t-elle été ponctuellement suivie; et dans son exécution, les agens ont-ils respecté son esprit? il fut permis d'en douter, lorsqu'on vit écarter des fonctions publiques ceux dont l'opinion passée ne s'accordait pas aux changemens actuels, ceux dont la fidélité à des sermens rompus par la violence faisait du parjure intéressé la censure la plus amère.

On élevait sur les articles 17 et 18 une foule d'observations. Par le premier, on pouvait prévoir qu'il était dans l'intention des contractans d'imposer aux nations des maîtres qui leur fussent moins convenables, qu'ils ne le seraient aux

combinaisons des alliés. Par la dix-huitième condition, on préjugeait que, les gouvernemens renonçant aux indemnités qu'ils se croyaient en droit de réclamer de la France, c'était déclarer injustes toutes les guerres qu'elle avait soutenues depuis 1792, pour son indépendance, criminelles toutes les victoires qui les avaient couronnées, et abusifs tous les traités qui les avaient sanctionnées. On crut découvrir dans la teneur de l'article additionnel au traité avec la Prusse, une rédaction qui semble confirmer cette idée. L'article, comme on peut s'en convaincre, annulle de droit les conventions précédemment anéanties par le fait, c'est-à-dire, la paix de Bâle (5 avril 1795), celle de Tilsitt (9 juillet 1807), et la convention de Paris (20 septembre 1808).

Enfin, sans s'énoncer formellement sur l'abolition éventuelle de la traite et sur sa prolongation de cinq années (cette question présentant une discussion étrangère à l'objet de celle-ci), on ne voyait pas sans inquiétude que le cinquième article additionnel au traité avec l'Angleterre, reportât à une époque indéfinie les stipulations maritimes et commerciales que cette puissance projetait relativement à la France. On n'ignorait pas qu'un traité de commerce avec une puissance maritime est plus épineux à con-

clure que dix traités de paix. En examinant ceux qui jadis unissaient la France à la Grande-Bretagne, on croyait découvrir dans l'apparente générosité de celle-ci, des piéges subtils, où avait échoué mille fois sa confiante rivale; et l'on se ressouvenait que l'égoïsme patriotique qui dicta aux Anglais leur fameux Acte de navigation, avait ravi aux Français celui qu'ils devaient à la sollicitude de leurs représentans.

4°. De l'examen d'une capitulation diplomatique, on passait à celui de nombre d'actes d'administration intérieure; et cet examen en amenait la censure. On demandait pourquoi le nouveau gouvernement, après avoir rejeté les couleurs, devenues nationales par le choix, par l'usage et par la victoire, avait adopté les couleurs blanches, jadis illustrées, à la vérité, par les drapeaux du grand Condé, le panache du bon Henri et l'écharpe de François Ier., mais compromises par l'émigration armée, par la Vendée rebelle, et par des révoltes qui les avaient tachées de sang français? On observait que le roi Louis XVI ayant accepté et porté ces couleurs, que le roi Louis XVIII s'en étant décoré à l'imitation de son auguste frère, les quitter, c'était blâmer la conduite de l'un et insulter à la mémoire de l'autre. N'était-ce pas, d'un autre côté, mécontenter la nation habituée à ce signe

et humilier l'armée qui y chérissait son ralliement? Donner enfin à la cocarde et aux drapeaux blancs la préférence sur les étendards et la cocarde tricolores, c'était décider le procès de la révolution en faveur de la minorité. Outre que cette détermination semblait injuste, elle était certainement impolitique; et les vrais amis du roi s'unissaient, dans cette occasion, à ses critiques, pour le plaindre de ménager si peu un préjugé d'où dépendait peut-être la tranquillité publique et sa propre sécurité. L'une et l'autre n'auraient-elles pas été conservées par l'adoption du moyen terme que le patriotisme et la philantropie inspirèrent à un citoyen ingénieux? Il s'agissait de substituer à la couleur blanche des rois et à la cocarde tricolore du peuple un signe nouveau qui, excluant de la cocarde, des drapeaux et du pavillon la bande rouge, n'y eût conservé que les zones blanche et bleue : la première, symbole de pureté, et de tous tems affectée au sacerdoce et au pouvoir suprême; la seconde, offrant, dans sa teinte azurée, l'image de la nation, toujours constante dans sa mobile perpétuité, comme le ciel est toujours invariable dans sa couleur; toutes deux exprimant par leur assemblage intime l'union du peuple et du monarque.

5°. Quel est, se demandait-on, ce principe de

légitimité dans la possession des couronnes, principe dont le congrès de Vienne parle beaucoup, sans le définir, et en vertu duquel Louis XVIII *revient* et n'est point *choisi*, est *rappelé* et n'est point *appelé*, date de la vingtième année de son règne et s'intitule *Roi de France et de Navarre, par la grâce de Dieu?*

La jouissance d'un trône est-elle une possession usufruitière ou une propriété?

Quel est le principe de cette propriété ou de cette possession? Est-ce un titre authentique, un consentement tacite ou exprès, une tradition séculaire, un usage reconnu?

Possession ou propriété est-elle aliénable?

En admettant la successibilité, quel en est l'ordre, et dans quelle circonstance cet ordre peut-il être interrompu?

L'interruption supposée, qui a le droit d'en remplir la lacune, et comment ce droit peut-il s'exercer? Est-ce par l'usurpation violente ou adroite, la substitution accidentelle, la commission qui, de temporaire, devienne permanente? Est-ce enfin par le consentement tacite, ou l'élection expresse?

L'élection n'est-elle pas alors, comme elle le fut primitivement, le vrai principe de la légitimité? Toutefois ce principe, qui ne saurait, qui ne doit être admis que dans un seul cas (la va-

cance du trône par extinction naturelle ou civile des races régnantes), loin de compromettre la possession usuelle ou légale, ne la confirme-t-elle pas?

Quelques publicistes agitaient ces hautes questions de droit politique. Les journaux et les cercles balotaient quelques-unes de leurs conséquences.

6°. Dans l'hypothèse que la plénitude de l'autorité résidât en France dans la personne des rois, ainsi que l'avait déclaré Louis XVIII, en promulguant sa charte, il résultait nécessairement que, par l'octroi de cette charte, ce prince, non-seulement avait regardé comme illégaux et frappé de nullité tous les faits et actes de la révolution, mais qu'il avait également annulé la constitution de 1791, rédigée par l'assemblée nationale, librement acceptée et sanctionnée par le roi. Cependant Louis XVIII, lui-même, lorsqu'il n'était encore que *Monsieur*, frère du roi, avait adhéré formellement, et par plusieurs démarches solennelles, aux changemens opérés par la force des circonstances et légitimés par le consentement de l'autorité. D'autre part, Louis XVIII, après avoir, par sa déclaration de Saint-Ouen, reconnu l'objet de la révolution (l'existence des droits nationaux), et les bases d'une constitution (la séparation, la balance et l'exercice des pouvoirs publics), avait appelé,

pour concourir à la confection de sa charte, l'élite du sénat, du corps législatif et du conseil d'état. N'était-ce pas, eu égard aux circonstances, agir comme le roi son prédécesseur, dont pourtant cette action détruisait l'ouvrage? On demandait à cette occasion, si, quand il s'agit de constitution, l'engagement d'un monarque ne lie pas ses successeurs; et Louis XVIII semblait répondre à cette question par la décision affirmative consacrée dans la charte.

Dans l'hypothèse que la nation est le réservoir de la puissance, et que le concours des choses lui en avait rendu l'exercice, tout ce qui concerne la promesse d'une charte, sa rédaction, l'octroi que le prince en faisait, la promulgation et l'usage de cet acte, donnaient lieu à des controverses beaucoup plus développées.

Ces controverses s'amplifiaient, lorsqu'il s'agissait d'examiner la charte comme une œuvre constitutive, comme une institution politique, dont l'objet ne paraissait d'abord que la réforme des abus de l'un et l'autre régime, mais qui, par son influence progressive, devait contribuer aussi à la restauration des mœurs.

Sous diverses formes, la plupart critiques, quelques-unes injurieuses, quelques autres apologétiques, on adressait au gouvernement plusieurs séries de questions. On distinguait, à

leur style, si elles étaient présentées dans l'intérêt des factions ou dans celui de la patrie et du roi. Quelques plumes modérées, également éloignées de l'adulation et de la satyre, rédigeaient les leurs sous l'insinuant et modeste appareil du doute, qui sollicite l'examen, sans contraindre à la décision.

7°. Les sénateurs et ceux des fonctionnaires publics que le roi, malgré ses déclarations d'Hartwel et de Saint-Ouen, a écartés des emplois, méritent-ils, par leur conduite, l'espèce d'affront qui n'était pas dû à leurs talens? n'est-ce pas l'opinion qu'on punit en eux, au mépris de la charte qui prescrit l'oubli des opinions?

8°. Soit qu'on raisonne constitutionnellement ou extra-constitutionnellement, la représentation nationale n'est ni complète ni légale. Sans nouvelle mission du peuple, elle exerce sous un régime réformé, des attributions que le peuple seul peut et doit donner, en vertu de la charte. D'ailleurs, le nombre des députés, déjà trop limité et peut-être vicieusement élus, selon le mode actuel, est tellement borné, par l'extinction des pouvoirs des deux tiers, que le douzième de la nation est à peine représenté. La puissance du prince ne saurait corriger ce double vice, à moins que, de monarque constitutionnel, il ne se fasse monarque absolu.

9°. Le choix des ministres, d'un certain nombre d'ambassadeurs et d'agens, celui d'un nombre plus grand de fonctionnaires et d'employés, compromettent à la fois l'honneur et la tranquillité de la nation, la dignité du prince et les opérations de son gouvernement. Est-ce à tort qu'on se plaint d'actes illibéraux, illégaux, injustes et impolitiques? Si le ministère est au-dessous du siècle, pourquoi a-t-il la prétention de marcher à la tête du siècle? Si le roi se connaît en hommes, pourquoi confie-t-il les rênes de l'administration à des mains ineptes, inexpérimentées ou débiles?

10°. La maison militaire du roi, celle des princes semblent mériter des reproches analogues. Tandis que de vieux guerriers, couverts de cicatrices, sont éconduits, on accorde à des vétérans sans services et à des jeunes gens sans expérience, l'honneur de garder le souverain. Ils le méritent sans doute par les égards qu'on doit aux noms de la plupart d'entre eux, et par le noble zèle qui ajoute quelqu'éclat à ces noms illustrés; mais la valeur, les talens, le patriotisme, la gloire donnent aussi la noblesse, et les soldats de la liberté sont dignes d'approcher celui qui s'en est déclaré le restaurateur.

11°. Nous avons déjà remarqué que la question de la liberté de la presse, si habilement

résolue par l'article 8 de la charte, avait suscité une controverse nouvelle, où, sous les prétextes les plus frivoles et par les sophismes les plus vains, on n'avait feint de respecter le principe, que pour le violer dans ses conséquences.

12°. L'abolition des droits réunis, promise par une imprudence bien touchante, avait été ajournée par une imprudence beaucoup moins respectable.

13°. On croyait voir, dans la piété du roi et dans la religieuse régularité de sa famille et de sa maison, les symptômes du retour de la puissance ecclésiastique. Quelques indiscrétions provinciales semblaient avoir inspiré la crainte des dîmes, comme quelques fanfaronnades paraissaient devoir rappeler les droits féodaux.

14°. Je me lasse d'alonger une liste, que je pourrais grossir du double, car chacun, avec des intentions différentes, l'amplifiait par des articles plus ou moins erronés. Ceux qui tombèrent comme d'à-plomb sur tous les esprits, furent l'inquiétude communiquée aux acquéreurs de domaines nationaux et l'intention d'humilier l'armée. Dans la discussion nécessaire que nous livrerons à ces griefs, nous nous réservons d'approfondir ces deux derniers. Tandis que les esprits qui se croyent les arbitres de la pensée publique, parce qu'ils en sont les organes, re-

gimbaient sous le joug imposé à la presse, deux classes bien autrement nombreuses, celle des militaires et celle des propriétaires, exhalaient l'humeur de l'amour-propre, la souffrance et les angoisses de l'intérêt compromis. D'où il suit que la masse des mécontens se composait d'hommes austères, pour qui les principes sont tout, de savans qui se croyaient négligés, d'écrivains dont la plume était taillée par un censeur, de fonctionnaires qu'on avait éconduits. Cette masse, lancée comme un levain dans les classes laborieuses et subalternes, y entretenait une fermentation, tantôt sourde et secrète, tantôt bruyante et manifeste, mais partielle et instantanée. Il ne fallait qu'une occasion pour la rendre terrible et universelle.

Ainsi le trône, assis sur un volcan, s'étayait de laves embrasées et de cendres trompeuses. Un ministère sans unité, sans direction, sans énergie, engageait le roi dans des mesures ou fausses, ou tardives, ou partielles, ou contradictoires. Des explorations adroites sans fourberie, des insinuations douces sans bassesse, des déterminations vigoureuses sans dureté, en un mot, la force sans despotisme, auraient dû caractériser cette époque difficile. Le roi venait de relever la monarchie; c'était la monarchie qui devait sauver le roi. En général, ce qui manquait au gouver-

nement, outre des vues grandes et justes et une volonté ferme, c'est l'habitude des affaires, l'expérience des révolutions, la pratique des hommes et des choses, la connaissance du siècle, et surtout l'à-propos.

Rien ne me prouve encore, au moment où j'écris, qu'il ait existé, contre la restauration royale et en faveur de l'empire, une conspiration *matérielle*. Si j'en crois quelques mesures de haute police, le ministère la soupçonne; mais si je juge de ces mesures, d'abord par l'indulgence de leur esprit, ensuite par la mollesse de leur exécution, cette conspiration n'est point démontrée aux yeux du monarque. J'entends, je le répète, une conspiration dont les chambres législatives doivent proclamer l'existence, des témoins prouver les manœuvres, des jurys déclarer la culpabilité, et des tribunaux prononcer le châtiment. Quant à la conspiration *morale*, c'est-à-dire l'accord des sentimens, l'adhésion des esprits, le concours de l'opinion et de la volonté, tout ce que j'ai dit jusqu'alors les indique; ce qui me reste à dire la manifeste. Il y a plus : des mouvemens que je constate, des faits dont j'ai à rendre compte, les uns se montraient déjà par des symptômes alarmans, et par eux l'on pouvait prévoir les autres. Je sais qu'il est aisé de raisonner après l'événement; mais que

sert d'être placé au centre des lumières, pour ne point distinguer, je ne dirai pas les nuances fugitives, que saisissent souvent mal les vues les plus exercées, mais les masses grossières qui frappent tous les regards? Or, tous les regards se fixaient sur l'agitation qui inquiétait la France; le ministère seul fermait les yeux et demeurait immobile.

S'il les eût ouvert, qu'aurait-il recueilli? d'abord ce que nous venons de crayonner vaguement; et, si l'on en croit des rapports qui se prétendent bien informés, une foule de détails qui donnent à la physionomie politique du moment des traits plus décidés, un caractère plus précis.

Selon ces rapports, si le chef de la conspiration était à l'île d'Elbe, son foyer se formait à Paris, d'où il dirigeait dans les principales villes de France ses instrumens capitaux, et jusques dans les hameaux les plus solitaires, leurs mouvemens et ses manœuvres. Chaque quartier de la capitale était gouverné par un comité qui, dans ses exercices divers, altérait l'esprit public selon sa propre direction, le remuait par des journaux, des libelles, des chansons et des caricatures, le surveillait par sa police. Outre l'objet général de ce comité, chacun de ses membres avait une besogne analogue à ses moyens per-

sonnels et à sa position. Tel égayait par ses épigrammes le café du théâtre voisin; tel épouvantait par ses diatribes le cabaret du coin. De plus importantes missions avaient été confiées à des hommes plus experts. Il y en avait qui, sous prétexte de discuter le mérite des pièces nouvelles, tournaient vers la polémique politique tous les débats d'une première représentation; il y en avait qui troublaient les travaux des ateliers ou le recueillement des bibliothèques, par des exclamations satyriques; il y en avait qui, dans les sallons de la bonne compagnie, semaient une médisance spirituelle, comme dans les boutiques et les comptoirs, ils distribuaient de vulgaires calomnies. Le cabinet des magistrats, le sanctuaire même n'étaient pas à l'abri de ces insinuations souples, de ces brusques invasions. Elles s'emparaient violemment de la foule dont l'oisiveté peuple nos promenades, de celle qu'une curiosité niaise rassemble dans nos rues; elles se glissaient avec plus de précaution dans l'oreille des badauds de bon ton, et arrivaient par mille détours, tantôt à la toilette d'une femme à la mode, tantôt au confessionnal du directeur en crédit. Les grandes autorités, les chambres législatives, la cour, le ministère étaient soumis à un régime analogue, mais plus relevé. L'élite des comités composait un directoire chargé de leur

en faire l'application. C'était de ce mobile central, que partaient, comme d'un principe unique et souverain, tous les mouvemens qui, par des rouages secondaires, se communiquaient à la circonférence. Ces mouvemens affectaient différentes formes et des allures variées, que l'expérience des conjurés appropriait aux circonstances et aux individus. Le premier talent d'un conspirateur est de bien connaître la passion favorite de ceux sur lesquels il opère, et l'instant critique où doit se décider un événement. Celui qu'on désirait était préparé dans ses périodes, et surtout ménagé dans sa fin ultérieure, par tous les moyens que la fortune, les richesses, les honneurs, le crédit, la crainte, l'espérance, le mécontentement vindicatif peuvent fournir à des hommes spirituels, en qui les désirs fomentent l'espérance, chez qui l'espérance enflamme les désirs. Ajoutez une expérience consommée dans cette tactique révolutionnaire, la confiance illimitée dans leur chef, et dans l'occasion, dont il sut toujours si habilement s'emparer; ajoutez surtout que, dans une conjuration de cette nature, où un attentat est le nœud de la complicité, l'audace de l'entreprise semble en assurer le succès.

C'etait du moins l'espoir des conspirateurs, et pour hâter ce succès, ils n'épargnaient rien.

Si je m'en rapporte aux mêmes documens que je viens de citer, tandis que, d'une part, ils enveloppaient la France, comme d'un vaste filet politique, de l'autre, ils avaient embarrassé chaque citoyen dans un réseau prêt à se fermer sur ses pas. Le roi était abusé, le ministère circonvenu, l'administration paralysée. La minorité de la pairie opposait au mécanisme législatif une résistance d'inertie; la minorité des communes, en invoquant la charte, en entravait l'action. Les bureaux étaient assiégés, les commis réformés ou corrompus, les chefs placés entre la peur d'être victimes et la nécessité de devenir complices.

On ne dédaignait point les véhicules subalternes : ceux du plaisir étaient prodigués comme étant d'un usage plus familier et d'une influence plus entraînante. De longs dîners, des fêtes somptueuses, des spectacles intéressans, le jeu même entraient comme élémens dans cette intrigue, que la prévoyance des meneurs assaisonnait d'une pointe de débauche. On a imprimé à ce sujet que des femmes d'un rang supérieur avaient porté le zèle au point de faire de leurs faveurs le prix de ce qu'on appelait un patriotique dévouement.

Les mêmes chroniqueurs, après avoir établi, qu'afin d'alimenter la conspiration, des

tributs avaient été votés, ont présenté, avec le nom des contribuables, le bordereau de leurs contributions. Il en résulte qu'un grand nombre de sénateurs, d'anciens ministres, de généraux, de conseillers d'état, d'ambassadeurs, de magistrats, d'administrateurs et d'employés ont démontré, par l'argument irréplicable, combien le régime royal, avec son allure pacifique, convenait peu à ces hommes chez qui la guerre et les envahissemens avaient amorcé la cupidité, et qui tenaient pour fades et rebutantes les jouissances de la modération.

Ce dégoût des choses modérées est la maladie du siècle. Accoutumé à l'appareil théâtral de la révolution et de la guerre, il reviendra difficilement à des spectacles moins bruyans et plus doux. On cheminait jadis sur le chemin de la fortune; aujourd'hui l'on y court, au risque de se précipiter. Qu'importe, pourvu qu'on ait joui! L'un fait du bruit qui se termine par une explosion, l'autre jette un éclat qui finit par l'incendie : l'or, les dignités, le crédit, le pouvoir même semblent n'être que les moyens de ces jouissances d'orgueil; comment ramener à la modestie ces glorieux chez qui l'esprit a dépravé le cœur?

Que la conspiration ait été aussi expressément ourdie que l'avancent ceux qui l'ont dé-

noncée, ou seulement qu'elle n'ait d'existence que dans le concours des mêmes intentions, toujours est-il vraisemblable que ceux qui y ont coopéré, ou qui l'ont coordonnée à un plan méthodique, lui ont assigné pour ressort le sentiment que je viens de décrire. C'est malheureusement celui qui nous domine tous, à des degrés différens. Il règne en maître sur l'armée et la mène au meurtre sous le nom de la gloire; sous celui de la liberté, il remue les classes inférieures, toujours prêtes à troubler la société, en s'élevant trop rapidement. C'était aussi sur ces deux ordres de citoyens que les conjurés faisaient jouer de préférence leur électricité. Il y avait dans les casernes, sous la tente, dans les cantonnemens, des officiers que la guerre aurait fait généraux, des soldats que la paix ne pouvait rendre officiers; il y avait, sous leur nouveau toit de tuiles, des paysans qui craignaient le retour de leur toit de chaume : les insolences de quelques nobles rentrés, les scrupules de quelques prêtres superstitieux, l'imprudente ignorance du ministère pouvaient-ils ne pas aigrir des caractères naturellement farouches et récalcitrans? On inquiéta les uns dans la jouissance de leurs propriétés ou sur la légitimité de leurs acquisitions; on fit craindre aux autres des humiliations et une vengeance mesurées aux ser-

vices qu'ils avaient rendus : tous, en consultant le préjugé de leur intérêt, adhérèrent par la volonté et se préparèrent à concourir à la révolution qu'on méditait.

Aux anecdotes, dont je viens de donner le résumé, l'on ajoute que cette révolution, indiquée pour le milieu de février, fut ajournée au commencement de mars par des ordres supérieurs. Les conciliabules, dont on a assigné le siège à Nanterre, à Neuilly, à Saint-Leu, au faubourg Saint-Marceau, reçurent de l'île d'Elbe, par l'intermédiaire de Grenoble, la défense formelle de rien entreprendre. A cette époque, quoique les correspondances entre l'Elbe et la France, entre l'Elbe, l'Italie et l'Allemagne fussent en pleine activité, cependant comme il restait à vaincre des obstacles, que plusieurs tentatives avaient attaqués, et qu'on espérait éluder, si l'on ne pouvait s'en défaire, Napoléon jugea convenable de reculer l'exécution de son vaste projet. C'est ce qui a pu faire croire que, selon le vœu des soldats, métamorphosé en prophétie, elle devait coïncider avec l'équinoxe du printems. C'est aussi ce qui explique ce retour mystique de la violette, à laquelle on a attaché une importance ridicule, et qui n'est devenue le signal d'un parti, que quand ce parti triomphant n'a plus eu besoin de signal.

CHAPITRE IV.

Quel que soit le sentiment moral ou l'opinion politique que l'imagination, les convenances, la réflexion ou l'intérêt se soient faits de Napoléon, tout le monde s'accorde à trouver dans lui un homme extraordinaire. Dans l'obscurité d'une vie privée, il l'eût été par la singularité de son caractère; sur le théâtre, où il joua si long-tems le premier rôle, il se l'est doublement montré par le concours d'un caractère original et de circonstances uniques. Comme un génie, créa-t-il ces circonstances, ou ne fit-il qu'en profiter, comme un homme de talent? c'est la première question que j'examinerais, si j'écrivais la vie de ce grand personnage. Également éloigné de l'adulation, quand il fut tout, et du dénigrement, depuis qu'il ne peut rien; comme je n'ai point été assez vil pour le nommer un dieu, parce que des rois se prosternaient devant son autel, je ne serais point assez lâche pour l'appeler un monstre, parce que des débris de cet autel, que leur bassesse éleva, des esclaves assaillent, insultent, accablent l'idole abattu. Napoléon ne fut jamais une idole pour les consciences libres,

pour les ames sensibles, pour les esprits qui se plaisent à observer et à réfléchir. A ces derniers, il présente un phénomène moral qui, dans toutes ses phases, et même dans ses éclipses, exerce sur la sphère politique la plus bizarre influence. Comparable à ces météores qui, dans leur passage imposant et terrible, épanchent ici des torrens de vie, et là prodiguent la mort, cet homme dut soulever, dans tous les cœurs, les émotions les plus opposées. Tel le préconisa comme le sauveur du monde, tel dut l'exécrer comme son fléau. De là, tant d'opinions passionnées, tant de jugemens contradictoires. Et quoiqu'entré vivant dans la postérité, dès que cette postérité est contemporaine, il est à présumer qu'avant de devenir l'instructif objet de l'histoire, il en sera long-tems encore la proie. Toutefois elle remarquera que les périodes les plus brillantes de sa carrière furent celles qui excitèrent le moins d'intérêt. L'effroi chez les uns, l'admiration dans les autres, l'étonnement pour tous, excluaient ce sentiment, qu'accompagne toujours une sorte de tendresse. Napoléon, au faîte de la puissance, avait éveillé toutes les curiosités; dans le gouffre des revers, il anima tous les intérêts. Ainsi que le héros d'une tragédie terrible et pathétique, il attira tous les regards et réunit comme centre les affections qu'il remuait comme mobile. Vain-

queur et couronné, il avait tenu la terre en silence : la terre parla, quand elle vit sa chute; elle s'en occupa davantage, lorsqu'il disparut; et jamais il ne fut plus remarqué, que depuis qu'il était absent.

Dans sa solitude de l'île d'Elbe, il n'ignorait pas cette disposition des esprits, et calcula le parti qu'il en pourrait tirer. Quelquefois renfermé dans son cabinet, plus souvent égaré sur les grèves de la mer, il recueillait sa pensée dans un secret impénétrable, ou abandonnait ses rêveries aux flots tumultueux. Des correspondances fidèles, des agens habiles et discrets le tenaient informé de ce qui se passait en France, de ce qui pouvait se passer en Europe. Peut-être, quand il arriva dans sa nouvelle souveraineté, avait-il eu le dessein d'y terminer sa carrière politique; peut-être, qu'étonnée du coup qui l'avait précipité du premier trône de la civilisation sur un rocher brut et parmi des peuplades presque sauvages, son imagination avait-elle reçu de la nécessité un frein salutaire; peut-être enfin le prince de l'Elbe s'était-il condamné à ne voir dans l'ancien empereur de France qu'un personnage historique. L'entraînement des circonstances explique celui de sa résignation. Mais, pour être comprimé et immobile, était-il brisé le ressort de ce caractère indomptable; était-elle éteinte,

quoiqu'amortie, cette imagination fougueuse qui créait les projets gigantesques et empruntait, même aux obstacles, les moyens de leur exécution? Ceux de son nouveau dessein lui furent suggérés par les circonstances. Le dessein lui-même était-il sorti tout formé de son cerveau? C'est ce qu'un récit contemporain discuterait vainement; la postérité seule pourra prononcer.

En jetant les yeux sur l'Europe et sur la France, qu'y vit Napoléon? En France, un monarque considéré, mais sans pouvoir; des ministres sans ressources, parce qu'ils étaient sans talens; la pairie sans consistance et sans influence; les représentans sans grandeur et sans union. Faudrait-il beaucoup d'efforts pour écarter, pour dissiper ces faibles obstacles? L'opinion d'ailleurs, qui devançait son entreprise par des désirs, ne la seconderait-elle point par des élans? L'opinion, en révérant le roi, repoussait son ministère, qu'elle marquait d'une responsabilité flétrissante. Elle animait la multitude, qui redoute moins la douleur que l'humiliation, et à qui les fantômes du régime qu'elle a détruit promettaient l'humiliation et la douleur. L'opinion s'étayait encore sur les baïonnettes. Peut-être, sans d'autres motifs que ses craintes, le soldat se disait méconnu; il prenait ses regrets pour des titres, et croyait

avoir perdu la gloire, parce qu'il avait gagné la paix. Tous les ateliers retentissaient de plaintes, que pourtant ne partageaient pas les ouvriers laborieux; dans toutes les campagnes refleurissait, avec la verdure, les riantes espérances d'un changement; des casernes charbonnées de grotesques énergiques offraient comme actuel ce changement désiré; partout le démon des révolutions soufflait son séditieux esprit, et partout il faisait retentir les noms de la gloire et de la liberté.

C'est ce que n'ignorait pas l'empereur. Ses correspondans l'en instruisaient avec exactitude; ses agens, que depuis l'on a appelés ses complices, développaient par des détails ces aperçus généraux. Il savait ainsi dans quel degré d'estime il était à Paris, à Marseille, à Lyon, à Lille, à Nantes, à Strasbourg, à Metz et à Bordeaux. Ce qui se passait dans les villes du second ordre lui était aussi fidèlement rapporté; et sa prévoyante curiosité, qui embrassait les ports et les forteresses, ne négligeait pas les villes d'une classe inférieure. Chaque département enfin ayant eu part à son gouvernement, il en avait aussi à son souvenir. Dans un souverain, qui aurait eu la mémoire dans le cœur, on eût qualifié ces souvenirs de sollicitudes; dans un chef de conjuration, ces sollicitudes peuvent sembler les indices de son attentat.

Quoiqu'assuré de l'adhésion du peuple, des secours d'un grand nombre de magistrats et du concours de l'armée, il ne voulut commencer son entreprise, qu'après avoir tenté d'y engager l'Europe. Des négociations ouvertes avec Naples, l'Angleterre, l'Autriche et la Turquie essayèrent de lier ces puissances à une cause, qu'on leur présentait comme utile, et que, sans doute, elles auraient embrassée, si elles l'eussent considérée comme juste. Vainement parla-t-on à l'Angleterre de la suzeraineté sur la Hollande et de la cession de nos colonies; vainement chercha-t-on à prouver à l'Autriche que le principe de la légitimité et l'intérêt de l'Europe devaient disparaître devant l'intérêt de famille : ces deux couronnes, soit prévoyance, soit probité, jugèrent que la cause du monarque qu'elles avaient rétabli, était la plus honnête et conséquemment la meilleure; elles refusèrent de seconder le prince qu'elles avaient renversé.

Le divan se prononça avec moins de précision; mais son immobilité devint aussi nuisible aux intérêts de Napoléon, que les efforts actifs des alliés.

Naples seul devait comprendre cette déception diplomatique, et Naples la comprit. Naguères, des mécontentemens personnels ayant écarté le roi Joachim des conseils, des opéra-

tions et de l'amitié de son beau-frère, ce prince, par un calcul qui fait plus d'honneur à sa politique qu'à sa loyauté, s'était jeté dans la ligue des puissances contre l'empereur. A l'époque de sa première défection, c'est-à-dire, quand la déroute de Moskow eut commencé les revers de Napoléon, le roi, indigné de la fuite de ce dernier qui compromettait, par un contre-coup inévitable, le trône qu'il tenait beaucoup moins de son propre mérite, que de l'épée et des succès de son puissant allié; le roi était revenu à Naples, et, malgré les sollicitations de la reine Caroline, sœur de l'Empereur, il avait accédé à la coalition européenne contre celui-ci. Le début de la campagne de 1813 sembla devoir couvrir les criminelles imprudences de la précédente expédition : Murat, fidèle à la fortune, reparut à l'armée. Mais formé par l'expérience à une duplicité, qui est le résultat combiné d'un caractère sans énergie et d'une ambition sans mesure, tandis qu'il se battait d'une main pour Napoléon, de l'autre il signait avec l'Autriche un accord d'intelligence, et offrait entre l'empereur et les alliés les bons offices de sa médiation. Bientôt il contracta avec eux d'une manière plus intime; et la bataille de Leipsick, ayant décidé que l'étoile de Napoléon était sur son déclin, Murat quitta le

vaincu pour la seconde fois, et se détermina à tourner à son propre avantage ce qui restait de moins défavorable dans la chance de cette défaite. En effet, son trône ébranlé par cette nouvelle secousse, et ne pouvant emprunter d'une victoire alliée ou de succès personnels d'utiles soutiens, semblait demander pour se raffermir l'auxiliaire des négociations. On a dit, quoiqu'avec peu de vraisemblance, que celles de Murat avec l'Autriche et l'Angleterre, étaient approuvées par Napoléon. Quoi qu'il en soit, comme elles avaient pour base la conservation du trône de Naples dans la maison de Murat, à l'exclusion perpétuelle des Bourbons, elles durent n'être accueillies qu'avec réserve, et consenties qu'à regret par des souverains armés pour le principe de la légitimité. Le roi comprit l'embarras de sa situation, qu'il crut améliorer par une tentative gigantesque, à laquelle il manquait le génie de son beau-frère pour la concevoir et son bras pour l'exécuter. Il s'agissait d'abord, comme la suite l'a démontré, du partage de toute l'Italie entre Naples et l'Autriche, partage que cette dernière puissance refusa, ce qui agrandit les vues de Joachim et faussa de plus en plus sa politique. Dans les caractères équivoques, le danger mène à l'imprudence, et ils ne se sauvent des embarras de la timidité,

que par les extravagance de l'audace. Celle du roi, que la prudente vigueur du prince Eugène avait contenue, malgré sa position critique entre le feld-maréchal Bellegarde et les troupes napolitaines, tendait à faire soulever l'Italie en faveur de Murat, et à en proclamer l'indépendance et l'unité. La capitulation de Paris, l'abdication de l'empereur, le retour du Roi venaient de changer en France la face des affaires; le congrès de Vienne arrangeait celles de l'Europe; et Murat, soit que la répugnance des négociateurs à reconnaître en lui le souverain du royaume de Naples, que pourtant ils lui avaient conservé, eût inspiré à ce prince une défiance légitime sur les intentions ultérieures de l'Angleterre et de l'Autriche; soit que, pour se délivrer tout à la fois du voisinage hostile de cette dernière puissance, ou de son onéreuse amitié, il ne trouvât pas de meilleur expédient que de la dépouiller; Murat feignit de motiver sur l'urgence la hardiesse de sa résolution. La situation de l'Italie semblait la justifier. Du Pô à l'extrémité de la péninsule, un cri de liberté se faisait entendre. Dégoûtée des Français, redoutant l'Autriche, l'Italie voulait ressusciter à l'indépendance et se gouverner elle-même. Celui qui l'émanciperait serait donc entendu; et c'est sur quoi pouvait calculer Joachim. Rien ne

prouve que ce fut dans ces conjonctures que le surprirent les propositions de son beau-frère; mais tout indique que, grâce à la correspondance insinuante de Caroline et aux voyages multipliés de la princesse Pauline, toutes deux sœurs de Napoléon, ces propositions furent admises. Alors les craintes de Murat redoublaient son audace. Le congrès, posant pour pierre angulaire de la restauration européenne la possession héréditaire des trônes, décidait ainsi que celui de ce prince était usurpé; les Bourbons d'Espagne et de Sicile, réunis à ceux de France, demandaient sa chute : sa position paraissait la rendre imminente; son caractère, modifié par une circonstance imprévue, lui persuada que, loin d'être l'occasion de plus grands revers, elle pouvait devenir la cause de nouveaux succès. Il n'était pas fâché d'ailleurs qu'elle le rapprochât d'un homme, qu'à la vérité il avait offensé, mais dont, plus d'une fois, il avait éprouvé le pardon généreux. Il paraît qu'afin d'obtenir celui-ci, il s'était engagé de pousser la marche de ses troupes jusqu'au delà du Pô, afin d'arrêter par une seule manœuvre, l'irruption des Autrichiens en France, leur résistance en Italie. Cette combinaison, où l'on reconnaît le cachet de Napoléon, demandait pour être exécutée efficacement, un bras également plus expert, moins

impétueux, et que n'eussent pas alternativement égaré la trahison et les caresses. En un mot, dans cette occurrence, comme dans beaucoup d'autres, ce que Napoléon avait conçu, Napoléon devait l'exécuter, sous peine de revers. L'empereur n'a jamais ignoré que cette maxime de son gouvernement souffrait peu d'exception. Mais le ciel veut que l'ambition soit punie par les instrumens qu'elle emploie : ainsi se conserve le monde, et la providence est justifiée.

Des négociations d'un autre genre disposèrent l'Europe au mouvement qu'on préparait en France. On voulait que des nations qui la composent, les unes ne s'y opposasssent point, les autres se déterminassent à le seconder. On comptait beaucoup sur une partie du royaume d'Italie, sur les duchés de Parme et de Plaisance, sur Rome, où Napoléon et les Bonaparte eurent toujours de zélés partisans; sur Gênes, sur Venise, sur quelques cantons suisses, sur Genève, républiques dont les premiers actes du congrès ont changé les destinées. Des émissaires agitaient l'Allemagne; des illuminés se promenaient en Prusse; la Pologne entendait de nouvelles voix revendiquer son existence; la Saxe tremblait pour la sienne. Ces chaleurs, dont le foyer paraît avoir brûlé à Paris, gagnaient les villes anséatiques et s'insinuaient jusques dans

les marais de la Hollande. Là, les catholiques abaissés, en Belgique les prêtres triomphans, recrutaient des prosélytes. Napoléon en avait, il en possède beaucoup encore en Angleterre, où la morale ne défend pas à la politique d'admirer les caractères supérieurs et les entreprises aventureuses. Laissant au succès le soin de qualifier la sienne, avec un dessein arrêté, un but fixe et pas de plan, il jugea que le moment de commencer était arrivé.

CHAPITRE V.

J'EXPOSERAI les faits tirés des sources officielles et sans réflexions. Celles-ci, provoquées par les événemens, ou par les actes qui ont précédé, accompagné ou suivi les événemens, interrompront quelquefois ou suivront mon récit. Dans l'un, je serai sincère, et tâcherai d'être véridique; dans les autres, il ne me sera pas difficile d'être impartial.

Dans la journée du 25 février, la garde de l'empereur ne soupçonnait pas ses desseins : elle les connut le 26. A une heure, elle reçut l'ordre de se préparer au départ : joie, étonnement d'une telle détermination ; questions, inquiétudes même

sur son objet. Allait-on à Naples? partait-on pour la France? Quand quelques mots échappés et les gestes expressifs de la mère et de la sœur de Napoléon eurent fait comprendre qu'on se dirigeait vers la France, ce ne fut qu'un cri d'allégresse et de désir : *Paris ou la mort!*

A quatre heures du soir, on était à bord. La flottille, composée du brick l'*Inconstant* et de cinq transports, était montée par onze cent quarante hommes, dont quatre cents de la vieille garde, deux cents hommes d'infanterie, cent chevau-légers polonais et deux cents du bataillon des flanqueurs. Des Corses et des Elbois complettaient le nombre. A cinq heures, l'empereur, suivi des comtes Bertrand et Drouot, des généraux Cambronne, Molet, Raoul, Jerzmanouski et autres officiers de la garde, se rendit sur le brick. Le ciel était pur, la garde enivrée d'enthousiasme, Napoléon tranquille et gai. Le peuple, tour à tour silencieux et transporté, bordait le rivage. Un coup de canon donna le signal du départ, et la voile fut déployée à ces cris réitérés : *Paris ou la mort!*

Avant son départ, l'empereur avait réglé que l'île d'Elbe serait administrée par une junte d'état et gouvernée par le général Lapi, l'un de ses chambellans. Il remettait aux Elbois le soin de défendre eux-mêmes leur position importante,

et confiait à leur attachement pour sa personne sa mère et sa sœur.

Des croisières anglaises et françaises se tenaient en observation à la hauteur de Capraïa, entre cette île et celle d'Elbe : on avait l'espoir de leur échapper, à la faveur du vent qui soufflait du sud; mais la mer étant devenue calme, on resta plus de douze heures à la hauteur du cap Saint-André, qu'on ne doubla que le lendemain, et à la vue des croisières qui exposaient la flottille à un péril imminent. Déjà des marins avaient ouvert l'avis de retourner à Porto-Ferrajo; l'empereur ordonna de continuer la route, ayant pour dernière ressource de s'emparer de la croisière française la plus proche et la plus menaçante : elle était composée de deux frégates et d'un brick. Napoléon, marchant à l'invasion de la France, armé des idées révolutionnaires qu'il a déployées depuis, supposait que la marine leur ouvrirait une oreille avide, et que ces bâtimens s'empresseraient à échanger les couleurs royales contre le pavillon tricolore.

La rencontre du capitaine Andrieux, commandant le brick *le Zéphir,* faillit compromettre l'expédition. L'empereur, après avoir pris quelques précautions de sûreté, avait ordonné de laisser approcher ce bâtiment, afin de sauter à l'abordage. Mais cette mesure violente devint

inutile : après quelques pourparlers insignifians et des civilités réciproques, *le Zéphir* continua sa route, sans se douter de ce que portait son frêle interlocuteur. Un vaisseau de 74, qui se dirigeait sur la Sardaigne, ne causa aux voyageurs qu'un instant d'inquiétudes; sa marche détournée prouva bientôt qu'il ne pouvait s'occuper du brick.

Après trois jours de traversée, la flottille entra dans le golfe de Juan, le 1er. mars, à trois heures. Durant ce trajet, l'empereur annonça qu'il décorait de l'Étoile d'honneur ceux de sa garde qui, partis avec lui de Fontainebleau, comptaient quatre années de service.

Ce fut alors aussi qu'il dicta à un secrétaire, et celui-ci aux officiers et soldats qui savaient écrire, les proclamations au peuple et à l'armée. Nous donnerons l'esprit de ces pièces.

Avant de débarquer, il arbora et fit arborer la cocarde tricolore, après avoir jeté et fait jeter celle de l'île d'Elbe. Cette cérémonie eut lieu aux cris de *vive la France! vive l'empereur!*

Un capitaine et vingt-cinq hommes précédèrent le débarquement total par leur débarquement partiel. Leur unique mission était de s'assurer de la batterie de la côte, s'il y en avait une. Mais l'officier ayant, de son chef, conçu le projet de faire changer de cocarde au bataillon

qui était dans Antibes, et s'étant imprudemment jeté dans la place, il y fut fait prisonnier par le général Corsin qui y commandait pour le Roi. La garnison respecta ces vétérans de la garde; elle n'exigea point qu'ils ôtassent leur cocarde, mais elle ne la prit point.

A cinq heures après-midi, le débarquement était opéré au golfe Juan, sur la plage de Cannes. L'empereur quitta le brick le dernier.

On a remarqué que les côtes de Provence, n'étant pas garnies par une chaîne de postes militaires utilement distribués, elle n'était point, elle ne pouvait être à l'abri d'un coup de main : cette observation est raisonnable et patriotique. Un auteur, à ce sujet, accuse de négligence le duc de Dalmatie, ministre de la guerre, et presque de perfidie le maréchal Masséna qui commandait à Marseille. Le même écrivain prétend que dans ces parages, nulle croisière n'était disposée pour arrêter ou pour prévenir les dispositions hostiles de Murat, dont la connivence avec Bonaparte était déjà soupçonnée, et qui mettait en feu la Lombardie et les Marches pontificales. Cette remarque est exagérée : nous venons de voir que, si des manœuvres adroites n'eussent dérobé l'expédition à la surveillance des croisières anglaise et française, l'entreprise aurait échoué. Il n'est donc pas prouvé que le ministère de la marine doive

être responsable d'un événement, qu'il ne pouvait ni prévenir, ni empêcher; et l'histoire n'a pas le droit d'accuser ceux que le silence des tribunaux répute innocens.

Pendant qu'un bivouac, établi sur le bord de la mer, dans une vigne entourée d'oliviers, permettait d'attendre le lever de la lune, le grand-maréchal Bertrand, le comte Drouot, le général Cambronne, le baron Jerzmanouski et leurs officiers exécutaient les dispositions dont l'empereur leur avait donné l'ordre. Lui, seul sur une route, et livré à une méditation profonde, ne l'interrompait que pour interroger les paysans et les rouliers que leurs affaires conduisaient en ce lieu. Le 2 mars, à une heure du matin, le bivouac fut levé, et cette poignée d'hommes, dont l'entreprise allait changer la face de l'Europe, se mit gaiement en marche, l'empereur à leur tête.

Ils arrivent à Cannes; et le peuple, pour qui cette apparition est un prodige, fait éclater des transports de surprise, une agitation d'inquiétude, et je ne sais quel sentiment mêlé d'épouvante et de joie. Les souvenirs attachés à ce nom qu'ont rendu si fameux des entreprises hasardeuses, des exploits héroïques, des services signalés, des établissemens utiles ou fastueux, des vices et des qualités extraordinaires, des atten-

tais plus inouis encore ; tous ces souvenirs, où l'horreur se joint à l'admiration et l'espérance à l'effroi, produisent à Cannes, comme ils ont produit sur toute la route traversée par l'expédition, une sorte d'illusion magique, plus aisée à comprendre qu'à expliquer, et que d'ailleurs une explication ne justifierait point. Ce qui l'excuse peut-être est cette secousse involontaire, que produira toujours sur les hommes rassemblés, et conséquemment irréfléchis, l'apparition subite d'un phénomène. Comme son aspect détourne les perceptions ordinaires, il renverse les sensations habituelles, et par un déplacement rapide des idées, il dispose l'entendement à des opérations insolites. Les moins raisonnables sont alors les mieux accueillies. Tant que les esprits sont sous le charme, l'absence de la réflexion écarte d'autant plus la vérité, qu'on croit s'en rapprocher davantage ; et dans cette crise, que la contagion rend bientôt universelle, on se prétend plus sage, à mesure que la passion rend plus insensé.

De Cannes, l'expédition, qui avait marché la nuit, arrive à Grasse, que la crainte d'un ramas de corsaires nouvellement débarqués, avait rendue déserte, mais que le nom de l'empereur, la vue de ses soldats et la connaissance de leurs desseins repeuplèrent bientôt. On fait à Grasse

une halte d'une heure; on y laisse six pièces de campagne, dont le transport eût embarrassé dans le trajet des montagnes; on se remet en marche par Saint-Vallier; et dans la soirée du 2, l'empereur arrive au village de Cérénon, ayant dans cette première journée, fourni vingt lieues, dont une partie à pied. Le 3, il couche à Barême; le 4, il dîne à Digne. A Castellane et dans tout le département des Basses-Alpes, dit le *Moniteur*, les paysans instruits de la marche de Sa Majesté, accouraient de tous côtés sur la route, et manifestaient leur alégresse avec une énergie qui ne laissait pas de doute sur leurs sentimens.

Le 5, une avant-garde de quarante grenadiers, commandés par le général Cambronne, s'empare du pont et de la forteresse de Sistéron. Le même jour Napoléon couche à Gap.

Partout éclataient, avec l'amour de la patrie, la haine de la féodalité, que des écrits anti-constitutionnels rappelaient imprudemment depuis quelques mois.

Le 6, l'empereur couche à Gorp. Le général Cambronne, s'avançant jusqu'à Mûre, avec sa petite avant-garde, rencontre celle d'une division de six mille hommes qui venait de Grenoble, pour arrêter sa marche : il demande à parlementer avec les avant-postes; on le refuse.

La veille, Napoléon avait empêché les paysans

de sonner le tocsin. On a dit qu'il redoutait une insurrection contre sa petite troupe : le *Journal officiel* n'a vu dans cette offre que le témoignage d'une unanimité contraire. Ce fut à Saint-Bonnet que ce fait eut lieu.

Cependant l'avant-garde de la division de Grenoble avait reculé de trois lieues et pris position dans un défilé, entre des lacs et près d'un village. Instruit de cette circonstance, l'empereur se porte sur les lieux : il trouve sur la ligne opposée un bataillon du 5e. de ligne, une compagnie de sapeurs, une compagnie de mineurs, en tout huit cents hommes. Il leur envoye le chef d'escadron Raoul, auquel on oppose la défense de communiquer. Aussitôt l'empereur met pied à terre, marche droit au détachement, suivi de la garde, portant l'arme au bras : « Me voilà, leur dit-il, me reconnaissez-vous ? S'il est parmi vous un soldat qui veuille tuer son empereur, il peut le faire. » *Vive l'Empereur !* est leur réponse. Ce régiment quitte la cocarde blanche et prend les trois couleurs. A la suite de la harangue que leur fait Napoléon, il demande à marcher le premier contre la division qui couvrait Grenoble. Bientôt la foule augmente et l'enthousiasme avec elle. Celui de Vizille, bourg à trois lieues de Grenoble, fut remarquable. Escorté d'une population immense et bruyante,

l'empereur arrive devant cette ville, et, quoique fatigué, il y veut entrer sur-le-champ.

Ce premier succès était décisif et garantissait la conquête. La nombreuse garnison de Grenoble venait d'être renforcée des 7e. et 11e. régimens de ligne, arrivés de Chambéry, et du 4e. de hussards qui avait quitté sa garnison de Vienne. Informés de l'arrivée de leur général, ces soldats impatiens exigent qu'on leur ouvre les portes et se précipitent à sa rencontre. Des souvenirs, qu'ils ne pouvaient conserver sans danger, des regrets, qu'ils ne pouvaient témoigner sans crime, un enthousiasme, qu'ils ne pouvaient faire éclater sans trahison, les entraîne, leur fait rompre le frein de la discipline et confondre avec l'honneur militaire, qui consiste à obéir, l'honneur civil qui souvent ne peut exister sans délibérer. Une population agitée communique à la garnison la réaction du mouvement qu'elle en reçoit. Remuées par ces passions primitives, que leur simplicité rend fortes et profondes, cette garnison et cette population méconnaissent les liens de la société; ou plutôt, par l'effet d'une sensation qui exclut la réflexion et le calcul, ces liens sont tout à coup relâchés à leurs yeux, et la société a suspendu sa marche.

Henri de Labédoyère, colonel du 7e. régiment, sort le premier de la ville, à la tête de ses

soldats qui l'excitent; et dans un aveuglement, plus facile à expliquer qu'à justifier, il vient, s'il est permis de s'expliquer ainsi, s'honorer de l'indiscipline et jurer le parjure. Jeune imprudent, était-ce au plomb des bourreaux que tu devais livrer le sang réclamé par ton prince et ton pays!

Le 4e. de hussards, son colonel en tête, suivit de près le régiment de M. de Labédoyère: la défection de tous deux décida les assaillans à tenter, au moment même, l'entrée de Grenoble. Le 3e. régiment du génie, le 11e. de ligne, deux bataillons du 5e., le 4e. d'artillerie, ce même corps où, vingt-cinq ans auparavant, Napoléon avait été fait capitaine; enfin quelques détachemens de divers corps composaient la garnison de cette ville. Les portes en venaient d'être fermées sur elle, et derrière sa masse qui occupait les remparts, se déployait la garde nationale, appuyée de toute la population.

La nuit arriva. L'empereur informé de la disposition favorable des esprits, craint de les laisser refroidir. Ses lanciers polonais se présentent soudain à la porte de Bonne, et presqu'aussitôt il fait son entrée dans le faubourg.

La porte était fermée; le général Marchand en avait, dit-on, emporté les clés. Cependant les hussards et le peuple des faubourgs deman-

daient qu'on ouvrît. On répondait par des cris de *vive l'Empereur!* Les remparts, couverts de troupes et d'habitans, faisaient entendre des clameurs semblables; et les canonniers, à leurs pièces, refusaient de tirer et se prononçaient dans le même sens.

Les sapeurs enfonçaient la porte, quand les clés arrivèrent. L'avant-garde entre, les citoyens accourent à la lueur des flambeaux. L'empereur se montre alors seul, à la tête et en avant de son armée. La foule se précipite sur son passage : soldats et citoyens, les sexes, les âges, les conditions se mêlent et se confondent. L'enthousiasme fait oublier la prudence; dans ce délire frénétique, on n'entend plus le devoir, et la fièvre du moment ferme les yeux aux maux de l'avenir.

Napoléon qui avait refusé de descendre à la préfecture, et qui logeait chez M. la Barre, l'un de ses anciens guides, lequel tenait à Grenoble l'hôtel des Trois-Dauphins, y reçut, au bruit des fanfares, les portes que vinrent lui présenter tous les habitans : au défaut des clés de ta bonne ville de Grenoble, lui dirent-ils, voilà les portes!

Le lendemain, les autorités qui avaient délibéré une partie de la nuit, vinrent le reconnaître, et les principaux habitans lui offrir leurs hommages. Tous furent unanimes dans leurs senti-

mens, ou tous le parurent. Ils disaient que des princes imposés par une force étrangère n'étaient point des princes légitimes, et qu'on n'était tenu à aucun engagement envers ces princes, dont la nation ne voulait pas. C'est ainsi qu'un parti décide dans un sens ce qui demeure problématique, tant que bouillonnent les révolutions, et ce que décide dans un sens opposé le parti contraire. Quand, pour établir ses maximes, la politique, au lieu de remonter au principe, descend à l'événement, elle s'expose à ne décider que dans l'intérêt des passions. Ce qu'un événement statua, un événement contraire le renverse, jusqu'à ce qu'une troisième solution confirme ou détruise l'une des deux premières. Et voilà comment se perpétuent les révolutions.

Jusqu'à ce que les chambres aient déclaré des conspirations, jusqu'à ce que des trahisons aient été punies par les tribunaux, l'histoire a droit de mettre en question les unes et les autres. C'est empiéter sur les droits de la justice, et en même tems violer l'équité, que d'accuser sans preuves et condamner sans instruction. Je ne croirai jamais surtout qu'une grande ville toute entière soit composée de conspirateurs, de rebelles et de traîtres. Si, cédant à un prestige inexplicable, un grand nombre de ses habitans avaient souillé leur titre de citoyen par ces noms

odieux, je me garderais bien d'affliger, d'exposer la patrie, en les dénonçant. S'il est des têtes coupables par leur importance, qu'elles soient frappées! Mais grâce à l'erreur, pardon, oubli même à la multitude, et clémence pour le repentir! Cette morale, qui n'est point à l'usage des libelles réactionnaires, donne aux rois qui la pratiquent une sorte de caractère divin; c'est l'évangile qui la leur conseille, c'est leur intérêt qui la leur prescrit. Malheur à ceux qui voudraient substituer le code des vengeances à ce code de saine politique et de charité!

Les six mille hommes de la garnison de Grenoble ayant demandé la cocarde tricolore, on remarqua qu'elle fut arborée en un clin-d'œil. Celles dont ils décorèrent leurs bonnets étaient vieilles, usées et avaient été cachées par eux au fond de leurs *shakos*. Voilà ce que les ministres ignoraient, ou ce qu'ils ont laissé ignorer au Roi. C'est la même, disaient ces soldats *fanatisés*, c'est la même que nous portions à Austerlitz, à Marengo!

A Bourgoin, où l'empereur coucha le 9, la multitude toujours croissante, lui dit : il y a long-tems que nous vous désirions. Vous voilà enfin arrivé pour nous délivrer de l'insolence de la noblesse, des prétentions des prêtres et de la honte du joug étranger! Tels étaient en effet

les monstres réels ou prétendus, contre lesquels on soulevait les esprits depuis quelques mois.

CHAPITRE VI.

Deux proclamations et quelques actes accompagnèrent ces premiers événemens. Avant d'examiner ces pièces, la première question que peut se faire le lecteur concerne moins l'esprit de leur rédaction, que la qualité de leur auteur. Quel titre avait-il pour le devenir? Son abdication l'ayant fait descendre au rang de simple citoyen, pouvait-il parler à ses égaux comme leur prince, aux soldats, comme leur général? Mais cette abdication, valable à l'égard des puissances, qui l'avaient exigée, par leur résolution de ne jamais traiter avec lui, n'avait pas annulé le contrat qui existait entre lui et la nation : jamais la nation n'eût ratifié l'abdication. C'est un problème, auquel on répond par ce fait : onze mois d'un gouvernement qui, avec des titres anciens, remplissait, pour le bonheur de tous, les fonctions d'une administration nouvelle, ont prouvé, par la satisfaction de la majorité des Français, qu'ils approuvaient également l'exercice du régime nouveau et la dispa-

rution de l'ancien. On réplique que l'assentiment de la France établi comme un fait, doit être, sinon révoqué, mais mis en doute. La question est de savoir si le vœu de la minorité et le silence de la majorité suffisent pour exprimer la volonté générale. Mais les droits de l'antique monarchie, continuent d'objecter les uns, mais les pouvoirs héréditaires dont elle avait investi la maison de Bourbon? Ces droits, répondent les autres, ont été anéantis, ces pouvoirs ont été retirés, tant par le fait même d'une révolution, que par le droit des actes que cette révolution a permis de produire; actes que la volonté nationale, nominalement exprimée, a consacrés, et qui ont été consentis par les souverains de l'Europe. Politiquement, diplomatiquement, de droit, comme de fait, la révolution et ses suites sont passées en force de chose jugée. L'insurrection a renversé le trône, la victoire l'a relevé; la volonté légale de la nation et l'adhésion authentique des nations voisines ont sanctionné et la chute de l'ancien trône et l'élévation du nouveau, et l'élimination de la dynastie ancienne, et la substitution de la dynastie nouvelle. Ces objections, qui agitent les questions de la légitimité héréditaire et des prétentions électives, rentrant dans le domaine de la haute politique, et ne pouvant être débattues sans de graves

inconvéniens, il semble que leur solution dépende plutôt d'un fait que d'un principe. Ce dernier, selon l'intérêt qui l'envisage, peut exciter des controverses si disparates, que la lutte des bayonnettes résulte de la contrariété des points de vue, de la contradiction des esprits. Des prétentions si élevées, ou des droits si saints, quand ils sont en opposition, ne se peuvent décider que par la guerre; c'est pourquoi le fait qui la prévient est préférable à la querelle sanglante qui les discute. Et c'est une querelle semblable que soulevaient nécessairement parmi nous l'entreprise et les actes de Bonaparte. En ce sens au moins (et certes celui-là ne saurait être douteux, puisqu'il est compris par tous les esprits et senti par tous les intérêts); en ce sens, il n'avait aucune qualité pour parler, comme il n'avait aucun titre pour reparaître.

Je ne dois pas dissimuler toutefois que, malgré son silence sur des intérêts personnels, il y a beaucoup d'apparence que ces intérêts ont été les motifs réels de l'entreprise, dont les droits généraux du peuple français n'auraient alors été que les prétextes. Ces intérêts personnels concernaient l'exécution du traité de Fontainebleau, dont la violation entraînait la nullité de l'abdication. Ce grief particulier sera éclairci, quand nous examinerons la déclaration du conseil d'état

relative à la restauration de l'autorité impériale.

Voici donc les premiers actes, par lesquels Napoléon signala son retour en France. Il y motive, sur la liberté du peuple et sur la gloire de l'armée, la nécessité de ce retour et la reprise de son autorité. Les décrets de Lyon, que nous rapporterons par la suite, manifestent l'exercice de cette autorité même. Les uns établissent sa légitimité originaire, autant que son urgence circonstancielle; les autres donnent à son développement un caractère constitutionnel, ou du moins une apparence légale.

« Soldats, dit-il, dans sa proclamation à l'ar-
« mée, datée du golfe Juan, le 1er. mars, nous
« n'avons pas été vaincus. Deux hommes sortis
« de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays,
« leur prince, leur bienfaiteur. »

« Nous n'avons pas été vaincus ». Qu'entend par-là Napoléon? Parle-t-il dans un sens général, ou dans une acception plus étroite. Si c'est en général, il ne saurait nier les désastres d'Espagne, de Moskow, de Leipsick : tous ne furent pas dus à la difficulté des circonstances, à l'impossibilité d'enchaîner les événemens. Tandis que, d'une part, l'humanité condamne le motif de certaines campagnes, que sa politique a toujours cherchées à justifier, de l'autre, les tacticiens

l'accusent d'imprévoyance, d'audace irréfléchie, de manœuvres fausses, d'entêtement indomptable; en un mot, ils lui reprochent des fautes. C'est aux gens de l'art à examiner, à discuter, à juger le débat.

Veut-il faire entendre que, pour avoir cédé une seule fois, quand elle a fait céder vingt autres, la nation n'a pas été défaite, parce que l'armée a été battue? Certes, il a raison. Nous avons trop payé notre gloire, pour ne la pas défendre comme une propriété. Une nation n'est point défaite, parce que vingt nations, la plupart ses alliées, se tournent contre elle; une armée, quoique réduite à l'immobilité, n'est point vaincue, parce que, soit impéritie, soit négligence, soit trahison, on la morcèle, on la disperse, on lui ôte sa défense, on lui interdit l'attaque, on éloigne d'elle les moyens de conserver l'honneur. C'est la situation pénible, mais non humiliante, dans laquelle, après des efforts de constance et des prodiges de valeur, descendit l'armée française, à la suite de la capitulation de Paris. Je dis pénible et non humiliante, car ses ennemis eux-mêmes rendirent hommage à sa vaillance, et le Roi fit beaucoup pour la consoler de ses chagrins.

Les deux hommes dont parle ici Napoléon, sont les ducs de Castiglione et de Raguse. Le

premier a été accusé par lui d'avoir livré Lyon aux ennemis, en se retirant devant le corps d'armée autrichien qui lui était opposé, et en s'ôtant, par cette manœuvre, la possibilité d'arriver sur les derrières du flanc gauche de l'armée ennemie qui menaçait Paris. Quelque grave qu'ait été cette imputation, comme elle est demeurée sans discussion, et conséquemment sans preuve et sans jugement, le tems n'est pas encore venu de prononcer définitivement sur elle. D'ailleurs, de l'acte d'amnistie prononcé dans le commencement de sa dictature, Napoléon n'ayant pas excepté ce maréchal, on en peut induire que sa défection, si elle a eu lieu, lui a paru plus graciable que celle du duc de Raguse. Celui-ci, déféré devant les tribunaux, comme ayant livré Paris et désorganisé l'armée, a été traité plus sévèrement. Est-ce avec plus de justice? je l'ignore, mais je ne saurais taire que Napoléon, en l'accusant, n'a été que l'écho de la voix publique. Cependant les tribunaux n'ont pas prononcé; et l'histoire, qui emprunte d'eux des preuves, ne doit pas leur fournir d'accusations sans elles.

« Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq « ans parcourir toute l'Europe pour nous sus- « citer des ennemis, qui ont passé leur vie à « combattre contre nous dans les rangs des ar- « mées étrangères, en maudissant notre belle

« France, prétendraient-ils commander et en-
« chaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en
« soutenir les regards? »

S'il est ici question des lâches qui, sous prétexte de venger le roi, qu'ils abandonnaient, mendièrent des vengeances pour punir leurs injures personnelles, l'auteur de la proclamation n'a pas tort. Mais il l'a complétement, s'il s'agit de l'armée de Condé, réfuge d'une bravoure, dont la France s'honore, puisqu'elle n'était dirigée que contre les tyrans de la France. L'auteur se tromperait davantage encore, s'il avait prétendu inculper la maison royale. Qui pourrait ignorer que, durant les longs exils de son chef, ce prince n'a cessé de se réjouir des victoires qui, pourtant, n'étaient plus pour sa cause?

« Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos
« glorieux travaux? qu'ils s'emparent de nos hon-
« neurs, de nos biens, qu'ils calomnient notre
« gloire? Si leur règne durait, tout serait perdu,
« même le souvenir de ces immortelles journées. »

Ceci ne concerne ni les princes de la maison royale, ni surtout *Monsieur*, et le roi qui, dans toutes les occasions, ont toujours eu la délicatesse de s'approprier la gloire de l'armée et l'illustration de la nation française. Ceci ne peut s'appliquer qu'à ces vétérans de la contre-révolution, qui, après vingt-cinq ans de tentatives ridicules,

sont venus demander le prix de leur inutilité. Ceci s'applique aussi à des adolescens, que signale au mépris le nom illustre qu'ils traînent, et qui ont la naïveté de préférer des ayeux, qu'ils font rougir, aux vertus qui les humilient.

« Avec quel acharnement ils les dénaturent! « ils cherchent à empoisonner ce que le monde « admire; et s'il reste encore des défenseurs de « notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis « que nous avons combattus sur le champ de « bataille. »

La justice que l'on rend aux ennemis, nobles appréciateurs d'une gloire qu'ils partagent, n'aurait pas dû fermer les yeux sur celle que le roi a toujours rendue à une armée devenue la sienne. C'est dans ses rangs qu'il a choisi des ambassadeurs, des conseillers, des ministres, des administrateurs, des gardes de sa couronne. S'en environnerait-il, s'il les eût méprisés?

« Soldats! dans mon exil j'ai entendu votre « voix; je suis arrivé à travers tous les obstacles « et tous les périls. »

Pourquoi faut-il que la voix des soldats ait été altérée par la passion, et leurs regards fascinés par des prestiges? Pourquoi faut-il, d'un autre côté, qu'on ait eu envers eux de ces torts d'autant plus outrageans, qu'ils sont plus familiers, d'autant plus durables, qu'ils offensent l'amour propre?

« Votre général, appelé au trône par le choix « du peuple, et élevé sur vos pavois, vous est « rendu : venez le joindre. »

Le conquérant pousse ici le cri de la révolte, sanctifiée, aux yeux du soldat qui raisonne peu, par les motifs les plus plausibles. Le choix du peuple, l'adhésion de l'armée, l'exil, le retour, rien n'est oublié pour parler au sentiment, pour remuer l'imagination. Que peut répondre une armée qu'on prend pour juge dans sa cause? Elle est de la religion, de la politique de son général : en violant ses devoirs, elle croit les remplir, et s'imagine céder à la légitimité, quand elle obéit à l'usurpation.

« Arrachez ces couleurs que la nation a pros- « crites, et qui, pendant vingt-cinq ans, ser- « virent de ralliement à tous les ennemis de la « France ; arborez cette cocarde tricolore ; vous « la portiez dans nos grandes journées! »

Quoi de plus séduisant que ce langage? Qu'y a-t-il de plus entraînant que les motifs sur lesquels il se fonde? Le général parle à ses soldats, le souverain commande à ses sujets : il leur parle, il leur commande, au nom de leur orgueil, au nom de la honte de leurs ennemis, au nom de tous les souvenirs qui chatouillent l'amour propre et irritent le ressentiment. L'histoire sans doute a consacré la couleur blanche qu'illus-

trèrent nos ayeux, ces drapeaux qui brillèrent à Poitiers, à Bovines, à Rocroy, à Fontenoy, surtout ce panache que le grand Henri montrait toujours dans le chemin de l'honneur; mais qu'est-ce que la gloire des ancêtres pour une génération à qui l'on ne parle jamais que de la postérité? Elle ne lit pas l'histoire, cette génération, à qui l'on a dit que l'histoire de France commençait avec celle de ses exploits. Le mérite positif des braves modernes efface dans un lointain vaporeux l'illustration poétique des héros de l'antiquité; et quand l'homme instruit, quand le citoyen reconnaissant nomment avec respect Charles VII, Bayard, François Ier, Clisson, Turenne, Duguesclin, Henri IV, Condé, le maréchal de Saxe, Catinat, le soldat qui écoute sans émotion, demande s'ils combattaient au Caire ou à Maringo, et s'ils portaient les trois couleurs?

« Nous devons oublier que nous avons été les « maîtres des nations; mais nous ne devons pas « souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui « prétendrait être le maître chez nous? qui en « aurait le pouvoir? »

La révolution a fécondé chez les Français deux penchans qui, de tous tems, leur furent familiers, l'amour de l'indépendance et la vanité. Modérées par la religion ou par la politi-

que, ces affections, effets d'un esprit aimable et compagnes de l'industrie, ont élevé nos talens aux entreprises du génie et placé la France au premier rang de la civilisation. La position géographique de ce royaume, combinée avec ses ressources agronomiques, lui ont ouvert, par les échanges, tous les canaux du commerce; et la langue de ses habitans, éminemment philosophique, a été pour leurs productions intellectuelles, ce que sont pour les produits de son sol les mers qui baignent ses heureux rivages, un débouché universel. C'est donc par sa langue, par sa littérature, par l'agriculture, fonds inépuisable de produits métamorphosés par les arts; c'est encore par ce goût de perfectionnement qui finit ce qu'il touche, que la France s'est fait le centre et le régulateur de l'Europe. En adoptant nos mœurs, en imitant nos travers mêmes, les voisins, qui à d'autres égards sont nos rivaux, ont reconnu leur infériorité. Pourquoi avons-nous voulu leur être supérieurs dans des carrières où il n'est bon de l'être que quand on l'est toujours? Notre politique a troublé le cabinet des rois, et nos victoires ont armé contre nous les peuples humiliés.

Quel qu'ait été le but de Bonaparte dans son invasion, cette déclaration lui était nécessaire, puisqu'en rassurant les voisins sur ses desseins

ultérieurs, il répétait le vœu fortement et unanimement exprimé par le peuple français. Mais, pour ne plus vouloir vaincre, s'ensuit-il qu'aucune nation ne doive se mêler de nos affaires? Sans doute, si l'on entend par-là que nulle, fût-elle victorieuse, n'a le droit de nous imposer une forme de gouvernement, ou d'imprimer à un gouvernement légitime les formes d'une administration qui ne serait pas consentie par lui. Toutefois l'harmonie diplomatique exige que, même dans son organisation intérieure, un gouvernement soit coordonné au plan de la politique générale, comme l'ordre moral demande que la politique s'accorde avec l'esprit du tems et les besoins du siècle. C'est ainsi qu'à l'exemple de la France, les souverains ont accordé aux nations qu'ils gouvernent le bienfait d'une administration représentative; et c'est ainsi que les voisins ont le droit de maintenir la France dans les limites d'une constitution qui n'organise les pouvoirs des gouvernans, que dans l'intérêt des droits des gouvernés.

« Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, « à Austerlitz, à Jéna, à Eylau, à Friedland, « à Tudéla, à Eckmülh, à Essling, à Wagram, « à Smolensk, à la Moskwa, à Lutzen, à Wurt- « chen, à Montmirail. Pensez-vous que cette « poignée de Français, aujourd'hui si arrogans,

« puissent en soutenir la vue? Ils retourneront « d'où ils viennent, et là, s'ils le veulent, ils « régneront comme ils prétendent avoir régné « depuis dix-neuf ans. »

Exciter à la révolte en caressant l'orgueil, et aux vengeances par l'appât de la cupidité, tel est maintenant l'esprit général de cette proclamation, sur laquelle je ne ferai plus que quelques courtes remarques.

« Vos biens, vos rangs, votre gloire; les « biens, les rangs et la gloire de vos enfans, « n'ont pas de plus grands ennemis que ces « princes que les étrangers nous ont imposés. »

Le caractère des Bourbons est la bonté; leur esprit est aimable et leur ame élevée : ils sont éminemment français. Les biens de ceux de leurs sujets que la révolution ou la guerre ont enrichis, ne pourraient tenter que des tyrans avides; et ceux qui, en souscrivant une charte qui modifie leur autorité, ont aboli pour jamais les confiscations, ont prouvé combien la cupidité leur paraissait vile et les spoliations coupables.

Pourquoi haïraient-ils une gloire qu'ils partagent? Ils ont pu d'abord n'en pas approuver le motif, et durant les premières années de la guerre, en blâmer l'objet. Mais ce motif n'était plus le même; mais cet objet avait changé. Un nouveau gouvernement, composé des débris de

tous les anciens, promettait aux Français, qui l'avaient consenti, des jours honorables; et quand ce gouvernement combattait pour se faire reconnaître, les Bourbons, dont la politique ne pouvait l'avouer, applaudissaient comme hommes et comme Français, à la gloire qui ajournait leurs droits. Ces sentimens, qui semblent contradictoires, se concilient très-bien dans des cœurs généreux; et ceux qui ont observé les procédés du roi envers l'armée (quoique d'ailleurs ses ministres aient commis des fautes dans l'administration de cette armée), demeurent convaincus que, loin de se croire humilié par une gloire importune, il se plaît à se faire le centre de ses reflets.

Ces princes d'ailleurs ne furent point imposés par les étrangers, mais réclamés auprès des souverains alliés, d'abord par une minorité, sans autre caractère, à la vérité, que son vœu, devenu bientôt le vœu universel. En avouant que les sénateurs, au nombre de soixante-quatre, dont dix étrangers, n'avaient pas qualité pour exprimer ce vœu, on ne saurait disconvenir qu'il ne devînt par l'enthousiasme et surtout par le bonheur publics, l'équivalent d'un vote unanime. Je fais distraction ici des droits héréditaires qui, d'ailleurs, quelque respectables qu'ils soient dans le système qui les admet, n'auraient aucune force active contre la volonté gé-

nérale prononcée contre eux. Mais dans la circonstance, cette volonté, accordée avec ces droits, concourut à fonder un gouvernement qui réunissait à la solidité de l'hérédité antique, les avantages de l'institution nouvelle. Les honnêtes préjugés des royalistes absolus semblèrent se concilier avec les prétentions des républicains mitigés, et bientôt la sagesse de la charte neutralisa les opinions des uns et des autres dans les principes constitutionnels. Cet heureux résultat fut dû au respect que l'empereur Alexandre, au nom de ses illustres alliés, témoigna pour la liberté et pour l'indépendance du peuple français.

« Ils sont les ennemis de notre gloire, puisque « le récit de tant d'actions héroïques, qui ont « illustré le peuple français, combattant contre « eux pour se soustraire à leur joug, est leur « condamnation. »

Puisque, depuis la mort de Louis XVI, la France a combattu tantôt pour faire reconnaître son indépendance, tantôt pour établir le système continental, et non pour se soustraire au joug des Bourbons, plus écartés encore par les rois, que repoussés par leur peuple, il suit que le récit de sa gloire ne peut être la condamnation de ces princes. Leur cœur tout français en fera, au contraire, ses délices.

« Les vétérans des armées de Sambre-et-

« Meuse, du Rhin, d'Egypte, d'Italie, de « l'Ouest, de la Grande-Armée sont humiliés; « leurs honorables cicatrices sont flétries; leurs « succès seraient des crimes, ces braves seraient « des rebelles, si, comme le prétendent les « ennemis du peuple, des souverains légitimes « étaient au milieu des armées étrangères. Les « honneurs, les récompenses, les affections sont « pour ceux qui les ont servis contre la patrie et « contre nous. »

Ces suppositions, érigées en faits, sont la conséquence des premières déclamations auxquelles nous avons répondu. C'est avoir détruit celles-ci.

« Soldats! venez vous ranger sous les dra- « peaux de votre chef. Son existence ne se com- « pose que de la vôtre; ses droits ne sont que « ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son « honneur, sa gloire, ne sont autres que votre « intérêt, votre honneur et votre gloire. »

Parler à une armée de son honneur, c'est l'inviter aux belles actions; lui vanter sa gloire, c'est quelquefois l'exciter au brigandage; et lui citer ses droits, c'est l'engager à rompre ses devoirs. L'armée, essentiellement obéissante, n'a point de droits politiques : celui qui lui en reconnaît et qui les confond avec ceux du peuple, outre qu'il décèle par-là un factieux, s'expose à faire réagir contre lui l'autorité qu'il invoque.

C'est d'ailleurs la première fois que Bonaparte argue à la nation de ses droits. Après les avoir réunis si long-tems dans sa main despotique, les proclamer et les lui rendre, c'était s'exposer à rendre compte de ceux qu'il avait usurpés. Le contraire arriva néanmoins. Je ne sais par quel inconcevable prestige on aima mieux chercher dans le tyran détrôné, un apôtre de la liberté, qu'un fauteur de l'oppression; et l'on préféra de croire au miracle de sa conversion, que de cesser de se montrer confiant et généreux.

« La victoire marchera au pas de charge; « l'aigle, avec les couleurs nationales, volera « de clocher en clocher jusques aux tours de « Notre-Dame : alors vous pourrez montrer avec « honneur vos cicatrices; alors vous pourrez « vous vanter de ce que vous aurez fait; vous « serez les libérateurs de la patrie. »

Des prétentions contestées ne peuvent s'ériger en droits, qu'appuyées par la victoire. Que dis-je, en droits? non, mais en pouvoirs, que rendent bientôt précaires des pouvoirs ennemis. Bonaparte, en s'étayant des droits du peuple pour soutenir ses intérêts, comprend très-bien que, si les premiers, imprescriptibles de leur nature, n'ont besoin que de la raison pour triompher, les autres exigent la victoire. En débarquant à Cannes, il avait donc juré de

vaincre; et si la journée de Mont-Saint-Jean ne l'eût, pour la dernière fois, rendu parjure, il n'était pas impossible qu'il remît en litige ce que les derniers événemens avaient résolu. Quelle eût été la décision de cette lutte renouvelée? ample matière aux conjectures, dans lesquelles, hors du concours fortuit des circonstances, il faut admettre comme principal mobile, le caractère extraordinaire de l'homme qui par fois les utilise par son adresse, et plus souvent se les rend nuisibles par son opiniâtreté.

« Dans votre vieillesse, entourés et considérés « de vos concitoyens, ils vous entendront avec « respect raconter vos hauts faits. Vous pourrez « dire avec orgueil : et moi aussi je faisais partie « de cette Grande-Armée qui est entrée deux « fois dans les murs de Vienne, dans ceux de « Rome, de Berlin, de Madrid, de Moskow; « qui a délivré Paris de la souillure que la tra- « hison et la présence de l'ennemi y avaient em- « preinte. Honneur à ces braves soldats, la gloire « de la patrie! et honte éternelle aux Français « criminels, dans quelques rangs que la fortune « les ait fait naître, qui combattirent vingt-cinq « ans avec l'étranger pour déchirer le sein de la « patrie! »

Cette proclamation, dont les motifs sont puisés dans l'amour-propre des guerriers, parut en

même tems que celle qui fut adressée au peuple français. Cette dernière, que nous rapporterons sans commentaire, roulait sur cette dont le idée: les droits nationaux compromis par un gouvernement imposé et illégitime; les droits nationaux triomphans par le retour d'un gouvernement légitime et libre.

« Français!

« La défection du duc de Castiglione livra « Lyon sans défense à nos ennemis; l'armée dont « je lui avais confié le commandement était, par « le nombre de ses bataillons, la bravoure et le « patriotisme des troupes qui la composaient, à « même de battre le corps d'armée autrichien « qui lui était opposé, et d'arriver sur les der- « rières du flanc gauche de l'armée ennemie qui « menaçait Paris.

« Les victoires de Champ-Aubert, de Mont- « mirail, de Château-Thierry, de Vauchamp, « de Mormans, de Montereau, de Craone, de « Reims, d'Arcy-sur-Aube et de Saint-Dizier, « l'insurrection des braves paysans de la Lor- « raine, de la Champagne, de l'Alsace, de la « Franche-Comté et de la Bourgogne, et la posi- « tion que j'avais prise sur les derrières de l'ar- « mée ennemie, en la séparant de ses magasins, « de ses parcs de réserve, de ses convois et de « tous ses équipages, l'avaient placée dans une

« situation désespérée. Les Français ne furent « jamais sur le point d'être plus puissans, et « l'élite de l'armée ennemie était perdue sans « ressource : elle eût trouvé son tombeau dans « ces vastes contrées, qu'elle avait si impitoyable- « ment saccagées, lorsque la trahison du duc de « Raguse livra la capitale et désorganisa l'armée. « La conduite inattendue de ces deux généraux, « qui trahirent à la fois leur patrie, leur prince « et leur bienfaiteur, changea le destin de la « guerre. La situation désastreuse de l'ennemi « était telle, qu'à la fin de l'affaire qui eut lieu « devant Paris, il était sans munitions, par la « séparation de ses parcs de réserve.

« Dans ces nouvelles et grandes circonstances, « mon cœur fut déchiré, mais mon ame resta « inébranlable. Je ne consultai que l'intérêt de « la patrie ; je m'exilai sur un rocher au milieu « des mers : ma vie vous était et devait encore « vous être utile ; je ne permis pas que le grand « nombre de citoyens qui voulaient m'accom- « pagner partageassent mon sort ; je crus leur « présence utile à la France, et je n'emmenai « avec moi, qu'une poignée de braves, néces- « saires à ma garde.

« Elevé au trône par votre choix, tout ce qui « a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt- « cinq ans la France a de nouveaux intérêts, de

« nouvelles institutions, une nouvelle gloire « qui ne peuvent être garantis que par un gou- « vernement national et par une dynastie née « dans ces nouvelles circonstances. Un prince « qui régnerait sur vous, qui serait assis sur « mon trône par la force des mêmes armées qui « ont ravagé notre territoire, chercherait en « vain à s'étayer des principes du droit féodal, « il ne pourrrait assurer l'honneur et les droits « que d'un petit nombre d'individus ennemis « du peuple, qui, depuis vingt-cinq ans, les a « condamnés dans toutes nos assemblées natio- « nales. Votre tranquillité intérieure et votre « considération extérieure seraient perdues à « jamais.

« Français! dans mon exil, j'ai entendu vos « plaintes et vos vœux; vous réclamez ce gou- « vernement de votre choix, qui seul est légi- « time. Vous accusiez mon long sommeil, vous « me reprochiez de sacrifier à mon repos les « grands intérêts de la patrie.

« J'ai traversé les mers au milieu des périls « de toute espèce; j'arrive parmi vous reprendre « mes droits qui sont les vôtres. Tout ce que « des individus ont fait, écrit ou dit depuis la « prise de Paris, je l'ignorerai toujours, cela « n'influera en rien sur le souvenir que je con- « serve des services importans qu'ils ont rendus;

« car il est des événemens d'une telle nature, « qu'ils sont au-dessus de l'organisation hu- « maine.

« Français ! il n'est aucune nation, quelque « petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit de se « soustraire et ne se soit soustraite au déshon- « neur d'obéir à un prince imposé par un ennemi « momentanément victorieux. Lorsque Char- « les VII rentra à Paris, et renversa le trône « éphémère de Henri VI, il reconnut tenir son « trône de la vaillance de ses braves et non d'un « prince régent d'Angleterre.

« C'est aussi à vous seuls, et aux braves de « l'armée, que je fais et ferai toujours gloire de « tout devoir. »

Lorsque ces proclamations parurent, elles ne trompèrent nullement les personnes éclairées, mais elles durent séduire l'armée et la multitude, dont elles égaraient l'ignorance, dont elles provoquaient les passions, dont elles flattaient les désirs peut-être. En effet, sans parler de ce levain de sédition et d'envie, que la crainte endort dans les classes inférieures, quand elles sont éparses, et qui n'attend pour agir que leur réunion et l'absence des lois, l'inexpérience de ces hommes permettait-elle, qu'à travers la franchise affectée d'un soldat et la magnanimité jouée d'un souverain, ils démêlassent les subtilités d'un sophiste

et les impostures d'un conspirateur? Comment deviner, à moins que d'être du métier, que les principales ressources d'un argumentateur sans bonne foi, sont de donner comme évident ce qui est équivoque, comme problématique ce qui est avéré, de remettre en question ce qui a été résolu cent fois, et d'ériger en fait ce que tout contribue à rendre insoluble? Or, c'est l'art sophistique dont se sert ici Bonaparte. Il établit comme prouvées la défection du maréchal Augereau, la trahison du maréchal Marmont : elles étaient au moins à examiner. Il présente comme exil volontaire ce qui, selon plusieurs, fut une déportation forcée; il suppose nécessaire au peuple un retour que son intérêt personnel a seul rendu utile. Il ose promettre un oubli généreux, des pardons magnanimes, une clémence héroïque, quand il a besoin, lui, d'oubli et de pardon, et que son nouvel attentat le rend indigne de clémence. Voilà ce que voyaient clairement les vrais amis du roi et de la patrie; c'est aussi ce que démêlaient confusément la multitude et même les soldats. Jusques-là tous étaient d'accord; et si, pour appuyer son invasion, Bonaparte ne se fut fait précéder que de ces raisonnemens, le nombre de ses partisans eût été moindre, et celui de ses prosélytes eût été nul. Mais, dans des paragraphes adroits, il plaint l'ar-

mée, dont la contre-révolution a humilié les lauriers; il gémit sur les droits du peuple, qu'enchaîne déjà le retour menaçant de la féodalité; il appelle le peuple à se délivrer, l'armée à se défendre; il fait briller parmi ses aigles et les couleurs nationales, les grands fantômes de la gloire et de la liberté. Au bruit de ces noms magiques, à l'aspect de cet appareil, des souvenirs héroïques, et aussi quelques criminels souvenirs se réveillent. On oublie que la liberté évangélisée par un despote, ne saurait être qu'un piége où le despotisme fera tomber la liberté; on oublie que l'honneur de défendre son pays est préférable à la gloire de conquérir les autres; peut-être aussi que sous ces idées, en apparence libérales, plus d'un cerveau conçoit des plans moins désintéressés. Quoi qu'il en soit, une commotion générale est imprimée aux esprits; on s'inquiète sur ces sensations inusitées, on balance sur une résolution à prendre, on hésite sur la conduite à tenir; et le premier présent que nous apporte l'envahisseur est, avec l'inimitié des opinions, la désunion des individus.

Plusieurs écrits, du même esprit, et pour ainsi dire, du même style, concoururent bientôt à exalter ces nouveaux sentimens. On remarqua surtout l'adresse de la garde impériale à l'armée, l'adresse de Grenoble à l'empereur, et les procla-

mations de ce dernier aux habitans des Basses-Alpes et de l'Isère. Celles-ci renfermaient des félicitations, des promesses et des encouragemens. Les autres avaient un caractère plus marqué.

La garde impériale (à qui d'ailleurs l'admiration et la reconnaissance publiques ne peuvent refuser de rares talens militaires, un courage indomptable et un dévouement sans bornes); la garde impériale, ou plutôt les rédacteurs qui s'exprimaient en son nom, établissaient comme des faits, plusieurs assertions au moins problématiques. Ils prétendaient que la trahison et la lâcheté, moyens de quelques généraux et de l'étranger, avaient imposé à la France le joug des Bourbons; que ces princes, ennemis des droits du peuple et de la gloire de l'armée, étaient et seraient toujours gouvernés par les préjugés; que par la formation d'un corps d'émigres et l'introduction d'une garde suisse, on voulait procéder au remplacement successif des officiers; qu'afin de préluder à la destruction de la Légion-d'Honneur, on en distribuait les insignes à tous les traîtres, et qu'on la prodiguait pour l'avilir; enfin, que les quatre cent millions du domaine extraordinaire, sur lesquels reposaient les dotations de l'armée, et qui étaient son patrimoine, avaient été portés en Angleterre. La garde finis-

sait par protester contre tout ce qui avait été fait en France, depuis l'absence de l'empereur, et déclarait illégitimes toutes les opérations exécutées sans l'aveu du peuple et le sien.

En admettant la justice de cette plainte et la véracité de ces réclamations, il fallait au moins que, par respect pour les principes invoqués par la garde, on élaguât de son adresse la forme délibérative qui la termine. Depuis quand, dans un pays régulièrement gouverné, l'armée a-t-elle le droit de protester contre les actes de la puissance civile et de les annuler par une délibération? Où serait l'indépendance, si, sous prétexte de rétablir ou de venger la liberté, on employait la violence et les moyens du despotisme? Que serait-ce, surtout, si une délibération illégitime enveloppait d'une éloquence captieuse ses formes illégales; si, fondée sur des erreurs, peut-être même sur des impostures, elle cherchait à étourdir sur les unes et à justifier les autres, en provoquant à la révolte? Quelle qu'ait été l'intention de la garde, tel était le mouvement par lequel son adresse appelait la nation à en propager l'esprit, l'armée à le réaliser par une révolution.

Aux assertions contenues dans son écrit, on opposait des dénégations formelles ou des discussions péremptoires. On niait que jamais la

trahison, en livrant Lyon et en découvrant Paris, eût soumis la France aux étrangers; on prétendait que le gouvernement des Bourbons, ou légitime dans sa source antique, ou légal dans son existence renouvelée, loin de reposer uniquement sur des préjugés, n'admettait que ceux dont l'expérience a fait reconnaître l'efficacité, et que, par une adresse pleine de bonté, ils les mariaient, en quelque sorte, à ces principes dont les modernes sont si jaloux. On donnait, par mille témoignages de bonté, la preuve que la gloire de l'armée et l'avantage de ses membres étaient aussi chers à ces princes, que les libertés de la nation leur étaient précieuses. On démentait, par des faits vraisemblables, la formation d'un corps d'émigrés destinés au remplacement successif des officiers éconduits, et l'on expliquait, par un usage de tous les tems, l'introduction des Suisses dans la garde du roi. On avançait que, loin d'avoir été avilie, depuis la restauration, la Légion-d'Honneur n'avait jamais reçu plus de lustre, que depuis qu'Henri IV, rayonnant sur la poitrine de nos guerriers, était devenu leur patron. Quant aux quatre cents millions, on dédaignait de réfuter, autrement que par une démonstration arithmétique, cette assertion qui, pour avoir paru indiquée par quelques prétextes, n'a réellement aucun motif.

L'adresse de la ville de Grenoble respire les mêmes sentimens; celles de Bonaparte aux départemens des Basses-Alpes et de l'Isère, contiennent, avec des sentimens analogues, une récapitulation des mêmes faits. La sensation que produisirent ces pièces fut universelle ; leur effet, s'étendant de proche en proche, devint incalculable, malgré les obstacles qu'y opposaient l'action et la volonté. Pour ne parler ici que des journalistes et des gens de lettres, on les vit oublier, dans le besoin d'une défense commune, les intérêts particuliers de leur amour-propre et de leur opinion. Parmi les publicistes qui, dans cette grande circonstance, déployèrent un courage assorti à leurs talens, l'histoire recueillera les noms de MM. Salgues et Benjamin de Constant. Ce dernier, par une dialectique nerveuse, pressait de raisonnemens irréplicables le sophiste conspirateur; l'autre employait, pour déchaîner contre lui la vindicte publique, l'arme double et puissante dans ses mains, de la raillerie caustique et d'une entraînante éloquence. Mais que peuvent l'éloquence et l'esprit contre les bayonnettes; et comment démontrer à un ambitieux que, pour reconquérir le pouvoir, il ne doit pas hasarder une révolution ?

CHAPITRE VII.

Tout la présageait donc cette révolution inévitable, et tout annonçait qu'au caractère démagogique de 93, elle réunirait, sous l'appareil guerrier, les fléaux de l'invasion et l'attentat de la conquête. Voilà ce que craignaient, faut-il le dire aussi, voilà ce qu'espéraient les différens partis qui divisaient la France.

La nouvelle du débarquement, pressentie, dit-on, dès le 3 mars au soir, par ceux qu'on a regardés depuis comme conjurés, ne fut apportée au gouvernement que le 5 dans la journée, et connue du public que le lendemain. Au premier bruit de l'entreprise, une sorte d'incrédulité railleuse saisit tous les esprits et se manifesta par de froids démentis, des dénégations violentes, des sarcasmes amers. A mesure que la rumeur, nourrie par les détails, donnait à cette nouvelle quelqu'apparence d'authenticité, l'on éprouvait je ne sais quel étonnement, auquel succéda très-rapidement la confiance, presque la joie et surtout le dédain. Le Roi, généralement aimé, recueillit de toutes parts des témoignages d'un confiance absolue : on se com-

plaisait, en quelque manière, à voir les destins de la patrie remis, en une circonstance critique, dans ses mains paternelles. L'expédition, qu'on nommait hautement l'équipée d'un brigand désespéré, excitait un mépris accompagné de satisfaction. Sans savoir encore quel était son objet, on le jugeait par ses moyens, et ceux qu'on lui supposait, comparés à son but présumé, excitaient une risée universelle. Les Français, les Parisiens spécialement, n'imagineront jamais et concevront difficilement qu'avec peu l'on puisse produire beaucoup; et l'homme qui devient important pour eux, est moins celui qui l'est en effet, que celui qui paraît l'être. Lorsqu'à la puissance politique, diplomatique et militaire du roi de France, ils comparaient l'exiguité du banni de l'Elbe, ils haussaient les épaules, en ricannant. Jamais le petit vaudeville ne fut plus folâtre, jamais la satyre ne pinça plus malignement, jamais les caricatures ne mordirent avec plus d'esprit. Si, pour renverser une conspiration, il n'eût fallu que des épigrammes, celle de Bonaparte eût décidément avorté.

Deux jours après, la physionomie de la grande ville se rembrunit. Les courriers du midi, en annonçant les progrès de l'entreprise, apportèrent la consternation. Une stupeur morne plana sur Paris : il semblait que chacun délibérât. Le ré-

sultat de ces consultations avec soi-même fut une inquiétude générale; mais, comme elle était différente dans son mobile, selon les personnes qu'elle affectait, elle parut variée dans ses mouvemens. Les uns éprouvaient une terreur concentrée ou une explosion d'effroi; l'ame des autres s'ouvrait à de nouvelles espérances. Le plus grand nombre, replié dans ses spéculations privées et dans ses affections domestiques, attendait avec anxiété que l'expédition échouât ou que la lutte pût s'engager. Les citoyens honnêtes gémissaient, les hommes éclairés prévoyaient, le philosophe silencieux observait.

A cette époque, un contemplateur parcourait diverses régions de la France : il les visita avec scrupule, il examina sans partialité l'esprit qui les animait. Cet esprit variait suivant les localités, un peu selon les circonstances, beaucoup quant aux individus. Au pivot du nord, au centre de l'ouest, au foyer du midi, l'amour, l'intérêt, l'espérance avaient fait au roi de nombreux amis; à l'est et dans l'intérieur, des souvenirs de gloire, la crainte d'une conquête étrangère, plus de constance dans le caractère recrutaient des partisans à Napoléon. Il était odieux à Lille, conspué à Bordeaux, exécré à Marseille. Dans cette ville volcanisée, comme aux divers foyers de la Vendée, on demandait à le combattre; dans

le comtat, on eût voulu l'immoler. Lyon, sans haine et sans amour pour le roi, ne ressentait pour son ministère qu'un éloignement invincible, pour son gouvernement qu'une froide estime. Napoléon, qui avait relevé ses édifices et fait mouvoir ses ateliers, excitait ses transports. Metz, Besançon, Strasbourg les partageaient; et quoique le Roi y fût singulièrement vénéré, on s'opiniâtrait à ne pas voir dans lui le prince du peuple et l'homme du siècle.

En résumant ce que l'intérêt, la prévention, l'esprit de parti inspiraient sur Bonaparte, l'observateur réduisait à deux couleurs tranchantes et contrastées les nuances multipliées dont l'opinion se revêtait pour ou contre lui. Selon les uns, si ce n'était pas un Dieu, du moins c'était plus qu'un homme : il avait détruit et créé des empires ; il avait renouvelé la sève vitale de l'Europe; de la mort et de l'inertie, il avait tiré l'existence et le mouvement. Suivant d'autres, Satan incarné dans sa personne aurait fait moins de mal; la révolution s'était fait homme, et pour retourner le monde, elle avait emprunté ses traits. Suspendue par son exil, cette révolution rallumait ses fureurs, aujourd'hui qu'il ne rugissait plus au fond de son abîme.

On appuyait de faits ces virulentes déclamations. En précisant ses jugemens, chaque parti

montrant par là ses irritations ou ses regrets, décelait aussi ses terreurs ou son espérance.

Qu'il arrive, auraient dit volontiers ceux-ci! nos bourses, nos bras, nos cœurs lui sont ouverts. Qu'il arrive, renverser à la fois l'œuvre mesquine de ceux qui lui ont succédé, sans le remplacer, et achever son immortel ouvrage! La nature avait assis la France sur le trône des nations, mais il lui manquait un glaive pour garantir son sceptre : que Napoléon soit ensemble et son sceptre et son glaive, et que la terre se courbe et se taise devant lui!

« En dépit des préjugés étroits ou intéressés, ajoutaient ses partisans, l'empire fut pour la France une source de gloire et de bonheur. Jamais les droits des nations, plus clairement définis, n'ont été plus hautement reconnus, plus religieusement respectés; jamais les pouvoirs de l'autorité n'ont reçu, des principes consacrés et de la félicité propagée, de sanctions plus solennelles. Une constitution libre et forte garantissait l'indépendance du peuple et la dignité du monarque. Une législation uniforme et universellement prévoyante étendait partout sa main ferme et pacifique. Le mécanisme de l'administration, unique dans son mobile d'impulsion, simple dans ses rouages secondaires, développait dans sa marche le mouvement sans effervescence,

les quantités sans complication, les produits sans embarras. L'Europe admirait et imitait. Ses princes, qu'on a dit subjugués par la peur, cédaient à des sentimens plus nobles; et pratiquant enfin cette philosophie royale de Stanislas et de Marc-Aurèle, ils asseyaient sur le même trône le grand homme et la fille des rois. Une religion prudente consacrait cette alliance de l'illustration et du génie, de la noblesse et du pouvoir, de la beauté et de la valeur. »

« De ce moment, la prospérité coula, comme par torrens, de mille canaux ouverts. L'éducation reçut dans un nouveau mode d'enseignement, le gage d'une perfectibilité indéfinie. On réunit par des nœuds plus intimes, ces diverses facultés de l'intelligence, que des considérations étroites séparent quelques fois, mais qu'une politique supérieure, à l'imitation de la nature et du génie, aime à rassembler. Les sciences, les arts, les lettres, les théories industrielles, concoururent par une sorte de confédération académique, à reformer cet arbre de l'encyclopédie intellectuelle, cultivé par Bacon, et transplanté, des bords de la Tamise sur ceux de la Seine, par Fontenelle, Bayle, Lamothe, Voltaire, d'Alembert et surtout Diderot. L'agitation imprimée aux esprits retrempa notre idiôme qui, après avoir été celui du génie et de la raison,

devint l'expression de la gloire et de la liberté. Si la littérature, fatiguée par des mouvemens ennemis de sa délicatesse, souffrit un peu durant cette période, quels éloges ne méritent point, mais aussi quels encouragemens honorèrent les sciences positives et la pratique perfectionnée des arts! L'astronomie peupla de sphères, jusqu'alors ignorées, l'espace illimité; l'anatomie pénétra dans les mystères les plus fugitifs de l'organisation humaine; l'art de guérir, cessant d'être un métier, classa dans un ordre savant les maladies, dont il avait diminué le nombre, en limitant celui des remèdes; la chimie, comme les dieux d'Homère, envahit le monde matériel en trois pas; et tandis que ses théories sublimes immortalisaient les Davy, les Fourcroy, les Berthollet, les Lavoisier, les Guyton, les Chaptal, par une pratique modeste, elle ne dédaignait point de descendre aux besoins communs de la vie. »

« De nobles institutions, des fondations utiles contribuaient à établir solidement et à décorer avec magnificence le nouvel édifice de la société. Qui se rappellera sans émotion, sans reconnaissance, que la même main qui ordonnait le plan d'une vaste campagne, réglait les attributions des théâtres, objet si important en France, et distribuait avec la même libéralité des hospices

aux malades et aux infortunés, des asiles aux voyageurs et orphelins, des palais aux guerriers mutilés, que la patrie a revêtus du signe de l'honneur? Les artistes, les savans, les gens de lettres, les agromones, les artisans même soupirent encore au nom seul de ces prix décennaux, que la puissance promettait au talent. Hélas! depuis que la trahison ouvrit aux Vandales les portes de nos musées, toutes les poétiques divinités ont fui, tous les souffles inspirateurs se sont retirés. Méhul a coupé les cordes de sa lyre, la palette de Girodet se dessèche, le burin de Bouillon semble émoussé. Elles dorment aussi les Muses qui ajoutaient quelques richesses modernes à nos richesses antiques. Delille emporta sous la tombe son talent original et flexible. Ducis vieillit sous les saules de son petit bois; Lemercier s'égare; et Lebrun en mourant, a reporté au ciel la plume que lui avait prêtée Pindare. »

Les enthousiastes continuent : « Pour perpétuer ses souvenirs, pour immortaliser la gratitude, l'empire n'a pas besoin d'une prestigieuse éloquence : une sèche nomenclature suffit. La religion languissait au seuil de ses temples abandonnés, il l'a replacée sur ses autels. Les mœurs tombaient en corruption, il a commencé à les assainir. Des principes invariables,

soit dans l'enseignement, soit dans la politique, soit dans nos relations diplomatiques et commerciales, ont été substitués à des routines souvent contestées. La société intérieure a repris des formes plus décentes, également éloignées des ponctualités de l'étiquette et des trivialités provinciales. De nouveaux usages, successivement introduits par de nouvelles institutions, ont ralenti le vol du tems, comme de nouveaux procédés dans les arts ont multiplié les quantités et étendu l'espace. L'agriculture, rectifiant d'abord par la doctrine, ce que ses pratiques avaient d'erroné, a soumis ensuite à l'expérience ce que des principes transplantés avaient enseigné : ceux d'Olivier de Serres, de l'abbé Rozier, développés par Arthur Young, ont été propagés par les associations agronomiques; et de nombreux Fellemberg ont doté leurs domaines des essais bienfaisans, dont le Fellemberg de Suisse enrichit les siens. La peinture encouragée, a vu croître ses élèves et multiplier ses chef-d'œuvres. La sculpture s'est essayée dans des routes renouvelées; la ciselure a reproduit les belles formes, les ornemens délicats de Germain; et l'architecture s'est élevée aux mâles beautés du siècle de Perrault. C'est ici que nommer, c'est peindre; et que chaque mot, rappelant une production ou une entreprise, substitue l'éloquence des

faits à la rhétorique des phrases. L'industrie, éveillée par le génie, a saisi son instrument universel, et des prodiges ont couronné la grandeur de ses conceptions et l'activité de ses travaux. La mer a été bridée par d'insurmontables digues, des marais ont été desséchés, on a creusé de nombreux canaux, on a créé et fortifié des ports, on a tari des lacs. Sur la cime abaissée des montagnes, on a conduit des routes immenses; sur des fleuves vagabonds, dont trois mille toises de quais régularisent le cours, on a multiplié les ponts; de toutes parts, au fond de la vallée, près de la rivière profonde, au sommet de l'âpre montagne, des fontaines jaillissantes ont fait circuler la salubrité. Des prisons, des hôpitaux, des manufactures, des usines, des greniers se sont élevés, comme par enchantement; des villes même, sorties rapidement de la carrière, ont offert aux disgraciés du sort de commodes asiles; l'opulence a ordonné des palais et des théâtres, la piété a reçu des temples, la fantaisie même et la mode fugitive se sont jouées à enjoliver des kiosques, à contourner des labyrinthes, à enluminer des jardins. Une industrie moins solide, et plus ingénieuse peut-être, a décoré d'ornemens pompeux ou élégans, et de meubles, empruntés au faste de l'antiquité, nos édifices modernes. Partout la magnificence a reparu avec les

nouvelles richesses, et le luxe n'a point exclu le bon goût. Ces améliorations, qui embrassent à la fois le palais du souverain et la grange du fermier, s'étendent à nos costumes, devenus plus analogues aux âges et aux saisons; elles n'ont point négligé nos voitures, devenues, sous la main d'artisans, que le talent fit artistes, plus élégantes et plus commodes; enfin ces mêmes réformes n'ont pas dédaigné la cuisine, dont la satyre a beau railler la doctrine chimique, mais qui joint à la salubrité des manipulations anciennes, plus de variété et plus de délicatesse. »

« Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Nantes étalent avec orgueil tant d'heureux changemens; la Manche, l'Océan, la Méditerranée, le Rhin, la Loire, le Rhône, la Seine sont témoins de ces utiles métamorphoses; et nos mœurs, modifiées par nos institutions et nos lois, attesteront, par un développement toujours croissant, l'influence prodigieuse de l'empire et le mouvement intellectuel et moral que son administration a imprimé partout. La force qui détruisit ses formes politiques, n'a pu arrêter la marche de toutes ses institutions, pas plus qu'elle n'effacera la trace de tous ses monumens : ses ennemis foulent en frémissant la route du Simplon; c'est de sa tactique que ses vainqueurs ont appris à le battre; et c'est à Cherbourg, c'est

à Anvers que ses rivaux iront se convaincre que l'ennemi de leur commerce, était l'ami du genre humain. »

« L'ami du genre humain! s'écrient indignées l'Europe, que le tyran enchaîna, la France, dont il déchira les blessures; le fût-il jamais, pouvait-il l'être, celui qui immola la plus belle moitié de la génération aux avantages de la postérité? Que nous importent les principes, si pour les faire triompher, il en résulte de si atroces conséquences! Vous vantez les monumens d'un règne fastueux : découvrez leurs fondations, elles sont cimentées avec du sang. L'empire a envahi l'Europe, mais la conscription a moissonné la jeunesse de l'empire. Il a conquis les tableaux de la Belgique et les marbres d'Italie; mais la main de fer de l'exaction, après avoir serré l'Italie et la Belgique, a pompé, jusqu'au dernier écu, la substance de la France. Partout vainqueur, partout le maître, Bonaparte fut partout abhorré; car jamais la modestie ne fit excuser sa victoire, et rarement la bienfaisance honora ses succès. Si ses institutions ont voulu tout fonder, ses entreprises insensées ont tout renversé. C'est sous ses pieds que le sénat, père de la patrie et gardien de la liberté, a jeté la liberté et la patrie; c'est sa main qui scella du sceau de l'esclavage la bouche cou-

rageuse des législateurs ; c'était elle qui avait enchaîné, dans la personne des tribuns, les derniers défenseurs de nos droits. L'absurde système continental, après avoir consterné l'Europe, a fait réagir l'Europe contre nous : il avait semé la haine, nous avons recueilli la vengeance. Parlez-moi de prospérité, je vous montrerai le commerce mourant, l'agriculture négligée, la marine anéantie. Célébrez, dans des vers imposteurs, le patriotisme et le désintéressement ; chimères ! La soif de l'or, l'ardeur du butin ont tout corrompu : la révolution, commencée pour la liberté, a permis le vol pour prix du meurtre ; et la guerre s'est souillée d'attentats au nom de la gloire. Enfin quinze années d'énormités ont appelé sur nos foyers les horreurs de l'envahissement, et nos palmes se sont flétries dans des humiliations plus accablantes, que nos victoires ne furent glorieuses. Et l'homme à qui nous devons tant de maux oserait reparaître ! Précédé de promesses mensongères, il nous apporterait de nouvelles révolutions, de nouvelles guerres, et des crimes nouveaux ! Non : que tout ce qui est Français s'arme contre le monstre ; et si l'on ne veut pas que les ravages de l'invasion soient suivis de l'agonie du partage, que la France, en chassant, en exterminant le Corse, arrête le bras de l'Europe prêt à la frapper ! »

Voici les faits qui expliquent ces tableaux variés de l'esprit du moment, et qui motivent des jugemens si opposés et pourtant si conséquens.

Les premières mesures provoquées par la nouvelle du débarquement ne manquèrent ni de promptitude, ni de fermeté. Quoique malade, le Roi prouva, ce que ceux qui l'approchent n'ignorent pas depuis long-tems, qu'il possède à un haut degré le courage de l'esprit, le plus rare de tous. Cette occasion démentit en outre les craintes qui se propageaient depuis quelques mois sur la sincérité des intentions du monarque et sur les opérations de son ministère. En supposant de la duplicité dans les unes et des perfidies dans les autres, quelles circonstances furent jamais plus favorables pour la pratiquer en conscience, pour les commettre impunément? Les chambres ajournées n'offraient nul contrepoids aux empiétemens despotiques ou aux prétentions ambitieuses. Les autorités, la garde nationale se ralliaient au gouvernement qui eût trouvé, dans l'anxiété de l'occurrence, le prétexte d'un régime absolu. On eût même pu dire que l'assentiment universel en était l'excuse. Toutefois, il est juste d'ajouter que, de cette universalité, un parti nombreux déduisait d'abord son vœu particulier, fortifié par le vote né-

gatif des classes indifférentes ou peureuses, dont le timide égoïsme se fortifie et par lesquelles il détermine depuis trop long-tems toutes les majorités.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas sans une vive satisfaction que les amis de la patrie virent que le Roi se renfermait dans les limites de la constitution. Jamais la charte ne reçut, de ceux même qu'on ne croyait ni ses partisans, ni ses défenseurs, des témoignages plus authentiques et plus unanimes de confiance et de dévouement; jamais aussi il ne fut mieux démontré que la charte seule, si l'on savait en comprendre l'esprit et en employer les moyens, suffisait pour protéger la monarchie et garantir la liberté. Pourquoi les ministres, que tout aurait dû convaincre de cette maxime fondamentale, attendirent-ils, pour la mettre en pratique, qu'un danger aussi capital qu'imprévu, ôtât à leur tardive profession de foi, le mérite de l'à-propos, l'apparence de la sincérité et l'ascendant d'une persuasion due à la vérité?

Les deux chambres furent convoquées, et deux jours après, ceux de leurs membres, présens à Paris, exprimèrent leur dévouement patriotique à la charte et au Roi.

Toutes les autorités de Paris prirent l'honorable initiative des mêmes sentimens, bientôt

propagés dans diverses régions du royaume, mais exprimés avec plus d'énergie par les administrateurs et les magistrats, qu'éprouvés par les citoyens. Ceux-ci, divisés par deux opinions, et même sur des nuances d'opinions, attendaient l'événement.

Un petit nombre de corps armés se prononça. Beaucoup de chefs et la majorité des maréchaux s'expliquèrent en faveur du Roi; mais l'armée, ou immobile, ou agitée, ne donna aucun signe écrit d'adhésion. Dès-lors, on pressentit ce qui arriva bientôt après : une révolution de sous-lieutenans en faveur d'un caporal.

Deux nominations importantes eurent lieu. L'opinion, du moins celle de la cour, repoussait du ministère de la guerre le duc de Dalmatie, accusé de connivence avec les révoltés; le Roi accepta la démission de ce maréchal et le remplaça par le duc de Feltre. Considérant ensuite que la suppression de la préfecture de police avait entraîné de graves inconvéniens, il rétablit cette magistrature et en investit M. de Bourienne.

Tous les militaires, que des réductions avaient écartés et mis à la demi-solde, furent rappelés; on adjoignit à l'armée qui allait tenir la campagne, la garde nationale, dont la masse, composée de trois millions de propriétaires, pouvait

fournir des auxiliaires nombreux, sans interrompre le service local que sa nature et son institution lui permettent de faire. Les préambules des ordonnances relatives à cette double mesure furent remarqués. Le premier, rendant à la gloire de l'armée le témoignage que le Roi personnellement ne lui avait jamais dénié, mais qu'il semblait que son ministère lui eût refusé quelquefois, invitait cette armée à justifier, dans cette crise, sa haute réputation; dans le second, jamais le monarque ne manifesta pour la charte un attachement plus sincère et mieux motivé: « C'est principalement par l'union, dit ce prince, « que les peuples résistent à la tyrannie; c'est « donc surtout dans les gardes nationales qu'il « importe de conserver et de resserrer les nœuds « d'une confiance mutuelle, en prenant un seul « et même point de ralliement. Nous l'avons « trouvé dans la charte constitutionnelle, que « nous avons promis d'observer et de faire ob- « server à jamais, qui est notre ouvrage libre « et personnel, le résultat de notre expérience « et le lien commun que nous avons voulu don- « ner aux intérêts et aux opinions qui ont si « long-tems divisé la France. »

Ce désir de l'union, ce respect pour la charte et cette déférence pour le vœu public, légitimement et légalement exprimé, éclatent dans

la permanence ordonnée aux conseils généraux des départemens. Ce sont, en effet, les représentans de l'opinion morale du peuple, comme les députés sont ses représentans politiques.

Toutes ces mesures préparatoires furent applaudies. On approuva plus encore le mouvement général imprimé à l'armée; et l'on vit, avec un contentement spécial, le départ de *Monsieur* pour Lyon. Il était avec M. le duc d'Orléans, et accompagné du maréchal Gouvion Saint-Cyr, et du comte Roger de Damas. Le maréchal duc de Tarente devait commander sous ses ordres, tandis que le duc d'Angoulême, quittant Bordeaux, où il était avec *Madame*, depuis peu de jours, s'avancerait par Nîmes, à la tête d'une armée, et souleverait toute la population de la Provence contre Bonaparte. Le préfet des Basses-Alpes, celui du Var et celui des Bouches-du-Rhône, armaient, par leurs proclamations, ces provinces, dont un intérêt local, autant qu'un patriotisme plus noble, soulevaient le caractère inflammable. Suivant cette sorte de plan, un corps d'armée arrêterait la marche du conquérant entre Lyon et Grenoble, tandis que le duc d'Angoulême inquiéterait ses flancs, et que Marseille harcelerait ses derrières. On voulait le contraindre à se replier dans les Alpes, afin qu'en évitant les

grandes routes, il ne pût rencontrer certains corps isolés, dont on n'était pas sûr. Le but ultérieur, après l'avoir long-tems enfermé dans les montagnes, était de l'acculer à la mer, où il serait pris infailliblement, puisque déjà ses embarcations étaient en notre pouvoir.

Quoique la multitude, surtout à Paris, trouvât ces précautions aussi salutaires que légitimes, cependant ceux que la première sensation n'entraîne pas, craignirent que leur développement disproportionné à son objet, ne décélât des terreurs ridicules et ne compromît le gouvernement. On représentait, d'une part, l'expédition de Bonaparte, ou comme le coup de main d'un brigand qui veut prévenir, par un excès d'audace, le coup dont il est menacé, ou comme la tentative insensée d'un partisan qui compte sur des connivences et des défections pour le court succès d'une désastreuse entreprise; et, d'un autre côté, pour en prévenir l'effet, pour en arrêter la cause, l'on déployait le plus formidable et le plus rapide appareil. Le roi, éclairé sur les conséquences que sa perspicacité pénétrait, savait très-bien que cet appareil était moins destiné à combattre le premier essor de l'expédition, qu'à intimider ses derniers auxiliaires. Sans avoir la démonstration qu'une conjuration fût expressément organisée, tout indiquait qu'elle

pouvait exister dans l'opinion intime, et qu'elle n'attendait pour éclater que l'occasion qui pût le lui permettre impunément. Les touchantes proclamations de ce monarque à l'armée et au peuple sont écrites dans cet esprit. On y voit un père alarmé sur les dangers dont l'incurie des enfans, qu'il chérit, qu'il protège et doit sauver, ne soupçonne pas la gravité. Cependant plus d'une personne, même parmi les plus raisonnables et les plus fidèles, blâmèrent l'ordonnance qui prescrivait de *courir sus* à Bonaparte. Sans parler de cette formule, tout à la fois féodale et révolutionnaire, on prétendit que la mesure en elle-même était en même tems *ultrà*-constitutionnelle, injuste, cruelle et impolitique. *Ultrà*-constitutionnelle, parce que l'article 14 de la charte, le seul qui chargeât le Roi de la sûreté légale de l'état, ne présentait, quelqu'extension qu'on lui donnât, nul sens aussi détourné, et ne permettait, dans aucune circonstance, et sous aucun prétexte, une application si despotique des fonctions judiciaires usurpées par le pouvoir royal. Cette mesure était injuste, en ce qu'avant de condamner, de tuer Bonaparte, il était indispensable de l'entendre. Étaient-ce les droits du peuple qu'il réclamait? il fallait examiner si ces droits étaient ses motifs, ou lui servaient de prétextes. N'était-ce que les

torts, qu'on avait contre lui, qu'il prétendait venger? il était naturel, qu'au lieu de l'en punir, on les réparât, en admettant néanmoins que cette réclamation fût fondée, et cette réparation possible. La violence de la forme et la cruelle promptitude de l'exécution semblaient ajouter à l'iniquité de la détermination, qui d'ailleurs, au lieu d'épouvanter les partisans du révolté, devait contribuer à en augmenter le nombre et à irriter leur audace; présomption que l'événement n'a que trop justifiée. Enfin, à ces motifs d'une politique particulière, on ajoutait quelques considérations sur la dignité impériale, dont avait été investi Napoléon, et dont il avait conservé le titre; sur celui de prince régnant, qui lui donnait, dans l'Europe, un rang égal au rang des plus puissans potentats. On demandait à ce sujet, si, étant l'égal du roi de France, le souverain de l'île d'Elbe n'avait pas le droit de lui faire la guerre? si, dans cette hypothèse, ce monarque, en exerçant contre son ennemi celui de la représaille, pouvait, sans blesser le droit des gens et le droit public de l'Europe, y joindre la proscription? Aurait-ce été par la proscription qu'il eût répondu à une déclaration hostile de l'Autriche ou à une invasion de l'Angleterre? Et quand lui-même, méconnaissant les lois qui le banissait du trône, envoyait, sur

le territoire de France, des soldats armés pour le conquérir, avait-on prononcé contre sa personne un décret de *hors la loi*, une ordonnance de *coure sus ?*

Je n'ai point dissimulé les objections, je ne ménagerai pas les réponses. Ou elles considéraient Bonaparte comme souverain, et c'était la supposition la plus favorable, ou elles l'envisageaient comme un homme privé. Dans le premier cas, devait-on le moindre égard à celui qui blessait non-seulement les égards et les convenances, mais le droit naturel et le droit des gens? Il blessait le droit naturel, en armant pour sa querelle, prétendue, réelle ou fausse, une peuplade pacifique, et qui ne peut subsister sans l'être, contre une nation opulente, vaine et guerrière, dont l'irritation, la victoire et les représailles entraîneraient la ruine, la destruction même de la peuplade. Il outrageait le droit public, en portant la guerre, chez un voisin qui ne la lui faisait pas, et en la lui apportant sans déclaration préalable; et quelle guerre! Celle-ci affectait un caractère inusité, ou plutôt unique, et qui entraînant dans son système, des formes jusqu'alors inconnues et des mesures extraordinaires, exigeait que la défense se proportionnât à l'attaque par des mesures extraordinaires et des formes inconnues. Comme il était évident que ce n'était

point au territoire du peuple qu'en voulait Bonaparte, mais au trône du monarque, il était naturel, nécessaire même, que le monarque garantît son trône par toutes les voies qui sauveraient aussi le territoire. Il y a plus: l'assaillant n'étant point un homme ordinaire, dont les intentions fussent présumées loyales, et les souvenirs du passé avertissant l'avenir, on était fondé à craindre, soit pour la personne même du Roi, soit pour celle des Princes; et quoique ce motif comparé aux précédens, fût le plus faible, il avait encore assez de force pour justifier une précaution inspirée par la défense naturelle. Elle eût été atroce dans l'ordre habituel et contre un agresseur civilisé; dans cette conjoncture singulière et contre le meurtrier du duc d'Enghien, elle devenait légitime. D'ailleurs, elle fut la conséquence nécessaire du raisonnement qui plaçant Bonaparte dans la classe privée, lui refusait les formalités dues aux Princes reconnus.

D'abord jamais la Maison nouvellement rappelée en France n'a reconnu, ni dû reconnaître expressément l'autorité et les titres de l'empereur Napoléon; et si par les articles 3, 6, 9 et 20 du traité de Fontainebleau, elle avoue les droits de ce Prince à cette autorité, en garantissant, par leur inscription au grand livre, le payement des

indemnités stipulées par son abdication, cet aveu, uniquement réglementaire et transitoire, ne concerne qu'un arrangement pécuniaire. Les conventions diplomatiques, dont cet arrangement fut la conséquence, sont l'ouvrage des souverains alliés, qui ont traité d'égal à égal, et par plénipotentiaires, avec l'Empereur, dont ils ont reconnu et garanti l'existence, les titres et les indemnités; mais ces conventions, qui en effet liaient le Roi, stipulant négativement, sous l'autorité des alliés, n'ont entraîné ni reconnaissance politique, ni relations diplomatiques ou commerciales.

En second lieu, le gouvernement, qui ne reconnaissait que tacitement la souveraineté de Napoléon paisible, devait méconnaître expressément et repousser de tous ses efforts la tentative de Bonaparte guerroyant. Aux yeux du Roi, le Prince était devenu un homme privé, le général un chef de révolte, le conquérant un usurpateur. Quels que fussent ses prétextes et même ses motifs, non-seulement il tendait à dépouiller du trône son légitime possesseur, mais il marchait à ce but coupable par la rébellion, par la sédition, par la guerre civile et étrangère. Par la rébellion, en invitant les peuples à secouer l'obéissance politique; par la sédition, en déliant les soldats de la fidélité

militaire ; par la guerre, en élevant contre l'opinion politique en France et contre la volonté de l'Europe une opinion et une volonté adverses, dont l'opposition diamétrale, armant des intérêts contraires et exaltant des passions ennemies, devait se déclarer par les troubles et se soutenir par les combats. Tant d'attentats réunis en un seul expliquent et justifient la mesure inouie du ministère français, comme ils ont justifié et expliqué depuis les déclarations du congrès de Vienne, relatives au même individu. Rival illégitime du Roi, par cela seul il devait être proscrit par le Roi; destructeur du traité qui lui assurait une existence politique, il était conséquent qu'il la perdît. Et si l'on réfléchit que ses envahissemens passés, comme son despotisme, tenaient en garde contre des irruptions futures et un despotisme nouveau, l'on approuvera, sous tous les rapports et par tous les motifs, les déterminations sévères, inusitées, illégales peut-être, mais justes, légitimes et conservatrices qui mettaient Bonaparte hors des relations civiles et politiques. C'est dans une conjoncture pareille qu'il est beau de violer la loi pour la mieux garantir. Reprenons le fil des événemens.

Les chambres réunies se distinguèrent par l'unanimité de leurs sentimens patriotiques. Le

danger commun effaça les nuances variées des opinions contradictoires : plus d'apôtres insensés d'une liberté indéfinie, plus de dangereux partisans des idées gothiques, plus de souvenirs dans un passé presque présent, plus de regards dans un passé plus reculé. Toutes les affections, dont quelques-unes peut-être n'étaient que la haine de la tyrannie, parurent confondues dans l'amour de la liberté ; on parla de la patrie avec enthousiasme, on s'occupa sérieusement des moyens de la sauver ; et l'ordre du jour fut constamment, comme le cri des cœurs : *La Charte et le Roi.*

Dans la chambre des pairs, M. le chancelier, et le ministre de l'intérieur, dans celle des députés, après avoir exposé la situation des choses, présentèrent aux maux qui affligeaient la patrie, deux sortes de remèdes : les premiers, plus instans, étaient tirés des circonstances même, et justifiés par leur urgence ; c'étaient des mesures de haute-police, des précautions de sûreté, des mouvemens militaires, des développemens d'administration. Les autres remèdes, puisés dans un meilleur avenir, n'attendaient, pour qu'on les employât, que le retour de la sérénité. En effet, il était question de fortifier la charte de toutes les améliorations dont elle est susceptible ; et pour procéder au radoubs du vaisseau,

il faut avoir gagné le port. S'il est remarquable que, sans avouer formellement des fautes, le ministère en ait laissé entrevoir, il ne l'est pas moins qu'il se soit engagé à les réparer. Leur aveu ne justifie nullement l'expédition de Cannes, quoiqu'il en explique certaines suites; mais il disculpe en partie les ministres qui ont eu la courageuse franchise de le hasarder. Ce courage, à la vérité, fut attribué à la peur par l'Opposition; mais depuis, l'Opposition a dû le préconiser, puisqu'il en a profité. Dès ce moment, il s'agissait de mieux accorder, entre les trois branches de la législature, la proposition et la confection de la loi; il s'agissait d'asseoir plus solidement, de répartir avec plus d'équité les contributions simplifiées dans leur nature, réduites dans leur quotité, perçues plus uniformément, plus rapidement, et récoltées avec plus d'économie. Il s'agissait d'agrandir et de doter l'institution éminemment nationale, de la Légion-d'Honneur; de définir, de consacrer, d'organiser constitutionnellement l'unité du ministère et la responsabilité des ministres; de délivrer la presse des ciseaux de la censure; de rassurer, contre les regrets ou la cupidité, les acquéreurs de propriétés nationales; il s'agissait surtout de rendre à l'armée une partie du lustre que sans doute elle n'avait pu perdre par un seul échec,

mais que des considérations impolitiques, et plus encore des propos inconséquens, avaient essayé de lui ôter.

Tout le royaume sut gré aux ministres de leur confession et des intentions qu'elle semblait prouver. Certain parti, loin de leur en tenir compte, les attribua à un repentir tardif qui décelait la pusillanimité. En approuvant leur motif moral, les personnes sensées craignirent qu'il ne suffît pas pour les absoudre.

Chaque corporation réitéra ses adresses au roi et aux chambres : toutes se rangeaient sous l'antique bannière des lys, devenus plus vénérables dans la main de l'auguste vieillard qui en est le dépositaire. Autour de cet étendard sacré, se ralliait, à la voix du ministère et des représentans, une foule de citoyens qui, sous des appellations diverses, étaient impatiens de se montrer soldats. Tous demandaient l'ennemi, tous le défiaient et brûlaient de le combattre. La plupart furent organisés sous le nom de *volontaires royaux*.

N'oublions pas que, parmi les corps qui prodiguèrent à la patrie, à la constitution et au Roi des preuves d'amour, de zèle et de fidélité, l'on remarqua la cour de cassation, le conseil royal de l'instruction publique et l'ordre des avocats. Le conseil d'instruction est une des der-

nières institutions de Louis XVIII, et concilie, avec l'esprit du siècle, consulté par le Roi, dans le préambule de son ordonnance, les principales dispositions de l'université impériale.

Le Roi, en convoquant les chambres, avait exigé de ses ministres qu'ils s'exprimassent devant elles avec une franchise entière et une confiance sans réserve. Les communications devinrent journalières et affectueuses. Dans celle qui eut lieu le 11 mars à la chambre des pairs, et le 13 à celle des députés, M. le chancelier et le ministre de l'intérieur entrèrent dans des détails, non-seulement sur les faits et sur les actes provoqués par eux, mais sur l'esprit qui les avait dictés. Le premier de ces ministres, après avoir tracé avec éloquence, mais sans profondeur, la situation alarmante du royaume, à laquelle il opposa l'attitude calme et ferme du roi, annonça que des mesures répressives de la liberté de la presse étaient indispensables, pour s'emparer de l'esprit public et en retourner l'action contre le rebelle : néanmoins cette suspension, qui ne devait être que transitoire, serait mesurée aux besoins du moment, et cesserait par une circonstance contraire. On reconnut, dans l'indication de ce remède, le ministre dont les idées, vieillies par le tems, avaient souvent compromis le Roi, et fait suspecter son autorité. M. de

Montesquiou, plus spirituel, quoique moins éloquent peut-être, et certainement beaucoup plus adroit, présenta, sous un jour moins effrayant, la position des affaires et la disposition des esprits. Avec toute la sagacité d'un observateur fin, il parla des unes, de manière à faire croire qu'il en connaissait et qu'il en maîtriserait bientôt le côté faible, et des autres, qu'il en avait exalté et saurait en employer l'adresse ou la force : tout cela présenté avec l'urbanité d'un homme du monde, auquel son titre d'homme d'état donne un poids, devant lequel fléchissent les opinions. Ce triomphe habituel à ce ministre pouvait lui être d'autant moins disputé aujourd'hui, que jamais il n'avait plus, ni mieux loué la nation française, la liberté et l'armée. Chaque paragraphe de son discours est un bouquet de fleurs ou une couronne de lauriers : il décerne à pleines mains les unes et les autres, mais il les répartit avec discernement. La vieille garde surtout, et l'illustre chef de ses grenadiers, le maréchal duc de Reggio; les maréchaux Mortier, Macdonald, Suchet; plusieurs généraux, un grand nombre d'officiers, quelques soldats même eurent part à cette distribution d'encens. Elle était due, elle parut légitime; et la mesure qu'y mit l'ingénieux ministre en augmenta le prix. Cependant, sans la difficulté des circonstances,

on se serait rappelé qu'il n'avait pas toujours parlé ainsi; et quelques scrupuleux prétendirent qu'il était d'autant plus applaudi, qu'il le méritait moins.

Toutefois, il le mérita sans restriction par son rapport sur les mouvemens insurrectionnels de l'armée du Nord et sur la rébellion du général Lefebvre-Desnouettes. Cet officier avait tenté de faire marcher, de Cambrai sur Noyon, et de là sur Paris, plusieurs régimens placés dans sa division. Quelques-uns même, cédant à l'entraînement, secondèrent ses projets et adhérèrent à une défection, qu'arrêta bientôt la fermeté du maréchal-de-camp Lions, major des chasseurs royaux. Le Roi, plus touché du repentir, qu'irrité du délit, décora de la croix de Saint-Louis quatre officiers revenus, à la voix de la patrie, dans le sentier de l'honneur. Comme c'était à leur résipiscence, autant qu'à la résistance du baron Lions, qu'on devait la conservation de l'arsenal de La Fère, duquel le général Lefebvre-Desnouettes avait eu l'intention de s'emparer, M. de Montesquiou proposa de voter à la garnison de cette ville des témoignages de satisfaction. Cette mesure, étendue aux garnisons de Lille et de Cambrai, devint commune à leurs officiers. On y comprit la garnison d'Antibes; et l'assemblée déclara que les maréchaux ducs

de Trévise et de Tarente avaient bien mérité de la patrie. Le ministre, appuyé par le loyal duc de Feltre, nouveau ministre de la guerre, fit aussi décréter des récompenses nationales et des pensions aux militaires blessés ou aux familles des militaires tués, en combattant Napoléon Bonaparte. Ces déterminations, qui pouvaient rassurer sous quelques rapports, contribuaient, par quelques autres, à répandre, à multiplier les alarmes. Entre elles et l'assurance qu'on donnait du peu de danger, de la folie même de l'expédition, on croyait saisir une contradiction, au moins apparente : et en effet, le télégraphe du Midi transmettait d'heure en heure les plus sinistres communications.

D'abord, il avait apporté l'espérance et la joie. Par je ne sais quelle méprise, attribuée depuis à la malveillance, il annonça que M. le duc d'Orléans avait ouvert la campagne contre les rebelles, en remportant sur eux un avantage complet. C'est en avant de Lyon qu'ils avaient été battus; les hussards du 4e., leur colonel en tête, avaient été hachés par la garde nationale lyonnaise. Les troupes de ligne, d'abord spectatrices oisives, s'étaient enfin décidées à seconder la garde municipale. Les paysans avaient achevé le massacre des traîtres. Napoléon, à peine suivi de deux cents hommes, courait s'ensevelir dans les

Alpes, où bientôt il serait pris mort ou vivant. De ces nouvelles, qui enflaient l'espoir des Parisiens, ils retombèrent dans le découragement causé par des nouvelles qui détruisaient celles-là. La vérité est que, malgré sa présence et l'enthousiasme qu'il avait tâché de communiquer, *Monsieur* n'avait trouvé, dans l'armée, que des cœurs mécontens et des visages glacés. Nous verrons bientôt que sa revue et les préparatifs du duc de Tarente n'avaient abouti qu'à une défection totale et à l'abandon le plus inattendu.

Le corps diplomatique connaissait une partie de cette situation alarmante, lorsqu'il se présenta, pour offrir au Roi les secours des puissances, dont ses membres étaient les envoyés. M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, protesta au Roi de leur amitié, de leurs sollicitudes; et lord Fitz-Roi, ambassadeur anglais, ajouta, dit-on, l'offre de cent mille hommes prêts à marcher au premier signal. Le Roi, plein de confiance dans les dispositions du peuple et dans le dévouement de l'armée (il y croyait encore alors), répondit par le plus noble refus à ces propositions généreuses.

Les lettres que ce monarque recevait de Bordeaux, où étaient *Madame* et M. le duc d'Angoulême, contribuaient à le tranquilliser. Jamais cette belle région n'avait semblé et n'était

en effet plus dévouée au Roi. Il en était de même de la capitale du Nord, qui chérissait, dans Louis, pacificateur, le gage de sa prospérité renaissante, comme Marseille adorait dans lui le restaurateur de ses franchises et de son commerce. Au moyen de ces foyers de *royalisme* (affection ancienne et mot nouveau, dont l'esprit de parti a dénaturé l'acception, mais que nous prenons ici dans le sens le plus favorable), l'on avait quelques motifs d'espérer que la contagion, qui n'avait pu être prévenue à son origine, serait coupée dans ses progrès; et quand le Roi consultait la sphère d'esprit public, dont il était le centre, il semblait naturel, qu'il ouvrît son ame à l'espérance, comme sa conscience n'avait jamais été fermée à la sécurité.

Dans une revue générale que fit ce prince de la garde nationale parisienne, les citoyens qui la composent firent éclater des transports, que déjà ils avaient manifestés, lors de leurs revues partielles par *Monsieur* et par les princes. Tout montrait qu'il existait entre eux et cette intéressante portion des habitans de la capitale, un noble et touchant échange de reconnaissance et d'amour.

Ces affections, qui pénétraient tous les cœurs, se manifestaient par tous les organes. Dans les groupes qui, malgré une pluie abondante, couvraient la terrasse des Tuileries, l'aspect du Roi,

qui se montrait fréquemment, donnait à ces sentimens un caractère d'attendrissement tout particulier. Dans les salons cependant, dans les boutiques et dans les ateliers, la différence des opinions commençait à se faire sentir; mais elles paraissaient, elles étaient, je crois, identiques, dans toutes les grandes réunions. On remarqua surtout qu'au théâtre Français elles avaient éclaté avec une sorte de délire. Les allusions à un usurpateur audacieux y furent saisies dans *Mérope* avec une profonde indignation; et l'on se dédommagea de cette sensation pénible, en applaudissant avec ivresse à la franche gaîté de ce divin Henri, chez qui la bonhomie s'alliait si bien à la grandeur, et qui apprit aux rois qu'on pouvait réunir aux tendresses du cœur une salutaire fermeté.

CHAPITRE VIII.

Que sont les faits dans l'événement dont nous faisons le récit? Ce qu'est la division des scènes dans une pièce dramatique : ces dernières, qui ne sont pas l'action, la font marcher; de même les autres, qui ne constituent pas l'entreprise, en indiquent les progrès et n'en sont que les

moyens. Les vrais mobiles sont dans la volonté du machiniste qui, tantôt sur un dessein général, plus souvent selon la circonstance, arrange et fait jouer ses ressorts. Le mouvement de ceux-ci, où les hommes et les choses entrent comme élémens, est moins piquant par leur action, que par la main qui en dispose. Partout on voit cette main les attirant par la ruse, ou s'en emparant par la force. De leur concours, volontaire ou contraint, elle compose un travail qui, varié dans ses détails, est identique dans son ensemble, dans son objet, dans ses résultats. Le terme ultérieur de l'expédition, du moins pour le moment, était la conquête du pouvoir par l'assentiment des individus, et la soumission des individus par l'invasion du terrain. Ceux qui, pour découvrir le but, n'ont expliqué que ces seuls moyens, me semblent donc s'être mépris. Le narré du matériel n'est indispensable que pour faire comprendre l'intention morale; et un événement, où un caractère puissant joue sur les passions, et se les subordonne, exige encore plus dans son historien le philosophe qui explique, que l'écrivain qui raconte.

De Grenoble à Lyon, disent certains auteurs, la marche de Napoléon ne fut qu'un triomphe. L'Empereur fatigué était dans sa voiture, allant toujours au pas, environné d'une foule de pay-

sans chantant des chansons qui exprimaient toute la noblesse et toute la joie des sentimens des braves Dauphinois « Ah! dit l'Empereur, je re-« trouve ici les sentimens qui, il y a vingt ans, « me firent saluer la France du nom de la Grande-« Nation. Oui, vous êtes encore la Grande-« Nation, et vous le serez toujours. » Un autre écrivain présente cette anecdote sous des couleurs différentes. Ce triomphe n'est qu'une cohue; cette population nombreuse se réduit à quelques ouvriers qui, pour quelques pièces d'un franc, jetées de la voiture de Bonaparte, font retentir les airs de cris séditieux et intéressés. C'est à cette canaille qu'il décerne le titre de *Grande-Nation;* c'est elle qu'il érige en représentans du peuple. A cette conduite, à ce langage, ne reconnaît-on pas le jacobin de 93, le tyran qui, pour ressaisir son despotisme, insinue par la flatterie, l'espérance de la liberté?

Cependant, comme nous l'avons dit, *Monsieur* et le duc d'Orléans étaient à Lyon, avec plusieurs généraux, et bientôt après, le maréchal Macdonald. La garnison, composée du 24e. d'infanterie de ligne, et du 13e. de dragons, avait été renforcée par le 20e. régiment, tiré de Montbrisson. Un appel avait été fait à la garde nationale; les deux ponts sur le Rhône avaient été barricadés.

Le 10 mars au matin, le comte d'Artois réunit toutes ces troupes, et avec la grace chevaleresque qui distingue ce prince, il les harangue, après les avoir passées en revue. Toutes demeurent immobiles : elles opposent à la chaleur qui animait *Monsieur* un sérieux glacé ; aux cris de *vive le Roi !* que répétait son escorte, elles répondent par un silence ou morne ou dédaigneux. Le prince tente un dernier effort : Allons, dit son Altesse Royale, à un vieux militaire que des cicatrices et trois chevrons décoraient, allons, camarade, crie donc vive le Roi ! — Non, Monsieur, aucun soldat ne combattra contre son père ; je ne puis vous répondre qu'en criant vive l'Empereur ! Dès ce moment les princes, assaillis par ces cris, comprirent qu'ils n'avaient plus de ressource que de partir et d'emmener les troupes.

Le maréchal duc de Tarente visita les travaux et ordonna les préparatifs de résistance : on parla de couper le pont de la Guillottière et le pont Morand. Quoique Bonaparte, sûr de la majorité des Lyonnais, et surtout des soldats, trouvât ces précautions ridicules, cependant il avait ordonné au général Bertrand de réunir des bateaux à Mirbel, dans l'intention d'y passer pendant la nuit, et d'intercepter les routes de Moulins et de Mâcon, au prince qui voulait lui interdire le passage du Rhône.

Je viens de dire que la partie la plus nombreuse de la population lyonnaise semblait se prononcer en faveur de Napoléon. Ceci doit s'entendre des propriétaires, dont il avait relevé les maisons abattues par la sape révolutionnaire; des maîtres, des chefs, des ouvriers de manufactures, qu'il avait toujours protégés d'une manière spéciale; des artisans, en tous genres, dont abonde cette ville populeuse, et qui la regardant, par leur séjour habituel, et surtout par leurs travaux, comme la capitale du commerce français, se croient obligés de se considérer comme les rivaux des Anglais, et conséquemment de partager la haine que l'Empereur aurait voulu rendre nationale contre l'Angleterre. Ces vues étroites, mais dont un patriotisme local doit excuser l'intention, en multipliant les partisans de Napoléon, n'avaient point augmenté les complices de Bonaparte. Ils regrettaient, ils pouvaient regretter sans crime, celui que sa munificence les avait accoutumés à regarder comme leur bienfaiteur; mais, bien que le Roi, gêné dans ses finances, eût peu fait pour eux, ils étaient loin de le haïr. Qu'ils l'auraient même chéri, s'ils avaient connu que c'était sa sollicitude paternelle qui, l'an dernier, avait allégé pour eux le poids de l'invasion! car, il ne faut pas se faire illusion : c'est moins à titre

de bon prince que les Français ont admiré Napoléon, qu'à titre de prince essentiellement national. Tant qu'ils ont cru reconnaître en lui ce caractère qui l'opposait à l'Angleterre et à quelques puissances continentales, ils ont soutenu par leurs vœux et par leurs efforts, un gouvernement qui les honorait, quoiqu'il les fît souffrir. Ils lui pardonnaient ses oppressions, en faveur de leur orgueil; car, ce que le moraliste nomme extravagances ou crimes, prend, dans l'opinion des peuples passionnés, la dénomination d'héroïsme et de vertus; et quand les Lyonnais applaudissaient à l'envahissement de Bonaparte, ils croyaient n'applaudir réellement qu'au triomphe de la nation, qu'à la prospérité de notre commerce et à la confusion de ses opiniâtres et industrieux ennemis.

Vers quatre heures, le duc de Tarente conduisit sur le pont de la Guillotière deux bataillons d'infanterie. Il faut observer que les avant-postes de Napoléon stationnaient sur la rive gauche du fleuve, dans ce même faubourg, où leur présence excitait un vif enthousiasme. Tandis que les bataillons s'approchaient des barricades, une reconnaissance du 4e. de hussards, déboucha du faubourg et se présenta sur le pont, précédé par quelques centaines de jeunes gens qui criaient comme eux, *vive l'Empereur !* Ils

étaient suivis de quelques escadrons. Ce moment, remarque un journaliste, fut décisif.

Le même cri part simultanément de toutes les bouches qui profèrent, comme expression de l'amour, cet appel à la révolte; les troupes de l'un et l'autre côté se joignent, non pour se battre, mais pour s'embrasser. A travers les poutres et les arbres qui barraient le chemin et qu'on précipite dans le fleuve, les soldats transportés se mettent en marche pour entrer dans la ville. Plus de vingt mille habitans, ajoute un autre historien, étaient rangés sur le quai du Rhône et sur le cours Napoléon, où, témoins de cette guerre d'une nouvelle espèce, ils faisaient retentir les rives d'acclamations sans cesse répétées. Officiers et soldats du 20e., du 24e. de ligne, du 13e. de dragons, tous s'abandonnent à des mouvemens irréfléchis. Vainement le duc de Tarente veut, en leur parlant d'honneur et de fidélité, les retenir sous les drapeaux du Roi: « Nous ne connûmes jamais le Roi, répondent « ces insensés; et vous seul, qui lui prêtâtes un « serment désavoué par nos cœurs, seriez cou- « pable, si vous cessiez de lui être fidèle. Na- « poléon nous fut enlevé par la trahison, mais « jamais il ne fut absent pour nous; et comme « son courage nous le rend, c'est à lui seul que « nous devons garder un serment que lui seul a

« reçu. Obéir au Roi, désobéir à l'Empereur, « ce serait là le déshonneur et le parjure ; mar- « cher avec l'Empereur, après avoir quitté le « Roi, c'est-là qu'est notre fidélité ».

De ces sophismes, que l'objection seule de l'abdication pouvait pulvériser, puisque l'abdication avait délié l'armée de tous ses sermens, faut-il conclure, ainsi que le fait la passion, que l'armée est composée de traîtres ? Pas plus qu'affirmer qu'elle est composée de brigands, parce qu'elle reconnut pour chef un usurpateur. Cet usurpateur ne l'était pas à leurs yeux, il était leur général ; ce général était leur Empereur, et cet Empereur, que le peuple avait élu, que la politique avait reconnu, que la religion avait consacré, montrait sur son front aux soldats, des signes plus saints encore : les couronnes de cinquante victoires. Qu'importe au militaire, qui raisonne peu et sent vivement, que lui importe la légitimité de ces triomphes ? Il en fut l'instrument valeureux et trop souvent la victime déplorable; ce sont des titres qui les lui rendent plus beaux. Je répète ce que j'ai dit ailleurs : le soldat est de la religion de son général, et si son général est souverain, le soldat est de sa politique. Malheur donc aux états que tourmente la soif des conquêtes, puisque dans la main du souverain, le sceptre pacifique, cette houlette

des rois pasteurs, se change en glaive d'extermination, et que les baïonnettes font toute la politique de ses soldats, devenus ses ministres !

Monsieur quitta Lyon escorté d'un seul gendarme. Le duc de Tarente s'était retiré, ainsi que le gouverneur, le comte de Damas. M. le duc d'Orléans et le préfet, M. de Chabrol, venaient également de quitter la ville. Tous les officiers supérieurs étaient restés.

A cinq heures, la garnison se porte audevant de Napoléon. A sept l'armée qui venait de Grenoble, fait son entrée dans Lyon. Bientôt Napoléon se met à la tête de cette armée qui devait lui en défendre l'entrée : il traverse le faubourg de la Guillotière, presque sans suite, sans gardes, mais environné de l'immense population des Lyonnais, que mille sentimens divers attiraient sur son passage. Tous les édifices étaient illuminés ; toutes les rues retentissaient d'acclamations.

Une revue de la division, l'audience accordée aux autoritées, la nomination du préfet de l'Isère à la préfecture du Rhône, et quelques opérations administratives, occupèrent la journée du 11. Cette mutation de préfecture est remarquable. M. Fourier, préfet de Grenoble, s'était signalé par des proclamations énergiques contre

l'aventurier ; par une politique, qui lui valut de nombreuses recrues, l'Empereur, oubliant les injures faites à Bonaparte, ne destitua M. Fourier, que pour l'élever à une place supérieure, motivant cette mesure sur un mérite littéraire qui effaçait des torts politiques. Ce magistrat, qui faisait partie de l'expédition d'Egypte, est en effet un membre distingué de son institut. Ce fut le premier homme connu qui, après avoir repoussé l'invasion avec courage, accueillit l'envahisseur par un sentiment que, dans la suite, et quand il s'agira d'hommes plus fameux encore, nous tâcherons de démêler.

Les journaux de cette époque publièrent la réponse que fit Napoléon aux jeunes gens qui composaient la garde nationale à cheval. Ils venaient d'abandonner *Monsieur*, obligé, comme nous l'avons dit, de fuir avec un seul cavalier. Le vainqueur, auquel ils présentaient leurs hommages et leurs services, les refusa : « Votre con-« duite envers le comte d'Artois, leur dit-il, me « fait juger de ce que vous feriez à mon égard, si « j'éprouvais un revers. » Arrivé à Paris, il envoya la décoration de la Légion-d'Honneur au généreux citoyen qui n'avait pas délaissé le prince. C'est ainsi que, par quelques couleurs honorables, il cherchait à couvrir ce que son entreprise avait d'odieux.

A mesure qu'elle prenait une consistance plus imposante, cette entreprise recevait de la renommée des formes et des nuances qui variaient sans cesse. Au premier bruit de ses succès, Mâcon, Châlons, Dijon, Tournus, presque toute la Bourgogne s'étaient déclarées pour elle. Ceux qui avaient observé les sentimens du passé, et qui étudiaient les mouvemens actuels, croyaient remarquer, dans ceux qui agitaient cette population, la main qui la remuait à son gré. La désertion, selon eux, pouvait dégarnir et dégarnissait en effet les lignes du conquérant, qui lui opposait les ressources anarchiques de l'insurrection. Ses émissaires ayant organisé celle des paysans contre les propriétaires, c'était par elle qu'il couvrirait son front et ses flancs menacés par le maréchal Ney, qui marchait contre lui avec dix mille hommes, tandis que, d'un autre côté, les troupes parties de Valence, et le corps du général Miollis, composé de volontaires dévoués, se préparaient à harceler ses derrières. Là aussi se soulevait, à l'ordre des agitateurs, cette lie de la populace à laquelle il ne faut que présenter l'occasion du brigandage pour la porter à tous les excès; mais Marseille et toute la Provence, Bordeaux et tout le midi, animés de cet enthousiasme qui crée des soldats au Roi et à la patrie, s'armaient pour les sauver.

Ces propos circulaient dans Paris, et il faut bien dire que la cour, mal informée, leur donnait une sorte de crédibilité rassurante. Jusqu'au dernier moment, sur l'appareil de la défense, on croyait l'attaque peu dangereuse, et sur l'apparence des ressources, on réputait le succès impossible. Ce qui du moins pouvait le rendre difficile, c'était ce qu'ajoutaient plusieurs dépêches produites comme véridiques. Selon elles, la plus grande partie du 13e. dragons, entraînée un moment par les séductions de l'ennemi, avait enfin senti toute l'horreur de sa position : officiers et soldats s'étaient rangés du côté du maréchal Ney, qui les avait reçus comme des enfans égarés.

Ce dernier événement avait fait la plus vive impression sur la troupe de Bonaparte; depuis ce moment, elle paraissait inquiète, incertaine et consternée : sa plus grande force ne passait pas huit mille hommes de toute arme; il était donc démontré qu'il avait éprouvé des défections et des abandons considérables; enfin il était constant, d'après des témoins oculaires, qu'aux revues qu'il avait passées dans Lyon, il n'avait pas au-delà de quatre mille hommes d'infanterie et de six à sept cents chevaux. D'ailleurs, sur toutes les routes de Lyon, les dispositions des départemens promettaient un plein succès. L'at-

tachement des troupes à la cause royale paraissait inébranlable; le roi lui-même ne se confiait-il pas à la foi de la garde impériale? et le maréchal Oudinot ne conduisait-il pas autour de Sa Majesté cette vieille garde qui, suivant le rapport du ministre, s'est réservé la gloire d'être le modèle et l'exemple de toutes les armées?

L'illusion, comme l'on voit, est compagne de l'espérance. Les plus clairvoyans réfutaient, par des faits authentiques, ces assertions controuvées. *Monsieur* était de retour, des voyageurs désintéressés parlaient sans passion de la situation de Bonaparte; il était à Lyon, il y avait été accueilli par l'armée, par le peuple, par les autorités; et malgré le mécontentement d'un grand nombre d'individus, comme ces individus se taisaient et n'agissaient point, il se maintenait dans une attitude respectable et se préparait à poursuivre. Voilà ce qu'il y avait de positif.

Les décrets du 13 mars, qui ne furent publiés officiellement que le 21, mais dont plusieurs circulèrent dans l'intervalle, commencèrent à dessiller bien des yeux. Tout le monde comprit que, sans autre volonté que la sienne, Bonaparte avait ressaisi l'autorité suprême : les royalistes manifestèrent leur indignation, et le ministère se douta que le danger pouvait bien être réel. En

effet, certain parti, qui osait enfin se découvrir, disait hautement que l'interrègne avait cessé.

CHAPITRE IX.

Après avoir admis comme une fiction politique la légitimité de Napoléon (que d'ailleurs il reconnut d'abord si peu lui-même, qu'il avoua sa dictature, motivée sur l'urgence, et purgée ensuite par l'Acte additionnel aux constitutions de l'empire), examinons succinctement les premiers actes de sa nouvelle souveraineté : ils sont fameux sous le titre de *Décrets de Lyon*; et tous datés du 13 mars.

Le premier déclare nuls tous les changemens arbitraires opérés dans les cours et tribunaux. Il est motivé sur ce que, d'après les constitutions, les membres de l'ordre judiciaire sont inamovibles.

Ce motif ne vaut rien. Le Roi, dont l'avénement abolissait de droit l'empire aboli par le fait, ne pouvait pas reconnaître les constitutions de l'empire ; il ne devait agir qu'en vertu de la charte, dont l'article 57 dit que toute justice émane du Roi, et qu'elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

Or, les juges actuels n'étant point nommés, ils n'avaient pu être institués. S'ils l'avaient été, ils eussent été inamovibles, d'après l'article 58. Et si, par le 59e., les cours et tribunaux actuellement existans étaient maintenus, cela devait s'entendre de l'institution même, et non des membres qui la composent. Il n'y a donc point eu d'arbitraire dans cette détermination royale, en ce sens au moins que, selon le préambule de la charte, toute l'autorité réside en France entre les mains du Roi, ce que le Roi devait admettre dans le système d'hérédité et de non interruption dans l'hérédité, mais ce qui d'ailleurs serait difficile à appuyer par le fait et impossible à prouver par le droit.

Par le deuxième décret, tous les généraux et officiers de terre et de mer, introduits dans les armées, depuis le 1.er avril 1814, ou émigrés, ou qui n'ayant point émigré, avaient quitté le service au moment de la première coalition, devaient cesser leurs fonctions sur le champ, quitter les marques de leurs grades et se rendre au lieu de leur domicile.

Dans l'hypothèse où s'était placé Napoléon, ce décret, motivé en apparence sur le refus qu'avaient fait ces officiers de servir la patrie, lorsqu'elle avait le plus grand besoin de leurs services, était nécessaire à sa sûreté personnelle

et à ses vues politiques. Il est clair que l'époque de leurs services démontrait la qualité de leurs sentimens, et que l'attachement au Roi, ou plutôt au système royal, ne pouvait convenir à l'Empereur. L'exil de ces officiers dans leur domicile est une punition militaire ou une précaution révolutionnaire, expliquées sans doute par une politique farouche, mais qui est en contradiction formelle avec des principes libéraux proclamés avec affectation.

La cocarde blanche, la décoration du lys, les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit, de Saint-Michel, étaient abolis par un troisième décret. On ordonnait que la cocarde nationale serait portée par les troupes de terre et de mer et par les citoyens; que le drapeau tricolore serait placé sur les maisons communes des villes et sur les clochers des campagnes.

Nous avons analysé ci-devant les motifs qui, dit-on, auraient pu décider le Roi à conserver les trois couleurs. Il paraît que ce décret est la principale raison qui les lui a fait rejeter de nouveau. Après avoir brillé sur des fronts respectables et sur des drapeaux glorieux, elles ont servi de signal à l'usurpation, et furent souvent portées par la servilité. Au surplus, il était naturel que Napoléon supprimât, avec les couleurs blanches, les ordres du Roi, considérés comme

institutions féodales, dont il proclamait l'anéantissement. Pourtant il semble que, dans son système même, il aurait pu excepter de l'abolition l'ordre de Saint-Louis, récompense de la bravoure militaire. A cette objection, l'on a répondu que cette institution de l'ancienne monarchie se trouvait remplacée par une institution de la nouvelle. Alors il eût donc été juste de décorer de la Légion tous les chevaliers de Saint-Louis; car enfin la valeur royaliste est égale à la valeur républicaine, et la vertu, avec tous noms et sous toutes couleurs, mérite le prix.

Garde étrangère exclue du service du souverain; garde impériale rétablie; Cent-Suisses et autres analogues supprimés; maison du Roi abolie : tel est le sens des quatre articles du quatrième décret, auquel il faut ajouter, comme mesure de police, le bannissement à trente lieues de Paris, de ces corps différens.

Sans parler de l'arbitraire qui règne dans cette dernière disposition, il ne fallait pas une vue bien longue pour découvrir que, dans les circonstances, elle était impolitique. Napoléon avait donc oublié que de l'amitié ou de la haine de la Suisse, dépendait sa neutralité, laquelle était fort à ménager dans un moment où l'entreprise de Napoléon, qui tendait à le rétablir, pouvait armer contre lui l'Europe qui l'avait renversé.

Le séquestre des biens des Bourbons est l'objet du décret suivant, et il a paru d'autant plus juste au dictateur, qu'il s'est vengé par-là du séquestre apposé par le gouvernement royal sur les propriétés de Bonaparte. A cette première disposition, il faut en joindre une qui met aussi sous le séquestre tous les biens rendus aux émigrés depuis le 1er. avril, et qui avaient appartenu à la Légion-d'Honneur, aux hospices, aux communes, ou à la caisse d'amortissement.

Cette mesure, supposant que beaucoup de ces biens avaient été rendus, semblait dirigée de manière à exciter contre leurs anciens propriétaires, envisagés comme illégitimes détenteurs, l'animadversion publique. Celle-ci, aigrie depuis long-tems, pouvait s'enflammer d'autant plus vîte, qu'elle semblait justifiée par l'aveu authentique des restitutions nationales. N'était-ce pas là de quoi motiver la crainte des spoliations que la malveillance ou l'erreur semait de tous côtes ?

Le cinquième numéro de cette série de décrets contient une mesure de politique générale; mesure dans laquelle il faut distinguer deux dispositions Par la première, la noblesse est abolie et les titres féodaux sont supprimés, conformément aux lois de l'assemblée constituante et des assemblées nationales, lesquelles

sont remises en vigueur. Par la seconde disposition, les titres nationaux sont conservés, et des titres semblables seront donnés aux descendans des hommes qui, dans tous les siècles et dans toutes les carrières, ont illustré le nom français.

Au sujet de ce décret, l'on a fait plusieurs observations. On a prétendu qu'il y avait contradiction entre l'abolition de l'ancienne noblesse et la conservation de la noblesse moderne. La contradiction n'est que dans une confusion de mots : comme il n'y a point de noblesse nouvelle, mais seulement des titres, cette noblesse n'a pu être abolie ; comme l'ancienne noblesse faisait non-seulement un corps distinct, mais un ordre dans l'état, elle a pu être abolie, et selon le dictateur, elle l'a dû. C'est même pour autoriser cette mesure, et pour ne lui donner que l'apparence d'un décret d'exécution, qu'il s'est étayé des lois des assemblées nationales, et spécialement des lois de l'assemblée constituante. Par ses célèbres décrets de la nuit du 4 août 1789, cette législature a supprimé la noblesse, en tant que corps et ordre, et les titres, en tant que féodaux et héréditaires. Et quand, par l'article 71 de la charte, le Roi a déclaré que la noblesse ancienne *reprenait* ses titres, il a exercé un pouvoir assez absolu, pour ne pas même admettre comme hypothèse la possibilité d'une disposition

politique prononcée par une autre autorité que la sienne. En ce sens, le Roi a raisonné conséquemment au principe posé dans le préambule de la charte; mais le dictateur, qui ne reconnaissait ni la charte, ni son auteur, devait raisonner autrement.

On a demandé pourquoi, les titres étant supprimés, les citoyens que l'empire en avait revêtus continuaient à les porter? Parce que les titres modernes sont nationaux, personnels et sans priviléges, tandis que les titres anciens ont une racine féodale, étaient héréditaires et supposaient des prérogatives. Sur ce, l'on a objecté qu'il était absurde qu'un vainqueur de Marengo, et même, par l'institution des majorats, ses descendans, portassent des titres, tandis que les descendans d'un héros de Bovines en seraient privés. A cela, l'on a répondu par l'article 4 du décret que nous analysons. Cet article promet des titres nationaux, soit personnels, soit héréditaires, aux descendans des hommes qui ont illustré le nom français dans les différens siècles, soit dans le commandement des armées, dans les conseils du souverain, dans les administrations civiles et judiciaires, soit dans les sciences et arts et dans le commerce. Cette amélioration était dans l'esprit de l'article 71 de la charte. Ainsi, grace aux progrès des lumières toujours

croissantes, à travers les passions, les révolutions et les crimes, les usurpateurs, comme les princes légitimes, se voient contraints de rendre hommage à la raison, même dans les actes qui la choquent le plus. Et quand Louis, avec la rectitude naturelle et raisonnée de son jugement, déclare qu'en faisant des nobles, le Roi ne leur peut accorder ni exemption, ni priviléges, Napoléon, pour ne pas être audessous de la charte, est obligé de promettre aux descendans des hommes illustres, que la loi ne les laissera pas dans l'obscurité, tandis que l'opinion fait refléter sur leurs noms l'éclat de leurs ayeux. Ainsi, quel que soit d'ailleurs le régime, se mêlent et se confondent, sous l'empire de l'opinion, les préjugés anciens et les paradoxes nouveaux. C'est en épurant les premiers, c'est en éclaircissant les autres, que la main du législateur parvient à rectifier les gouvernemens par l'ascendant de la raison sur l'opinion et de l'opinion sur les lois. Tel est du moins l'avantage des révolutions qui, mettant en litige toutes les prétentions, et en contact tous les intérêts, se dénouent, quels que soient les obstacles, par le paisible triomphe des principes et par l'affermissement de la société.

Sixième décret. Il paraît tout entier révolutionnaire, dans le bannissement des émigrés non rayés, amnistiés ou éliminés; dans leur arresta-

tion et leur jugement, s'ils n'obéissent pas à la mesure du ban; enfin dans le séquestre indéfini apposé sur leurs biens. Cependant, comme le dictateur s'appuie, dans son article 2, sur les lois des assemblées nationales, il a voulu donner par-là un principe légal et un motif légitime à des mesures renouvelées de la révolution.

Dans le décret relatif à la Légion-d'Honneur, il annulle toutes les promotions faites par un autre grand-maître que lui; il supprime, dans la décoration, les changemens qui y ont été introduits sans conformité aux statuts de l'ordre; il rétablit les droits politiques des membres de la Légion; il réunit à ses domaines tous les biens affectés à l'ordre de Saint-Louis sur la caisse des Invalides.

Dans le sens du dictateur, ce décret est naturel et ses dispositions étaient indispensables. Il est clair que l'institution de la Légion-d'Honneur, appartenant nominalement à la monarchie impériale, elle ne pouvait être conservée, avec ses formes originaires, par la monarchie royale; il est clair que, par une sagesse patriotique, dont toute la France lui a su gré, le Roi a considéré cette institution comme nationale par son essence, et qu'il a dû la comprendre dans la constitution de sa monarchie, avec des formes appropriées. Mais il est clair aussi que ces mo-

difications, dont la principale est la substitution de l'effigie de Henri IV à celle de l'Empereur, n'ont pu convenir à la politique de ce dernier, revenu pour rétablir l'empire. Néanmoins, ce décret pouvant augmenter le nombre des mécontens, Napoléon, par une exception honorable pour les intentions du Roi, reconnaît qu'un grand nombre de promotions faites par ce prince, l'ont été en faveur de personnes qui ont rendu des services réels à la patrie, et il ordonne que leurs titres seront examinés par la chancellerie de l'ordre.

Deux importantes dispositions composent le décret suivant, qui est le dernier publié, le 21, sous la date du 13 et la rubrique de Lyon. L'esprit de la première disposition est tout entier dans le considérant qui la motive. Napoléon établit « que la chambre des pairs est composée en « partie de personnes qui ont porté les armes « contre la France, et qui ont intérêt au réta- « blissement des droits féodaux, à la destruc- « tion de l'égalité entre les différentes classes, « à l'annulation des ventes des domaines natio- « naux, et à priver le peuple des droits qu'il « a acquis par vingt-cinq ans de combats contre « les ennemis de la gloire nationale. » Il avance « que les pouvoirs des députés au corps légis- « latif étaient expirés, et que dès-lors la chambre

« des communes n'a plus aucun caractère natio-
« nal ; qu'une partie de cette chambre s'est ren-
« due indigne de la confiance de la nation, en
« adhérant au rétablissement de la noblesse
« féodale, abolie par les constitutions acceptées
« par le peuple ; en faisant payer par la France
« des dettes contractées à l'étranger pour tra-
« mer des coalitions et soudoyer des armées
« contre le peuple français ; en donnant aux
« Bourbons le titre de princes légitimes, ce qui
« était déclarer rebelles le peuple français et les
« armées, proclamer seuls bons Français les
« émigrés qui ont déchiré, pendant vingt-cinq
« ans, le sein de la patrie, et violé tous les droits
« du peuple ; en consacrant le principe que la
« nation était faite pour le trône, et non le
« trône pour la nation. » En conséquence, il dissout les deux chambres ; et par une seconde mesure, il convoque les colléges électoraux de l'empire, afin de les réunir à Paris dans le courant du mois de mai, en *Assemblée extraordinaire du Champ-de-Mai.* Cette convocation avait ou semblait avoir deux objets ; l'un « de prendre
« les mesures convenables pour corriger et mo-
« difier les constitutions, selon l'intérêt et la vo-
« lonté de la nation ; l'autre, pour assister au
« couronnement de l'Impératrice et à celui du
« prince impérial. »

Les motifs de ce décret, où par les ruses d'une politique usuelle pour le grand nombre, certains faits démontrés sont entrelacés parmi des assertions ou fausses ou hasardées, produisirent sur l'opinion un ébranlement remarquable. On parlait à la nation de ses droits disputés par un demi-siècle d'efforts, et achetés par vingt-cinq ans de sacrifices; on réveillait dans l'armée ce double sentiment d'estime pour ses propres exploits, de dénigrement contre ceux qui les rabaissent. On caressait l'opinion républicaine, en ressuscitant les droits de l'égalité; on flattait les constitutionnels, en leur promettant des garanties plus étendues; et sous ces appareils patriotiques, les jacobins devinaient les proscriptions, tandis que les partisans de l'empire rêvaient aux dotations, aux décorations, aux fournitures et aux majorats.

CHAPITRE X.

NAPOLÉON signe les décrets qui donnent à son usurpation des formes légales, à sa dictature une apparence constitutionnelle; il les signe et part. Ses adieux à Lyon se terminaient par ces

mots remarquables dans un homme d'un tel caractère : « Lyonnais, je vous aime! »

Le 13, à trois heures après-midi, il arrive à Villefranche, petite ville de quatre mille ames, qui en renfermait alors plus de soixante mille. Là, si l'on en croit quelques chroniqueurs, s'étaient rendus les chefs des diverses factions qui venaient de pactiser avec lui pour le rétablissement de leur autorité réciproque, tempérée et garantie par la puissance d'un seul. Parmi ces chefs, les mêmes écrivains ont nommé ceux qui, huit jours après, devinrent les ministres de l'empire renouvelé. On a démenti cette assertion, au moins en partie, en prouvant que MM. les comtes Mollien et Carnot étaient dans leurs terres au moment de l'arrivée de Bonaparte à Paris.

Arrivé à Mâcon, où la vieille garde qui s'était embarquée à Lyon, sur la Saône, le rejoignit, accompagnée d'une population immense, il s'étonna du peu d'efforts que les habitans avaient opposés à l'ennemi dans la dernière guerre : Sire, lui répondit-on, prenez-vous en au mauvais maire que vous aviez nommé. Il prit à l'instant la résolution de rendre au peuple les élections municipales.

A Tournus, à Châlons qui, pendant quarante jours, avait résisté aux forces de l'ennemi et dé-

fendu le passage de la Saône, il loua le patriotisme et la bravoure des habitans. Saint-Jean-de-Lône, remarquable aussi par sa conduite, reçut dans l'Étoile-d'Honneur envoyée à son maire le prix de son courage. Pourquoi faut-il que la main qui le lui décerna, n'ait pas eu le droit de le dispenser ?

Ce fut à cette occasion que Napoléon dit à la foule des citoyens de toutes classes et de paysans qui l'escortaient : « C'est pour vous, braves gens, » que j'ai institué la Légion-d'Honneur, et non » pour les émigrés pensionnés par nos ennemis. »

Toute la ligne traversée par son armée était insurgée. Sous prétexte de mauvaise administration, les Dijonnais venaient de chasser leur préfet et le maire, dont la conduite dans la dernière campagne, avaient, disaient-ils, déshonoré leur cité. Cela est possible ; mais de quel droit les administrés s'ingèrent-ils à juger, à punir leurs administrateurs ? Bonaparte légitime ces mouvemens anarchiques, en destituant le maire de Dijon et en accueillant avec faveur les habitans de cette ville. Le général Devaux est nommé commandant de la division.

Le 15, le conquérant couche à Autun, d'Autun il se rend à Avalon. Par-tout éclatent des sentimens communiqués sans doute par la malveillance, reçus par l'erreur, mais profonds,

mais violens, mais unanimes. Dans toute la Bourgogne, avaient circulé les imprudens écrits de MM. Dard et Falconnet, contre les aliénations des domaines nationaux et en faveur de leurs restitutions. Ces dangereux pamphlets avaient excité une crainte sourde, des espérances coupables, une inquiétude universelle. Vainement avait-on dit aux paysans, que le roi mécontent de ce zèle intempestif, avait ordonné l'examen de ces écrits et le jugement de leurs auteurs : les journaux avaient envenimé cette affaire ; et comme avec sa décision, que les paysans désiraient pénale, ils avaient appris l'élargissement des deux écrivains, ils avaient conclu, de leur impunité, la complicité des juges et du gouvernement. Par-tout où pénétrèrent ces brochures funestes, ou d'autres analogues ; par tout où on lisait les journaux qui les analysaient, en les louant, ou qui les blâmaient, en en faisant le commentaire, se développaient les mêmes symptômes séditieux. Notez que des transactions entre les anciens propriétaires et les nouveaux possesseurs étaient journellement annoncées ; transactions parfaitement libres, amicales et volontaires, il est vrai, mais que l'on représentait comme obtenues par la séduction ou arrachées par la violence. Qui craint tout, croit tout ; et l'enthousiasme des campagnes pour l'homme qui les

délivrait de ces terreurs, se trouve ici clairement expliqué.

J'ignore si ce que je vais écrire est l'expression de la pure vérité, parce qu'il me semble en contradiction manifeste avec la bonté proverbiale des Bourbons. Bonaparte, précédant la multitude qui voyageait avec lui, courait la poste, escorté de quelques lanciers polonais. En traversant des lieux dévastés par l'ennemi, il interrogea plus d'une fois le maire, les principaux habitans des villages et des hameaux où les traces des ravages étaient encore récentes. Tous (et voilà ce qui me paraît au moins douteux, même en l'attribuant aux agens subalternes), tous se plaignaient d'avoir été traités sans pitié sous le gouvernement qui finissait. Les propriétaires des fermes incendiées, les laboureurs dont les bestiaux avaient été enlevés et les chevaux pris, n'avaient pu se faire dégréver d'aucune charge; les contributions avaient été exigées partout avec rigueur. Ces procédés s'accordent mal avec les larmes que M. le comte d'Artois répandait sur les ruines de Méry-sur-Seine, avec les bienfaits qui signalèrent, qui signalent encore les voyages des princes, avec les principes et surtout les affections du Roi. Que dans les premiers embarras d'une nouvelle administration, il y ait eu des négligences, des oublis, des dénis de justice

même, cela peut être, cela dut être, et je le crois; mais des duretés de cœur, mais des cruautés froides, mais des iniquités délibérées, non, les Bourbons n'en furent jamais coupables : leur sang doux et pur sympathise avec le sang des Français; ils ne sont tristes que du malheur des autres, ils ne sont aises que de leur joie; et partout où il y a des malheureux, ils croyent retrouver des Français.

De Vermanton, où Bonaparte déjeûna le 17, il se rendit à Auxerre. La fièvre révolutionnaire, qui gagnait de proche en proche, avait été apportée dans cette ville par le 14e. régiment arrivé d'Orléans. A la revue que Napoléon passa de ce corps, il lui parla de ses exploits en Espagne : ce souvenir redoubla le délire des guerriers, qui foulèrent aux pieds la cocarde blanche. Des distributions de croix eurent lieu de la main même de l'homme, dans lequel les soldats avaient retrouvé leur général, et croyaient devoir saluer leur Empereur. Ce régiment, qui partit d'Auxerre en toute hâte, arriva à Paris en un jour et demi, malgré une distance de quarante-cinq lieues, tant était active la faction qui le mettait en jeu, tant furent dociles ceux qui obéissaient à cette impulsion !

Ce fut à Auxerre qu'on apprit la défection du 6e. de lanciers. Ce régiment, que le retour

de la cocarde tricolore transportait, fut dirigé sur Montereau pour garder le pont contre un détachement de gardes-du-corps qui voulait le faire sauter. La plupart, très-dévoués, mais très-jeunes, n'étaient pas accoutumés aux coups de lance ; ils prirent la fuite à l'aspect du régiment, et on leur fit deux prisonniers.

L'armée, déjà forte de quatre divisions, demandait à marcher. L'ordre fut donné de réunir à Auxerre assez de bateaux pour s'embarquer, et se porter le soir même à Fossart, de manière à pouvoir arriver à Fontainebleau dans la nuit.

Napoléon se disposait à quitter Auxerre, lorsqu'il fut rejoint par le prince de la Moskwa. Le 9 mars, ce maréchal, dans lequel Louis XVIII avait toujours honoré un guerrier intrépide et un caractère loyal, reçoit du monarque le commandement de l'armée qui se réunissait à Lons-le-Saulnier. Il part avec l'intention et la promesse de combattre l'*homme de l'Elbe;* il jure de l'amener mort ou vif à Paris. Le 12, il arrive à Lons-le-Saulnier, assemble son état-major, le harangue dans les intérêts du Roi avec l'énergie qui le distingue. Partie des officiers reste froide et sérieuse : on lit sur leurs fronts sévères l'opiniâtreté d'une résolution arrêtée. Partie inquiète, soucieuse, alarmée, demeure incertaine entre son devoir et ses sermens; un très-petit nombre

répète ceux de sa fidélité. Le maréchal insiste : il parle des crimes anciens de Bonaparte, des anciennes infortunes du Roi ; il s'exprime avec indignation sur le dernier attentat de l'usurpateur, avec une effusion tendre sur les vertus du prince légitime ; il ouvre à la pensée de ceux qui l'écoutent, deux perspectives : si Louis triomphe, que de biens nous sont promis ! Si Napoléon n'échoue pas, que de maux nous sont assurés ! Est-ce d'ailleurs aux soldats à délibérer ; ils ne doivent qu'obéir. Oui, sans doute, obéir, s'écrient les plus exaltés ! mais à qui ? au général reconnu, au prince légitime. Obéissons donc à Napoléon, élu par le peuple, appuyé par l'armée, et qui commande au nom de la liberté et de la victoire ! Le maréchal se retire consterné.

Dans la nuit du 12 au 13, des émissaires de Bonaparte arrivent jusqu'à lui ; ils le trouvent dans une agitation extrême, dans la plus critique anxiété. On dit qu'ils étaient porteurs de lettres du grand-maréchal Bertrand, qui peignaient des couleurs les plus vives et la nullité de la position des corps du Jura, et l'infaillibilité des succès du conquérant.

Suivant ces lettres, Bonaparte a concerté son entreprise avec l'Autriche, par l'intermédiaire du général autrichien Koller ; l'Angleterre a

favorisé son évasion ; Murat, triomphant, s'avance à grands pas vers l'Italie pour donner la main à son beau-frère; les troupes de la Russie sont rentrées dans leurs quartiers les plus éloignés ; la Prusse toute seule ne peut se mesurer avec la France. Inutilement le maréchal Ney essayerait-il de faire résistance, les moyens n'en sont plus en son pouvoir. Ce sont les sous-lieutenans et les soldats qui ont ramené Bonaparte : celui-ci a vingt fois répété ce propos. Que si le maréchal réussit à entretenir un foyer d'opposition armée, il livre la France à toutes les horreurs d'une guerre civile.

Que fera le maréchal ? Que doit-il faire ? il ne doit pas délibérer, disent ceux que la moindre affaire jette dans l'incertitude ; il doit remplir ses sermens, s'écrient ceux qui ont passé leur vie à faire et à fausser des sermens. Le prince de la Moskwa flotte entre ses promesses et le salut de la France qu'il voit dans le péril le plus imminent : c'est à la patrie, dans la personne du Roi, qu'il a livré ses sermens ; c'est à la patrie, dans la personne de l'Empereur, qu'il croit devoir s'en dégager. Sophisme excusable, si l'intention, prouvée par vingt-cinq ans de gloire et quarante ans de probité, mérite quelqu'excuse Sous la date du 13, le maréchal consacre par une proclamation, cette erreur qui eut des con-

séquences si funestes ; mais en arrivant à Auxerre, il écrit à Napoléon : « Je ne suis pas venu vous « joindre par considération, ni par attachement « pour votre personne. Vous avez été le tyran « de ma patrie, vous avez porté le deuil dans « toutes les familles et le désespoir dans plu- « sieurs ; vous avez troublé la paix du monde « entier. Jurez-moi, puisque le sort vous ra- « mène, que vous ne vous occuperez plus à « l'avenir qu'à réparer les maux que vous avez « causés à la France ; jurez-moi que vous ferez « le bonheur du peuple. Je vous somme de ne « plus prendre les armes que pour maintenir « nos limites ; de ne plus les dépasser pour aller « au loin tenter d'inutiles conquêtes. A ces con- « ditions, je me rends pour préserver mon pays « des déchiremens dont il est menacé. »

Ceux qui raisonnent d'après l'événement (et c'est le plus grand nombre), avancent que la jonction du maréchal à Bonaparte, après avoir décidé la défection du reste de l'armée, a présenté à l'usurpateur les instrumens dociles et puissans, par lesquels ce dernier a achevé d'envahir la France et menaçait de nouveau d'engloutir l'Europe. A cette assertion, qui n'est pas sans réponse, on peut opposer une hypothèse qui, si l'on veut, ne sera pas sans réplique, mais que la stricte équité, qui a écouté la première,

doit admettre par contrepoids. Le refus du maréchal Ney déterminait la guerre civile, en supposant, pour première condition, que l'armée se partageât de manière à rendre la guerre civile possible. Et comme je ne suis pas de ceux qui voyent la guérison d'une maladie dans la mort du malade, il m'est permis de craindre dans cette donnée des horreurs au moins égales à celles que nous avons éprouvées dans la donnée contraire. Le Roi lui-même les a tellement redoutées, ces horreurs, que pour les prévenir, il a cédé à l'orage qui les amenait. Le serviteur qui agit différemment, quoiqu'avec une intention semblable, sera-t-il criminel, si le maître est innocent? ou si le maître ne se croit pas sans reproches, dans une circonstance, où sa générosité, qui se les adresse, mérite si bien que la France l'en disculpe, fera-t-on un crime au serviteur qui les partage, de ce que l'honneur ne l'en justifie pas? Oui, peut-être. Toutefois, si jamais la loi abaissait sur sa tête un fer vengeur, oserait-elle l'en frapper, quand l'histoire montrerait cette tête toute couverte de lauriers?

CHAPITRE XI.

A MESURE que l'invasion, semblable à une trombe qui absorbe tout sur son passage, s'emparait de tout ce qui s'opposait au sien, changeant ainsi les obstacles en ressources, et se fortifiant des moyens mêmes dirigés pour l'anéantir, Paris plus tranquille, le ministère moins troublé, les chambres rassurées, semblaient n'envisager que comme une extravagance passagère cette entreprise à laquelle le succès, toujours croissant, donnait une consistance permanente. L'audace des envahisseurs, allumée par celle de leur chef, se trouve également expliquée par les assentimens partiels du peuple, par les défections presque générales de l'armée, et par l'inconcevable immobilité des dépositaires du pouvoir. Cette immobilité d'action qui semble établir, avec ce que nous avons exposé plus haut, une contradiction historique, n'est réellement qu'un contraste moral entre des résolutions tardives, inutiles ou opposées, et leur exécution devenue impossible par la divergence des esprits ou l'embarras des événemens. Il est à remarquer que plus l'incendie s'étendait en s'approchant,

plus les conseils se multipliaient, plus on indiquait de mesures particulières, et moins ces mesures pouvaient recevoir d'exécution générale. Excellentes partiellement, elles devenaient nulles ou nuisibles par le défaut d'ensemble; et comment cet ensemble aurait-il existé, quand il n'y avait ni identité de vues, ni coordonnance de plan, ni unité de direction? Les intentions seules étaient pures, et se manifestaient de tous côtés par une loquacité patriotique qui exaltait les ames et imprimait du mouvement sans action. L'énergie de la parole énervait celle des caractères, car l'on croyait avoir écrasé l'ennemi, quand la tribune avait vomi contre lui son intempestive artillerie. Je dis intempestive, parce qu'il est des momens où parler, c'est montrer une hardiesse prématurée ou révéler sa faiblesse. Que faudrait-il alors? Se taire et agir.

Le Roi, dont le tact est exquis, comprit l'inutilité, le danger même de cette éloquence adressée, si l'on peut parler trivialement, à des sourds. Mais comprenant aussi qu'il était trop tard pour lui commander le silence, il résolut d'y joindre une voix qui aurait dû être entendue de tous les cœurs, si de cruelles préventions n'eussent bouché toutes les oreilles. En effet, puisque, dans son imprévoyance, le ministère, qui aurait dû connaître l'esprit du soldat, dont lui-même avait

souvent aigri le ressentiment, avait commis l'imprudence de le déchaîner, ce qui était envoyer des recrues à l'ennemi, la démarche du Roi semble l'unique palliatif qui pût amoindrir un mal désormais sans remède.

Antérieurement à la séance royale, on avait remarqué, parmi les nombreuses adresses qui, de presque tous les points de la France, arrivaient au pied du trône, celle du corps municipal de Paris, rédigée par l'éloquent avocat Bellart; les murs étaient couverts des proclamations de l'autorité civile et d'ordres du jour très-énergiques du gouverneur de la première division militaire, le comte Maison; les chambres retentissaient d'imprécations contre l'usurpateur, de bénédictions en faveur du Roi; bénédictions et imprécations reproduites et amplifiées par les groupes qui se pressaient et se multipliaient sans interruption aux Tuileries, dans les promenades, sur les places, au bas des ponts, sur les boulevards, sur les quais, dans toutes les rues de Paris. C'est du milieu de ces groupes, animés sans doute des meilleures intentions, mais composés d'individus sans lumières, sans expérience, sans calcul, que sortaient ces nouvelles ridicules et contradictoires, qui tantôt gonflaient d'espérances présomptueuses l'opinion des mobiles Parisiens, et tantôt la préci-

pitaient sous le poids des craintes exagérées. Peut-être la malveillance n'était-elle pas étrangère à ces ondulations ; en général, cependant, l'esprit public n'était point vicié ; et si, au sein de l'agitation et en face de la conquête qui s'avançait en quelque sorte personnifiée, il demeurait dans la sécurité, c'est qu'un vrai patriotisme avait tout à coup succédé à son apathie habituelle ; c'est que, quel que soit l'événement, il en remettait l'issue ultérieure à son zèle pour la véritable liberté.

On vit donc avec une satisfaction bien sentie que des récompenses et des honneurs nationaux étaient votés dans une guerre déclarée nationale ; on suivit avec intérêt les préparatifs, la marche et les dévelopemens d'une défense nécessaire ; mais on blâma, avec quelque raison, le système de cette défense confiée à des bras suspects. Les sentimens du soldat n'étant que trop connus, il semble que l'objet actuel de la politique, comme le chef-d'œuvre de l'industrie militaire, eussent été de disperser ses phalanges et de paralyser son action. Cette mesure, que les imprudences du ministère auraient dû faire ériger en principe, si on l'eût essayée dès le premier jour du débarquement, en aurait au moins ralenti la suite. Il était tems encore de l'adopter, quand le moment fut venu de sauver Paris.

Mais qui l'aurait défendu? Qui! la force négative de la garde nationale, dont le zèle, la constance et l'inébranlable attitude l'ont préservé des plus imminens périls aux jours marqués pour sa ruine. D'ailleurs, lorsqu'à la revue de leur colonel-général, les treize légions firent éclater un dévouement prouvé par la soudaine formation d'une quatorzième légion prête à combattre, ne dût-on pas conclure de cette ardeur, que la garde nationale, d'inerte que la constituait son institution, brûlait de passer à un service d'activité?

Le Roi tint sa séance le 16 mars. Quel spectacle à la fois majestueux et touchant, que celui de ce vieillard auguste, dont le front, chargé d'une douleur tendre, offrait en quelque sorte au peuple et à l'armée, dans leurs représentans, son diadême trempé de larmes! la chambre des pairs unie à celle des députés, les maréchaux et les généraux des deux armées, la garde nationale et les soldats, une multitude qui, des Tuileries jusqu'au palais des chambres, inondait le passage du cortège, tous se sentirent profondément émus. Avec quel vif intérêt l'on entendit le Monarque déclarer qu'à soixante ans, il ne pouvait mieux terminer sa carrière qu'en mourant pour son peuple! Avec quelle satisfaction, après l'avoir entendu jurer le maintien

de la charte constitutionnelle qu'il avait donnée, de cette charte, *son plus beau titre de gloire aux yeux de la postérité*, on recueillit, de son discours, on se répétait ces expressions mémorables : « Rallions-nous autour d'elle, qu'elle « soit notre étendard sacré; les descendans de « Henri IV s'y rangeront les premiers. Que le « concours des deux chambres donne à l'auto- « rité toute la force qui lui est nécessaire; et « cette guerre vraiment nationale prouvera par « son heureuse issue ce que peut un grand peu- « ple uni par l'amour de son Roi et la loi fonda- « mentale de l'état! »

A ce premier tableau, déjà si imposant, l'on vit succéder un tableau d'un intérêt non moins grand, mais plus doux. *Monsieur*, après avoir juré sur l'honneur *de vivre et de mourir fidèle au Roi et à la charte*, reçut, dans les embrassemens de son auguste frère, la première récompense de ce serment patriotique, également prêté à la nation et au Roi par M. le duc de Berry. L'assemblée toute entière, électrisée par la franchise et par le dévouement des princes, se leva d'un mouvement rapide et simultané. Bientôt des larmes coulèrent de tous les yeux; et du fond des cœurs, profondément remués, sortirent ces cris mille fois répétés : *Vive le Roi! mourir pour le Roi! le Roi à la vie et à la mort!* Ces acclama-

tions retentissant de toutes parts, à la sortie des princes, se prolongèrent sur toute leur route : ils avaient ranimé l'espérance, ils recueillirent la gratitude et l'amour.

Ces nobles sentimens respiraient dans le discours qui suivit la séance royale et la couronna dignement. Prononcé par M. Laîné, président de la chambre des députés, ce discours est embrasé du double zèle pour la patrie et pour la vérité. L'orateur, après avoir rendu au monarque l'hommage de vénération et de piété que méritent, de tous les cœurs sensibles, ses hautes vertus, ses lumières éclatantes et ses illustres infortunes, ne dissimule ni les fautes de son gouvernement, ni leurs déplorables suites, dont la principale pousse la France sur le penchant d'un abîme. C'est pour soutenir cette France si chère et si malheureuse, qu'il invoque, à cris désolés, l'union de tous les cœurs, le secours de tous les bras. Quelle horreur, si la patrie, attaquée par son implacable ennemi, succombait dans cette lutte de la liberté contre le despotisme! Quelle honte, si nous délaissions, si nous souffrions qu'on arrachât de nos bras, ce vieillard, auquel, pour prix de ses malheurs et pour gage de notre repentir, nous avons remis la sanglante couronne de son frère! « Nous l'a-« vons *appelé*, comme parlent les uns, nous

« l'avons *rappelé*, comme attestent les autres...
« Tous les Français lui ont demandé une charte
« qui assure la liberté publique; il l'a donnée;
« elle a reçu l'assentiment universel, et vous
« savez si le Roi a voulu qu'elle fût religieuse-
« ment observée. Il s'est étudié à étouffer les
« passions et les vengeances toujours prêtes à se
« ranimer... Il serait impossible d'indiquer au-
« cune époque de la monarchie, où la liberté
« ait été plus respectée, où les tribunaux aient
« joui de plus d'indépendance... La bonté du
« monarque méditait, comme vous, le perfec-
« tionnement de nos institutions, lorsqu'une in-
« croyable apparition a étonné les esprits... Dès
« que la France en sera délivrée, nous aurons
« toutes les garanties qui assurent à jamais la
« sage liberté des peuples... C'est ainsi que des
« crises politiques fondent sur des bases stables
« les gouvernemens protecteurs et conformes
« aux droits et à la dignité de l'espèce hu-
« maine... »

Le sens général de ce discours est admirable; son effet fut précieux : il releva l'espérance publique, rapprocha les partis, sembla déconcerter la faction de l'envahisseur, et retrempa d'un nouveau courage le cœur des bons citoyens. Par quelle inconséquence puérile des nouvelles mensongères vinrent-elles les décourager, pour

ainsi dire, officiellement? Oui, cet étalage de brillantes impostures, bientôt démenties par la vérité, contribua à énerver, dans l'esprit public, le ressort que lui avaient prêté ces dernières communications. On vit avec peine qu'afin de faire oublier des fautes que les adhérens de l'invasion donnaient pour excuse, les ministres remplaçaient la noble franchise, dont le Roi, les princes et les chambres venaient d'offrir des témoignages, par un système de déception qui prenait d'autant moins de solidité, qu'il prétendait en acquérir davantage. En effet, au moment même, où tant de correspondances particulières ne permettaient aucun doute sur la défection de l'armée, sur le contagieux délire des peuples, en un mot, sur les progrès de Bonaparte, n'était-il pas à la fois coupable et ridicule de représenter le conquérant comme battu sur tous les points, et réduit à chercher son salut dans une fuite que ne lui permettraient certainement pas la rapidité et les succès de notre marche? On savait pertinemment que, parmi les villes remuées en faveur de Bonaparte, celle d'Autun avait été le théâtre des mouvemens les plus violens, et qu'elle était encore celui des agitations subséquentes : ces agitations et ces mouvemens furent démentis. On assurait que, le 15 mars, le 6e. régiment de hussards, appartenant au corps du

maréchal Ney, était entré à Dijon et y avait rétabli la tranquillité, tandis qu'il était notoire que cette tranquillité n'était que la régularité imprimée aux mesures de l'insurrection. On attestait que la désertion continuait d'une manière étonnante dans la petite troupe de Bonaparte, et particulièrement dans la cavalerie, dont il ne lui restait plus que trois ou quatre cents hommes. Par un mouvement opéré sur Grenoble par les colonnes du général Miollis, renforcées des gardes nationales du Var et des Basses-Alpes, et réunies aux troupes du général Mouton-Duvernet, venues de Valence, nous étions rentrés dans cette ville que le général Marchand aurait replacée sous l'autorité du Roi. A Lille, dans tout le département du Nord, régnait un ordre parfait, et tous les cœurs, comme tous les bras, se ralliaient au drapeau des lys : cela était vrai. Mais l'enthousiasme de Metz, les préparatifs de Soissons et de Laon, pour la même cause, étaient prodigieusement exagérés. Il fallait, pour s'accorder avec l'exactitude des faits, réduire nos triomphes à la capture des généraux Ameil et Lallemand; triomphes auxquels on eût pu ajouter le bon esprit qui régnait à Lille, et qui animait les gardes nationales de Normandie. Quant à la défaite totale de Bonaparte, chassé de Lyon par une insurrection, ou par un corps de troupes

sous les ordres du maréchal Ney, loin qu'elle eût la plus légère vraisemblance, tous les témoignages des voyageurs, confirmant celui d'une foule de dépêches identiques et le témoignage plus irrécusable du télégraphe, auraient dû la faire hautement rejeter. Et ce qui confond davantage encore, comme ce qui doit faire plaindre une administration servie par de tels agens, ce sont les précautions oratoires dont ils enveloppaient ce tissu d'impostures : « Le gouvernement a jugé indigne de lui ce système d'artifice et de dissimulation, suivi par les gouvernemens qui l'ont précédé; système qui, n'empêchant aucune nouvelle fâcheuse d'être bientôt connue, détruit l'effet des nouvelles favorables, et paralyse tous les moyens, en anéantissant la confiance ». A la suite de ces sages remarques, on lit : « Le gouvernement ne veut rien exagérer, ni rien taire. Il a mis au premier rang de ses devoirs de dire constamment la vérité, et il connaît trop bien les Français pour n'être pas certain qu'ils seront toujours dignes de l'entendre ». (*Moniteur* du samedi 18 mars).

Au bruit flatteur de ces nouvelles, l'esprit public, balotté depuis quinze jours dans tous les sens, parut prendre une assiette fixe et une direction énergique. Nous disons qu'il parut, car

cette direction n'était qu'un enthousiasme irréfléchi, comme cette assiette n'était qu'une imprudente sécurité. Sur la foi des mensonges officiels, l'imprévoyant public se livra aux calculs les plus étranges, aux espérances les plus chimériques. De la stupeur qu'avait produite le débarquement à Cannes, de l'étonnement qu'avait causé la marche de Bonaparte, de la terreur qui s'était propagée à l'annonce de ses premiers succès, terreur, étonnement, stupeur, bientôt absorbés dans un déluge de conjectures et de déclamations, l'on passa tout à coup à une sérénité individuelle, à laquelle la séance royale, suivie des plus favorables nouvelles, fit succéder l'enthousiasme public. Cet enivrement populaire gagna les cerveaux qui se croient privilégiés, et la logique des salons fut aussi raisonnable que le délire des groupes. On alla jusqu'à se féliciter d'un événement qui, imprimant une secousse extraordinaire à l'opinion, établissait entre les bons et les méchans une démarcation utile; on bénit l'occasion qui démasquait les uns et mettait à l'épreuve la fidélité des autres; et la cour de cassation elle-même regretta « qu'il n'y eût pas « *assez de danger* dans cette entreprise audacieuse « et folle, pour donner au moins quelque prix « à son dévouement. »

Cependant Napoléon avançait toujours. Quand,

malgré les assurances réitérées des journaux, on fut convaincu de son approche, l'ivresse tomba. La consternation remplaça la jactance et fut elle-même remplacée par une sorte d'aliénation mentale vraiment déplorable. Si la muse de l'histoire n'était pas une vierge sévère qui lève tous les voiles, je laisserais tomber sur les turpitudes de cette époque le voile le plus épais. Qu'il s'étende au moins sur le fanatisme qui saisit quelques têtes, et sur les scènes sanglantes, par lesquelles l'esprit de parti préluda à des crimes plus atroces et plus prolongés. Funestes résultats de nos intempérances politiques qui cessent de voir un homme dans celui que flétrit le titre d'une faction, et n'y trouve qu'une bête féroce réclamée par la justice du poignard !

La peur est mauvaise conseillère ; et, dans les dispositions qu'on improvisa, tout se ressentit des conseils de la peur. Les mouvemens de l'armée qui devait couvrir Paris ressemblaient à des retraites et paraissaient appartenir à plusieurs plans; ou, pour parler plus juste, il n'y avait pas de plan. La circonstance seule inspirait et la précipitation neutralisait en ébauches ces vaines tentatives. En quelques jours, des multitudes d'hommes armés inondèrent tous les environs de la capitale ; en quelques heures, des masses se concentrèrent sur un point, et

s'appelèrent une armée. Cette armée improvisée était commandée par le maréchal duc de Tarente, sous les ordres de M. le duc de Berry. Le quartier-général de ce prince était à Ville-Juif.

De tous les points libres de l'invasion, marchèrent alors les gardes nationales mobilisées, qu'appuyaient la gendarmerie, quelques trains d'artillerie et les volontaires royaux, fantassins et cavaliers. La garde nationale parisienne, qui, d'ailleurs, ne manquait ni d'énergie ni de volonté, n'avait trouvé, dans son organisation, que l'ensemble utile à la police d'une grande ville, et nullement la discipline nécessaire à des combattans. Elle demandait à marcher, et peut-être l'eût-on hasardée, sans la rapidité de l'événement.

A ces efforts matériels, parmi lesquels je ne compte pas la population, singulièrement partagée, il faut joindre des ressorts plus délicats, quoique non moins efficaces, mais qui furent employés tardivement. Nous voulons parler de tout ce qui avait pour objet de soutenir, de relever, d'alimenter l'esprit national, qui n'existe en France que par occasion et par bouffée, mais qui alors, généralement parlant, voyait le salut de la patrie dans la perte de Bonaparte. Quelques jours plus tard, ce fut autre chose.

Toutefois en ce moment, il accueillit avec transport les adresses, les proclamations, les actes, les écrits multipliés pour le fortifier. L'adresse des députés au Roi toucha jusqu'aux larmes, étant l'expression fidèle des affections dominantes; celle des pairs fut jugée froide, sans mouvement, et par conséquent sans effet.

Ce que les chambres faisaient pour Paris, les gouvernemens militaires, les préfets, les commandans de place l'essayaient dans les provinces avec plus ou moins de succès. Peut-être même ces succès auraient-ils été plus décisifs et permanens, si, au lieu de les arracher avec brusquerie, on les eût obtenus avec lenteur. Cependant, ils ne parurent pas équivoques, lorsque le bruit se répandit, et que des informations confirmèrent que, par une déclaration du 13 mars (date des décrets de Lyon et de la défection du maréchal Ney), le congrès de Vienne avait mis Napoléon Bonaparte hors de toutes relations des nations civilisées. La connaissance de cet acte, véritable mobile de la chute de Bonaparte, frappé par lui à la journée de Mont-Saint-Jean, acheva d'exalter dans tous les sens les différentes factions qui partageaient la capitale. Si c'est de ce moment qu'il faut dater la divulgation, la hardiesse, l'insolence même du parti signalé sous son nom,

c'est aussi à cette époque précise que le parti contraire compromit, par des mesures extravagantes ou féroces, la sainteté de la cause la plus légitime. L'or, dit-on, fut prodigué à flots, pour acheter la fidélité de la vieille garde ; des millions expédiés dans la Vendée y devaient ranimer les cendres de la guerre civile qui, sous l'influence du duc de Bourbon et des anciens chefs, réduirait à l'obéissance le royaume embrasé ; des diatribes sanguinaires, des provocations au meurtre souillaient les murs de la capitale ; enfin la tête de l'usurpateur était mise à prix ; et si le poignard des sicaires ne l'immolait pas à la vengeance, le couteau des assassins, acéré par de riches promesses, le sacrifierait à l'intérêt.

D'un autre côté, je ne sais quelle fougue guerrière s'était emparée des individus destinés à la paix. L'âge le plus tendre ou le plus caduque, le sexe le plus faible, les professions les plus casanières semblaient des droits à une sorte de dévouement frénétique, dont le moindre inconvénient eût été d'être passager. Durant l'accès de cette fièvre éphémère, on vit des vierges timides échanger la navette de Minerve contre la lance de Mars ; des juges quittèrent le prétoire pour le corps de garde ; et des vieillards, oubliant leurs infirmités, crurent retrouver le feu de

leurs jeunes années, pour combattre aux côtés du Roi : zèle honorable, sacrifice sublime, si l'esprit de parti, qui n'est qu'un égoïsme déguisé, n'en eût diminué le mérite et gâté les effets.

Ce fut sous ces auspices que la chambre des députés ouvrit sa séance du 18 mars. Deux objets ont rendu cette séance digne de l'histoire : les propositions de MM. Sartelon et Augier, et les motifs par lesquels M. Barrot appuya et justifia ces propositions. Entre autres mesures présentées par les premiers, nous remarquerons qu'ils demandèrent une loi relative au recrutement et à l'organisation de l'armée, conformément à l'article 12 de la charte constitutionnelle (si, dès l'avénement du Roi, cette loi eût été faite dans le sens et avec les précautions nécessaires pour ménager la gloire de l'armée, garantir ses intérêts et consolider sa discipline, en l'appropriant aux changemens arrivés dans la politique de l'état, jamais l'invasion de Bonaparte n'aurait eu de succès, ou plutôt il n'y aurait pas eu d'invasion); que le tiers des sous-lieutenances fût accordé aux sous-officiers de l'armée (on ne saurait se dissimuler que beaucoup de grades donnés à la faveur n'ait irrité et humilié ceux qui les méritaient par leurs services); qu'aucune réforme sans traitement ne pût être prononcée que dans

les cas prévus et dans les formes prescrites par une loi (moyen excellent, seul moyen de garantir les officiers de l'autorité arbitraire du ministre, et surtout des volontés capricieuses de leurs chefs). Ces mesures sages, rassurantes pour l'avenir, mais peu efficaces pour le danger actuel, furent indiquées par le commissaire-ordonnateur Sartelon. Voici celles du maréchal-de-camp Augier : déclarer la guerre nationale et appeler tous les Français aux armes; conserver aux employés qui marcheront, leur traitement et leurs places; surseoir à toutes poursuites judiciaires contre ceux qui s'armeront pour la patrie; requérir tous les citoyens d'arrêter les embaucheurs de l'ennemi; accorder pour l'avenir, et plus spécialement pour le présent, des récompenses nationales et un prompt avancement; compter triple cette campagne pour l'avancement et les retraites; décorer d'une médaille tous les citoyens qui, dans cette campagne, ont combattu pour la patrie, le Roi et la liberté; faire rentrer dans ses grades, places, titres et pensions tout citoyen qui, actuellement engagé dans la révolte, ferait, sous quatre jours, sa déclaration de repentir et renouvellerait son serment de fidélité; assurer sur le budjet de 1815 des indemnités aux militaires qui auraient perdu leurs dotations; considérer comme complot ten-

dant à exciter la guerre civile tout discours ou écrit qui porteraient atteinte à l'irrévocabilité des ventes des domaines nationaux, qui tendraient à inspirer des craintes aux acquéreurs de ces biens, ou qui provoqueraient le rétablissement des droits féodaux, de la dîme et des rentes seigneuriales.

Ce dernier article est notable, en ce qu'indiquant le remède à un mal, dont on niait l'existence, il la démontre par cela même. Les développemens offerts par M. Barrot renferment, par un balancement égal et dans une juste mesure, la récapitulation des droits de la nation et des devoirs des citoyens, un avis salutaire et des leçons respectueuses au gouvernement, l'apologie la plus méritée du Roi, la condamnation la plus juste du nouvel attentat de Bonaparte. On y établit comme points de fait, motivés sur des principes invariables et étayés par les événemens, que la nation française s'était levée en masse en 89 pour reconquérir, de concert avec son Roi, les droits naturels et imprescriptibles qui appartiennent à tous les peuples; que la jouissance lui en est assurée par les constitutions qu'elle a librement acceptées en 91, en l'an III et l'an VIII; que la charte constitutionnelle de 1814 n'est que le développement des principes sur lesquels ces constitutions étaient basées, et leur application

au système qui s'est établi à cette époque : on y considère que, depuis 1791, tous les gouvernemens qui ont méconnu les droits de la nation ont été renversés, et que nul gouvernement ne peut plus se soutenir en France, qu'en suivant la ligne des principes constitutionnels : on y atteste que Bonaparte les avait tous méconnus et violés, au mépris des sermens les plus solennels et les plus sacrés; que, contre l'honneur et l'intérêt de la nation, il avait entrepris les guerres les plus injustes, et sacrifié, pour les soutenir, toutes les ressources de l'état en hommes et en argent; enlevé aux familles l'espoir de leur génération, aux sciences et aux arts toutes leurs ressources : on y avance qu'après avoir sacrifié pour la campagne de 1813, conséquence fatale de la désastreuse expédition de Russie, tout ce qui nous restait de moyens de défense, et avoir mis la nation française dans la position la plus fâcheuse, il refusa de renoncer aux pouvoirs qu'il avait usurpés, de reconnaître les droits et d'apprécier les sentimens de la nation qui lui offrait encore, par l'organe de ses représentans, de le tirer de l'embarras où il avait mis la France : on y remarque que, par l'effet de son obstination, le territoire français a été envahi en 1814; que, la France ayant été livrée aux horreurs de la guerre, il fut du devoir des représentans de la

nation de déclarer déchu de tout droit à la gouverner celui qui l'avait plongée dans un abîme de calamités : on y ajoute que Bonaparte reconnut alors lui-même qu'il s'était rendu indigne de la confiance de la nation, et abdiqua, pour lui et pour ses enfans, tout droit à la couronne de France : on y soutient qu'un vœu général et spontané rappela sur le trône une famille que la France était accoutumée à vénérer, et un prince qui, à l'époque de notre régénération, avait puissamment secondé les efforts de son auguste frère pour l'opérer : enfin l'on termine par considérer que le serment prêté par Louis XVIII et par son frère, de maintenir inviolablement la charte constitutionnelle, assure à la nation la jouissance pleine et entière de ses droits, et fait cesser toutes les craintes qu'on aurait pour l'avenir.

La chambre accueillit à l'unanimité ces considérations, dont elle sentait la véracité et l'importance ; elle en renvoya l'examen, auquel furent jointes les propositions qu'elles motivaient, à ses bureaux, pour être délibérées sans délai et présentées au Roi qui, selon les formes constitutionnelles, les offrirait aux chambres comme projet de loi.

Le journal officiel des 17, 18 et 19 continua à publier des adresses, notamment de différens

corps de l'armée, et qui, toutes, en exprimant leur amour pour la patrie, protestaient de leur fidélité au monarque. Les feuilles des deux derniers jours annoncèrent de nombreuses promotions dans la Légion-d'Honneur.

Sous la date du 18, on vit paraître deux actes remarquables et une note officielle, que l'histoire doit rapporter, sans chercher à l'expliquer, ni même à la comprendre. Que disait donc cette note? Que « Bonaparte, parti d'Autun le 16, « continuait à répandre sur sa route le men- « songe, la corruption, l'appel au parjure et « la calomnie » (en cela rien d'étonnant, quoiqu'une autre intention ait pu donner aux termes une acception différente). « Tantôt il accuse « l'honneur des maréchaux dont la loyauté est « la plus connue et la mieux assurée » (l'honneur des maréchaux Davoust, Masséna, Suchet, Soult, Oudinot, Moncey, Jourdan, Brune, Augereau a-t-il été compromis, pour avoir continué à servir la patrie sous le gouvernement de l'usurpateur? Pas plus que la loyauté des maréchaux Berthier, Macdonald, Gouvion, Lefebvre, Marmont, Victor, Pérignon, Kellermann et Mortier n'a dû être tachée, pour n'avoir pas cessé de servir la France dans la personne de son Roi), « et dont il ose publier de prétendues « proclamations » (celle du prince de la Mos-

kwa, suivie bientôt de celles des ducs d'Albuféra et de Castiglione, n'étaient que trop réelles); « tantôt il débite les fables les plus absurdes, « telles que le départ du Roi et le soulèvement « de la capitale » (ce dernier article est de trop; il serait exact, si l'intention était réputée pour le fait : jamais Paris ne se vit à la veille d'une subversion plus générale; mais en faveur de qui? et quel parti en aurait profité? Quant au départ du Roi, l'annonce de cet événement, souhaité sans contredit par Bonaparte, était prématurée; mais à la tournure que prenaient les affaires, il n'était pas impossible de le prévoir, malgré les promesses que la confiance la plus noble et le courage le plus élevé dictaient à S. M.); « ailleurs il « essaie de faire circuler le bruit qu'il est ap- « puyé par quelques-unes de ces mêmes puis- « sances qui ont déjà prononcé son arrêt; » (l'Angleterre, rivale éternelle de la France dans ses constitutions, son industrie et son commerce; l'Autriche, l'ennemie de sa politique sur le continent. On ne parlait ni de la Pologne, ni de la Saxe, ni de la Belgique, ni d'une partie du royaume d'Italie, ni surtout de Naples, dont les unes pouvaient faire des vœux pour les succès de Bonaparte, ce qui, selon elles, était en faire pour elles-mêmes, et dont l'autre se préparait à l'aider de ses secours), « et qui, en ce moment,

« oubliant au congrès les discussions person-
« nelles dont elles étaient occupées, se réunis-
« sent toutes dans la seule pensée d'écraser l'en-
« nemi des nations et le fléau de l'humanité »
(les événemens ont prouvé la vérité de cette assertion); « mais l'opinion le repousse avec horreur... » (distinguons : l'opinion, mûrie par le choc des événemens, et avertie des dangers de l'avenir par les malheurs du passé, oui, elle repoussait l'homme qui, indépendamment de son caractère, nous apportait de nouveaux dangers et de nouveaux malheurs; l'opinion, inquiétée par les tiraillemens éprouvés depuis un an, et autant abusée par la crainte de les voir s'aggraver, que par l'espérance d'en connaître la fin, non, elle ne repoussait pas l'homme qui la caressait, qui l'enivrait, qui la trompait, en le lui promettant). « La France ne voit en lui que la
« guerre civile et la guerre étrangère qu'il traîne
« à sa suite... » (c'est ce qu'aurait dû et ce que ne pouvait comprendre toute la France : la portion la plus éclairée de ses citoyens le prévoyait, quelques personnes pénétrantes en étaient certaines, un nombre immense, le plus grand peut-être, n'y croyait nullement. Enfin il ne serait pas impossible que beaucoup l'eussent désiré, et que quelques-uns y eussent concouru autrement que par des souhaits); « elle se rallie

« toute entière au seul nom de ce Roi qui lui a « apporté la paix et la liberté; » (elle l'aurait dû; mais avec la certitude que le Roi lui avait apporté la paix, beaucoup prétendaient qu'avec les agens dont ce prince était entouré, il lui serait difficile de nous garantir nos libertés); « elle « unit son amour au respect de l'Europe pour « son auguste monarque » (ceci est l'expression affaiblie d'une vérité de sentiment qui vit dans tous les cœurs); « elle combattra, elle vaincra, « et pour elle et pour lui » (elle a combattu pour la patrie et non contre son Roi; et si, luttant seule contre douze, elle a noblement succombé, le malheur de sa querelle et la leçon de ses revers ne seront perdus ni pour son Roi ni pour elle).

La même note publiait que, depuis trois jours, les troupes de toutes armes destinées à marcher contre l'ennemi « étaient sorties de leurs canton- « nemens, et avaient pris position aux points « qui leur avaient été assignés ». Ces divers points avaient pour centre Villejuif, où le maréchal duc de Tarente, commandant l'armée sous les ordres du duc de Berry, avait porté son quartier-général. C'est aussi ce qu'annonçait l'ordre du jour du 18. La note officielle ajoutait que « les corps de la maison du Roi, les volon- « taires, les corps d'élite de la garde nationale

« de Paris, ceux des gardes nationales des dé-
« partemens voisins, allaient se trouver en ligne,
« sous les ordres de ces généraux qui ont tant
« de fois conduit les Français à la victoire, de
« ces généraux si dignes de la confiance des
« braves, et si légalement dévoués à la cause du
« Roi et à la défense de la patrie. »

Enfin cette effervescence, naguère tumultueuse, commençait à recevoir un mouvement régulier; et ce mouvement, ayant un centre d'impulsion et des directions simultanées, pouvait devenir de l'action. Malheureusement nous étions au 19, et l'ennemi marchait sur Fontainebleau.

C'est ce que sentirent vivement, mais trop tard, les ministres qui multipliaient les mesures, nos princes qui visitaient les casernes et les camps, nos généraux qui n'épargnaient ni les promesses ni les proclamations. Celle du Roi, qui termine les actes de cette fatale journée, révèle d'une manière bien douloureuse la détresse de l'état. « J'ai répondu de votre fidélité « à toute la France, dit ce prince aux soldats, « vous ne démentirez pas la parole de votre Roi ». Il leur fait envisager ensuite les conséquences affreuses de leur jonction à l'ennemi : toutes les horreurs de la guerre vomies sur la France par trois cent mille hommes, dont le Roi ne pour-

rait plus enchaîner les bras. Il termine par offrir aux égarés, non-seulement pardon, mais oubli, et promet à la fidélité des récompenses. On ne lut pas sans émotion que cette pièce avait été imprimée sur l'original écrit de la main du Roi.

Il est à présumer que, dans la nuit suivante, il y eut un conseil général tenu par le Roi, conseil où assistèrent les princes et les ministres, et où furent entendus les généraux chargés de la défense de Paris. Il paraît que ceux-ci déclarèrent que, malgré les moyens matériels qu'ils possédaient de repousser l'ennemi, toute espèce de ressort moral leur manquait, l'armée, ou du moins sa presque totalité, laissant pressentir *qu'elle ne se battrait pas contre l'Empereur.* Antérieurement à ce conseil, et depuis, la mésintelligence qui, depuis quinze jours, s'était insinuée sourdement entre plusieurs personnages influens, éclata d'une manière scandaleuse. Des injures mutuelles, des reproches, malheureusement fondés, achevèrent de porter le trouble dans les délibérations, le désordre dans les mesures et la douleur dans l'ame du Roi.

Le lendemain 19 parut l'ordonnance qui, aux termes de l'article 50 de la charte et de la loi du 14 août 1814, prescrivait la clôture de la session des pairs et des députés, et convoquait une session nouvelle au lieu qui serait indiqué pour le

siége provisoire du gouvernement. Dans le préambule de cette ordonnance, où le Roi s'exprime en père affligé, on remarqua que, malgré le chagrin que lui causait la défection de l'armée, il refusait les secours patriotiques des Parisiens fidèles, afin surtout de ne pas attirer dans leurs murs même les malheurs d'un combat. On remarqua que, ne pouvant défendre Paris, il se préparait à réunir sur un point plus favorable les Français fidèles à la bonne cause. Enfin l'on remarqua qu'avec le pressentiment de son retour prochain, ce bon prince donnait aux égarés, rappelés par sa voix paternelle, la certitude de trouver dans son indulgence la récompense de leur repentir.

CHAPITRE XII.

Le 20 mars, à quatre heures du matin, Napoléon arrive à Fontainebleau. A sept, il apprend que le Roi et les princes venaient de quitter Paris. Entouré de sa garde, qui arrivait d'Auxerre, il part aussitôt pour la capitale : l'armée l'environne; une partie le précède, l'autre le suit.

Les princes, partis dans la nuit, avaient laissé la France sans gouvernement et Paris sans admi-

nistration. La police en tint lieu. Durant cette crise intermédiaire, où un mot pouvait déclarer l'anarchie, toutes les autorités furent permanentes. Les tribunaux jugeaient, les boutiques étaient ouvertes, et les spéculations de la bourse peu ralenties. Des groupes cependant se formaient et se séparaient partout et sans cesse. La foule s'amassait aux Tuileries, et, dans son effrayante fluctuation, elle offrait le mélange des passions irritées et le contact des partis en présence. Ici, des cris de *vive le Roi!* excitaient l'enthousiasme; là, des clameurs contraires provoquaient une sorte de délire. Des discours opposés sortaient de groupes ennemis et firent naître plus d'un débat. Les débats produisirent beaucoup de rixes particulières, menaçantes dans leur origine, mais bientôt absorbées dans l'intérêt général. Au milieu de ces conflits, la garde nationale, imposante par son attitude et par le nombre de ses détachemens, opposait le calme aux fureurs, la sérénité aux agitations, la douceur aux passions déchaînées, la fermeté aux tentatives séditieuses. Sa juste sévérité arrêta même des délits commencés, et prévint les crimes médités par plus d'un genre de scélératesse.

Deux faits extraordinaires saisissaient tous les esprits : le départ du Roi, l'arrivée de Bonaparte.

On se demandait pourquoi le Roi, ayant promis de rester, il était parti; pourquoi le ministère ayant promis de chasser Bonaparte, cet usurpateur arrivait? La solution de ces deux problèmes était dans la défection de l'armée, défection soupçonnée, redoutée, espérée, selon les opinions et les intérêts divers, mais encore enveloppée d'une obscurité que l'événement allait éclaircir. C'était donc cet événement que sollicitait la curiosité, ou plutôt l'inquiétude universelle. Cette curiosité inquiète se lisait sur des fronts pâles, dans des yeux fixes ou hagards, sur des lèvres entr'ouvertes et tremblantes, dans des pas précipités avec folie, ou ralentis par l'anxiété. Un murmure sourd, pareil à la tourmente qui commence, grondait dans les rangs pressés de la multitude, d'où sortaient, par intervalles, des clameurs bruyantes, une sorte de trépignement d'impatience, suivi de grands cris. A cette agitation succéda tout à coup un grand silence.

Le drapeau tricolore est arboré, à deux heures, sur le château des Tuileries, par les ordres du général Excelmans qui précède Napoléon. A cet aspect, la garde nationale qui, dès midi, avait repris la cocarde aux trois couleurs, sur l'autorisation de M. de Montesquiou, son nouveau général, la garde nationale donne à la population, portée toute entière dans les jardins,

le signal d'un assentiment unanime. La foule répond par des cris et des applaudissemens qui semblent universels ; mais il est un parti qui cache dans le silence, auquel le condamne le départ du monarque, les affections pénibles que ce départ lui fait éprouver.

Tous les officiers généraux alors à Paris et quelques grands dignitaires étaient partis dès le matin à la rencontre de celui qu'ils nommaient il y a un mois un tyran, qu'ils flétrissaient depuis quelques jours du nom d'usurpateur, et en qui ils vont saluer aujourd'hui leur Empereur et leur souverain. Une longue file de chevaux de main et plusieurs équipages magnifiques qui les suivent, sont destinés à Bonaparte, qu'ils joignent, eux et la foule attirée par ce spectacle, vers six heures du soir. Il refuse ces voitures brillantes, et demeure dans cette même calèche de voyage qui l'avait conduit de Fontainebleau à l'île d'Elbe, et qui le ramenait aux Tuileries. Dix voitures de poste le suivaient ; la route était bordée des deux côtés par des lanciers polonais qui l'escortaient et éclairaient le chemin.

Arrivé aux portes de Paris, disent les journaux du tems, l'Empereur vit venir à sa rencontre l'armée que devait commander le duc de Berry. Officiers, soldats et généraux, infanterie légère, infanterie de ligne, lanciers, dragons,

cuirassiers, artillerie, tous se pressent au-devant de leur général et de leur Empereur. La cocarde blanche est foulée aux pieds, et la cocarde nationale arborée par chaque soldat qui l'avait dans son sac.

Napoléon devance bientôt cette armée en délire. Toutes les routes étaient couvertes de troupes, réparties selon leurs positions, et qui rentraient dans la capitale par plusieurs portes. Au milieu de leur double file, roulaient plusieurs voitures, dans lesquelles on cherchait le conquérant. C'était en vain : au moment où on l'attendait le moins, il entra aux Tuileries; il était neuf heures. La foule se précipitait autour de lui, le pressait au point, qu'il s'écria plusieurs fois : Mes amis, vous m'étouffez! Bientôt, du bas du grand escalier, il est porté dans les appartemens où, avec les princesses Julie et Hortense, ses belles-sœurs, il trouve une partie de ses anciens ministres et des principaux officiers de sa maison.

Ainsi se termina cette première partie d'une révolution sans exemple, dont cette période a clairement démontré qu'il est des circonstances où l'opinion, droite dans son principe, mais faussée dans ses conséquences, peut détrôner un père, quand elle le croit sans puissance, pour accueillir un tyran, même quand elle le

juge sans vertu. Dans ceux qui gouvernent, peut-être demande-t-elle moins des sentimens qui la caressent, qu'une volonté qui la subjugue; car, malgré ses dédains, elle ne hait dans le sceptre qu'un rival avec lequel elle se réconcilie bientôt, si celui qui le porte feint de plier sous elle, quand c'est elle qui plie sous lui.

Telle n'avait pas toujours été la politique de Napoléon : aguerri par les dures épreuves qu'elle venait de traverser, telles furent ses précautions nouvelles. Partout on le voit négligeant ses affections personnelles, mais occupé des intérêts publics. Ce n'est ni le souverain qui regrette la couronne, ni même le législateur qui redemande l'empire; c'est encore moins un époux qui sollicite sa femme, ou un père qui pleure sur son enfant; moins encore le créancier de l'Europe qui réclame ses pensions arriérées : tous ces motifs sont tirés de catégories trop vulgaires; il en faut de plus nobles pour remuer, pour dominer, pour conquérir la foule. La gloire de l'armée est compromise par l'incurie, peut-être aussi par la haine des Bourbons; ce sont leurs préjugés qui menacent la liberté du peuple; qui sait même si ce n'est pas leur faiblesse, décorée du titre de bonté? La liberté! la gloire! mots magiques, talismans vainqueurs qui ne manquent jamais leur effet

sur une nation indépendante et vaine. Ces mots ont retenti de Cannes à Paris, et voilà qu'aujourd'hui les voûtes des Tuileries semblent, en les répétant, n'être que les échos de la France. Hier, hélas! ces voûtes redisaient aussi les mêmes mots, mais c'était d'un accent plus doux. Cette nuit, elles ont murmuré des douleurs augustes, et peut-être des larmes paternelles ont mouillé cette couche royale, que le conquérant foule de tout son poids...

Un bataillon d'officiers dévoués bivouaqua dans le Carrousel, et, conjointement avec la garde nationale, il fit le service du palais. Les nuits jusqu'alors avaient été pluvieuses et les jours nébuleux. Par une sorte de concours, remarqué des superstitieux politiques, le 20 mars, anniversaire du prince impérial, fut moins sombre; et la rentrée du grand acteur sur son théâtre fut la veille d'un beau jour. Le 21, le soleil radieux entra dans l'équinoxe; toute la population, mue par divers sentimens, s'achemina vers le château. Parmi les clameurs, dont retentissaient les airs, celles des ouvriers parurent naturelles : *Le grand entrepreneur* est revenu, disaient-ils, nous mangerons du pain.

A midi, Napoléon passa la revue de toutes les troupes qui composaient l'armée de Paris. Que leur ivresse eût été touchante, si l'amour seul

de la patrie l'avait inspirée! Qu'elle eût été excusable, si l'enthousiasme pour leur général ne leur eût fermé les yeux sur les suites de son entreprise! Malheureux! après en avoir été les principaux instrumens, ne craignez-vous point d'en devenir les déplorables victimes?

Après que l'Empereur eut passé dans tous les rangs, et que les troupes se furent formées en bataillons carrés, il leur adressa une harangue, dont voici le sens et l'esprit : « Soldats, je suis « venu avec onze cents hommes en France, parce « que je comptais sur l'amour du peuple et « sur le souvenir des vieux soldats. Je n'ai pas « été trompé dans mon attente. Soldats, je vous « en remercie. La gloire de ce que nous venons « de faire est toute entière au peuple et à vous. « La mienne se réduit à vous avoir appréciés. »

« Soldats, le trône des Bourbons était illégi- « time, puisqu'il avait été relevé par des mains « étrangères, puisqu'il avait été proscrit par le « vœu de la nation exprimé par toutes nos as- « semblées nationales; puisqu'enfin il n'offrait « de garantie qu'aux intérêts d'un petit nombre « d'hommes arrogans, dont les prétentions sont « opposées à nos droits. Soldats, le trône impé- « rial peut seul garantir les droits du peuple, et « surtout le premier des intérêts, celui de notre « gloire. »

« Nous allons marcher pour chasser du terri-
« toire ces princes auxiliaires de l'étranger ; la
« nation, non-seulement nous secondera de ses
« vœux, mais même suivra notre impulsion. Le
« peuple français et moi, nous comptons sur
« vous. Nous ne voulons pas nous mêler des
« affaires des nations étrangères ; mais malheur
« à qui se mêlerait des nôtres ! »

Tout Bonaparte est dans ce discours, d'autant plus adroit, qu'il est plus modéré. On y voit que le couquérant attribue d'abord au peuple la révolution qui vient de s'opérer et à laquelle les soldats n'ont concouru qu'en auxiliaires. Cette hypothèse se trouve développée quelques jours après dans le journal officiel. On y lit : « En mettant le pied sur le territoire francais, de qui Napoléon était-il suivi ? d'une poignée de soldats fidèles ; son nom seul était une armée. A quels yeux s'est-il d'abord présenté ? Est-ce aux vieux compagnons de sa gloire, est-ce à des régimens, à des corps armés ? Non : des cultivateurs, des habitans accourus de toutes parts sur le lieu de son passage, des municipaux, des fonctionnaires publics, bientôt la population de tout sexe et de tout âge s'est réunie, s'est empressée autour de lui. Cette population a pu compter ses soldats ; elle a pu l'approcher et l'entendre, connaître à la fois ses desseins, son

but et ses moyens, et c'est du sein de cette population même que se sont élancés les premiers cris de *vive l'Empereur !* . . . Il avait donc été salué par le peuple avant d'avoir été reconnu par un soldat. L'histoire recueillera cette vérité ; elle la consacrera comme le caractère distinctif de cette révolution, son mobile, son appui, et la cause première de l'étonnante rapidité d'un succès sans obstacle. »

L'histoire ajoutera aussi que, de la plage de Cannes, où la curiosité fournit la première recrue de spectateurs au débarquement, jusqu'à Grenoble, où la première défection de l'armée décida le succès de l'entreprise, la population, quoiqu'immense, offrait peu de fonctionnaires publics, point de ministres d'aucun culte, un petit nombre de négocians et fort peu de propriétaires. Or, de quelque poids que soient, dans la balance sociale, les laboureurs et les artisans, comme la plupart ne peuvent être considérés qu'en qualité de prolétaires, ils sont et doivent être peu dans l'organisation politique. Qu'ils jouissent des droits civils dans une proportion qui les indemnise de la presque nullité de leurs prérogatives civiques, mais qu'ils soient rarement consultés sur les affaires communes, où ils conseilleraient tôt ou tard *de mettre en bas ce qui est en haut*, en attendant *qu'ils mettent en haut*

ce qui est en bas. Celui donc qui les interroge, est un fou ; s'il les admet à la conquête de l'autorité, c'est un factieux ; et s'il donne à leur réunion tumultueuse le titre de peuple, c'est un sophiste et un imposteur.

Après avoir remercié le peuple de la part qu'il avait prise à cette révolution, Bonaparte rend grâces à l'armée, et ne garde pour soi que le mérite de l'avoir appréciée. On ne saurait taire qu'en effet l'armée n'ait appelé de tous ses vœux, n'ait aidé de tous ses efforts l'expédition du conquérant, la conquête de l'usurpateur, l'usurpation du dictateur, la dictature du despote, le despotisme du tyran. Aux yeux de l'esprit de parti, voilà bien des crimes; aux yeux de la politique, ce sont des fautes ; aux yeux d'une clémence bien entendue, ce furent des erreurs presque aussitôt cruellement punies. En abaissant devant les aigles le drapeau des lys, croit-on que l'armée ait voulu opprimer la nation, humilier son Roi, et relever, dans le trône de l'Empereur, celui du despotisme politique et des victoires ambitieuses ? Si ces funestes idées fomentaient dans quelques têtes, celles de la majorité, non-seulement en étaient préservées, mais elles élaboraient des desseins contraires. N'importe par quelle malveillance ou par quelle maladresse, l'armée avait été froissée dans ses

intérêts, et, je ne sais par quel prestige, elle se croyait humiliée dans son honneur. Ceux qui avaient besoin de ses bras, lui persuadèrent aisément que la nation aussi était blessée dans son honneur et dans ses intérêts. Or l'honneur des nations est dans l'indépendance, comme l'honneur des armées est dans la gloire ; et persuader à une armée, à une nation qu'on touche ou qu'on veut toucher à leur gloire et à leur indépendance, c'est provoquer l'une à la révolte, et l'autre à l'insurrection. Si le plus grand nom historique garantit cette provocation, et s'il la jette au milieu des esprits, avec la rapidité d'un caractère romanesque, avec l'énergie d'un bras poétique, comment une invasion enflammée ne s'emparerait-elle pas de tous ces combustibles ? Pour expliquer l'incendie, qu'est-il besoin d'une conspiration ? Ce sont les hommes d'état qui quelquefois conspirent, parce que souvent les hommes de plume ont conseillé de conspirer ; mais la franchise des gens de guerre le leur défend, et ne leur permet que d'aider d'un bras aveugle et dévoué la tête calculatrice des conspirateurs. C'est ce dont se rappelle fort bien Bonaparte, en ne discutant pas avec ses soldats, en ne leur expliquant rien ; mais en posant comme faits incontestables des questions que l'histoire renouvelle et dispute à chaque révolution,

et dont la solution, au moins provisoire, est toujours dans l'événement.

En annonçant qu'il va marcher contre les princes, Bonaparte fait pour la première fois une déclaration remarquable : « Nous ne voulons pas « nous mêler des affaires des nations étrangères...» Cette proposition était nécessaire, tant pour rassurer la France sur la possibilité, sur la vraisemblance même d'une guerre attirée par l'invasion, que pour avertir l'Europe que l'envahisseur renonçait au système fédératif. Toutefois, il reparaît soudain dans cette exclamation : « Malheur « à qui se mêlerait des nôtres ! » Cet anathème raisonnable, mais inutile, sous un prince reconnu, et dans un tems paisible, se change en prophétie menaçante dans l'usurpateur, apporté par une tempête, et que doit repousser une tempête plus formidable. Bonaparte avait donc la guerre dans un pan de sa chlamide impériale ; mais ce n'était qu'un tort ruineux pour lui, puisque dans l'autre pan il ne portait plus la victoire.

A la fin de cette revue du 21, l'on vit arriver le général Cambronne, à la tête des officiers du bataillon de l'île d'Elbe, lesquels portaient les anciennes aigles. Ce bataillon, parti d'Essonne dans la nuit, afin de se montrer à la revue, avait franchi en dix-huit jours l'espace du golfe Juan

à Paris, espace qu'en tems ordinaire, on met quarante-cinq jours à parcourir.

A l'aspect des aigles : « Voilà, dit Napoléon, « les officiers du bataillon qui m'a accompagné « dans mon malheur. Ils sont tous mes amis ; ils « étaient chers à mon cœur. Toutes les fois que « je les voyais, ils me représentaient les diffé- « rens régimens de l'armée; car, dans ces six « cents braves, il y a des hommes de tous les « régimens. En les aimant, c'est vous tous, sol- « dats de toute l'armée, que j'aimais. Ils vous « rapportent ces aigles; qu'elles vous servent de « ralliement!... Jurez qu'elles se trouveront « partout où l'intérêt de la patrie les appellera. « Que les traîtres et ceux qui voudraient envahir « notre territoire n'en puissent jamais soutenir « le regard! » Nous le jurons, s'écrièrent à la fois tous les soldats, parmi lesquels on distinguait *le bataillon sacré.* Les troupes défilèrent ensuite au son de la musique qui, ressuscitant les chants consacrés par une autre époque, jouait l'air : *Veillons au salut de l'Empire!*

LIVRE SECOND.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Du 21 Mars au 3 Juin.

LA DICTATURE.

CHAPITRE PREMIER.

Si l'opinion est la reine du monde, pour constater son empire, faut-il compter ou faut-il peser les suffrages qui la forment? La révolution que je décris semble avoir résolu cette question. En regardant la multitude déclarée pour elle, qui ne la croirait légitime dans sa cause, nécessaire dans sa marche, louable dans ses moyens, utile et glorieuse dans ses premiers effets? Par l'analyse des élémens qui la composent, par l'examen des instrumens qu'elle emploie, par le développement du système de ses

opérations, et surtout par leurs résultats funestes, on peut, on doit juger autrement. Or, c'est ce que pensait, à son apparition, ceux qui la soumirent aux lumières de leur raison, fortifiées par les chances des probabilités; c'est ce que ses phases rapides et variées leur permirent de calculer, et c'est ce que confirma sa catastrophe inévitable. Ils disaient à leurs adversaires enivrés : prenez garde! l'homme que vous nommez le père de la gloire est aussi celui de la guerre; elle arrive sur ses pas, sanglante, vindicative, terrible; tremblez, qu'au lieu de lauriers, vous ne fassiez une funèbre moisson de cyprès!... L'enthousiasme répondait : c'est dans le sang qu'il faut laver nos souillures; on nous avait promis la paix, l'on nous a donné la honte. Qu'importe la mort à qui ne peut vivre déshonoré!... Et dans leur délire, ils étalaient avec orgueil leur foule innombrable : les faubourgs laborieux, les populeuses campagnes, ces pépinières de l'espèce humaine, et ces dards, ornés de palmes, qui protègent les sillons. La minorité sage perçait l'avenir d'un œil prophétique : dans sa tristesse, elle levait au ciel des yeux mouillés de pleurs, et le conjurait de détourner de la France l'orage amené par l'invasion.

Louis, cédant à cet orage, s'est retiré, et le calme avec lui. Sa famille l'accompagne, sa fidèle

maison le suit. Un voile a couvert le trône royal, et le colosse de l'empire reparaît dans toute sa pompe sauvage. Voyons comment il soumet de nouveau la France au vol de ses aigles.

L'Empereur donne le portefeuille du ministère de la justice au duc de Parme, archichancelier de l'empire; il nomme ministre des finances le duc de Gaëte, secrétaire-d'état le duc de Bassano, ministre de la marine et des colonies le duc Decrés, ministre de la police générale le duc d'Otrante, ministre du trésor le comte Mollien, ministre de la guerre le maréchal prince d'Eckmühl. Il donne le titre de *comte* au général Carnot, qu'il fait ministre de l'intérieur. Le duc de Rovigo est nommé premier inspecteur-général de la gendarmerie; le comte de Bondy préfet de la Seine; le conseiller-d'état Réal préfet de police. Le duc de Vicence prend le ministère des affaires étrangères.

Les gardes nationales mobilisées par ordonnance du 9 mars rentrent en non-activité par décret du 21; la session extraordinaire des conseils-généraux des départemens, convoqués par ordonnance du 11, demeure close, et l'administration est rendue aux préfets.

Les ordonnances relatives à la création d'un état-major des gardes nationales de France sont annulées; les règles établies dans l'ordre admi-

nistratif et dans l'ordre judiciaire sont rétablies comme elles etaient antérieurement au 1er. avril 1814; le conseil du sceau des titres est rétabli; l'intendance des arts et monumens publics est supprimée.

Sous la date du 24, le journal officiel fait connaître la situation actuelle de l'empire. « Le duc de Bellune marchait sur Paris avec la seconde division militaire; quand les régimens eurent appris la marche de l'Empereur, ils prirent successivement les couleurs nationales. Dans les 3e. et 4e. divisions, le peuple et les soldats ont pris la cocarde; le duc de Reggio a envoyé les adresses des différens corps. Le duc d'Albuféra et le général Gérard ont devancé les progrès de l'Empereur : leurs troupes se sont réunies aux vœux des habitans de l'Alsace. Le lieutenant-général Pajol avait arboré, à Orléans, les enseignes tricolores; le maréchal Saint-Cyr l'a fait mettre aux arrêts. Les troupes ayant unanimement déclaré qu'elles voulaient marcher vers l'Empereur, le maréchal fit fermer les portes que les cuirassiers du 1er. régiment ont enfoncées. Rouen et toute la Normandie ont repris les trois couleurs. La Bretagne et notamment la ville de Rennes ont montré le plus vif enthousiasme. Les troupes de la 13e. division, commandée par le général Piré, ont aussitôt marché pour attaquer

le duc de Bourbon, parti d'Angers le 20. Les proclamations de l'Empereur ont dû arriver le 23 dans le Poitou; et, malgré les efforts des Bourbons qui s'y sont montrés, on a la certitude que le drapeau national ralliera ces peuples reconnaissans des bienfaits que l'Empereur a répandus sur eux. Le lieutenant-général Clauzel commande à Bordeaux, d'où la duchesse d'Angoulême était momentanément partie, à l'époque des dernières nouvelles. La cocarde blanche triomphait toujours à Marseille, où l'on avait enrôlé environ quinze cents hommes pour marcher contre l'Empereur, malgré le frémissement des troupes, à peine contenues par le maréchal Masséna. Toulon a montré enthousiasme et dévouement. La présence du *comte de Lille* (le Roi) et des princes retient, dans les départemens du Nord, l'élan du peuple et des troupes. Quarante mille hommes sont partis pour Lille, où arrivera demain leur avant-garde, commandée par le général Excelmans. Le comte Morand, officier-général distingué par ses talens et ses services, s'est rendu dans l'Ouest. On compte, avec beaucoup de probabilités, sur la Bourgogne, sur la Lorraine, sur la Champagne, sur la Franche-Comté. Des troupes nombreuses vont couper les communications du duc d'Angoulême, qui se dirigeait de Nîmes vers les côtes. »

Le nouveau ministre de l'intérieur envoie aux préfets de nouvelles instructions, parmi lesquelles il faut citer les passages suivans : « L'Em-
« pereur, entouré de l'armée et du peuple, a
« traversé ses états au milieu des plus douces
« émotions; sa marche, qui offrait l'aspect d'une
« pompe triomphale, n'a pas coûté une larme à
« un seul de ses sujets, qu'il appelait ses enfans,
« et qui revoyaient en lui un père occupé de
« leur bonheur et de leur gloire... Des princes
« faibles, imposés par l'étranger, devenus étran-
« gers eux-mêmes à nos lois, à nos mœurs, ont
« tenté, pendant un interrègne de onze mois,
« de nous ramener au tems de la féodalité; ils
« déguisaient mal leurs vues sous le manteau de
« quelques idées libérales; mais ce qu'ils n'ont
« pu déguiser, c'est cette poignée d'hommes at-
« tachés à leur cause, minorité effrayante qui
« les a laissés presque seuls, fuyant une nation
« qui, pour la seconde fois, les repousse de son
« sein... Rappelez à leur poste les fonction-
« naires municipaux qui en ont été éloignés à
« cause de leurs opinions politiques, de leur
« qualité d'acquéreurs de domaines nationaux...
« Le bien du service de l'Empereur et de la na-
« tion ne peuvent être aujourd hui séparés...;
« il garantit, à nous et à nos enfans, l'égalité des
« droits civils, la jouissance de toutes les pro-

« priétés, et celle non moins précieuse de l'hon-
« neur national. . . »

L'invasion du territoire, l'usurpation de l'autorité sur la nation et sur le Roi, l'absence des chambres, l'exercice spontané du pouvoir souverain, tout constatait la dictature. Pour modérer l'effroi et tempérer l'action de cette magistrature inconnue, l'homme que les circonstances en avaient revêtu, s'annonce d'abord sous les formes les plus pacifiques, avec les intentions les plus libérales. Sous l'œil austère des républicains, il proclame l'abolition de la censure et la liberté de la presse. Avec cette arme, les ames libres pourront encore déchaîner l'anarchie; mais certes elles ne craindront plus le retour du despotisme. Nonobstant le sage tempérament que le traité de Paris avait apporté à la suppression de la traite des noirs, elle est prononcée. La classe indigente et les consommateurs voient avec satisfaction les modifications imposées à la perception des droits réunis. Le régime d'unité, maintenu dans l'université impériale, contre le vœu de l'ordonnance royale du 17 février, s'accorde avec le système de centralisation qui donna si long-tems à l'empire sa dévorante activité. Divers décrets sur l'organisation des theâtres et du conservatoire, sur la réforme du timbre et sur quelques objets

d'administration achevèrent de signaler ce début.

Indépendamment des opinions qui, variées dans leurs motifs, doivent inspirer des sensations diverses, ces actes furent généralement accueillis. Fût-ce par leurs intentions présumées, par leur essence libérale, ou par le contraste qu'ils présentaient avec l'idée, avec l'image d'une dictature ? Quoi qu'il en soit, ils produisirent autant de surprise que de satisfaction. La liberté de la presse, surtout, si elle était sincèrement accordée, garantissait aux idées, quelles qu'elles soient, une circulation illimitée, aux personnes une pleine sécurité. Qu'elle soit maintenue, et la dictature trouvait dans elle un contre-poids. Il est vrai que la même main qui venait d'affranchir la pensée des liens de la censure, signait l'exil et la surveillance de la maison du Roi ; mais on pouvait regarder cette mesure, outre qu'elle était partielle et transitoire, comme plus menaçante que terrible, puisque son exécution, confiée au duc d'Otrante, dont la modération est aussi admirée que la sagacité est reconnue, souffrit de nombreuses exceptions.

Aux premiers mouvemens de l'autorité suprême, toutes les autorités subordonnées semblèrent demeurer dans une immobilité parfaite :

du moins gardèrent-elles le silence qu'elles ne se décidèrent à rompre que quand on eût pu leur, faire un crime de leur courage négatif. Quelques jours auparavant, elles avaient mis aux pieds du Roi l'hommage de leur fidélité et l'offre de leurs services ; aujourd'hui, elles s'acheminent vers le trône impérial pour lui renouveler les protestations qu'elles lui adressaient antérieurement au retour du Roi. Cette versatilité, méprisable dans les individus, ne doit point étonner dans les corps collectifs: ils reçoivent le mouvement, et ne le donnent pas. Le mécanisme de l'état s'arrêterait tout à coup, s'ils cessaient leurs fonctions, à chaque mutation du ressort principal; et c'est toujours la France qu'ils servent dans son chef.

Le conseil municipal de la Seine, l'état-major de la garde nationale de Paris exprimèrent la joie de revoir celui à qui Paris devait sa splendeur, la garde citoyenne sa création. L'Empereur apprit à ce dernier corps qu'il s'honorait du titre de son colonel-général.

L'institut de France, présidé par M. Etienne, réclama la protection de l'Empereur pour les sciences qu'il cultivait, pour les lettres qu'il aimait, pour les arts qu'il soutenait, pour l'institut attaqué dans son organisation. L'orateur, enveloppant d'éloges délicats des leçons néces-

saires, terminait sa harangue par ces mots : « Hâtez le moment où, placé entre votre épouse « et votre fils, entouré des représentans d'un « peuple libre et fidèle, qui vous apporteront « de tous les départemens le vœu national, ré- « sultat d'une expérience de vingt-cinq années de « révolution, vous renouvellerez avec la France « le contrat auguste et saint qui est resté gravé « dans tous les cœurs français, et qui, fortifié « par toutes les stipulations, par toutes les ga- « ranties qu'appelle l'opinion publique et que « promet votre sagesse, attachera pour jamais la « nation à votre personne et à votre dynastie. »

Le discours des conseillers composant la cour de cassation était, non-seulement une adresse, mais une déclaration de leurs sentimens politiques. De quelque indulgence qu'on soit doué, on ne peut s'empêcher de comparer cette déclaration, dont ils pouvaient au moins se dispenser, avec leur acte de foi proclamé quelques jours auparavant. Voici, en partie, celle d'aujourd'hui : « La profession des sentimens, dont « votre cour de cassation vous apporte l'hom- « mage, ne peut être que la profession des prin- « cipes qu'elle s'honore de proclamer, en vous « saluant comme seul, véritable et légitime sou- « verain de l'empire. Cette souveraineté, insti- « tuée par la nation et pour elle, vous fut dé-

« férée par son vœu, lorsqu'elle vous appela à
« un trône vacant et abandonné. Ce vœu national
« vient de se manifester encore avec autant d'u-
« nanimité et plus d'énergie : partout il a été
« l'élan des cœurs sans violence, sans contrainte,
« car tous ont été pour vous par un mouvement
« spontané, volontaire et libre de toute influence.
« La légitimité de votre souveraineté pourrait-
« elle donc être méconnue, lorsqu'elle repose
« sur la base indestructible de la volonté libre
« du peuple français ? Qu'ils soient à jamais ou-
« bliés, ces jours d'un interrègne préparé par
« la trahison, établi par la force étrangère, et
« que la nation ne put alors que subir ; qu'ils
« soient oubliés, ces jours qui firent perdre à la
« France sa glorieuse attitude, sa force, son in-
« dépendance et le fruit de vingt-cinq ans de
« travaux, d'efforts et de triomphes ! Non, la
« nation n'a pas pu se lier dans ce court et trop
« long intervalle; non, vos droits n'ont pas pu
« être détruits; la légitimité de votre gouverne-
« ment n'a pas pu être altérée, parce que le
« peuple n'était pas libre, et ne fut pas même
« consulté, parce que toutes les autorités étaient
« asservies, parce qu'une nation est opprimée,
« lorsqu'elle ne peut se mouvoir que sous l'in-
« fluence d'une force étrangère, et parce que,
« dès la première lueur de la liberté que votre

« présence lui a rendue, cette nation toute en-
« tière s'est encore prononcée pour vous. Eh !
« quel chef plus digne d'une nation libre et gé-
« néreuse, que celui qui reconnaît que les rois
« sont faits pour les peuples, et non les peuples
« pour les rois; qui ne veut régner que par une
« constitution faite et acceptée dans l'intérêt et
« par la volonté de la nation ; qui ne veut
« gouverner que par les lois et pour maintenir
« également et indistinctement les droits de
« tous ! »

Le 12 juillet, la cour de cassation déclara que,
« le 3 avril 1814, elle s'honorait d'avoir prévenu
« le décret du sénat qui déclarait les droits du
« Roi au trône . . . ; que des événemens affreux,
« des malheurs nouveaux, dignes de s'ensevelir
« dans un éternel oubli, en arrachant le Roi des
« bras de ses sujets désolés, ramenèrent le plus
« audacieux despotisme ; que, dans la stupeur
« des gens de bien, les principes conservateurs
« des sociétés furent méconnus, et qu'une auto-
« rité usurpatrice, qu'environnait la terreur,
« contraignit les corps et les particuliers de
« parler et d'écrire dans l'intérêt de son usurpa-
« tion ». La cour invita le Roi d'apprécier les motifs de la conduite de ceux qui, placés, par leurs fonctions, sous l'action immédiate de l'oppression, n'auraient pu lui résister sans faire

cesser l'empire des lois et livrer à l'anarchie l'administration de la justice.

La cour des comptes ayant parlé dans le même sens à l'Empereur, elle crut devoir faire au Roi un aveu semblable. Il en fut de même du corps municipal, de la cour royale et de quelques autres autorités. Tandis que le moraliste gémit sur ces faiblesses, qu'il excuse cependant en rougissant des siennes, le politique les explique par l'intérêt d'égoïsme, et les justifie par l'intérêt de tous. Ces vacillations ont mis à découvert nombre de ces caractères sans résistance et peut-être sans bonne foi, que Montaigne signalait, avec sa pittoresque énergie, comme *ondoyans*, *divers*, allant au fil des choses et tournant au vent des circonstances. Cette dernière époque, où ils se sont montrés nombreux et sans scrupule, leur a valu le titre de *girouettes*.

L'école polytechnique, les écoles de médecine et de droit présentèrent aussi des adresses de félicitations : elles étaient brûlantes de patriotisme, et reçoivent, dans l'âge, dans l'éducation de ceux qui les souscrivirent, une explication raisonnable.

La déclaration du conseil-d'état mérite d'être analysée. Grave et sérieuse par le fonds même des choses qu'elle exprime, importante par leur objet, plus importante peut-être par l'influence

qu'elle a exercée sur les autorités publiques, dont elle a fixé les incertitudes et réglé la conduite, sur la nation, qu'elle a dirigée dans cette occurrence unique, sur son chef, dont elle a réfréné l'impétuosité capricieuse et condamné les nouveaux écarts, cette déclaration est remarquable encore par le nom de ceux qui l'ont rédigée et souscrite. Voici l'extrait de cette pièce historique :

« Le conseil, reprenant ses fonctions, fait connaître les principes de ses opinions et de sa conduite. »

« La souveraineté réside dans le peuple ; il est la seule source légitime du pouvoir. »

« En 1789, la nation reconquit ses droits usurpés ou méconnus. L'assemblée nationale abolit la monarchie féodale, établit une monarchie constitutionnelle et le gouvernement représentatif. La résistance des Bourbons amena leur chute et leur bannissement. La nouvelle forme de gouvernement fut consacrée deux fois par les votes du peuple. »

« En l'an VIII, Bonaparte fut porté au gouvernement par l'assentiment national. Consul par une constitution, consul à vie par un sénatus-consulte, il fut promu à la dignité impériale, rendue héréditaire dans sa famille, par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII. Près de

quatre millions de votes consacrèrent ces trois actes. »

« Pendant vingt-deux ans les Bourbons avaient cessé de régner en France, à laquelle ses lois, ses institutions, ses mœurs les avaient rendus étrangers. »

« En 1814, dans la France envahie, dans la capitale occupée, les étrangers créèrent un prétendu gouvernement provisoire. La minorité des sénateurs fut forcée de détruire les constitutions, de renverser le trône impérial et de rappeler les Bourbons. »

« Le sénat, institué pour conserver les constitutions, n'avait pas le droit de les changer, encore moins celui de les détruire. Il décréta que le projet de la nouvelle constitution serait soumis à l'acceptation du peuple, et que Louis-Stanislas-Xavier serait proclamé Roi des Français aussitôt qu'il aurait accepté la constitution. »

« L'abdication de l'Empereur Napoléon, effet de la contrainte, et résultat du malheur, eut pour objet d'éviter la guerre civile. Non accepté par le peuple, cet acte ne détruisait pas le contrat formé entre lui et son chef. Quand ce chef aurait pu abdiquer personnellement, il ne pouvait sacrifier les droits de son fils. »

« Un Bourbon fut nommé lieutenant-général

du royaume. Louis-Stanislas-Xavier arriva : il s'empara du trône, d'après l'ordre établi dans la monarchie féodale. Il n'accepta point la constitution que le peuple n'avait point acceptée. Subjugué par la présence des étrangers, le peuple n'avait ni liberté ni vote valable. »

« Sous la protection des étrangers, et après avoir remercié un de leurs princes, Louis data de la dix-neuvième année de son règne, imputant ainsi à la révolte les actes de la volonté du peuple; il accorda, par l'exercice de son autorité royale, une charte constitutionnelle, appelée ordonnance de réformation ; il la fit lire, pour toute sanction, en présence d'un corps qu'il venait de créer, et d'une réunion de députés qui n'étaient pas libres, qui ne l'accepta point, dont aucun n'avait caractère pour consentir à un changement, et dont les deux cinquièmes n'avaient même plus caractère de représentans. »

« Tous ces actes sont donc illégaux. Faits en présence des armées ennemies, et sous leur domination, ils sont l'ouvrage de la violence, essentiellement nuls et attentatoires à l'honneur, à la liberté, aux droits du peuple. »

« Les adhésions individuelles n'ont pu anéantir ni suppléer le consentement du peuple, légalement exprimé. »

« Si ces adhésions et ces sermens avaient pu

être obligatoires, ils auraient cessé de l'être à l'anéantissement du gouvernement qui les a reçus. »

« La conduite de ceux qui, sous ce gouvernement, ont servi l'état, est digne d'éloges, s'ils ont défendu les droits nationaux, ou se sont opposés à l'esprit de réaction et de contre-révolution. »

« Les Bourbons ont constamment violé leurs promesses, en favorisant la noblesse féodale, en ébranlant les ventes des biens nationaux, en préparant le retour des droits féodaux et des dîmes, en menaçant les existences nouvelles, en déclarant la guerre aux opinions libérales, en attaquant les institutions glorieuses de la France, en dépouillant la Légion-d'Honneur de sa dotation et de ses droits politiques, en prodiguant sa décoration pour l'avilir, en enlevant à l'armée, aux braves, leur solde, leurs grades et leurs honneurs, pour les donner à des émigrés, à des révoltés; en régnant enfin et en opprimant le peuple par l'émigration. »

« Affectée de ses malheurs, la France rappelait son gouvernement national, la dynastie liée à ses nouveaux intérêts. »

« Lorsque l'Empereur a reparu, les Bourbons ont voulu réparer, par des lois improvisées et des sermens tardifs, les outrages faits à la

nation et à l'armée. Le tems des illusions était passé, la confiance aliénée. Aucun bras ne les a défendus; la nation et l'armée ont volé au-devant de leur libérateur. »

« L'Empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablit le peuple dans ses droits. Il rappelle à leur exécution les décrets des assemblées représentatives sanctionnés par la nation; il revient régner par le seul principe de légitimité reconnu par la France depuis vingt-cinq ans, principe auquel toutes les autorités s'étaient liées. »

« L'Empereur garantit de nouveau par des institutions, et il s'y est engagé, tous les principes libéraux, la liberté individuelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des contributions et des lois par les représentans de la nation légalement élus, les propriétés nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, la responsabilité des ministres et de tous les agens du pouvoir. »

« Les institutions nationales doivent être revues dans une grande assemblée des représentans. Jusque là l'Empereur doit exercer et faire exercer, conformément aux lois, le pouvoir qu'elles lui ont délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdiquer sans l'assentiment de la nation, et

que le vœu et l'intérêt général du peuple lui font un devoir de reprendre. »

A ces divers discours, Napoléon répondit en substance : « Que les princes étant les premiers citoyens, leur autorité était plus ou moins étendue, selon l'intérêt des nations; que la souveraineté n'était héréditaire que dans ce même intérêt; que, hors de ces principes, il n'y avait pas de légitimité; que partout, même en Orient, les rois existaient pour les peuples et non les peuples pour les rois; qu'une dynastie, créée dans les circonstances qui ont créé tant de nouveaux intérêts, ayant elle-même intérêt au maintien de tous les droits et de toutes les propriétés, pouvait seule être naturelle et légitime, et avoir la confiance et la force, ces deux premiers caractères de tout gouvernement; que le vrai caractère de la légitimité pour le trône impérial était d'avoir été élevé par la nation; qu'à ce titre, il consoliderait tout ce qui a été fait en France depuis vingt-cinq ans ». Il ajouta: « Qu'il avait renoncé aux idées du grand empire, dont, depuis quinze ans, il n'avait encore posé que les bases; qu'il avait mis du prix à entrer dans les murs de Paris à l'époque anniversaire du jour où, il y a quatre ans, tout le peuple de cette capitale lui donna des témoignages si touchans de l'intérêt qu'il portait aux affections

les plus près de son cœur; qu'il se confiait à cette garde nationale créée par lui, et dont il ambitionnait de se réserver le commandement; que, dans l'intention de faire reprendre les travaux de Paris, il avait ordonné que l'on discontinuât ceux de Versailles, etc... »

Il n'est pas besoin de faire observer que ce n'était plus là le despote superbe qui disait au corps législatif : Le trône, c'est moi; les représentans du peuple, c'est moi; la nation, c'est encore moi! Ce n'était plus le conquérant qui promettait de planter sur les tours de Lisbonne ses aigles triomphantes. C'est un prince populaire qui reconnaît les droits de la nation et ne veut régner que par eux et pour elle; c'est un politique sage qui modère, selon les intérêts de son peuple et l'honneur de ses voisins, ses prétentions et ses projets : ou plutôt, si l'on doit présumer de l'avenir par le passé, c'était un caméléon rusé, qui se teignait de la couleur du moment; c'était un serpent souple et fin, qui cachait sous des replis impénétrables son ambition, retrempée, pour ainsi dire, par l'humiliation et la vengeance. Il flatte aujourd'hui qu'il est faible et comprimé; que les succès couronnent sa timide audace, vous le verrez dresser sa tête altière; et ses cris insolens révéleront à l'Europe la victoire d'un maître irrité.

La fin de ce mois de mars et une partie d'avril virent éclore, en tous lieux, de toutes corporations et de toutes plumes, des adhésions, des félicitations, des sermens qu'on eût pu croire sincères, si la mémoire, comme les feuilles des journaux, n'avait pas encore été chargée de sermens, de félicitations, d'adhésions contraires, prodigués par les mêmes personnes à une autorité différente. Le langage des journaux surtout subit une métamorphose honteuse, qui déshonora pour long-tems les principes de leurs auteurs et ôta toute autorité à leur jugement. Depuis, ils rampent avec autant de bassesse qu'ils insultaient avec arrogance; plus vils dans leurs louanges empoisonnées, que dangereux dans leurs calomnieuses diatribes, et recueillant, pour prix de leur double lâcheté, l'argent des souscripteurs et le mépris des honnêtes gens.

CHAPITRE II.

De nombreuses revues, des adresses, des visites, des hommages multipliés occupèrent les premiers loisirs du dictateur. Les flots adulateurs d'une foule mêlée inondaient les appartemens du château; la multitude, sans cesse

renaissante, se pressait sur tous les points qui l'environnent. A certaines heures, cette multitude augmentait en nombre, et paraissait se multiplier encore par le mouvement et par les cris. Ces cris et ce mouvement, qu'on a dit salariés, prenaient l'aspect d'un enthousiasme frénétique aussitôt que se montrait celui qui en était l'objet. Beaucoup voyaient dans lui le père de la patrie, le sauveur de la France; beaucoup y cherchaient le réparateur de leur fortune. Un grand nombre admirait, dans l'homme le plus extraordinaire des tems modernes, le héros de l'entreprise la plus singulière; un plus petit voulait démêler, sur son front chargé de soucis, les destins de l'avenir.

De cette époque, Paris, profondément remué, communiqua à la France toute son agitation. Naguère, l'apparition hostile d'un assaillant fameux et la résistance préparée de son noble ennemi avaient mis tous les intérêts en contact, toutes les passions en feu, tous les partis en présence. La retraite du Roi consterna celui qui s'était armé pour sa querelle; la victoire de son audacieux rival inspira au parti opposé une hardiesse et des espérances sans mesure.

Alors, par leur position respective, ces deux partis prirent une attitude différente. le vainqueur se disposa à étendre les effets de sa con-

quête, le vaincu à les neutraliser. Dans son système d'inertie, ce dernier prépara contre son adversaire une résistance d'immobilité, auquel devaient bientôt se rallier tous ceux qui aiment l'opposition sans danger. Celle-ci s'appuyait sur l'opinion, sur la volonté de l'Europe, réveillée de nouveau par une nouvelle secousse que l'activité de ceux qui l'avaient causée menaçait de pousser jusqu'au bouleversement. D'autre part, cependant, ils essayaient de rassurer, moins encore par des actes indulgens que par des propos flatteurs, l'inquiétude des esprits. On parlait vaguement, il est vrai, mais avec des intentions secrètes, du prochain retour de l'Impératrice et de son fils; on citait plus précisément la conclusion d'une longue trève, durant laquelle, par l'intermédiaire de l'Autriche et sous les auspices de l'Angleterre, la France réglerait les intérêts du monde. Des personnages puissans accréditaient, au moins par leur silence, ces bruits fallacieux. Il en résultait, dans la masse de la société, une sécurité insolente que l'élite des citoyens était loin de partager. Ceux-ci, accoutumés aux métamorphoses politiques, ne jugeaient pas de toute la campagne par une action : dans ce que des yeux moins exercés croyaient un dénouement, les leurs distinguaient un nœud que l'épisode de chaque jour concou-

rait à compliquer, et qui, ne pouvant se délier par les traités, se romprait à force ouverte. Déjà transpiraient les premières délibérations du congrès de Vienne; délibérations qui, jetant Napoléon hors des relations sociales, n'eussent montré que de ridicules fanfaronnades, si le développement des forces les plus formidables ne leur avait imprimé la plus imposante gravité. Ainsi l'Europe, attentive aux mouvemens de la France, attendait qu'ils lui fussent bien connus pour régler les siens.

Cependant, au milieu de ce chaos social, le système du gouvernement s'organise, ou, si vous l'aimez mieux, la dictature impériale révèle son existence par son action. Les myopes politiques avaient prédit que cette dictature, appuyée sur l'usurpation, ne se soutiendrait que par la terreur : cette maladresse, qui peut-être se fût accommodée au caractère du chef, ne pouvait s'arranger avec sa nouvelle politique. Entouré d'ailleurs d'hommes éminemment habiles, il eût trouvé, dans leurs intentions que je crois patriotiques et dans leur expérience révolutionnaire que personne ne révoque, une digue contre son impétuosité; mais ces écarts faribonds, par lesquels il avait gâté les merveilles de son premier règne, semblèrent d'abord réprimés par les difficultés qui entouraient le second. Malgré

les clameurs de la foule, malgré l'ivresse de l'armée et les hommages de l'autorité, malgré les adulations de la servitude ambitieuse ou cupide, peut-être aussi malgré certaines promesses subordonnées au succès, il semblait méditatif, contraint et préoccupé. Sa gêne au conseil enchaînait sa loquacité naturelle; il souriait brusquement, jetait dans la conversation quelques mots parasites, et ne se montrait disert et confiant qu'avec le soldat. C'est pourquoi les parades et les revues se succédaient sans interruption. Parcourant les lignes avec rapidité, il semblait retrouver au milieu d'elles le pouvoir qu'on lui contestait dans les conférences. On dit que, comprenant combien ce pouvoir subissait de la nécessité des modifications chagrinantes, il éprouvait parfois le frémissement de la honte. Son orgueil humilié lui représentait les rois le dédaignant pour rival, depuis qu'il ne pouvait plus être leur vainqueur; et, parmi les applaudissemens de ses phalanges en délire, il n'entendait que les moqueries des salons le poursuivant de leurs longues risées.

On le nommait derechef l'Empereur, mais l'empire s'organisait sans lui. Les hommes qui menaient les ministères voulaient bien que son nom régnât encore sous le chaume et dans les camps, mais ils voulaient aussi que l'administration, au

mouvement qu'ils lui imprimaient, reconnût une main tutélaire; et la leur méritait ce titre, j'en appelle aux impartiaux. Il importe fort peu que l'opinion, que les principes même de tel ministre s'accordent avec les principes, avec les opinions de ceux qui se croient le mérite de le juger parce qu'ils s'en arrogent le droit; ce qui importe dans un administrateur, ce sont les actes et les effets de son administration.

Celle du nouveau ministère fut remarquable, dès son début, par un contraste frappant entre la sévérité des doctrines et la modération de la conduite, entre la rigoureuse précision des théories et le relâchement calculé de l'application. Jamais principes d'indépendance nationale, de liberté politique, d'égalité civile ne furent plus expressément énoncés et plus hautement soutenus; jamais on employa, pour les faire valoir, moins de violence et de coërtion. Sous un dictateur, dont, au besoin, le sceptre, d'épée qu'il était, pouvait se changer en hache, il n'était pas impossible que toutes les têtes fléchissent sous un sanglant niveau; sous ses ministres, qui commandaient au nom de la vraie liberté, il fut permis de lever devant son image un front noblement hardi. Des exils avaient été désignés, des détentions avaient été ordonnées, des séquestres avaient été apposés, des proscrip-

tions peut-être venaient d'être demandées : que fait le sage ministre ? A l'ardeur d'une tyrannie affamée il présente quelques fausses victimes, quelques sacrifices illusoires ; il oppose les salutaires lenteurs de l'exécution à la fougue des ordres ; il resserre le cercle d'une mesure acerbe de tout ce qui augmente une bienfaisante exception. Dix mille fronts furent marqués d'un signe fatal ; dix mille exilés devaient fuir les murs de Paris : dites, ô vous dont le duc d'Otrante détourna les yeux, dites si, dans les salons, dans les boudoirs, aux spectacles, aux promenades de Paris, dites si vous n'avez pas souri à la caricature ou frédonné l'épigramme contre le duc d'Otrante ? Tandis qu'il arrachait ses proies à la dictature, ceux qu'il avait conservés l'accusaient d'être complice du dictateur.

Une conduite analogue honora les autres parties du ministère ; et, malgré de cruelles préventions, elle doit transmettre à la reconnaissance le nom de la plupart des ministres. Heureux, sans doute, si, consacrant leurs services à la patrie, ils avaient fait pour un prince légitime ce qu'ils firent pour un usurpateur ! Mais cet usurpateur s'annonçait au nom de la liberté ; mais il osait proférer celui de la vertu ; mais des rêves de perfectibilité avaient bercé quelques ames philantropiques : celles-ci, j'ose le dire, présageaient

un bien permanent dans ce mal passager; et, puisqu'ils travaillaient au bonheur commun, ils n'ont pas cessé d'être les ministres du Roi.

M. le duc d'Otrante a depuis obtenu ce titre. Avec la franchise d'un homme qui préfère son pays à tout, je dirai que M. le prince Cambacérès et M. le duc de Gaëte le méritaient également. L'un dans ces momens de trouble où les passions dérangent les balances de la justice, a toujours employé à les redresser son expérience consommée dans la création de nos codes et dans l'interprétation de nos lois; l'autre (qu'on prenne l'avis des gens du métier, lorsqu'il faudra apporter au désordre des finances de véritables remèdes), l'autre est le premier financier de l'Europe.

L'éloge de M. Carnot est dans son nom, devenu synonyme de vertu. On ne vante point ici des talens variés qui suffiraient à plusieurs réputations; mais quel homme que celui qui, après n'avoir gouverné l'état que pour le sauver, cache sa gloire modeste sous un toit presque ignoré! Si le Roi eût appelé près de lui ce grand citoyen, on l'eût trouvé pensant à la patrie, et se consolant de l'injustice entre le compas de Vauban et la cognée de Phocion.

Ici les matières s'accumulent, et les ressorts se compliquent. Pour se former une idée claire de la machine immense qui se composait de leur

assemblage, de leurs rapports et de leur jeu, il faut les séparer par la pensée, et les isoler pour l'examen. Je diviserai cet examen en autant de parties distinctes que l'organisation de ce qu'on appelait l'empire renouvelé offrait de départemens. L'exposé de leur état individuel et de leurs situations respectives, en même tems qu'il présentera une image exacte du gouvernement d'alors, donnera, de l'esprit qui animait la France et l'Europe, un tableau fidèle, auquel les événemens, sur lesquels il se fonde, se rattachent comme cause ou comme effets. La nomenclature technique de cette distribution comprend les affaires de l'intérieur, celles de la guerre et la direction de la police. La gestion des finances, de la justice, de l'instruction publique, des cultes et du commerce, en un mot l'administration proprement dite, n'arrivent que comme accessoires à ces objets devenus capitaux par l'époque, et auxquelles se joignent, comme plus décisives encore, les relations diplomatiques.

SECTION Ire. — INTÉRIEUR.

§ 1er. *Esprit public.* Des deux partis formés par la révolution et prononcés pour ou contre elle, était sorti un parti mixte composé d'hommes raisonnables, pour qui les abstractions sont peu

et les faits sont tout ; qui ne s'attachent pas aux individus qui passent, mais à la patrie qui reste ; et qui, n'importe avec quelle forme et sous quel régime, veulent tout ce qui sauve et honore la France. Ce parti, ami du Roi, tant que le ministère ne dévia point de la ligne constitutionnelle, n'était l'ennemi de l'Empereur que parce qu'à la faveur des constitutions et sous le voile brillant de sa gloire, Napoléon concentrait le despotisme dans ses mains. Des idées, des opinions libérales ne suffisent pas à ce parti sensible et penseur ; il lui faut aussi des actes libéraux. Ces hommes à principes, dont se raillent les hommes à opinions, dominent en France, moins par le nombre que par la gravité ; à leurs décisions importantes, à leur entraînante direction, se rallie la masse dont l'inertie attend ce levain pour se mouvoir. Quand elle l'a reçu, elle devient le plus ferme appui du gouvernement, en tant qu'il est patriotique, et son fléau, s'il cesse de l'être. C'est en effet ce que ce parti a été depuis que l'expérience l'a formé, et c'est ce qu'il s'est montré pendant l'éphémère restauration : apôtre énergique des pensées que l'Empereur jetait dans la circulation lors de son retour ; antagoniste déclaré des actes qui contrariaient ces pensées. Avec la même franchise qu'il blâma le ministère royal de ses erreurs

anti-constitutionnelles, il louera le Roi de sa religion pour la charte. Tout est vertu, selon lui, quand il s'agit d'honorer, de sauver la patrie; tout devient crime, s'il faut l'avilir ou la compromettre.

Aux deux extrémités de ce parti qui, durant cette crise, soutenait la France, comme il l'honora pendant tous nos excès, on remarquait diamétralement opposés les royalistes purs et les jacobins absolus : factions également exagérées dans leurs doctrines contraires, déraisonnables dans leur marche, souvent atroces dans leurs actes, et toujours fâcheuses dans leurs conséquences. Les jacobins blancs, c'est ainsi que j'appelle les premiers, voulaient, comme ils veulent encore, la contre-révolution pleine et entière, et le retour du régime absolu, l'un et l'autre cimentés du sang des libéraux; celui des anti-révolutionnaires allumait la soif des jacobins rouges. La nation, tiraillée par ces hommes féroces, cédait partiellement à leur influence passionnée, qu'ils exerçaient, avec plus ou moins d'animosité, selon les localités et selon les individus. Le chef du gouvernement, qui eût dû s'étayer du tiers-parti, afin de dominer l'une et l'autre de ces factions excessives, s'appuyait exclusivement sur la première, qui, pour écraser son ennemie, lui prêtait sa haine et ses

armes. Toutefois le ministère opposait à ces fureurs conjurées le sang-froid de la raison, l'habileté de l'expérience, l'énergie du caractère et les lumières d'esprits supérieurs. On apercevait le licencieux bonnet de 93 sous la couronne du despote; mais les honnêtes gens de 89 étaient au conseil.

§ 2. *Ordre judiciaire.* Des dispositions furent faites pour rendre à la justice répressive son action ralentie par des considérations personnelles ou par des démissions forcées. Les magistrats, objets de ces dernières, furent réintégrés; ceux dont les opinions ou la conduite ne concordaient pas avec les changemens actuels, furent destitués et remplacés par des hommes sur lesquels on pouvait compter.

L'article 65 de la charte qui, en conservant les jurés, réserve à la loi de statuer sur les changemens que l'expérience pourrait indiquer dans leur institution; cet article semblait avoir porté quelque alarme dans les tribunaux criminels. Le ministère les rassura, en annonçant que le maintien des jurés était dû autant à la sagesse constante de leurs décisions, éprouvées par une longue expérience, qu'au respect du gouvernement pour l'un des premiers droits de l'homme en société, celui d'être jugé par ses pairs.

§ 3. *Finances.* Si l'on en croit les comptes des

ministres du trésor et des finances, les rapports faits aux deux chambres en 1814 avaient exagéré l'importance des dépenses arriérées antérieures au 1er. avril; le système irréfléchi qui avait été proposé pour le paiement de ces dépenses devait avoir de funestes résultats; l'imperfection des budjets de 1814 et 1815 préparait, au dernier gouvernement, de fâcheux embarras. Celui-ci proposa, dans une avance dont le remboursement serait garanti par la loi, des remèdes sûrs et prompts. Cette avance consistait dans un prélèvement équivalant à la somme de deux cent millions, montant de l'excédant de la dépense de 1812 et de 1813 sur la recette des mêmes années; ce prélèvement devait être fait soit sur le produit des ventes de bois ordonnées actuellement, soit sur celui des biens des communes mis en vente par les dispositions de la loi du 20 mars 1813. Un crédit provisoire de sept millions et demi était ouvert pour l'inscription au grand-livre de l'arriéré des ministères, après que les créances auraient été liquidées et ordonnancées par les ministres. Les budjets des exercices 1814 et 1815 étaient définitivement réglés, de manière que la dépense n'excédât point la recette. Il devait être ouvert un emprunt national d'une somme égale à la taxe des contributions foncière, mobilière et personnelle; et une partie des bois

de l'état, dont l'aliénation avait été commencée, était affectée au remboursement de cet emprunt.

§ 4. *Instruction publique.* L'université, modifiée par les ordonnances des 17 et 21 février, fut replacée sur sa première base. Elle comptait vingt-six académies, et présentait, en y comprenant les élèves des écoles primaires, un total de huit cent vingt-cinq mille sujets. A ce grand bienfait de l'enseignement uniforme, M. Carnot, ministre de l'intérieur, proposa de joindre le bienfait plus étendu de l'éducation primaire; système imaginé en Angleterre par les docteurs Bell et Lancaster, essayé en France par M. Herbault et le chevalier Paulet, et applicable à deux millions d'individus. L'exemple des États-Unis cités par le ministre est déterminant : « Quand « les Américains, dit-il, désignent l'emplace- « ment d'une ville et même d'un hameau, leur « premier soin est d'amener un instituteur en « même tems que les instrumens de l'agricul- « ture ; sentant bien, ces hommes de bon sens, « ces élèves de Francklin et de Washington, « qu'il est aussi pressant, pour les besoins de « l'homme, de cultiver son intelligence, que de « défricher la terre, de couvrir ses maisons et « de se vêtir. »

Le régime de l'université, réduit sous le Roi aux usages civils, reprit avec l'Empereur les

formes militaires de son institution. Plusieurs membres se retirèrent; et, sur le refus que fit M. de Lacépède de la dignité de grand-maître, ce fut M. le duc de Plaisance qui l'occupa.

Il y eut peu de changemens dans la situation des académies. Le plus remarquable, outre l'unité des quatre académies française, des sciences, des belles-lettres et des arts, fut dans l'augmentation de cette dernière, dont le nombre, primitivement de vingt-huit, fut porté à quarante. On eut pour but, dans cette amélioration, de réparer la perte de l'ancienne académie de peinture et de prévenir son rétablissement.

Un trait qui peint l'époque singulière dont nous nous occupons, est l'ardeur emportée, le dévouement sans mesure de presque toutes les écoles à la cause qu'elles croyaient nationale, et dont on leur avait dit que Napoléon serait le vengeur. Dans les colléges comme sur les carrefours, au sein des villes opulentes comme sous l'orme des hameaux, la jeunesse, l'adolescence avaient reçu le choc d'une sorte d'électricité militaire et civique. Des femmes et les enfans eux-mêmes se défendaient mal de cette contagion. Partout le roulement du tambour troublait le calme dont les muses ont besoin pour allaiter leurs nourrissons. Il n'y avait plus d'écoliers; on ne comptait que des soldats aussi empressés

de négliger leurs instituteurs que d'obéir à leurs officiers.

Ce fut même autant pour alimenter cet instinct martial que pour récompenser la valeur qui en est la suite, que l'Empereur donna des Étoiles-d'Honneur à quelques élèves de l'école polytechnique, qui, avec ceux de l'école vétérinaire d'Alfort et une élite de la garde nationale, avaient si vaillamment défendu Paris. Il est à remarquer qu'une fraction des écoles de médecine et de droit refusa formellement de seconder, même de ses vœux, les changemens qui s'opéraient, tandis qu'une portion y adhérait avec transport. Les séminaires paraissaient consternés.

N'oublions pas non plus qu'au nombre des moyens employés par le gouvernement pour donner à l'esprit du moment une direction toute militaire, il faut compter les encouragemens prodigués au chevalier David pour son admirable tableau des *Thermopyles*, et mieux encore l'exposition de la *Bataille de Marengo* par Carle Vernet; vaste et savante composition, où les artistes étudieront la grandeur des plans, le développement des lignes, le balancement des groupes, la science consommée de la perspective, le jeu, pour ainsi dire magique, de l'air, de la lumière et des élémens, et surtout le grand dessin des chevaux et l'agencement pit-

toresque des personnages. La foule de guerriers que ce chef-d'œuvre rassemblait sans cesse, y admiraient notre gloire, et se retiraient en jurant de l'augmenter ; ils ont tenu parole à Waterloo.

§ 5. *Cultes.* Dans un rapport fait aux chambres par M. Carnot, ce ministre dit en substance que, « le clergé ayant été, sous le gouvernement royal, mis dans une situation qui l'exposait à dévier des principes, les émigrés se flattaient de parvenir à dépouiller les propriétaires des biens nationaux, quoique les ventes eussent été ordonnées par une longue suite de lois, auxquelles il avait été dérogé sur des points importans, ce qui donnait l'assurance que l'ancienne législation serait successivement détruite ; qu'avec ce point d'appui, les émigrés regardèrent comme leur principal moyen celui de présenter les acquéreurs de domaines nationaux comme des spoliateurs, et de chercher, sous ce rapport, à troubler les consciences ; que, ce moyen dépendant principalement de la part que le clergé voudrait y prendre, les curés et les desservans furent circonvenus par les promesses les plus flatteuses ; que, dans la persuasion d'une prochaine rentrée dans leurs biens, ils ont méconnu la règle de conscience confirmée par le pape, portant que les acquéreurs ne devaient point être troublés dans leurs propriétés ; qu'entraînés

loin des principes religieux par la plus perfide impulsion, et sans comprendre qu'ils allaient encourir la haine de leurs paroissiens propriétaires, ils ont pris une part active au mouvement politique, et qu'à ce titre, ils sont devenus odieux, non-seulement aux acquéreurs, mais aux militaires que le sentiment de la gloire, qui a couvert beaucoup d'excès de la révolution, attachait à cette révolution qui avait investi de propriétés la plupart de leurs parens. » Le ministre, après avoir observé que la situation des finances n'avait permis au Roi de s'occuper qu'une fois du clergé, en portant à 200 fr. les indemnités de 150 que l'Empereur avait accordées aux desservans, annonce la confirmation de cette ordonnance, et passe à la situation de la France relativement à Rome et à l'église. Il établit que « la fin des difficultés avec la cour pontificale était, depuis longtems, dans le vœu de l'Empereur, ainsi que le prouvent les négociations réitérées à Rome, à Savonne et à Fontainebleau; que, malgré le vœu du clergé pour l'union des deux autorités sous le régime royal, quelques évêques non démissionnaires troublaient, par leur insoumission au pape, et pour leur intérêt particulier, la tranquillité de l'église; que ces évêques ont osé rejeter le concordat, regardé par le pape comme le plus grand service rendu par l'Empereur à

la religion; que ce discord a arrêté le cours des négociations, que le retour de l'Empereur facilitera, puisque, d'après le nouveau système de l'empire, le gouvernement français n'a plus rien à démêler avec le souverain de Rome, relativement à des intérêts temporels, et que, relativement au spirituel, l'Empereur ne s'écartera pas, comme il ne s'est jamais écarté, du droit public reconnu en France sur ces matières ». Le ministre termine ainsi : « S. M. oubliera que des « plaintes multipliées lui ont été portées contre « des ecclésiastiques, pour avoir manqué aux « devoirs que la religion prescrit envers le sou- « verain : elle est persuadée que le clergé en « général est fidèle aux principes religieux, ainsi « qu'à la foi des sermens qu'il lui a prêtés, et à « la reconnaissance que lui inspirent le grand « bienfait du rétablissement des autels et sa « propre existence. »

Au même moment le clergé, selon l'expression d'un ministre, reprenant avec joie sa croix nouvelle, refusait à l'impie cette touchante prière qui demande au ciel le salut du Roi. Suivant la doctrine qui lui fait dédaigner sa propre existence, quand il s'agit d'être fidèle aux principes religieux, il n'oubliait la reconnaissance qu'en faveur de devoirs plus sacrés envers le légitime souverain; et, tandis qu'on le rappelait

à la foi des sermens, il ne craignit point de violer ceux qu'il avait prêtés à l'usurpateur, pour garder ceux qu'il n'avait pas faits au Roi.

§ 6. *Commerce et Manufactures.* La crise où l'invasion jeta la France, l'inquiétude qu'elle causait à l'Europe, durent produire une incertitude avec laquelle le commerce est incompatible. Tout se borna, dans ses spéculations ralenties, à des projets ou à des espérances. On se flatta qu'une paix honorable et prochaine rétablissant nos relations dans toutes les mers et sur tous les continens, on ouvrirait avec les États-Unis et le Brésil de nouveaux moyens d'échange, de nouvelles sources de consommations. On mit en fait que l'Italie, privée depuis long-tems de toutes communications avec nous, en saisirait, en faciliterait le retour avec d'autant plus d'empressement, qu'une habitude de quinze années lui avait donné le goût des jouissances qu'excitent et que satisfont nos produits agricoles et industriels. En attribuant au nord de l'Europe les mêmes besoins comme les mêmes intérêts, on dut lui supposer les mêmes désirs et les mêmes efforts pour vaincre l'obstacle qui s'opposait à ce qu'ils fussent remplis. C'est ainsi que l'espoir d'une prospérité future consolait un peu de la perte d'un bonheur présent.

Cette perte cependant, loin d'obstruer la cir-

culation intérieure, sembla lui donner plus d'activité. On fit peu d'entreprises genérales, beaucoup d'affaires privées; et ce sont elles en effet qui, pendant la révolution, ont maintenu le poids de l'industrie française dans la balance commerciale de l'Europe. Il est vrai que ce rétrécissement dans les moyens en a amené dans les idées et par suite dans toutes les facultés. Il y a aujourd'hui beaucoup de marchands; de négocians, fort peu; le métier a remplacé la science, et l'esprit mercantile a tué le génie du commerce.

Jamais pourtant le commerce et l'industrie ne reçurent en France d'honneurs plus distingués. Pour la première fois, par l'application d'une théorie empruntée à la Chine par le royaume d'Italie, les manufacturiers et les commerçans furent représentés; et les mobiles, comme les produits de leur industrie, furent assimilés à la propriété territoriale. Cette amélioration, insérée dans l'acte constitutionnel que nous analyserons bientôt, mériterait d'être consacrée dans la charte.

Le conseil s'occupa aussi de la révision d'une partie du code de commerce, modifié selon nos nouveaux rapports avec les étrangers, et plus conforme aux autres parties de notre législation. Il promit également un nouveau tarif de douanes,

approprié à nos besoins et calculé dans le double intérêt de nos importations et de nos exportations. Les chambres devaient résoudre les importantes questions de franchise, d'entrepôt et de *transit;* et le résultat des conférences du conseil et de la législature avec les chambres de commerce eût été un acte de navigation qui, à l'instar de celui de l'Angleterre, aurait assuré les droits du pavillon français, établi nos rapports militaires et commerciaux avec les puissances maritimes, protégé notre marine et notre navigation marchande, et encouragé l'établissement des cabotages et des pêcheries lointaines.

La France agricole et manufacturière trouvait, dans les droits imposés par l'ancien régime, des obstacles à l'emploi de ses produits et à l'écoulement de ses ouvrages ; la révolution l'affranchit de ces entraves ; et c'est à l'esprit de liberté que l'industrie, livrée à tout son essor, doit la supériorité de ses fabrications et leur rang honorable dans tous les marchés de l'Europe. Le mouvement actuel, pour peu qu'il eût des suites heureuses et un succès constant, devait donner à cette supériorité un degré plus élevé encore ; c'est du moins l'opinion du ministre dans le rapport que nous analysons. Aujourd'hui, les manufactures, ralenties par l'anxiété commune, ne subsistaient presque que d'espérances ; un

meilleur avenir leur promettait qu'elles seraient réalisées. Jusqu'à ce que des circonstances plus favorables permissent au gouvernement de procurer à la France les branches d'industrie qui lui manquent, il s'occupait, malgré les embarras politiques et financiers, à cultiver, à faire fructifier celles que nous possédons. De ce nombre sont la fabrication des aciers fondus, la filature de coton dans les numéros élevés, le perfectionnement des mécaniques propres à filer le lin, perfectionnement pour lequel l'Empereur avait proposé un prix d'un million; celui des mécaniques à filer le chanvre et la laine, l'amélioration et la simplicité dans la construction des machines à vapeurs, la fabrication des aiguilles à coudre, etc... La culture de la betterave et la manipulation du sucre que la chimie enseigna d'en extraire, furent encouragées par l'ancien gouvernement impérial; l'empire renouvelé les protégea plus efficacement que jamais. Il en fut de même de l'indigo-pastel que sa confection fait entrer en concurrence avec l'indigo des Indes, ainsi que de la soude factice qui donne tous les résultats qu'on peut attendre de l'état actuel de la chimie.... Les mécaniques pour la filature, le tissage et les apprêts se multipliaient et se perfectionnaient; les ateliers de construction rivalisaient de perfection dans leurs

ouvrages; et ce fut enfin pendant cette tourmente même qu'une nouvelle machine, propre à la fabrication du papier sur des dimensions indéterminées, fut reportée d'Angleterre en France, où elle avait pris naissance. J'en dirai autant de l'extraction d'une substance alimentaire, essayée sur des os par le célèbre Darcet. Ce procédé ingénieux et économique fut sur-le-champ adopté, de manière à ce que les principaux hospices de Paris fussent entretenus par ses résultats.

§ 7. *Administration.* — 1°. *Communes.* On n'a jamais dissimulé que la situation des communes et l'état de leur caisse ne fussent pas florissans; mais c'est à des causes antérieures et étrangères à la révolution du 20 mars qu'on a imputé leur pénurie. Les princes de la maison de Bourbon ayant visité les provinces, on l'attribua en partie à leurs voyages souvent renouvelés, en partie aussi au versement dans le trésor public des deniers provenant de l'aliénation de leurs bois.

Pour suppléer aux recouvremens de l'exercice sur les boissons, le gouvernement se vit contraint de forcer les droits d'entrée et de réduire les octrois. Malgré cet état peu satisfaisant, les communes concoururent aux préparatifs de défense et à la mobilisation des corps d'élite de la garde nationale.

2°. *Hospices et secours.* La loi du 5 décembre, relative à la remise des biens des émigrés, desquels les hôpitaux avaient été dotés, porta dans leur administration un désordre difficile à réparer; néanmoins le ministère impérial s'en occupa. Sa sollicitude s'étendit aux sociétés maternelles, établissemens fondés par l'Empereur même, ainsi qu'aux dépôts de mendicité qui auraient trouvé, dans le produit des centimes additionnels de 1813 et 1814, des ressources efficaces.

3°. *Travaux publics; travaux de Paris.* Napoléon reparaît, et les travaux recommencent. Les belles routes des Alpes, le pont de Turin, celui de la Doire, les écluses d'Ostende, le bassin maritime d'Anvers, sont des réponses à ceux qui disent que la spoliation était le but de nos conquêtes. Maintenant la France va recueillir seule les fruits de ces travaux, dont l'exécution est une source de prospérités.

Au sein de l'appareil guerrier qui se déploya pendant l'interrègne, le prudent économiste remarquait avec plaisir un appareil moins menaçant. Le vaste édifice des greniers de réserve se terminait: on poussait avec activité les travaux de la bourse; on achevait la restauration de la métropole; on reprenait celle de l'église de Saint-Denis; on assujétissait à un meilleur plan

la construction du temple de la Madeleine; l'hôtel des postes, celui des affaires étrangères occupaient des bras nombreux; et, sur divers points de l'empire, les ouvriers s'apercevaient du retour du grand entrepreneur. Pourquoi fallait-il qu'on répétât de tous côtés que tant de beaux édifices allaient être cimentés avec du sang?

4°. *Mines.* De nos mines, dont les produits se montent à plus de quatorze cent mille quintaux métriques, le gouvernement espérait tirer de sûrs et abondans moyens d'attaque ou de défense; l'expérience prouverait bientôt si nos aciers fondus peuvent remplacer ceux que nous tirons du dehors.

SECTION II. — ÉTAT MILITAIRE.

A peine Napoléon eut-il ressaisi les rênes de l'empire, qu'on le vit déployer, pour l'organisation de la guerre, cette activité prodigieuse et incontestée, dont les développemens nous furent jadis si glorieux et si funestes, mais que la position extraordinaire où il venait de se placer semblait rendre indispensables.

L'Europe en armes marchait de tous les points contre la France. De la mer à Chambéry et sur toute la ligne des Pyrénées, les soldats d'une

coalition formidable menaçaient d'une prochaine irruption. Cent cinquante mille hommes en Italie, cent mille sur le Rhin composaient le contingent de l'Autriche; la Russie en faisait marcher deux cent dix mille dans cette même direction, tandis qu'une réserve de cent quatre-vingt mille se tenait cantonnée dans les environs de Manheim, et que l'hetman Platow commandait un corps de soixante-dix mille cosaques attaché aux diverses armées. Les forces de la Prusse, formant l'avant-garde des alliés, se montraient en première ligne au nombre de cent mille hommes. Celles de l'Angleterre, réunies aux troupes belges et hollandaises, formaient un corps de quatre-vingt mille. Les Bavarois, réunis au corps de l'archiduc Charles; les Wurtembergeois, à ceux du grand-duc de Bade, des princes d'Armstadt et des princes médiatisés, présentaient un effectif de quarante mille combattans, auxquels il fallait joindre trente mille Suédois, vingt mille Danois, douze mille Piémontais et cinquante mille Espagnols. Le corps français, rassemblé en Belgique, et les volontaires, réunis à Bruxelles sous les ordres du duc de Berry, grossissaient cette armée de vingt-quatre mille hommes. Total, un million soixante-six mille.

A la tête de ces forces combinées, les sou-

verains alliés avaient placé des généraux depuis long-tems célèbres, dont quelques-uns, à la vérité, ne s'étaient jamais mesurés avec Bonaparte, mais dont plusieurs avaient pu apprendre de lui-même les moyens de le battre. C'étaient, pour l'Autriche, le prince de Schwartzemberg ayant sous ses ordres le feld-maréchal duc de Bellegarde, les généraux Frimont, Bianchi et Vincent; pour la Russie, le grand-duc Constantin ayant sous ses ordres les généraux Barclay de Tolly, Sacken et Langeron; pour la Prusse, le prince Blücher, les généraux Kleist, Yorck et Bulow : le commandant en chef des forces anglaises était le duc de Wellington; et les généraux divisionnaires, lord Béresford, le comte Greenham et le prince Frédéric d'Orange. Le prince royal de Suède devait commander son contingent, dont une partie avait débarqué à Hambourg; et, quant au corps français, placé sous les ordres du prince de Condé, il comptait à la tête de ses phalanges les maréchaux Victor et Marmont, et, dans ses lignes, les généraux Dupont, Dessoles, Maison, Lions et Aubry : alors le duc de Feltre tenait le portefeuille de la guerre.

Les déclarations du congrès, en date des 13 et 25 mars, avaient mis Napoléon Bonaparte hors de toutes relations civiles et de la loi des

nations; le Roi de France avait pris l'initiative de cette proscription peu précise, par une proscription formelle. D'après sa retraite, ce monarque avait publié, sous diverses formes, différens écrits dont le double objet était de rappeler à la modération ceux que le prestige des événemens en avait écartés, et de porter l'effroi dans l'ame de leurs séducteurs. Louis pensait en roi, mais il s'exprimait en père. Les souverains imprimaient à leurs manifestes des formes plus tranchantes; et leurs généraux, en s'énonçant avec la franchise de leur noble métier, n'oubliaient point la dignité de leur mission. Tous se présentaient comme les libérateurs de la nation, comme les défenseurs de l'indépendance de l'Europe, tremblant de retomber sous le joug de son fier oppresseur. En promettant de respecter la France, son intégrité et ses droits, c'était contre cet oppresseur seul qu'ils réunissaient leurs efforts et dirigeaient leurs coups.

Mais dans l'état actuel des choses et dans la disposition des esprits, il était bien difficile, il semblait même impossible que la nation séparât de ses intérêts, et conséquemment de sa défense, celui que les circonstances avaient fait son chef. L'attaque paraissait individuelle, et pourtant la défense fut générale. On ralliera toujours les Français aux mêmes drapeaux, lorsqu'au lieu

d'opinions qui les divisent, on leur parlera de l'honneur qui les réunit.

Napoléon eut donc pour lui une majorité imposante, quand, au nom de l'indépendance publique, qu'on pouvait craindre de voir compromise, il sollicita des secours pour la protéger. Quarante jours suffirent pour déployer l'appareil immense sur lequel nous allons jeter un rapide coup-d'œil.

Le Roi avait jugé convenable de réduire l'armée; l'Empereur la rétablit sur ses anciennes bases. Différens rappels adressés aux braves de toutes armes furent entendus; ces braves se rallièrent rapidement à leurs aigles, et l'armée offrit bientôt une masse imposante et des fronts respectables. Les différentes armes furent mises dans une proportion relativement nécessaire, et les forces convenablement réparties; toutes les branches du service ayant reçu une impulsion nouvelle, elles prirent une direction plus précise, et surtout une prodigieuse activité.

L'armée française qui, en avril 1814, se composait de plus de six cent mille combattans, avait été réduite, en moins d'un an, à cent soixante-quinze mille. Du 20 mars à la fin de mai, elle s'éleva à près de trois cent quatre-vingt mille. Cette masse, toute composée d'anciens soldats, n'admettait aucun homme au-dessous de vingt

ans, de manière à laisser intactes toutes les ressources du recrutement. Par l'activité de cette dernière mesure, on croyait avoir prouvé qu'elle porterait, dans une progression démontrée, les forces de ligne à un effectif de cinq cent mille.

Quatre cent dix-sept bataillons de grenadiers et de chasseurs d'élite de la garde nationale, encadrée elle-même dans trois mille cent trente-un bataillons, tous composés d'hommes de vingt à quarante ans, étaient destinés aux garnisons des places et aux réserves déterminées dans le plan de défense des frontières. Cette élite, dont deux cent quarante était effective, dès les premiers jours de mai, devait produire un peu moins de quatre cent mille hommes. La garde nationale régulièrement organisée, mais exclusivement destinée à la défense municipale, présentait, dans ses trois mille cent trente-un bataillons, deux millions deux cent cinquante-quatre mille citoyens-soldats, ce qui, loin d'embrasser, *dans un immense coup de filet*, la population entière de la France, comme on l'a prétendu, donne à peine la moitié de sa population militaire.

A cette armée citoyenne, il fallait ajouter douze mille canonniers de la garde nationale, répartis dans différentes places et complétement organisés.

Le total des forces françaises était donc de plus de neuf cent mille hommes, dont plus de sept cent mille étaient sous les drapeaux dans le courant de mai : le reste marchait rapidement pour les rejoindre.

Afin d'accélérer l'organisation du personnel, on rétablit tous les régimens sur l'ancien pied; ceux d'infanterie qui, de six et huit bataillons, avaient été réduits à trois, reçurent leur complément d'origine ou une augmentation de circonstance. Les états-majors employèrent quatre cent quatre-vingt-douze officiers-généraux, dix-sept cent trente adjudans-commandans et aides-de-camp, onze cent quatre-vingt-neuf commandans d'armes, etc. Les places les plus importantes reçurent des gouverneurs et des commandans. La formation des bataillons d'élite de la garde nationale, et la création de trente-six bataillons de tirailleurs, tant à Paris qu'à Lyon, firent employer deux cent trente colonels, quatre cent soixante chefs de bataillon et quatre cent soixante adjudans-majors. Nombre d'officiers en retraite furent rappelés pour servir dans les places. Enfin l'Empereur acheva de se gagner l'armée, en assurant à la classe des sous-officiers la moitié des sous-lieutenances vacantes, et en remettant en vigueur l'alternative de l'élection et de l'ancienneté. C'est l'exécution d'une loi de 1795, et à

peu près la mesure proposée aux chambres par M. le général Augier.

La garde impériale, rétablie par décret du 13 mars, et entièrement réorganisée, se composait de vingt-quatre régimens d'infanterie, cinq régimens de cavalerie, de plusieurs corps de gendarmerie, d'artillerie, de génie, de train, et offrait une masse de plus de quarante mille hommes.

L'état de paix avait fait abandonner les travaux des arsenaux, suspendre ceux des forges et des poudreries, et réduire à moitié la fabrication des armes. Les troupes d'artillerie et du train avaient subi une diminution proportionnelle.

Dès le 21 mars, tout le service de l'artillerie fut réorganisé. Cent batteries furent complétement montées et placées en ligne aux différentes armées. On acheta vingt mille chevaux du train et des équipages. Les escadrons du train d'artillerie furent quintuplés. Les manufactures d'armes triplèrent leurs produits. En deux mois, quatre-vingt mille fusils furent réparés; on en disposait cent vingt mille autres. Des armes furent fournies aux cinquante-six bataillons de militaires en retraite et qui avaient repris du service, à cent mille anciens soldats rappelés sous les drapeaux, et aux cent cinquante mille de gardes nationales mises en activité. Les armes destinées aux

autres gardes nationales mobilisées furent déposées dans les places où elles devaient se rendre.

Dix ateliers d'armes avaient été organisés à Paris : ils employaient six mille ouvriers. On y fabriquait, on réparait quinze cents fusils par jour, et l'on présageait l'augmentation progressive de ce nombre jusqu'à trois mille, à mesure que les ouvriers se formeraient dans ce genre de travaux. Suivant ce calcul, on devait avoir, avant la fin de l'année, plus de deux cent mille fusils; les manufactures en fabriqueraient trois cent mille, et la réserve des magasins serait de plus de six cent mille.

Cent cinquante places ou forts qui défendent les frontières furent armés et approvisionnés en munitions de guerre.

Les côtes avaient été armées et les compagnies de canonniers gardes-côtes réorganisées sur un meilleur pied.

Vingt places dans l'intérieur furent mises en état de défense, armées et approvisionnées.

La fabrication des poudres redoubla d'activité, et des approvisionnemens de salpêtre furent faits pour en confectionner d'énormes quantités.

Les arsenaux reprirent et multiplièrent leurs travaux; ils mirent en état tous les équipages d'artillerie de campagne, de place, de siége et de pont, nécessaires à la défense commune.

Des travaux, entrepris et exécutés en moins de deux mois, mirent dans un état respectable toutes nos places de guerre : celles de première ligne durent être négligées, par suite du traité qui resserrait la France dans ses anciennes limites ; celles de troisième et quatrième lignes avaient été mises au simple entretien. On restaura celles dont les fortifications étaient abandonnées ; on fortifia les villes ouvertes et les positions les plus importantes des frontières. Ces travaux, poussés avec une étonnante rapidité, mirent Soissons, Laon, Lafère, Saint-Quentin, Guise, Château-Thierry, Vitry, Langres en état d'opposer une vive résistance. On travailla même à la défense de Châlons, Reims, Dijon. Les Vosges, le Jura, l'Argonne, déjà fortifiés par la nature, reçurent encore toutes les défenses de l'art : la population entière exécutait ces travaux sur tous les points.

Paris et Lyon offrirent tous les moyens de résister aux plus grands efforts de l'ennemi : cinq à six mille ouvriers furent occupés dans chacune de ces villes ; et nous aurons l'occasion de décrire en détail et d'examiner les fortifications de la première, auxquelles travaillèrent de nombreux tirailleurs-fédérés, la garde nationale, et surtout les braves de la vieille garde.

Avec ce système de défense générale, l'on fit

marcher les précautions particulières qui semblèrent, je ne dirai pas les plus justes, mais les plus importantes : les soldes de retraite, accordées aux émigrés ou aux Vendéens, furent supprimées ; on rétablit les succursales de l'Ecole militaire, et des arrangemens furent adoptés, pour que le paiement des troupes n'éprouvât ni difficultés, ni diminutions, ni arriéré. En attachant ainsi l'armée par le lien de l'intérêt, on avait en outre la certitude de continuer à compromettre le souvenir du gouvernement royal, auquel on reprochait aussi une mauvaise gestion dans les dépenses de la guerre.

Tandis que les victoires de l'armée française, après avoir reculé nos frontières, les couvraient ou les défendaient successivement, la garde nationale demeura dans une sorte d'inaction ; elle en sortit aux jours du péril, et montra aux ennemis, poussés vers notre centre, ce que peut le zèle de l'honneur échauffé par l'intérêt de la propriété. Cette garde, vraiment citoyenne, renfermait dans son sein les élémens d'une organisation méthodique, dont le Roi n'avait pu s'occuper, et dont le gouvernement impérial s'empressa de tirer parti. Comme nous venons de le dire, deux millions deux cent cinquante-quatre mille trois cent vingt gardes nationaux, encadrés dans trois mille cent trente-un ba-

taillons, reçurent une organisation militaire complète, à la solde près. Des bataillons de grenadiers et de chasseurs furent dirigés de toutes parts, mais uniquement commis à la défense des places, des postes fermés, des défilés retranchés. Indépendamment de ces bataillons, de nombreuses compagnies furent formées dans toutes les places, dans toutes les villes fermées et nouvellement retranchées, et dans les principaux chef-lieux. Toutes les écoles spéciales, tous les lycées, beaucoup de colléges organisèrent des compagnies de canonniers exercés par des officiers d'artillerie. Le nombre de ces canonniers volontaires s'élevait à vingt-cinq mille, en y comprenant les dix-huit compagnies des artilleurs de Paris.

Une partie considérable de la population en état de porter les armes ne se trouvait point, aux termes des lois, comprise dans la garde nationale, et n'en montrait pas moins la volonté de concourir à la défense commune; elle demandait des armes et une organisation régulière. Le gouvernement les lui accorda, et d'anciens officiers formèrent les cadres nombreux de ces nouveaux bataillons réunis sous le nom de *volontaires-fédérés* ou de *tirailleurs de la garde nationale*.

Telles étaient, par aperçu, les forces que

la France, dans une attitude militaire, pouvait opposer aux agressions imminentes des coalisés. Malheureusement pour ceux qui entreprirent ce système universel de résistance, l'habillement et l'équipement des gardes nationales éprouvèrent de nombreuses difficultés, levées à la fin par des moyens d'administration dont on fut redevable au zèle des préfets. Quant à l'armement, partout il fut opéré avec aisance, et surpassa même l'espoir de ceux qui y voyaient le premier instrument de leur salut.

SECTION III. — POLICE GÉNÉRALE.

Je représenterais la police sous la figure de Mercure précédant la Justice et armé d'un caducée doué de la faculté de voir, de pressentir même, de deviner quelquefois et de frapper rarement. Les tribunaux languissent; ils pourraient presque s'endormir, tant que la police veille; et c'est surtout dans ces crises terribles qui décident du sort des états, que l'influence de cette administration peut les perdre ou les sauver. La couronne du monarque peut être alors dans le carnet d'un espion.

Le dernier ministre de la police a laissé, en se retirant, l'idée qu'on peut se former d'un administrateur parfait dans cette partie. J'ai tort de

dire un administrateur, car M. le duc d'Otrante y a montré, dans deux périodes immédiatement successives et nécessairement différentes, ce que peut l'ascendant du génie sur les préventions, lorsqu'il est ennobli par la vertu. Ce grand ministre, qui avait si bien servi la France sous l'Empereur légitime, a eu le courage et le bonheur de la sauver pendant l'usurpation, et depuis il a prouvé sa reconnaissance au Roi, en la lui conservant. Que des lâches, qui lui doivent l'existence, aient épié sa retraite, qu'ils provoquaient, pour dénigrer ses opérations et insulter à sa personne, en cela quoi d'étonnant? Sa récompense est entière, puisqu'à l'avantage d'être outragé par eux, il réunit l'honneur d'emporter l'estime du Roi, les regrets de tous les hommes instruits et la considération des gens de bien.

C'est dans le rapport de M. le duc d'Otrante sur la situation de la France pendant la dictature que je puiserai les élémens de cette portion de mon tableau. Où pourrais-je trouver des touches plus vives, un ensemble plus complet et des déductions plus justes de faits moins contestés?

Si donc l'on en croit le ministre, les ennemis de l'intérieur, à l'époque dont il prétend saisir, sous une face, la physionomie, étaient peu nombreux et peu dangereux. Ils ne s'agitaient que dans quelques départemens; et, dans ceux où ils

avaient le plus de succès, la masse de la population, les désavouant, les rejetant, n'aspirait qu'à s'en séparer.

Avec de l'activité, de l'audace, des instrumens au-dehors, des appuis au-dedans, ils attendaient le moment de réaliser le plan conçu depuis vingt ans, et toujours déjoué, d'unir le camp de Jalès à la Vendée, et d'entraîner la multitude dans cette conspiration, qui s'étend de la Manche à la Méditerranée.

Les campagnes de la rive gauche de la Loire, dont la population est facile à égarer, étaient et sont encore le foyer de l'insurrection qui devait, à l'aide des bandes de la Bretagne, se propager en Normandie, où le voisinage des îles et les dispositions de la côte rendent les communications faciles. Elle s'appuyait, d'un autre côté, sur les Cévennes, pour s'étendre jusqu'au Rhône, par les révoltes faciles à exciter dans la Provence et le Languedoc. Bordeaux était le centre de direction de ces mouvemens.

Ce parti se grossissait de tous les mécontens, de tous les factieux, de tous les ambitieux. En considérant ses élémens hétérogènes, on ne pouvait le qualifier de *royaliste,* qu'en ce sens qu'il était l'ennemi du gouvernement.

Il troublait seul la tranquillité intérieure : il agitait Marseille, où l'esprit séditieux animait

les dernières classes; Toulouse, qui semblait être sous l'influence d'une organisation révolutionnaire; Bordeaux, où fomentaient tous les germes de la guerre civile.

Ce parti, par de fausses alarmes, de fausses espérances, des menaces, des distributions d'argent, avait soulevé les cultivateurs enclavés entre la Loire, la Vendée et l'Océan. On y débarqua des armes et des munitions. D'anciens noms, des hommes nouveaux irritèrent l'hydre de la rébellion, dont les ravages ne furent point réparés par les succès partiels de notre armée.

De l'autre côté de la Loire, des bandes désolaient le Morbihan, quelques parties d'Ile-et-Villaine, des Côtes-du-Nord et de la Sarthe; elles envahirent plusieurs villes, arrêtèrent les marins et les militaires rappelés, désarmèrent les propriétaires, se grossissaient de recrues forcées, pillaient les caisses publiques, dispersaient les administrations, menaçaient les fonctionnaires, s'emparaient des diligences, saisissaient les courriers et interceptaient les communications.

Dieppe, le Havre étaient agités par la sédition. Dans la 15e. division, les bataillons de milice furent formés avec difficulté. On opposait aux mesures commandées par les circonstances une résistance condamnable, ou une force d'i-

nertie plus difficile à vaincre. Caen fut troublé deux fois, et des bandes s'insurgèrent dans le département de l'Orne.

Tous les écrits qui pouvaient décourager les faibles, enhardir les factieux, ébranler la confiance, diviser la nation et jeter de l'opprobre sur son gouvernement; ce que les ministres étrangers publiaient contre la France, ce que les écrivains de parti composaient, sorti des presses de la Belgique et des imprimeries clandestines de la France, se colportait impunément par le défaut de lois répressives et l'abus de la liberté de la presse.

L'Empereur, inébranlable dans la modération adoptée par son gouvernement, attendit la convocation des chambres pour opposer des mesures légales à ces manœuvres; rejetant des lois nées dans des circonstances analogues, et qu'une politique vulgaire aurait pu appliquer aux circonstances présentes. La sienne comprit que les mesures les plus terribles étaient usées, et n'avaient pas même la puissance de la menace. Avec la même apparence, les dangers avaient une autre cause.

La révolution française ne fut point suscitée par l'excès de tyrannie; mais le gouvernement qui la provoqua, orgueilleux et faible, ne sut pas en tirer avantage. Elle n'était le résultat ni

du fanatisme religieux, ni de l'ambition des grands, ni des complots de quelques conspirateurs. Fruit lent et préparé des lumières, elle fut entreprise dans des vues de justice et d'ordre, jusqu'à l'instant où les fureurs d'une opposition insensée obligèrent les fondateurs à mettre leur ouvrage sous la garde de la multitude. Dès-lors le but fut manqué; la révolution dévia, aucune force humaine n'aurait pu arrêter ce torrent: il fut de la sagesse d'en suivre ou d'en adoucir la marche; et, quelque opinion qu'aient nos contemporains de cette époque, la postérité jugera que ceux qui, alors, sauvèrent de la fureur des partis et de la tyrannie des factions l'honneur français, l'indépendance nationale et la liberté publique, ne manquaient ni de courage ni de vertus.

Tout alors était exécutable, tout se faisant par le peuple; tout s'excusait par l'état d'anarchie. Aujourd'hui, la majorité n'est point purement numérique; son opinion se forme sur celle des gens calmes et éclairés. On ne rêve plus aux chimères politiques; c'est la liberté civile et la jouissance de ses droits que réclame la presque universalité des Français. Plus d'abstractions; on veut une liberté positive et pratique, fondée sur des lois usuelles et garanties par l'opinion et la moralité du gouvernement.

Les moyens révolutionnaires de l'anarchie ne conviennent donc plus.

L'Empereur, d'ailleurs, ne voulait pas renouveler l'effroi de ces mesures; il ne voulait pas même généraliser l'emploi de l'autorité militaire, et l'avait assujétie au pouvoir civil qui se trouve en majorité dans les commissions de haute police. Le général de l'armée de la Loire avait seul reçu des pouvoirs extraordinaires pour les pays en insurrection, parce qu'il faut répondre à la guerre par la guerre.

Cependant une nouvelle situation amenait le besoin d'une législation nouvelle. La liberté individuelle ne saurait être la même dans toutes les situations de l'état. Qu'on se pénètre de cette vérité : tout danger de l'état oblige de suspendre la liberté individuelle; tout cas d'agression intérieure et de troubles civils force chaque citoyen à faire le sacrifice momentané d'une partie de sa sûreté personnelle, afin que le gouvernement ait le moyen de garantir la sûreté générale. Plus on veut que la liberté soit pleine et entière pour un peuple, plus il faut admettre d'exceptions pour les cas extraordinaires, exceptions qui sauvent les principes, puisqu'emanées de la puissance législative, elles ne peuvent tirer leur sanction que de la loi, et ne sont employées qu'au maintien de l'ordre.

La difficulté roule sur trois points : l'emprisonnement, le délai pour dénoncer le prévenu, le jugement d'accusation.

Pendant les troubles civils, s'ils coïncident avec une guerre étrangère, les atteintes portées à la sûreté de l'état multiplient les emprisonnemens. Les uns sont prêts à se jeter dans les rangs des rebelles ; d'autres, par l'union d'intérêt avec les leurs, embauchent pour eux des partisans. On imprime, on débite, on fait circuler des écrits pernicieux. Il faut punir ces manœuvres ; il faut surtout en arrêter le cours.

S'agit-il de les dénoncer ? les arrestations, sur les indices les plus graves, ont découvert de mauvais citoyens ; mais où est la preuve de leur culpabilité ? Les retenir, c'est violer les lois ; les relâcher, c'est recruter la guerre civile.

Autre embarras dans la mise en accusation. La trahison a mille nuances ; on peut faire beaucoup de mal dans cette lâche carrière et se dérober à la possibilité d'une accusation légale. On révèle alors aux complices les moyens du succès, et on assure à tous l'encouragement par l'impunité.

La liberté de la presse, qui a précédé nos institutions, en garantit la durée ; elle est le concours de toutes les lumières pour arriver à l'expression de toutes les volontés ; mais, par

l'abus qu'on en peut faire, on vicie l'esprit public, on le fausse, on ébranle une autorité sage et légitime, et onaffermit celle qui ne l'est pas.

Tous les peuples ont eu des lois sévères contre les libellistes; la loi des douze Tables les punissait de mort. Comme il n'y a point de crimes qu'on ne puisse commettre ou provoquer par des écrits, il paraît qu'on doit traiter ceux qui invitent à la sédition comme des actes séditieux. Écrire, c'est agir; en Angleterre, où les lois pour réprimer les abus de la presse sont d'autant plus sévères que cette liberté y est plus illimitée, on prend le crime, non dans le contenu de l'ouvrage, mais dans l'acte volontaire de l'avoir écrit. Le seul caractère de la liberté de la presse, c'est qu'aucun obstacle n'arrête la publication d'aucun écrit; mais c'est précisément parce que l'auteur a usé de son droit, qu'il est tenu de répondre du dommage qu'il a causé, ou des délits dont il s'est rendu coupable.

D'après cet exposé, ajoutait le ministre, les chambres reconnaîtront que des mesures énergiques sont nécessaires. La partie de l'empire où l'on remarque le plus d'agitation, les départemens où l'insurrection a éclaté, ceux où se forment des bandes armées, doivent être déclarés en état de siége. Mais l'énergie n'est pas l'exagération, et la force ne consiste pas dans

l inutile violation des principes. Il est toujours dangereux d'affaiblir dans l'opinion l'horreur que doit inspirer la guerre civile, en faisant considérer les hommes qui la fomentent comme des persécutés qui s'arment pour leur sécurité personnelle.

Ainsi les chambres, considérant que la masse des habitans des pays insurgés veut et désire la paix, que d'autres ont été égarés par des suggestions mensongères, ouvriront la porte au repentir et ne frapperont que l'obstination sanguinaire.

La liberté personnelle n'a pas été jusqu'ici suffisamment respectée : il est résulté des atteintes qu'on y a portées une inquiétude générale, un mécontentement secret, un affaiblissement réel et progressif du pouvoir ; car le pouvoir ne commande pas toujours l'obéissance : l'obéissance est au contraire la mesure et la limite du pouvoir ; elle résulte, chez les peuples civilisés, de l'assentiment des citoyens.

SECTION IV.—AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

§ 1er. *Déclarations du Congrès.* Les puissances réunies au congrès de Vienne ayant appris, le 11 mars, par le prince de Talleyrand, que Napoléon, débarqué en Provence le 1er. du même mois, se flattait de marcher, par une invasion,

à la conquête du pouvoir, elles suspendirent sur-le-champ toute espèce d'affaires, renouvelèrent leur alliance individuelle, commune et respective, et publièrent la déclaration du 13, qui plaçait Napoléon hors des relations civiles et sociales, et, comme perturbateur du repos du monde, le livrait à la vindicte publique.

Le conseil-d'état, sur le rapport analytique que le duc d'Otrante lui fit de cette pièce, la considéra d'abord comme apocryphe. Il déclara ne pouvoir admettre dans sa rédaction ni la vraisemblance morale ni l'authenticité des documens officiels. Il jugea, autant par induction que par quelques renseignemens, à la vérité assez équivoques, qu'elle était l'ouvrage de la légation française à Vienne, et trouva une analogie frappante entre l'esprit de cet acte et celui de l'ordonnance du 9 mars qui proscrivait Bonaparte.

C'est sous ce dernier point de vue que la commission du conseil examina cette production, où la légation française débute par provoquer à l'assassinat de Napoléon.

La commission, partageant l'opinion du ministre, établit que les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et de l'Angleterre n'ont pu signer un acte que les souverains et les peuples s'empresseraient de désavouer.

On y refuse le titre d'Empereur et les formes respectueuses à celui auquel les puissances les avaient conservés par un traité solennel. A ces titres mêmes, quelque faible que soit la population gouvernée par lui, il en était le souverain, et conséquemment l'égal des puissances les plus imposantes par le nombre de leurs sujets et l'étendue de leur territoire; il n'était donc pas justiciable de ces puissances.

L'oubli de ces principes n'a rien d'étonnant, quand il est manifesté par quelques ministres à qui leur conscience reproche plus d'une trahison, et chez qui la crainte a produit l'emportement.

Par là, ils ont voulu arrêter la marche de Napoléon et abuser le peuple français sur les vrais sentimens des puissances; mais cette nation brave et généreuse se révolte contre tout ce qui porte le caractère de la lâcheté et de l'oppression. L'assassinat provoqué contre Napoléon ne trouvera de bras, pour l'accomplir, ni dans la majorité des Français qui applaudissent à l'entreprise de l'Empereur, ni dans les Italiens, les Belges, les riverains du Rhin et les nombreux peuples de l'Allemagne qui prononcent son nom avec un souvenir respectueux.

Les peuples de l'Europe sont éclairés : ils jugent les droits de Napoléon, les droits des

princes alliés, ceux des Bourbons. Ils savent que, la convention de Fontainebleau étant un traité entre souverains, sa violation ne pouvait amener qu'une guerre ordinaire, dont le résultat ne peut être, quant à la personne, que d'être vainqueur ou vaincu, libre ou prisonnier; quant aux possessions, de les conserver ou de les perdre, de les diminuer ou de les accroître.

Cependant qu'a fait Napoléon? Il s'est montré modéré, généreux, protecteur envers ceux-là même qui avaient dévoué sa tête à la mort. Quand il a parlé au général Excelmans marchant vers la colonne qui suivait de près Louis-Stanislas-Xavier (le Roi), au général comte d'Erlon qui devait le recevoir à Lille, au général Clausel qui allait à Bordeaux, où se trouvait la duchesse d'Angoulême, au général Grouchy qui marchait pour arrêter les troubles civils excités par le duc d'Angoulême, partout enfin des ordres ont été donnés par l'Empereur, pour que les personnes fussent respectées et mises à l'abri de tout danger.

La violation du traité de Fontainebleau, ratifié par le gouvernement français, n'est imputable qu'à ceux-là même qui la reprochent à Napoléon. Ce traité a été violé par les puissances alliées et par la maison de Bourbon; premièrement, en ce qui concerne l'Empereur

Napoléon et sa famille ; secondement, en ce qui touche les intérêts et les droits de la nation française.

(Nous continuons de rapporter, comme historiens, ce que nous ne pourrions admettre ou rejeter, qu'après l'avoir discuté comme politiques. Antérieurement même à ce narré, nous avons exposé une partie des assertions qui le composent ; mais ces assertions sont-elles des faits constatés ou des impostures diplomatiques? C'est ce que décidera le lecteur, après avoir médité sur ce que nous devons raconter et ce que nous ne pouvons pas garantir.)

1°. L'Impératrice Marie-Louise et son fils, loin d'obtenir des passe-ports et une escorte pour se rendre auprès d'un père et d'un époux, en ont été écartés par la violence.

2°. La sûreté de l'Empereur et de sa famille était garantie ; cependant des bandes d'assassins ont été dirigées contre elle et contre lui, à Orgon, en Corse, à l'île d'Elbe, en France.

3°. Les duchés de Parme et de Plaisance étaient donnés à Marie-Louise, à son fils, à leurs descendans ; ils en sont privés par suite d'une intrigue ourdie, au nom et dans l'intérêt des Bourbons, par le prince de Bénévent ; intrigue qui a valu ces états à l'ancienne reine d'Etrurie.

(Ces états viennent d'être rendus à l'archiduchesse, par l'acte du congrès du 9 juin dernier; mais les souverains s'en sont réservé la reversibilité).

4°. Un établissement devait être accordé au prince Eugène; il n'a rien obtenu.

5°. L'article 9 du traité de Fontainebleau contenait, en faveur des braves de l'armée, des stipulations sur le *Monte-Napoléone*; l'Empereur avait réservé, sur le domaine extraordinaire et sur les fonds restant de sa liste civile, des moyens de récompenser ses serviteurs et les soldats qui s'attachaient à lui : tout a été enlevé ou refusé par les ministres des Bourbons.

6°. La conservation des biens meubles et immeubles de la famille de l'Empereur a été stipulée par l'article 6; elle a été dépouillée des uns et des autres, en France, par des brigands armés; en Italie, par la violence des chefs militaires; dans les deux pays, par les séquestres et les saisies.

7°. Deux millions pour l'Empereur, deux millions et demi répartis aux membres de sa famille, étaient garantis par les puissances, et devaient être payés par le gouvernement français; ils ont été constamment refusés.

8°. L'île d'Elbe avait été cédée à l'Empereur Napoléon en toute propriété; et, sur des com-

plots supposés et des craintes chimériques, on voulait l'en dépouiller et le reléguer à Sainte-Lucie ou à Sainte-Hélène.

Quand le contrat solennel, sur la foi duquel l'Empereur avait délié la nation de ses sermens, était violé; quand son existence politique, celle de sa famille, sa liberté, sa vie même étaient compromises, que devait-il faire? Devait-il attendre qu'en achevant cette violation, on le séparât de son épouse, de son fils, de ses serviteurs? Il se fût résigné à ce cruel sacrifice, si le bonheur de la France en eût été le prix. C'était pour l'assurer, pour lui éviter les horreurs de la guerre civile, qu'il lui avait rendu les droits qu'il tenait d'elle, et qu'il lui avait laissé le droit de se choisir un nouveau chef. Il espérait, pour la nation, la conservation de ses droits acquis par vingt-cinq ans de révolution; il attendait du gouvernement la garantie de tous les intérêts nouveaux.

Loin de là.... (Ici sont énoncés les griefs imputés au gouvernement des Bourbons; griefs, dont le principal est l'oubli de la souveraineté de la nation, et du principe sur lequel se fonde, en France, depuis un quart de siècle, la législation politique et civile: nous avons analysé les autres ailleurs). C'est dans ces circonstances, continue le rapport, que Napoléon a quitté l'île

d'Elbe : tels sont les motifs de sa détermination. Loin d'apporter la guerre, il est venu prévenir ou arrêter celle qui éclatait contre les acquéreurs de domaines nationaux, contre les hommes du tiers-état humiliés par les nobles, contre les protestans, les Juifs ou les hommes des cultes divers, persécutés par l'intolérance, le fanatisme, le faux zèle, l'hypocrisie et la superstition.

Il est venu pour délivrer la France, et a été reçu comme libérateur.

Il est arrivé presque seul ; il a parcouru deux cent vingt lieues sans obstacles, sans combats, et a repris, sans résistance, et au milieu des acclamations générales, le trône délaissé par les Bourbons qui, dans l'armée, dans leurs maisons, dans les gardes nationales, dans le peuple, n'ont pu armer personne pour essayer de s'y maintenir.

Après avoir été choisi trois fois, désigné, pour la quatrième, par cet accueil, que veut Napoléon ? Ce que veut le peuple français : l'indépendance de la France, la paix et la liberté intérieures, la paix avec tous les peuples, l'exécution du traité de Paris du 30 mai 1814.

Rien n'est donc changé en Europe, si les puissances, loin d'accorder des secours qui ne sont pas demandés, revenues à des sentimens de justice, reconnaissent, dans la nation, le droit de

reprendre un monarque et de se donner une constitution et des lois; si ces mêmes puissances, qui ne souffriraient pas que la France s'immiscât dans leurs affaires intérieures, ne prétendent pas s'immiscer dans la forme et dans les détails de notre gouvernement; si ces mêmes puissances enfin ne forcent pas la France, occupée à préparer un nouveau pacte social, de se distraire pour défendre, comme elle l'a fait en 1792, sa volonté, son indépendance, sa liberté et le souverain de son choix.

§ 2. *Relations diplomatiques.* A la première nouvelle de l'invasion, toute communication de l'Europe avec la France fut suspendue. Napoléon, placé hors des protocoles de la diplomatie, le fut aussi hors des usages de la civilisation. La déclaration du 13 mars fut bientôt suivie du traité du 25, par lequel toutes les puissances co-contractantes du traité de Paris s'engagèrent à ne déposer les armes que quand elles auraient renversé la nouvelle puissance de l'usurpateur. Toutefois, elles ajoutaient à l'acte de cette coalition, renouvelée pour la cinquième fois, la déclaration de respecter, dans l'adoption des formes intérieures d'un gouvernement, et dans le choix libre du chef qui devait l'exercer, l'indépendance et l'honneur du peuple français.

Le ministre des affaires étrangères écrivit aux

ambassadeurs de France, aux ministres et aux résidens étrangers; les ambassadeurs quittèrent leurs légations; les ministres ne répondirent point.

L'Empereur souscrivit une lettre autographe aux souverains qui refusèrent de la recevoir. Les courriers qui en étaient porteurs furent même arrêtés, eux et les dépêches qui renfermaient des négociations proposées. On assure que ces négociations, qui sont restées secrètes, présentaient aux puissances européennes des conditions respectivement avantageuses; elles furent dédaignées.

Le duc de Vicence présenta alors à l'Empereur un premier tableau de la situation de l'Europe relativement à la France : nous allons réduire ce tableau à un rapide croquis.

En Angleterre, sur l'invitation du prince-régent, obligé de soumettre les intentions du gouvernement à la délibération des Communes, on ordonna une augmentation de forces sur terre et sur mer. Les hostilités furent commencées, sans déclaration ni explications préalables, par la capture d'un chasse-marée à la hauteur de Cordouan et par la prise de la frégate *la Melpomène*.

L'Autriche rappela la landwehr, licenciée depuis peu; elle ouvrit un nouvel emprunt pour

faire face au discrédit de son papier-monnaie, et de fortes colonnes marchèrent pour aller renforcer les corps nombreux rassemblés en Italie. A la vérité, l'entreprise de Murat remplissait alors toute la presqu'île ; mais on supposait, avec beaucoup de vraisemblance, que cette entreprise concourait avec celle de Bonaparte.

Toutefois on représentait la première comme une précaution aussi légitime qu'indispensable, pour observer et prévenir les événemens qui, après avoir légitimé son trône, menaçaient de le renverser : à cet effet, le Roi de Naples avait cru devoir marcher en avant et prendre des positions militaires dans les provinces romaines pour couvrir ses propres états.

Les mouvemens de la Prusse redoublèrent d'activité ; partout les cadres se remplirent et se complétèrent ; on accorda la franchise de la poste aux officiers naguère réformés et rappelés subitement.

En Sardaigne, l'occupation de Monaco, place que, d'après les anciens traités et celui de Paris, doit seule garder la France, indiqua des intentions hostiles.

L'Espagne, sur la demande du duc et de la duchesse d'Angoulême, ordonna qu'une armée se porterait sur la ligne des Pyrénées.

Des rassemblemens de troupes de diverses

nations, des débarquemens nombreux de troupes anglaises eurent lieu dans les Pays-Bas. Ce qui prouva mieux encore l'accession du souverain de ce nouveau royaume à la confédération générale, ce fut qu'à Tirlemont, un corps de prisonniers français, venant de Russie, fut retenu par ses ordres.

Sur tous les points de l'Europe à la fois, on se disposait, on s'armait, on marchait; et ces grands armemens, contre qui étaient-ils dirigés? « Sire, dit M. de Caulaincourt, c'est V. M. que « l'on nomme, mais c'est la France qu'on me- « nace.... Le véritable but que les puissances « étrangères puissent se proposer, serait donc « l'épuisement, l'avilissement de la France; « et, pour parvenir à ce but, le plus sûr moyen « serait de lui imposer un gouvernement faible « sans énergie ... »

Un second rapport du même ministre acheva de donner, de la situation de l'Europe avec la France, l'idée la moins rassurante.

Quatre grandes puissances nous menacent: l'Angleterre, nôtre ennemie naturelle et constante, qui veut détruire le principe de notre force continentale et de notre force maritime; la Russie, qui joue aujourd'hui sur le continent le rôle que la France a joué durant quinze ans, craint de perdre la domination ou de la partager:

elle ne veut point qu'il existe à l'occident de l'Europe un gouvernement assez fort pour balancer ou limiter son ascendant sur les états intermédiaires; la Prusse, monarchie militaire fondée par Frédéric, destinée, par l'esprit de ses institutions, à être un état conquérant, et uniquement occupée à étendre ses limites, afin d'engloutir ensuite tous les territoires situés dans ses immenses embranchemens; la Prusse ne voit d'avenir pour elle que dans la ruine de la nation énergique dont l'existence seule oppose un mur d'airain à ses usurpations; l'Autriche, dont la Russie presse les flancs sur une ligne immense, et que la Prusse seule ose déjà braver, cédant à l'empire des circonstances, sous lesquelles un état du second ordre est seul excusable de fléchir; l'Autriche marche contre la France, comme pour augmenter le triomphe du cabinet de Pétersbourg et s'attacher elle-même à son char.

Ces quatre puissances entraînent naturellement avec elles tous les états qui touchent leur territoire ou qui se trouvent sur leur passage... Pour appuyer ces efforts, la trésorerie de Londres se dispose à salarier les combattans. Indépendamment des cinquante mille hommes effectifs que le cabinet anglais s'engage de tenir sur pied,

il fournit les fonds nécessaires pour l'entretien séparé de cent mille hommes de troupes russes et allemandes.... Et quels motifs donnent les puissances pour justifier de si dispendieux apprêts ? Tout se réduit à dire que le titre de l'Empereur à régner sur la France n'est point *légal*, parce qu'il ne plaît pas aux puissances de le reconnaître pour tel... Du reste, la modification apportée par l'Angleterre au traité du 25 mars prouve, dans la volonté de simplifier le but de la guerre, que les puissances n'entendent point imposer à la France un gouvernement particulier, ce qui présente à celle-ci la personne de l'Empereur, comme séparée de la cause du peuple français.... Et pourtant cette declaration est signée des plénipotentiaires de Louis XVIII!..... N'existerait-il pas des vues secrètes contre l'intégrité de notre territoire ? Les puissances ne se sont-elles pas reproché d'avoir signé le traité de Paris ; et ce regret, transformé en espoir, par la désorganisation intérieure de la France, la dissolution de son armée, qui présentaient le territoire français comme une proie propre à fournir de riches moyens d'accommodement, ce regret n'a-t-il pas suspendu les arrangemens ? Aujourd'hui, sous un prétexte spécieux, ce projet se cache ; mais pour des yeux exercés, il perce. Il serait déjoué pour

jamais, s'il n'était consommé à l'instant. C'est là le vrai motif qui porte à en précipiter l'exécution. Puisque le peuple français et son chef ont déclaré vouloir se renfermer et dans les limites du territoire actuel et dans celles que le traité de Paris assigne à la politique française, il est dérisoire de prétendre que les alliés n'ont d'autre intention que de combattre un principe, un système, un homme, lorsque cet homme, ce système, ce principe sont circonscrits dans un espace au-delà duquel ils ne songent point et ne peuvent songer à s'étendre.... Cependant la guerre ne peut plus être douteuse; depuis plusieurs mois les préludes ordinaires se multiplient de toutes parts sur tous les points de nos frontières, sur les mers, comme sur le Continent... Il n'est pas certain que la Suisse, dominée par une influence étrangère, et qui a reçu des alliés une modification à son existence, fasse respecter sa neutralité; la plupart des cabinets secondaires, attachés en apparence au système général de la coalition, reçoivent de leurs dispositions personnelles et de leurs intérêts particuliers une multitude d'impressions variées... Naples, sur le retour duquel on pouvait compter, n'a pu soutenir seule une lutte généreuse, mais trop inégale... Tous les cabinets sont, ou paraissent contre nous... Les Améri-

cains seuls restent les sincères amis et les fidèles alliés de la France. . .

SECTION V. — MARINE.

De cent deux vaisseaux de premier rang et cinquante-trois frégates, armés de soixante mille marins, dont se composait notre marine au mois de mars 1814, trente-un vaisseaux et douze frégates ont disparu; il reste aujourd'hui soixante-onze vaisseaux et quarante-une frégates.

On réunit, on réorganise les équipages dispersés; les ports sont dans l'état où ils étaient en 1813; celui de Brest a été agrandi et assaini; à Toulon, le bassin dégradé, des chantiers avariés ont été restitués au service, et l'on doit admirer les difficultés vaincues dans la création du port de Cherbourg, où commence une nouvelle erre pour nos opérations navales.

Le sol de la France fournit à sa marine presque tout ce qui lui est nécessaire; nos constructions sont les plus parfaites de l'Europe. En conservant nos avantages, occupons-nous de les accroître, et bientôt notre système maritime perfectionné replacera la marine française au rang de notre situation géographique. La vigueur de nos institutions, le courage et l'honneur français, surtout l'accroissement successif de nos forces na-

vales, nous permettront d'entrevoir le terme de la tyrannie de l'Angleterre, et de rivaliser du moins avec une puissance qui, dans le développement de sa marine, dépense annuellement quatre cent cinquante millions.

CHAPITRE III.

« OBÉISSEZ *aux puissances !* » C'est ce précepte de saint Paul que l'histoire citera, quand elle aura à justifier les ennemis de Bonaparte qui, au lieu de conspirer patriotiquement contre son usurpation, se résignèrent patiemment à la supporter. A cette époque de la période dictatoriale, ils affectaient, les uns une adhésion si complette, les autres une nullité si absolue, qu'on eût pu croire la France soumise et non subjuguée. Il est vrai cependant que cette apparente docilité n'était, dans la masse, qu'une immobilité résistante, et, dans une nombreuse légion d'adversaires, que beaucoup de malice déguisée par beaucoup d'adresse. Cette malice s'exhalait tour à tour en caricatures satiriques et en piquantes épigrammes, en brochures volumineuses et en feuilles légères, en graves discussions et en futiles couplets. Toutefois cette

petite guerre qui se faisait dans les salons, si ses escarmouches s'élevaient assez pour inquiéter la puissance, ne descendait pas dans les rangs inférieurs, où l'enthousiasme chez ceux-ci et le consentement chez ceux-là entretenaient l'espérance et la tranquillité. Dans cette multitude, on ne saurait le taire, le gouvernement du Roi n'avait pas jeté de racines : pour aimer, pour révérer sa personne, il suffit de l'avoir contemplée une fois, et surtout d'avoir, par le touchant spectacle de sa bonté, pressenti l'excellence de ses intentions; mais il y a loin de là à désirer, à vouloir, à défendre son autorité. Indépendamment de ce que certaines classes regardent celle de Bonaparte comme leur ouvrage, il y aura toujours dans ces classes des cœurs qu'enflamment et des yeux que fascinent l'usurpation et la conquête. C'est que ce sont des phénomènes politiques; et la foule qui, sans le comprendre, admire un météore, doit admirer aussi Gengis-Kan et le préférer à Marc-Aurèle.

Relativement à Bonaparte d'ailleurs, outre la profonde et ineffaçable trace qu'avait laissée, en mal comme en bien, son ancienne renommée, on observait dans sa nouvelle route une allure tout à fait inusitée. On eût dit que les flots de la terrible révolution qui le détrôna avaient, en renversant son empire odieux, entraîné son des-

potisme; le tyran avait disparu, le prince populaire se montrait pour la première fois. Que le principe de son pouvoir soit légitime ou illégal, que l'exercice en soit discuté par la raison et disputé par la politique, ce sont des controverses qui partagent rarement la masse des sociétés; son opinion est un sentiment, et le souverain qui convient à ses goûts est souvent le plus légitime. Dans le cas actuel, d'ailleurs, l'on voyait groupés autour de Napoléon des personnages depuis long-tems recommandables; des hommes d'état du premier ordre formaient ses conseils; des généraux illustres commandaient ses armées; l'élite des administrateurs secondait, par tout l'empire, le succès de sa restauration; en faut-il plus, il en faut beaucoup moins pour convaincre, pour entraîner. A la vérité, sur cet horizon brillant et agité, des tonnerres lointains se faisaient entendre; les bruits de la guerre menaçans en Belgique étaient répétés par les échos de Paris, et Paris lui-même et toute la population française répondaient à leurs menaces par des défis plus prononcés. Tandis que le gouvernement dissimulait, par des négociations qui échouaient toujours, ce que sa situation diplomatique avait de pénible, d'humiliant et de précaire, il rassemblait en hâte, il organisait avec précipitation tous les élémens des combats; chaudement se-

condé en cela par l'ardeur du peuple, par le dévouement du soldat, par le désir commun de punir l'ennemi qui les avait opprimés.

Cet embrasement des esprits augmenta bientôt par les nouvelles qu'on recevait d'Allemagne, de la Belgique, de Bordeaux, de la Vendée. Les journaux du Rhin, la correspondance des espions, les renseignemens des voyageurs firent connaître le nombre et la position des armées ennemies; ceux de la Belgique permirent de deviner ce qui se passait dans les conseils du Roi. Plusieurs proclamations de ce prince avaient pénétré et circulaient en France: le gouvernement de l'Empereur en publiait même quelques-unes par intervalles; et ces actes, où un père excusait, mais où un monarque menaçait, jetaient dans l'opinion des mouvemens contraires. En général on les lisait avec intérêt; mais quand, à côté du nom tout français des Bourbons, on voyait les noms barbares d'un Hongrois ou d'un Cosaque, le cœur se serrait; et la baïonnette, déja abaissée aux pieds du Roi, se relevait pour servir l'usurpateur.

Quant aux provinces de l'ouest et du midi de la France, on apprenait sans inquiétude, et, s'il faut le dire, avec quelque satisfaction, que la guerre civile commençait à les infester. Dans ce mal extrême, les uns voyaient une épreuve salu-

taire, les autres un remède spécifique. On suivait de l'œil les progrès de la Rochejaquelein dans la Vendée, ceux de M. le duc d'Angoulême dans le midi. Les amis de la cause royale avaient placé leur juste confiance dans le nom et mieux encore dans la bravoure de ce prince. Ils admiraient encore plus le mâle courage et l'intrépide activité de *Madame*, dont la seule présence eût dû préserver Bordeaux, et qui arracha des éloges au dictateur lui-même. Toutefois, lorsque la retraite du duc de Bourbon, la fuite de la princesse et la capitulation du duc d'Angoulême eurent révélé la faiblesse ou la timidité d'un parti, l'audace ou la force de l'autre, le premier comprit qu'en conservant ses espérances, il fallait ajourner ses succès; le second, qu'il était décisif de brusquer les siens.

Pour donc utiliser cet avantage double, mais peut-être momentané, le gouvernement resserra tout à coup son ressort; il en concentra l'action, et lui imprima, avec la trempe révolutionnaire qui, selon lui, le fortifiait, l'appareil guerrier qui le fit craindre. Alors se montra la dictature dans toute son énergie, dictature menaçante toutefois et non sanglante, qui épouvanta sans frapper, et réduisit à l'obéissance sans rien coûter à l'humanité. L'empire, divisé en sept préfectures de police, reçut aussi dans

ses vingt-trois arrondissemens militaires autant de commissaires généraux investis de tous les pouvoirs. Les lois des assemblées nationales contre les Bourbons furent remises en vigueur, et l'on adopta contre leurs adhérens des mesures de surveillance ou d'exil. Un serment, prescrit par un sénatus-consulte du 28 floréal, fut renouvelé; et, puisque l'histoire ne doit rien taire, et que la postérité doit tout savoir, ce serment d'obéissance aux constitutions et de fidélité à l'Empereur fut prêté par l'universalité de ceux dont on l'exigea, quelles que fussent d'ailleurs leurs opinions. D'autres dispositions de détail furent adoptées selon les localités, les circonstances et les individus; mais, quelles qu'aient été ces dispositions, il est juste de constater que si elles furent indulgentes, cette indulgence s'étendit dans l'exécution, et que si elles étaient sévères, l'application en tempéra la sévérité.

Des épisodes variés concouraient à l'intérêt de ce drame de l'usurpation et alimentaient la curiosité. Tantôt la réconciliation de l'Empereur avec quelques ennemis privés, qu'on avait crus implacables, ouvrait le champ aux conjectures; tantôt l'arrivée de ses frères, de l'un surtout également renommé par son républicanisme, ses talens et sa courageuse opposition, faisait soutenir de

nombreux paris. On s'occupait du mémoire qu'un ancien ministre avait naguère adressé au Roi, et l'on s'étonnait de sa pénétrante hardiesse; on courait au matin consulter le thermomètre de la bourse, et au soir celui de l'opinion dans un fameux café. Les revues continuaient aux Tuileries, les promenades civiques dans les rues, les groupes dans les promenades. La guerre de plume bigarrait toujours les correspondances et égayait les salons; mais, aux pamphlets clandestins d'un parti, ses adversaires répondaient par une polémique sérieuse et quelquefois par des libelles caractérisés. Les portefeuilles d'un amateur se gonflaient de caricatures plaisamment mordantes; ceux des artistes recueillaient les hommages qu'un burin précoce adressait à l'Empereur; son nom était raillé dans les salons, et maudit dans les cabinets; il était vanté dans les chaires évangéliques, proclamé dans les camps, chanté par le laboureur et dans les ateliers.

Ce fut dans ces circonstances que l'attitude toujours plus hostile de l'Europe détermina le gouvernement à faire fortifier la France et Paris. En quelques jours, des essaims d'ingénieurs couvrirent de lignes et firent hérisser de redoutes tous les endroits qui pouvaient les recevoir. Les plaines obtinrent des fortifications régulières; on tira parti du terrain dans les loca-

lités difficiles. Les passages, les défilés furent gardés par la triple défense de leur position naturelle, des ouvrages de l'art, et de leurs garnisons. Des têtes de pont furent construites, des travaux d'embouchure et de gué furent appropriés, des batteries nombreuses et bien servies couronnèrent le sommet des montagnes, protégèrent leurs gorges, et partout firent respecter les dégagemens et les retraites de leurs ravins. La belle position devant Lyon devint imposante et terrible par les grands travaux dont on la chargea : les Vosges, le Jura, l'Argonne, naturellement redoutables, présentèrent un aspect plus formidable encore. Partout la population se portait à la défense commune: toute l'extrême frontière du Nord et de l'Est était couverte de travailleurs; et cette ardeur de la province, quoique bien modérée dans la capitale, suffit pour couvrir son côté septentrional de fortifications respectables. Pourtant il ne faut point omettre que ces fortifications, dont la première redoute se liait avec Vincennes et la dernière à Chaillot, ayant pour centre le canal de l'Ourcq, couvert en avant par les travaux de Saint-Denis, d'Aubervilliers et par la digue du canal qui joint Saint-Denis à la Villette, et protégé en arrière par le mamelon de Montmartre; fortifications qui, sur une ligne de plus de trois

lieues, enveloppaient les derrières du faubourg Saint-Honoré, et chargeaient d'ouvrages Mousseaux, Montmartre, les hauteurs de Belleville, de Ménil-Montant et la butte Saint-Chaumont; il ne faut point omettre, disons-nous, que ces efforts de l'art, qui ajoutaient si favorablement aux avantages d'une excellente disposition naturelle, devenaient beaucoup moins utiles par cette disposition même, que ne l'eussent été des travaux plus circonscrits sur l'autre rive de la Seine. La localité protectrice en effet sur la rive droite, réclame pour la gauche les plus grandes indemnités de l'art. Toute la plaine de Montrouge découvre le flanc méridional de la ville; et ce fut justement ce côté que l'Empereur refusa de garantir, persuadé, malgré les observations de M. Carnot, que jamais l'ennemi n'attaquerait par là. Lors du second siége, il y avait à peine quelques lignes d'ébauchées.

Ce fut aussi vers cette époque que s'organisa le système des fédérations. On nommait ainsi des réunions de citoyens, d'abord non armés, armés ensuite, n'importe de quelles armes, lesquels formaient une sorte de corporation, distincte de la population et de la garde nationale, régie par des réglemens particuliers, assujétie à un service extraordinaire, et dont le double objet était de prêcher la liberté et de la

défendre. C'étaient des guerriers missionnaires ou des apôtres armés. Je reste convaincu de la pureté de leurs intentions, de l'ardeur de leur patriotisme, du désintéressement même de leur zèle; je ne le suis pas autant de l'utilité de leur institution. Cette *ségrégation* d'avec la masse nationale armée pouvait causer et causa réellement une sorte de rivalité destructive de la fraternité militaire. On ne vit pas, sans quelque effroi, ou du moins sans répugnance, que les mêmes hommes qui annonçaient l'évangile de l'indépendance pussent appuyer leurs argumens de la logique des baïonnettes. Enfin ce mélange de discussions et de règles, de discipline et d'examen, d'obéissance et d'opposition, déplut aux vrais amis de la patrie, qui sont aussi ceux de l'ordre et des lois; ils craignirent que cette innovation, véritablement dictatoriale, ne caractérisât la licence et ne provoquât le retour du despotisme par le déchaînement de l'anarchie. Le parti qu'on adopta à Paris d'adjoindre les fédérés aux bataillons réguliers de la garde nationale, en qualité de tirailleurs, neutralisa les abus auxquels, involontairement sans doute, et par la nature même de leur institution, ils se seraient livrés. La fédération bretonne, destinée à balancer l'influence des insurrections vendéennes, fut la première : celles de Bourgogne,

de Champagne, du Rhône, de Lorraine, de Bordeaux, du Poitou, du Maine, obtinrent beaucoup de célébrité ; et l'Empereur encouragea peut-être avec trop peu de retenue le zèle des Parisiens fédérés, en recevant leurs sermens dans une revue solennelle et en leur accordant des armes.

CHAPITRE IV.

Il y a deux sortes de constitutions : les unes, que j'appellerai traditionnelles, sont les fruits du tems et le résultat de l'expérience. Plus usuelles que positives, elles n'ont d'existence que par la pratique, et sont d'autant plus respectées, que leur dispositif est moins connu. C'est de ce vague antique qu'elles tirent la considération qui les environne; espèce de préjugé magique qui forme la religion politique des états et s'affaiblit à l'examen. Telle fut la constitution qui gouverna la France, depuis la fondation de la monarchie, et qui varia sans cesse avec elle, constante seulement dans l'institution salique qui réglait la succession au pouvoir et à la propriété.

Les dernières racines de la féodalité embarrassaient les avenues du trône, lorsqu'une révolution fut faite pour les extirper. L'élite de la

France, convoquée pour cette besogne difficile, à laquelle le désordre des finances avait fourni l'occasion, trouva, dans cette occasion même, le remède à ce double mal. Les états-généraux qu'elle composait n'étaient-ils pas le type du système représentatif, comme les parlemens en étaient l'image? Quand le monarque demandait des tributs à ses peuples, eût-il osé les exiger, ses agens en eussent-ils tenté la perception, sans le consentement des cours parlementaires? et si celles-ci, enveloppées d'une inflexibilité populaire, opposaient aux désirs du gouvernement une résistance forte et opiniâtre, quelle ressource restait à ce dernier? Le depotisme ou les états. Ceux de 89 trouvèrent donc les esprits préparés à une institution, qui était moins une innovation conseillée par la philosophie, comme on le dit tous les jours, que l'extension d'un droit reconnu par la politique. A la vérité, cette extension, au lieu de s'appliquer exclusivement au vote de l'impôt, enveloppa toutes les autres branches de la législation. Mais le simple bon sens ne dit-il pas que celui qui paye a le droit incontestable de connaître par soi ou par son fondé de procuration, non-seulement le motif pour lequel il paye, mais les affaires qui entraînent ces frais? De cet argument vulgaire, naît le gouvernement représentatif; et c'est en

l'organisant que les états-généraux, devenus assemblée constituante, nous ont fait connaître la seconde espèce de constitution. Celle-ci, positive et théorique, renferma ce que les constitutions non écrites avaient transmis d'utile, auquel on ajouta ce que les lumières actuelles rendaient indispensable. Les droits de l'homme social servirent de base à la nouvelle institution politique, qui ne fut que l'emploi fixe de cette abstraction. L'égalité civile, la liberté politique, civile et individuelle furent déclarées. L'état personnel et relatif des membres du corps social fut précisé, celui des membres du corps politique fut fixé par la séparation, la distribution et la balance des pouvoirs, chacun de ses pouvoirs ayant reçu, dans sa définition grammaticale et dans son acception politique, des limites invariables. La souveraineté, c'est-à-dire la collection des volontés particulières appliquées à la Chose générale, fut proclamée nationale; et son exercice, c'est-à-dire la formation de la loi, qui est l'expression de la volonté publique, fut attribué à des représentans. Ces représentans étaient un corps législatif et le Roi. Ce corps législatif, formant l'assemblée nationale, était nommé par un corps intermédiaire entre le peuple, dont il tenait le pouvoir électoral, source de tous les autres, et les corps élus pour exercer ces pou-

voirs. L'assemblée nationale créait la loi, soit de son propre mouvement, soit sur la proposition du Roi ; mais la loi, pour être exécutable, exigeait le consentement royal, appelé *sanction*. Au Roi seul appartenait l'exécution de la loi, pouvoir suprême exercé par des ministres individuellement responsables. Des magistrats élus à tems par le peuple, et institués par le Roi, administraient la justice civile et criminelle ; celle-ci n'avait d'action qu'après un jugement de pairs qui, sous le nom de *jurés*, déclaraient le fait et l'intention. L'administration intérieure était confiée à une hiérarchie d'agens, élus à tems par le peuple, pour exercer, sous l'autorité du Roi, les fonctions administratives. La force publique était instituée pour défendre l'état à l'extérieur, pour protéger l'ordre dans l'intérieur. Les relations étrangères appartenaient au Roi, qui préparait et déclarait la guerre, et souscrivait, avec la ratification du corps législatif, les traités de paix, d'alliance et de commerce. C'était au corps législatif seul qu'appartenaient la délibération et l'assiette périodique des contributions. La nation renonçait aux conquêtes. Par son droit imprescriptible de changer sa constitution, elle instituait une assemblée, dont la mission expresse et exclusive serait de la réviser, d'après le principe et le mode établis. Les co-

lonies étaient réglées par une constitution particulière. Celle-ci, par des dispositions expresses, instituait la royauté, réglait la succession, organisait la régence, en empruntant à la constitution traditionnelle ce que l'expérience avait consacré, et en le fortifiant par ce que la raison des siècles, qui est aussi une expérience morale, montrait alors de plus avantageux. Aucun pouvoir établi par cette constitution n'avait le droit de la changer dans son ensemble ni de la modifier dans ses parties. Elle avait préludé à ces déterminations par la suppression préliminaire de la noblesse, de la pairie, des distinctions et des priviléges féodaux; et, après avoir aboli de droit le régime, que chaque jour anéantissait de fait, elle fonda le régime nouveau sur l'égalité civile et par la liberté sous la loi.

Tel est l'esprit de cette constitution de 91, pour la conquête de laquelle, la révolution fut entreprise, et qui en effet eût terminé la révolution, si l'hypocrite opiniâtreté de la résistance n'eût de nouveau justifié la nécessité de l'attaque. Plusieurs crises révolutionnaires éclatèrent; chacune d'elles, en amenant une constitution, renversa la précédente; mais toutes reproduisirent, avec des modifications plus ou moins appropriées, cette constitution de 91, immortelle par sa mort même. Celle de 93 n'offrit

guère qu'une théorie démocratique. L'acte de 95 présenta, dans la division anglaise de la législature, une amélioration sensible, conservée depuis, mais avec un changement notable dans la constitution de l'an 8 et dans le sénatus-consulte qui instituait le gouvernement impérial. Ce changement qui donnait l'initiative de la loi au conseil d'état, sa discussion au tribunat et son vote au corps nommé improprement législatif, n'aurait pas mérité le blâme des meilleurs publicistes, si, par un coup de despotisme, le chef de l'état n'eût provoqué la suppression du tribunat. Le sénat, chargé de conserver la loi, détruisit le corps qui coopérait le plus à sa formation; et, dès-lors, l'on put prévoir que, malgré les trophées qui cachaient nos ruines, ce vaste et bizarre édifice de l'empire français exigerait, au moins sous le rapport politique, une ample réforme. Cette réforme, facilitée par le retour du Roi, fut introduite par ce prince lui-même, devenu, quant à cet important objet, l'organe de la nation, comme une révolution inopinée l'en rendait le chef. Aussi, malgré les lacunes qu'on y remarque et les améliorations qu'on y désire, la charte remplit-elle les vœux de l'opinion, avide d'une liberté dont jusqu'alors le gouvernement avait amplement abusé pour lui-même, mais qu'il n'avait montrée

au peuple qu'en perspective. On y applaudit surtout à la division de la législature en trois branches, arrangement analogue à celui de la grande charte anglaise, et qui, par l'introduction des élémens combinés de la démocratie, de l'aristocratie et de la monarchie dans la faculté législative, constitue le véritable gouvernement représentatif. Nous allons remarquer que cette sage combinaison, quoique rendue plus populaire dans son principe, fut conservée dans la constitution que le conseil d'état de l'Empereur présenta à la sanction nationale sous le titre d'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire.*

Ce titre mesquin déplut généralement. On lut, avec moins de défaveur, le préambule par lequel l'Empereur, en même tems qu'il avouait avoir tout fait depuis quinze ans pour organiser un système fédératif européen, déclarait y renoncer, pour ne s'occuper, durant une paix constante, que de fonder en France la liberté politique et y garantir la sûreté individuelle, combinées au plus haut point avec la force et la centralisation nécessaires pour faire respecter par l'étranger l'indépendance du peuple français et la dignité de la couronne. Ces idées élémentaires des principes monarchiques rassurèrent tous ceux qui veulent, pour les citoyens, la liberté sans licence; dans le prince, le pouvoir sans despo-

tisme; chez la nation, l'indépendance sans envahissement.

On a prétendu, et presque tous les auteurs qui ont écrit depuis l'abdication de l'Empereur ont avancé, que cet Acte additionnel conservait les sénatus-consultes, dont l'ensemble forme ce qu'on nommait *les constitutions de l'Empire*. C'est une erreur de fait qu'on peut rectifier par la seule inspection de l'article premier. Que dit-il en effet? Que *nommément* l'acte constitutionnel du 22 frimaire an VIII, les sénatus-consultes des 14 et 16 thermidor an X, et celui du 28 floréal an XII, seront confirmés et maintenus dans celles de leurs dispositions qui ne sont pas modifiées par l'acte additionnel. Or, cet acte constitutionnel de l'an VIII et les sénatus-consultes précités étant les seuls qui eussent été revêtus de l'acceptation du peuple, il fallait bien, pour recevoir des modifications, qu'ils fussent soumis de nouveau à une sanction semblable. Mais tirer de cette mesure, indispensable dans le système donné, la conséquence que l'acte additionnel, loin d'abroger les anciens sénatus-consultes organiques et les décrets impériaux surannés, en confirmait l'existence et l'action, c'est supposer un fait par une intention présumée, et baser sur une hypothèse chimérique une suite de conjectures inadmissibles. La concordance établie

entre les dispositions du nouvel acte et celles des anciens conservés, réduit ces conjectures au néant. Hormis les institutions énoncées par cette concordance, tout le fatras de ces décrets du sénat, circonstanciels et contradictoires, avait disparu avec lui.

S'il était du ressort de l'histoire de discuter, de juger un acte tel qu'une constitution, je voudrais mettre à même les lecteurs d'apprécier celle-ci, en procédant à son analyse par l'examen des droits qui la fondent et des pouvoirs qui l'édifient. Je n'aurais pas de peine à prouver que, renfermant l'esprit et une partie des dispositions des constitutions antérieures et des chartes anglaises, l'acte additionnel présente mieux garantis qu'aucune d'elles, les droits privés, quant à la sûreté personnelle, et les droits nationaux, quant à la liberté politique, comme il coordonne à un meilleur plan les pouvoirs publics, quant à leur équilibre individuel et leur harmonie générale. Il y aurait peut-être quelque courage à démontrer ces vérités, dans un moment où l'acte qui en serait le sujet, est devenu l'objet d'une animadversion d'autant plus ardente, qu'elle est simulée, et lorsqu'il sert de prétexte à des réactions iniques autant qu'inconsidérées. J'aurais même plus qu'un autre le droit de m'expliquer avec franchise et l'espérance d'être entendu.

avec impartialité; car, quoiqu'en thèse générale, j'aie approuvé une partie de l'acte additionnel, comme, sous des rapports plus particuliers, je le jugeais inconvenant et même dangereux, je ne l'ai point accepté. Mais, outre qu'une discussion de cette importance m'écarterait trop du terme auquel je tends, ne la regarderait-on pas comme oiseuse, puisque son objet n'existe plus? Toutefois, la forme de cet objet étant seule détruite et ses élémens subsistant toujours, je ne dirai qu'un mot de l'une, et ne rappellerai des autres que ce qui, de sa nature, peut se combiner diversement, et recevoir, de la faveur des circonstances, une application plus ou moins étendue.

Soixante-sept articles composaient la nouvelle constitution qui, sans le dernier, eût trouvé moins de contradicteurs, ou du moins plus de votans. Cet article qui, au nombre des prohibitions faites par le peuple à ses commettans, plaçait le rappel de la maison de Bourbon au trône, outre qu'il ne pouvait être que réglementaire, même en admettant sa nécessité, cet article devait produire et produisit un double effet sur l'opinion. Dans la haute classe, il excita un mouvement d'indignation profonde, une sorte de révolte morale qui acheva de détrôner l'Empereur parmi elle; une cause bien différente produisit presque, dans les classes moyennes et subal-

ternes, un sentiment semblable. Après avoir vu, depuis un quart de siècle, que leur volonté remplaçait les rois vaincus par la force, elles comprirent ou crurent comprendre que ce dernier mobile n'était pas toujours nécessaire, puisque le premier pouvait en tenir lieu; et, appliquant aussitôt cette doctrine nouvelle à celui qui la leur enseignait, elles se flattèrent de le tenir par elle dans leur dépendance. C'est ainsi qu'une disposition inconsidérée devint fatale à son auteur, sans nuire à ceux qu'elle semblait sacrifier.

Du reste, cet article ne faisait que confirmer les abolitions énoncées par les constitutions anciennes : celle de la noblesse féodale et de ses priviléges, celle des dîmes et droits seigneuriaux, celle de la domination d'aucun culte. On remarqua, dans cette dernière clause, un hommage rendu à l'opinion philosophique qui, non-seulement réclame et impose la tolérance religieuse, mais affaiblit par degrés la croyance antique, dont l'ascendant a cessé d'être universel. Néanmoins, il serait à désirer qu'aux assertions, toujours controversées et jamais résolues, dont s'est successivement composée cette croyance, un génie vraiment religieux substituât une doctrine également pieuse et sociale qui, en ralliant les cœurs au ciel, ne les détachât point de la

patrie, et fut autant éloignée de la superstition aveugle que du desséchant athéisme.

Les dispositions générales de l'acte additionnel présentaient la création, la composition et l'organisation de deux chambres : l'une, formée de pairs héréditaires, n'était point une noblesse, mais une magistrature intermédiaire, fondée sur la propriété et sur le mérite, indépendante par sa nature du pouvoir royal, dont elle pouvait arrêter ou seconder la prérogative, et du pouvoir populaire exercé par la seconde chambre, dont elle devait contrôler les actes et balancer l'influence. Cette deuxième chambre, représentant immédiatement la puissance démocratique, et devant, par son institution, exercer l'opposition tribunitienne, était et devait être nombreuse, et ne recevoir ni de l'âge ni de la fortune de ses membres aucunes limites. On voit que si la charte royale avait donné la première idée de cette combinaison législative, c'était avec des modifications si favorables aux droits nationaux, que le Roi, éclairé par l'expérience, s'est empressé de les accueillir. En effet, la pairie est devenue héréditaire, de temporaire qu'elle était d'abord; et la représentation publique est affranchie, du moins en partie, des obstacles que pouvaient opposer au mérite les anciennes conditions de l'éligibilité.

Quelques-unes de ces conditions, conservées par l'acte additionnel, furent exigées pour l'exercice du pouvoir électoral, le plus important de tous, et celui dont l'organisation est la plus incomplète. Une amélioration notable à ce pouvoir fut qu'au moyen des colléges de canton et par l'addition des légionnaires, le nombre des électeurs pût être porté à près de cent mille; antérieurement, il ne passait pas douze mille.

Les manufacturiers et le commerce virent avec satisfaction que la propriété industrielle n'était plus oubliée dans la représentation. Les amis de la liberté comprirent combien pourrait être respectée celle des colléges électoraux, puisqu'au lieu d'être dirigés par un président de circonstances, ils seraient présidés inamoviblement par un pair indépendant de l'Empereur.

La publicité de la chambre des pairs contenta les libéraux; ils ne virent pas avec autant de plaisir que le gouvernement obtiendrait une double influence, et conséquemment de doubles votes, par le caractère de représentans que pouvaient cumuler les ministres.

On goûta la délibération sur les lois de l'impôt et des levées armées : on observa singulièrement qu'au nombre des impositions, la constitution plaçait les emprunts, les inscriptions au grand-livre et l'aliénation ou l'échange des domaines de l'état.

La responsabilité des ministres ne parut plus illusoire, quand, au lieu de s'exercer seulement sur les crimes de concussion, si difficiles à prouver, et de haute trahison, qui tiennent plus à la personne même du souverain qu'au corps collectif du gouvernement, l'on vit qu'elle atteignait tous actes signés par eux et l'inexécution des lois. Si cette disposition, parfaitement libérale, eût été fortifiée par la solidarité qui, d'ailleurs, ne peut être la conséquence que de l'unité de ministère, le système de la responsabilité eût paru complet; et il le deviendra si, à ce premier bienfait de l'unité solidaire, le législateur de la charte joint celui de soumettre à la responsabilité ministérielle les cas particuliers précisés par une loi.

Dans l'organisation du pouvoir judiciaire, on remarqua deux améliorations : par la première, tous les délits, même commis par des militaires, étaient de la compétence des tribunaux civils; par la seconde, le droit de faire grâce, même en matière correctionnelle, donnait à la clémence du souverain des attributs moins limités et une influence plus paternelle.

L'institution des jurés, maintenue sans condition, donna lieu aux réclamations des personnes également instruites et bien intentionnées. On désirerait en effet qu'une loi, fruit de

l'expérience, tous les jours renouvelée, en conservant ce que cette institution a de salutaire, en assujétit l'exercice de manière à atteindre le plus de coupables et à ménager le plus d'innocens.

L'article 66 qui prescrit les cas où une place ou une partie du territoire peuvent être déclarées en état de siége, et qui ordonne que cette déclaration, pour être efficace, soit convertie en loi; cet article rencontra peu d'opposition.

On approuva sans restriction aussi celui qui, parmi les atteintes que la sûreté individuelle peut recevoir, plaçait l'*exil*, sorte de peine arbitraire, trop fréquente sous un homme tel que l'Empereur, aux yeux duquel le soupçon d'un délit en faisait la preuve, et qui croyait légitimé un acte tyrannique, lorsqu'en le commettant, il invoquait le salut de l'état.

L'article 64 qui concerne la liberté de la presse, cette sanction suprême des garanties, et qui les suppléerait toutes, s'il arrivait qu'elles fussent méconnues; cet article obtint et mérita l'approbation universelle. Plus de censure préalable ni d'examen postérieur; liberté plénière d'imprimer et de publier ses pensées, en les cautionnant de sa signature; responsabilité légalement appliquée par des jurés, même quand le délit ne serait passible que d'une peine correc-

tionnelle : il semble que, dans la rédaction de ces clauses, tout soit prévu pour assurer à la fois la liberté individuelle et garantir l'ordre public.

Voilà ce que le patriotisme put arracher de concessions au génie naturellement despotique d'un homme que son élévation militaire entraînait aussi à l'arbitraire et à la tyrannie. Quelque importantes, quelque nombreuses qu'aient paru ces concessions, de quelque avantage circonstanciel qu'elles aient même été, l'acte qui les renfermait fut accueilli sans contentement et examiné avec des préventions sévères. Des analyses inexactes, d'amères railleries essayèrent de détourner l'opinion du but que lui proposait l'autorité; il fallut, pour ramener un peu les esprits, qu'une controverse s'engageât; et, dans cette polémique, les partisans de la nouvelle constitution eurent évidemment le dessous. Il paraît même que ce fut pour répondre à ses nombreux adversaires, que MM. de Sismondi et de Constant prirent la plume : le dernier, métaphysicien subtil et dialecticien vigoureux, éleva la discussion dans les hautes régions des théories générales; l'autre, historien érudit et publiciste pratique, la ramena à une analyse présente et usuelle : tous deux seraient aisément parvenus à résoudre, en faveur de l'acte additionnel, les

questions dont il était le prétexte, l'occasion ou l'objet; mais la supériorité de leurs talens pouvait-elle effacer l'impression fâcheuse de son apparition? Le jugement qu'on en porta fut une sensation qui, blessant par des côtés différens les divers partis, les accorda dans leur improbation unanime. Les royalistes, comme nous l'avons dit, frémirent indignés; les républicains, qui déjà se fussent difficilement accommodés de l'aristocratie des pairs, ne virent pas sans chagrin que les prérogatives accordées à l'Empereur pouvaient et devaient rouvrir une large voie au despotisme; les constitutionnels blâmèrent, dans la rédaction de l'acte, l'incohérence des matières et le désordre des articles; et tout le monde, en reportant sur le passé un regard d'effroi, crut deviner, aux traces du pouvoir que se réservait Napoléon, et aux moyens qu'il se ménageait de l'étendre, que son caractère n'était point changé.

Le mode indiqué pour l'émission des votes, vicieux au fond et presque dérisoire dans la forme, redoubla les inquiétudes et le mécontentement. Quelle porte n'ouvraient pas aux abus de toute espèce, aux omissions, aux soustractions, aux doubles emplois, aux fabrications mêmes, ces registres présentés dans des administrations publiques, et chez des notaires, dont les fonctions

sont, pour ainsi dire, privées! Qui devait tenir ces registres? Y avait-il une responsabilité pour les tenir, donnait-on une garantie pour les signer? Quelles conditions, soit d'âge, soit d'identité, ou de qualités civiques, fallait-il remplir pour ce dernier objet? Est-ce avec cette légèreté que des citoyens doivent délibérer sur leur sort? Est-ce avec si peu de majesté qu'une nation doit prononcer son vouloir souverain?

Mais pourquoi me servir du mot *délibérer*, puisqu'il ne s'agissait que d'un simple vote affirmatif ou négatif? Contre l'opinion de ceux qui ont jugé que, dans la circonstance actuelle, l'armée était appelée à délibérer, je crois donc que l'émission de son vote n'a nullement contrarié nos lois ni sa discipline : pas plus que la nation, elle n'a ni discuté ni délibéré; elle a dit *oui*, ou elle a dit *non*.

CHAPITRE V.

Rapprochons ici quelques actes, plusieurs circonstances et un certain nombre de faits épars dans l'immensité de ceux qui ont signalé cette époque. Rapide par le peu de tems qu'elle absorba, elle semblerait sans mesure par les évé-

nemens qu'elle a produits. Avant d'arriver à ceux qui ont précipité le dénouement, faisons, parmi ceux qui y ont concouru ou qui l'ont retardé, un choix précis.

Tandis que la France préparait à la fois son armée et sa constitution, que se passait-il autour d'elle? Tous mouvemens dont elle était la cause et l'objet. Une coalition de dix potentats imprimait à dix armées formidables un mouvement simultané dans ses combinaisons variées, d'où résultait une direction identique. Quel était le but de cette direction? Il y en avait un apparent et que je crois réel : le renversement de Bonaparte et la destruction de sa puissance; il pouvait y en avoir un aussi réel, quoique moins apparent : le rétablissement des Bourbons; enfin, il n'était pas impossible qu'un troisième, le moins apparent de tous, fût cependant le plus réel : l'abaissement de la France. S'il fallait en croire la déclaration des alliés, lors de leur première entrée à Paris, ils voulaient, ils disaient être de l'intérêt de l'Europe que la France fût *grande, libre* et *forte;* mais, d'une part, l'empereur Alexandre, organe de sa propre magnanimité, était-il bien l'interprète des sentimens de ses illustres associés; et, de l'autre, qu'entendent-ils par ces abstractions de *grandeur,* de *force* et de *liberté?* Serait-ce la première fois que la

politique aurait donné des mots une définition discordante avec la métaphysique? Ces doutes, que le tems a changés en certitudes, naissaient alors des débats animés qui partageaient non-seulement le parlement britannique, mais Londres, mais l'Irlande, mais toute l'Angleterre. A raisonner d'après des documens sûrs, on savait que le ministère, qui venait de prendre à sa solde les dix à douze puissances du Continent armées contre une, s'était engagé à leur payer en subsides des sommes diverses, dont le total excédait trente-cinq millions sterlings; personne n'ignore pourtant que la quantité de numéraire en circulation dans les trois royaumes n'excède pas trente millions; comment donc expliquer ce qui paraît inexplicable? Par l'émission de billets de l'échiquier répartis aux coalisés et remboursables à la fin de la guerre. Son issue serait-elle malheureuse? Le ministère payait en marchandises coloniales, dont ses magasins sont encombrés depuis quinze ans; et la France éprouvait dans les siennes une baisse considérable, et dans sa balance commerciale une perte réelle. Si, au contraire, cette puissance était vaincue, il ne fallait pas demander qui rembourserait les engagemens de l'échiquier. Et comme, dans cette hypothèse, la France épuisée se libérerait difficilement des dettes contractées par l'Angleterre

pour l'asservir, elle se verrait contrainte d'abandonner, à titre d'ôtages, une ou plusieurs de ses provinces : heureuse encore si, de créanciers remboursés, les détenteurs ne se changeaient pas en spoliateurs politiques! imitant en cela les procédés de Napoléon, qu'ils blâment, quand ces procédés les vexent, et qu'ils ne suivraient alors que par d'utiles représailles. Dans les deux cas, l'Angleterre gagnait ou perdait moins, et la France gagnait moins ou perdait davantage : c'est ce que répondait lord Castlereagh à l'Opposition qui lui criait *la paix!* Vainement ce parti essayait-il de prouver que la constitution nouvelle et l'état purement défensif de la France donnaient, de la bonne foi, ou du moins de la politique de Napoléon, des garanties admissibles; aux argumens de M. Whitbread, à la dialectique de M. Posonby, à l'éloquence de sir Francis Burdett, on répondait : la politique de Napoléon peut être changée, parce qu'en effet les circonstances ne sont plus les mêmes; mais son caractère a-t-il changé, peut-il changer? Dans la force de l'âge, et dans toute la vigueur du caractère le plus énergique, s'il offre aujourd'hui quelques modifications, croyez qu'il se les commande, et que la victoire lui rendrait son premier ressort, retrempé d'ailleurs dans les vengeances d'une longue et profonde humiliation. A ce raisonne-

ment, tiré de la marche habituelle des choses et d'une certaine connaissance mécanique du cœur humain, l'on répliquait : Napoléon, de l'aveu de ceux même qu'il a faits ses ennemis, est un personnage extraordinaire, dont toutes les actions, même les plus criminelles, tendent à la renommée dans les générations présentes et dans la postérité. Pour remplir de son nom l'univers actuel et futur, il fera tout, même le bien; ou plutôt indifférent sur les notions du juste et de l'injuste, il commet le crime sans perversité, comme il pratique la vertu sans mérite. Pourvu qu'il imprime à ses actes le cachet d'une originalité inouïe, et que la renommée publie partout qu'il est un homme extraordinaire, il est satisfait. La gloire, ou du moins la réputation qui en est l'ombre, altère cette ame ardente; et ses jouissances, violentes dans leurs délices, peuvent seules l'assouvir. Or, le même motif qui lui fit concevoir et tenter jadis la fondation du grand empire par la confédération de l'Europe, dont l'assujétissement n'était que le moyen, doit l'entraîner aujourd'hui vers un moyen opposé. L'opinion, dont dépend tout orgueilleux, repousse avec une égale horreur les chaînes du despotisme, fussent-elles d'or, et les palmes de la victoire, si elles sont teintes de sang; l'opinion, cette maîtresse des maîtres du monde, exige d'eux la paix

et la liberté : la paix, fondée par la justice et scellée par la bonne foi ; la liberté, appuyée sur les lois : à ce prix, l'opinion leur promet la gloire et l'immortalité. — Mais ce raisonnement ne guérissait pas les plaies encore récentes que la Russie, la Prusse et l'Autriche avaient reçues à Austerlitz, à Friedland, à Jéna; elles devaient croire, elles crurent l'Empereur incorrigible; et la coalition, organisée sur une ligne de trois cents lieues, commençait à s'ébranler.

C'était dans les plaines de la Belgique que s'établissait le centre de ses forces, dans cette Belgique, souvent le gage et presque toujours le théâtre des combats : provinces ouvertes, campagnes fertiles, dont la position et le produit tentent d'avides voisins, et qui essaient en ce moment d'échapper à l'ambition ou à la cupidité, en confiant leur indépendance au voisin le plus intéressé de tous à la protéger.

La Suisse, disait-on, maintenait la sienne, en déclarant sa neutralité : aux premières menaces, c'était l'intention des républicains, dont une partie admire la France, dont une autre chérit son propre repos ; bientôt, je ne sais par quelle intrigue, la chance tourna ; et l'influence des petits cantons, toujours défavorables à Bonaparte, ouvrit le passage aux coalisés contre lui.

Ce coup, en même tems qu'il ôtait à l'Em-

pereur ses communications avec l'Italie, couvrait celle-ci d'une inondation autrichienne. Avec de tels secours, Bianchi attaque Murat, vainqueur éphémère, à Rome, à Bologne, à Modène, à Reggio, à Florence, fortement ébranlé par le combat d'Occhio-Bello, et détrôné enfin par la longue et sanglante bataille de Tolentino.

Ces événemens tenaient en haleine l'inquiétude des cabinets, dont l'attention se portait aussi par intervalles sur les démêlés de la France avec la cour de Rome. On n'ignorait pas qu'au mépris du concordat, la première de ces puissances avait montré le désir de rétablir l'ancienne circonscription de ses diocèses, afin de procéder ensuite à une démarcation nouvelle. On savait que, pour accélérer cette opération, le Roi avait nommé une commission ecclésiastique, dont la marche trouva dans des considérations diplomatiques de nombreux obstacles. Les choses en étaient là, quand elle fut tout à fait suspendue par le retour de Napoléon. Maintenant on était curieux de savoir quel parti prendrait le souverain pontife, et si le prince de Rome se déclarerait l'ennemi de Bonaparte, quand le signataire du concordat restait le co-contractant de l'Empereur.

Des objets d'une influence plus générale fixaient des regards plus universels. Nobles imitateurs

du monarque français, les souverains obéissaient aux cris de l'opinion qui partout leur demandait la liberté ; ils cédaient aux besoins de l'Europe expressément prononcés en faveur des constitutions. Que les ennemis de toute lumière, en raillant ce système libéral, enveloppent dans leurs sarcasmes ses augustes auteurs, qu'importe à sa bonté essentielle, à son efficacité de jour en jour mieux prouvée ? On fut peu surpris que le roi de Wurtemberg, que le premier monarque du nouveau royaume des Pays-Bas ne se crussent pas détrônés pour introduire la philosophie dans la politique ; on comprit aisément que l'Allemagne, disloquée sous les ruines successives de sa ligue électorale et de sa confédération de rois, cherchât dans une Bulle d'Or nouvelle les restes de son existence ; mais la générosité politique du successeur militaire de Frédéric II toucha plus vivement, il le faut avouer, l'Europe et ses sujets; et la reconnaissance, inspirée par le bienfait, augmenta par l'étonnement.

L'Europe s'étonnait davantage encore de la constitution offerte par l'Empereur au peuple français. On l'examinait, on la discutait, on la commentait partout ; on n'en pouvait concilier les principes éminemment libéraux avec le caractère connu de son auteur, avec ses projets

présumés. En France et dans plusieurs parties de l'Allemagne et des Pays-Bas, elle était attaquée, soit à la pointe du bel esprit, soit par des raisonnemens plus graves; en France, en Angleterre, aux Etats-Unis (on l'a su depuis), elle était défendue avec la chaleur du patriotisme et les ressources du talent. On sait que cette république, divisée en deux partis, en compte un tout français; on ajoute que celui des républicains, mu par le président Madison, ne voit, dans l'opiniâtre ennemi du monopole britannique, que le vengeur de la liberté des mers: heureux si, pour la recouvrer, il n'eût pas sacrifié l'opulence du continent, ainsi qu'il a immolé la fleur des générations actuelles au bonheur problématique de la postérité!

Comme tout l'a démontré jusqu'alors, et comme on vient de l'indiquer de nouveau, l'inquiétude avait saisi tous les cabinets; des mouvemens militaires agitaient toutes les puissances; des mouvemens politiques, excités par la contagion française, étaient mal contenus: l'Europe demeurait dans l'attente. Le spectacle de la France intérieure, en la remuant elle-même, justifiait ce trouble universel.

Bonaparte, vainqueur à Grenoble, Empereur à Lyon, conquérant sur toute sa route, et dictateur à Paris, trouvait, dans l'Ouest et le Midi,

une opposition vigoureuse et toujours croissante : on l'y nommait usurpateur. Mue par un royalisme d'opinion, l'indomptable Vendée exhalait, du milieu de ses cendres, des feux nouveaux, moins dévorans peut-être, mais plus dangereux, parce qu'ils étaient plus multipliés. La présence momentanée du duc de Bourbon les avait ranimés ; et l'habile intrépidité du marquis de la Rochejaquelein les alimentait avec succès. Le parti impérial avait opposé à ce général des généraux non moins braves et non moins habiles ; quelques avantages alternatifs, en excitant tour à tour les espérances des deux factions, ajoutaient un nouveau degré d'illustration à la renommée des chefs : ceux-ci nommaient avec transport la Rochejaquelein et Sapineau ; ceux-là vantaient avec reconnaissance Travot et Lamarque. Toutefois aucune affaire n'était décisive ; et, quoique des débarquemens anglais eussent plus d'une fois laissé sur les côtes des munitions et des approvisionnemens, comme par suite d'escarmouches chaque jour répétées, ces approvisionnemens et ces munitions tombaient aux mains des troupes impériales, il était aisé de comprendre que l'issue d'une guerre sans plan, sans direction et sans unité, serait favorable au parti qui joignait le nombre et la discipline à ces avantages. Du reste, le jugement

que les plus exagérés dans l'opinion contraire portaient des nouveaux Vendéens n'était que la conséquence de celui qu'avaient jadis prononcé l'Europe et la France des premiers. On admirait en eux un zèle aussi constant que désintéressé; et, quels que soient de leur nature les préjugés pour lesquels ils combattaient, on ne pouvait s'empêcher d'applaudir à la froide énergie qu'ils montraient pour les défendre.

Il en était autrement de la guerre civile du Midi, où l'exaltation du climat et l'irritation de l'intérêt froissé donnaient au royalisme un caractère peu recommandable. Pouvait-on avoir oublié qu'aux jours les plus orageux de la révolution, c'était de Bordeaux, de Toulouse, de Marseille, que la main de l'anarchie avait lancé dans Paris embrasé les brandons qui redoublèrent l'incendie? Celui d'aujourd'hui pouvait affecter un prétexte également spécieux et noble; mais, parmi les cris d'un patriotisme bruyant, l'oreille d'un observateur recueillait les plaintes de l'égoïsme sordide, et cette discordance semblait ôter à l'expédition de M. le duc d'Angoulême le seul lustre que la guerre civile acquiert de la générosité de l'opinion.

Toutefois l'estime que méritent l'activité, la loyauté, et surtout la bravoure personnelle de ce prince, augmenta par la nullité même de son

entreprise. On évalue à huit mille hommes et à dix bouches à feu la quantité de ses forces, composées : d'abord du 10e. régiment de ligne, du 1er. étranger, du 14e. de chasseurs, et d'un corps de volontaires royaux auxquels s'était ensuite réuni le 83e. Un certain nombre de gardes nationales du Midi augmentait cette petite armée, qui manœuvrait sur trois colonnes, et qui avait pour but de s'emparer de Lyon, dont la prise de Grenoble n'eût alors été que le moyen. Ce projet, qui ne manquait pas de hardiesse, et dont le succès, en rendant M. le duc d'Angoulême maître de la seconde ville de France, eût probablement balancé la fortune de Bonaparte; ce projet devait échouer, parce qu'avec un plan régulier, il péchait par l'incertitude des moyens. Ceux des royalistes étaient en effet divisés, soit par une opinion et des intérêts opposés aux leurs, soit par des nuances dans leur propre parti. De là une cause permanente d'affaiblissement et une occasion prochaine de défection. Celle qu'après quelques engagemens partiels éprouva le prince, le conduisit à un revers général et à une défaite irremédiable. Après avoir été battu à l'affaire de Lauriol, il éprouva à Montélimart un échec si considérable et si décisif, qu'il en résulta la capitulation de la Palue. M. le duc d'Angoulême, prisonnier durant quelques jours, souscrivit

l'engagement de quitter le territoire de l'Empire, et de restituer, autant qu'il serait en son pouvoir, les diamans que le Roi, quittant Paris, avait cru devoir soustraire à l'usurpateur. Cet arrangement, auquel les généraux ne voulaient pas souscrire, et qui excita parmi le peuple de ces cantons une fermentation vive, fut transmis par le général Grouchy à l'Empereur qui le ratifia. Le comte Grouchy fut fait maréchal, et les grâces du gouvernement s'étendirent aux généraux Laborde, d'Aricaut et Gilly, qui avaient terminé cette petite guerre. C'est ce dernier qui avait pris M. le duc d'Angoulême.

Pendant que l'expédition de ce prince, en qui d'abord la cause royale avait remis sa confiance et son espoir, les lui ôtait par sa fâcheuse issue, *Madame* n'obtenait pas à Bordeaux plus de succès. Les vœux de la population semblaient pour elle; les efforts même de la garde nationale secondèrent ces vœux; mais la garnison était rétive et froide dans son opposition délibérée. Cependant l'armée du général Clauzel commençait à cerner, et se disposait à attaquer Bordeaux. La princesse, digne fille de Marie-Thérèse, soulevait la population, excitait la garde urbaine, assemblait les soldats, passait des revues, cherchait à transmettre, à communiquer l'ardeur qui l'animait elle-même pour la cause du Roi. Mais

comment réchauffer des cœurs morts à ce nom, et qui ne palpitaient que pour l'Empereur ? Me défendrez-vous, disait *Madame?* Non, murmuraient sourdement les soldats. Voudriez-vous me livrer? Non, disaient-ils avec plus de fermeté; car, au milieu de leur aveuglement, la loyauté française ne les abandonna pas. *Madame* comprit que sa cause était perdue, et elle pleura. Le comte Lynch, maire de Bordeaux, stipula, dans une capitulation, la sûreté et le départ de la princesse qui s'embarqua pour l'Angleterre, comme son mari, conduit à Cette, avait pris la route d'Espagne. Ainsi se termina cette seconde partie des mouvemens méridionaux. Le général Clauzel, nommé gouverneur de la 11e. division, entra dans Bordeaux, que quittèrent au même moment MM. Lynch et Lainé : ce dernier, comme président de la chambre des députés, avait publié, contre la dissolution de ce corps, une proclamation que l'histoire recueillera. On y retrouve, avec l'attachement d'un royaliste constitutionnel pour la charte, le courage et le talent qui, aux époques difficiles, ont signalé ce célèbre compatriote de Guadet, de Vergniaud, de Gensonné.

Cette résistance armée, qui se hérissait, pour ainsi dire, dans les provinces méridionales, celles du Nord la découvraient moins sans doute, mais la faisaient sentir, autant dans l'exécution lente

et contrariée des actes de l'autorité, que dans les pratiques journalières de la vie domestique. Quel contraste avec l'enthousiasme des départemens de l'Est et d'une grande partie de l'intérieur! On eût dit qu'en soutenant l'Empereur, c'étaient eux-mêmes qu'ils soutenaient; on eût dit qu'en défendant, contre l'agression des étrangers, leur territoire frappé naguère de leurs coups, c'était la propriété individuelle qu'ils prétendaient défendre. A considérer ce dévouement sans bornes, les réunions patriotiques qui se fomentaient, les contributions et les discours civiques qui en étaient l'expression, on peut assurer que nulle part les sacrifices ne furent plus entiers et moins regrettés : l'opinion était universelle, la guerre fut nationale.

Avec les détails journaliers qu'amenaient ses préparatifs, Paris mettait au nombre de ses occupations, qui alors étaient ses amusemens, les préparatifs qu'il faisait lui-même sous les yeux d'une administration vigilante. Le chef de l'état, plus actif encore, était à la fois l'ame de ces conseils supérieurs, où se balançaint les destins du monde, et le véhicule de ces travaux de détail, que néglige trop souvent le génie, mais dont l'ambition, obligée de tout employer, tire un parti si avantageux. On répétait souvent que Napoléon, qui, des Tuileries bruyantes, s'était re-

tiré dans le tranquille palais de l'Élysée, s'y dérobait aux poignards vengeurs, ou du moins aux obsessions de la foule mécontente : il se montra sans appareil, sans préservatif et sans suite. Je le vis dans une de ces promenades nationales, où, après avoir jeté, sur les fortifications, le coup-d'œil de l'ingénieur, il portait, parmi les flots qui pressaient son cheval, un front populaire et le sourire de l'affection. Il venait de proposer à la sanction nationale son trop fameux acte additionnel ; j'eus occasion de lui dire : rassemblez, modifiez nos constitutions! qu'elles soient faites pour le peuple, au niveau du siècle et dignes du trône! Il me sourit, fit un signe, et répondit en montrant le ciel : Dieu et le temps! Cela a été dit le 6 mai, et des milliers d'individus ont pu l'entendre.

Voilà ce qui occupait l'attention des oisifs, quelquefois même celle des politiques, qui ont, avec eux, un proche degré de parenté. On amplifiait tout cela de quelques conversations, plus ou moins intéressantes, et qui se rattachaient, au moins par un fil, à l'objet de tous les intérêts et de tous les entretiens. Tel préconisait et tel vilipendait l'évêque d'Avignon qui, croyant la politique hors des domaines de la conscience, recommandait l'union, prêchait d'exemple, et, de sujet qu'il était, ne s'érigeait point en juge, priant

pour tout le monde, et ne damnant personne. La garde nationale dédiait des fêtes à la garde impériale, qui les lui rendait. Paris offrait, dans sa face toujours animée, une physionomie mobile et piquante. A côté d'une légion, marquant le pas au bruit du tambour, on voyait de longues processions d'ouvriers, réunis sous une bannière commune pour l'achèvement des travaux. Cent ateliers retentissaient du chant des ouvriers, marié aux mugissemens de la forge, aux grincemens des scies et de la lime, aux tintemens des marteaux retombant en cadence. Un peloton de fédérés se déployait dans les rues sinueuses et se recrutait d'un groupe de publicistes de carrefours. Ces carrefours, ces promenades, ces boulevards, ces rues reproduisaient, en 1815, les harangues, les motions, et jusques aux chansons de 89. De toutes plumes sortaient des journaux éphémères, de fugitives brochures, que dévorait la curiosité inquiète, stimulée encore par des caricatures grotesques et par ces modes passagères, mais expressives, qui sont, en quelque sorte, l'enseigne de l'opinion. Tel, à peu près, était la situation des choses; tandis que la nation, appelée à voter sur l'acte additionnel, l'était aussi à former, par ses choix, une nouvelle représentation. Ce fut alors que s'ouvrit le Champ-de-Mai.

CHAPITRE VI.

Parmi les institutions qui ont élevé la monarchie des Francs au-dessus de toutes les monarchies, il n'en est pas de plus remarquable que l'institution de son *Champ-de-Mai*. Antique dans son origine, qui est celle de la nation elle-même, imposante par ses formes majestueuses, elle était plus respectable encore par l'importance de son objet. Il s'agissait de l'intérêt national réglé par ceux même qu'il touchait le plus. Dans les premiers tems, cette représentation publique était militaire et devait l'être, puisque les citoyens n'étaient que des guerriers, et que Clovis, leur chef par sa bravoure, ne devint le monarque de leur choix que parce qu'étant conquérant, on le supposait le plus heureux. Sous les successeurs de ce prince, cette assemblée, qu'on appelait alors le *Champ-de-Mars,* du mois où on la tenait, fut composée de seigneurs et de prélats, c'est-à-dire de l'élite de la nation. Ils discutaient en particulier, se réunissaient pour la délibération générale, et n'admettaient, comme un hommage tout à la fois forcé et vain à la volonté publique, que les acclamations de la multitude.

Le germe de la souveraineté nationale est là : germe inerte, que foula long-tems l'orgueil des deux premiers ordres, mais que le patriotisme du grand Charles raviva et fit éclore.

Ce prince, trop éclairé pour ne pas comprendre que la source du pouvoir, dont il était le dépositaire, résidait essentiellement dans la nation, fut assez juste pour vouloir qu'elle en partageât l'exercice avec lui. A deux époques de l'année, il la réunissait par représentans, dans un espace immense, où, durant les beaux jours de mai et les jours encore sereins d'octobre, elle écoutait son chef auguste, débattait les matières qu'il lui soumettait, et décidait également les questions de haute législature et de l'action annuelle du gouvernement. Il y a même plus d'un exemple que des commissaires nommés par et parmi les députés au Champ-de-Mai aient été délégués dans tout l'empire, afin d'accélérer cette action. Quant aux levées d'hommes et d'argent, à la concession et à l'emploi des finances, aux déclarations de guerre et aux traités de paix, d'alliance ou de commerce, l'histoire est remplie de l'intervention nationale dans ces actes, que la politique actuelle regarde comme du seul ressort de la puissance exécutive. Mais ce qui paraîtra extraordinaire aux modernes façonnés à la séparation des pouvoirs, c'est que cette

même assemblée, législative dans son ensemble, quelquefois exécutive par quelques-uns de ses membres, aient joint à ces deux premiers pouvoirs le pouvoir judiciaire. Nous voyons en effet qu'en 788, les représentans au Champ-de-Mai firent le procès à Tassillon, roi de Bavière; qu'en 816, ils instruisirent celui de Bernard, roi d'Italie, et l'aîné de la famille impériale; et que, sur des preuves évidentes de la félonie, de la trahison de ces monarques, ils furent condamnés à mort. On peut conclure de ces exemples que Charlemagne et ses premiers successeurs admettaient comme premier dogme social le principe de la souveraineté nationale, comme il est le premier fait positif et la condition expresse, sans lesquels il n'y a point de nation. On doit conclure aussi que l'exercice de cette souveraineté, impossible si on voulait l'étendre à la nation même, se simplifie et devient facile en l'appliquant à des représentans, par le moyen intermédiaire du pouvoir électoral, véritable mobile des pouvoirs législatif, exécutif, administratif et judiciaire. Quand, sous le nom de puissance royale, le monarque concentre ces cinq pouvoirs, son gouvernement est despotique; lorsqu'en vertu d'une possession incontestée, il les répartit, les délègue et cesse de les exercer, son gouvernement devient représentatif et con-

séquemment libre. Tel fut celui de Charlemagne, entouré de son Champ-de-Mai; tel sera l'administration du libéral auteur de la Charte de 1814.

Tel aussi paraissait devoir être celle de Napoléon. Sa conduite fut conséquente : il avait de nouveau proclamé les droits de la nation, s'avançait comme leur réparateur, et s'annonçait comme ne voulant régner que de son consentement, renouvelé pour la quatrième fois. En effet, il avait à se faire absoudre de l'attentat de l'usurpation, qui avait déterminé l'écart de la dictature. Une *légitimation* nouvelle et solennelle semblait donc nécessaire : elle pouvait décourager le prince, que la diplomatie française nommait alors *le Prétendant;* elle instruisait l'Europe des sentimens réels de la France, et, par cette manifestation, il était possible qu'elle la désarmât. Ceux qui n'ont vu dans le Champ-de-Mai qu'une cérémonie vaine et sans objet ont jugé sur l'apparence l'homme dont l'ame, pour être observée, a besoin d'être développée pli à pli. Voyons si, dans cette grande conjoncture, les calculs de Napoléon furent erronés, et si la machine qu'il employa pouvait le conduire au but de son audacieuse entreprise.

A juger du nouveau Champ-de-Mai convoqué à Paris, par ceux qui de l'an 770 jusqu'en 819 furent tenus par Charlemagne et Louis-le-Débon-

naire à Worms, à Paderborn, à Ingelheim, près Mayence, à Aix-la-Chapelle, que devait faire Napoléon du sien? Il devait ou lui soumettre des détails d'administration, ou l'occuper d'objets de haute législature. Dans le premier cas, il réduisait à des fonctions de comités une réunion immense peu façonnée à *la triture* des affaires de ce genre, et qui d'ailleurs eût trouvé, dans les sections du conseil d'état, des rivaux faits pour rendre inutile leur besogne. D'autre part, un usage constitutionnel, passé maintenant en principe, a conféré à la seule puissance exécutive les résolutions qui concernent la guerre; et, quant à celles qui intéressent les finances, elles exigent des connaissances préliminaires et des travaux préparatoires, dont une assemblée de quinze mille électeurs est incapable. Restait donc à leur présenter la ou les constitutions *compilées*, réunies, améliorées, afin qu'à la suite d'une ample et grave discussion, ils pussent en délibérer l'acceptation provisoire et en ordonner l'envoi à la sanction du souverain. Cette marche, indiquée par le décret de Lyon, eût paru aussi imposante que légale, et c'eût été la direction naturelle de l'assemblée la plus essentiellement représentative du peuple français. Mais la position pressée, dans laquelle une guerre imminente jetait la nation et l'Empereur, permettait-elle ce

développement progressif et régulier? Un acte additionnel fut improvisé, moins dans l'intérêt futur des institutions, que pour la garantie des droits. Les plus enthousiastes, décidés à se servir d'un grand nom pour assurer ces droits, n'avaient pas oublié que le même homme qu'ils appelaient, qu'ils employaient aujourd'hui pour les conquérir, les leur avait enlevés autrefois. Cependant, à l'aide de ces sénatus-consultes qui avaient *légalisé* sa tyrannie, il pouvait les leur ravir encore; il l'aurait pu, avec d'autant plus de succès, que la victoire sans doute allait légitimer son usurpation, en couvrant d'un diadème de lauriers la hache du dictateur. Que lui opposer alors? Cet acte constitutionnel, tronqué dans sa rédaction, mais qui offrait, avec quelques innovations heureuses, toutes les garanties contre l'anarchie et le despotisme, et surtout le principe de son amélioration. En ce sens, le dépouillement et la promulgation des votes nationaux en présence des électeurs suffisaient pour consacrer la nouvelle conquête de ces droits chéris, auxquels on sacrifiait. L'Empereur, qu'avait salué l'armée, que le peuple avait accueilli par son délire, et les classes opposantes par un consentement tacite, semblait légitimé par l'adhésion formelle du souverain, et enchaîné par des sermens. Exprimer cette adhésion, recevoir ces

sermens, telle était donc la mission des électeurs formant l'assemblée nationale du Champ-de-Mai : aucun parlement de Charlemagne n'en eut à remplir une plus importante.

Malheureusement les moyens parurent peu dignes d'un si grand objet. Je ne parle point de l'extérieur de cette fête, à laquelle on reprocha un appareil théâtral, comme si ces formes n'étaient pas le côté ridicule des cérémonies les plus sublimes ; je parle du fond même de l'action principale, je veux dire le dépouillement des votes. Au lieu d'être positif, et de présenter une addition numérique aussi imposante, aussi décisive qu'en 1804, où quatre millions de signatures couvrirent l'acte qui érigeait l'Empire, le résultat de 1815 donna à peine treize cent mille acceptations et quatre mille refus. Il faut pourtant remarquer que, sur quatre-vingt-sept départemens, il n'y eut de dépouillement publié, lors du Champ-de-Mai, que celui de soixante-quinze. Mais, dans ce nombre même, la minorité seule avait voté ; et, quoiqu'on puisse mettre les négatifs parmi les acceptans, on ne saurait écrire leurs noms en ligne de compte ni attribuer leur silence à leur satisfaction.

La solennité fut belle : c'était un spectacle neuf et imposant que celui de quinze à dix-huit mille citoyens réunis de toutes les parties de la

France autour d'un trône qu'on disait relevé pour sa gloire et son bonheur. L'enceinte semi-circulaire et couverte, où ces dix-huit mille électeurs étaient assis, faisait face au trône adossé au grand balcon de l'école militaire. Vis-à-vis s'élevait un autel. Quatre-vingt-sept trophées décoraient l'entablement de la rotonde et offraient le nom des quatre-vingt-sept départemens. Les couleurs de la nation se mariaient partout à la pourpre des rois, et partout l'aigle impérial pressait dans ses serres les guirlandes pacifiques qui y avaient remplacé la foudre.

L'Empereur, parti du palais des Tuileries, au bruit d'une artillerie répétée sur plusieurs points, arriva au Champ-de-Mars au milieu d'une foule immense, escorté par une nombreuse cavalerie, et parmi des acclamations universelles. Des appartemens de l'école militaire, il parut sur son trône, où le saluèrent les cris prolongés de la multitude qui occupait la vaste enceinte du Champ-de-Mars. Les électeurs siégeaient sous la rotonde, les grandes autorités nationales dans des tribunes en face, les officiers de la couronne derrière l'Empereur, les dignitaires autour de lui, les chefs de l'armée à ses côtés. Cinquante mille hommes de toutes armes couvraient l'intérieur du Champ-de-Mars; trois cent mille spectateurs inondaient les tertres circulaires qui le

limitent. Un nombreux clergé environnait l'autel et se préparait aux saints mystères.

Après la messe célébrée par l'archevêque de Tours, assisté du cardinal de Bayanne et de quatre autres prélats, la députation centrale des électeurs s'approcha, au nombre de cinq cents, du trône de l'Empereur, auquel M. Duboys (d'Angers), électeur et représentant de Maine-et-Loire, adressa la parole. Dans ce discours, il rappela « que l'Empereur ayant déposé sa couronne sans le consentement du peuple, ses suffrages lui imposaient le devoir de la reprendre; que, rassemblés de toutes parts autour des tables de lois, les représentans de la nation devaient s'exprimer au nom de la France, à la face de l'Europe; que la nation voulait pour chef celui que ne voulaient pas ses ennemis, et qu'elle ne voulait pas celui dont ils voulaient; que la France maintiendrait la paix, mais ne craignait point la guerre, proscrite par ses nouvelles institutions; que l'action des trois branches de la législature tendrait, non-seulement à améliorer ces mêmes institutions, mais à fonder, sans secousse et avec maturité, un régime véritablement constitutionnel; que pourtant, si, malgré sa tranquillité intérieure et la paix qu'elle voulait conserver, la France se voyait menacée d'une nouvelle invasion, elle se leverait, elle s'arme-

rait toute entière pour s'en défendre, décidée à périr plutôt que de perdre, comme la Pologne, son indépendance et sa liberté ». Des cris de *vive la Nation! vive l'Empereur* accueillirent cette harangue.

En ce moment l'archichancelier proclama le résultat des votes sur l'acte additionnel, et le chef des hérauts d'armes publia son acceptation couronnée par des acclamations universelles. Le prince Joseph, comme grand électeur, présenta cet acte à la ratification de l'Empereur, qui le signa.

Il parla ensuite : « Empereur, consul, soldat, « je tiens tout du peuple, dit-il; la France a été « l'objet unique et constant de mes pensées et « de mes actions... Je me suis sacrifié pour mon « peuple, dans l'espoir de conserver à la France « son intégrité, ses honneurs et ses droits.... « L'indignation de voir ces droits méconnus, « les vœux de la nation m'ont ramené sur ce « trône, qui est le *palladium* de notre indépen- « dance.... J'ai dû compter sur une longue paix : « les nations sont liées par les traités conclus « par leurs gouvernemens.... J'ai voulu fonder « notre liberté par une constitution conforme à « la volonté et à l'intérêt du peuple; j'ai convo- « qué le Champ-de-Mai..... Mais les princes, « qui ont méconnu tous les principes, veulent

« nous faire la guerre; ils méditent d'accroître « le royaume des Pays-Bas, et de lui donner « pour barrières, toutes nos places du Nord; « de concilier les différends qui les divisent, en « se partageant la Lorraine et l'Alsace : il a « fallu se préparer à la guerre..... Devant « courir personnellement les hasards des com- « bats, j'ai dû constituer sans retard la na- « tion. Le peuple a accepté l'acte que je lui ai « proposé.... Quand nous aurons repoussé ces « agressions, une loi solennelle réunira nos cons- « titutions éparses.... Vous allez retourner dans « vos départemens: dites-leur qu'avec de l'union, « de l'énergie, de la persévérance, nous sorti- « rons victorieux; qu'une nation a tout perdu « quand elle a perdu son indépendance.... Que « ces rois, que j'ai élevés sur le trône, qui ont « brigué mon alliance, dirigent tous leurs coups « contre ma personne, et que si ce n'était à la « patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur « merci cette existence contre laquelle ils sont « acharnés.... Ma volonté est celle du peuple, « mes droits sont les siens; mon honneur, ma « gloire, mon bonheur ne peuvent être que l'hon- « neur, la gloire, le bonheur de la France.... »

L'Empereur prêta ensuite, sur les Saints-Évangiles, le serment d'*observer et de faire observer les constitutions de l'empire*. L'archichancelier jura

le premier *obéissance aux constitutions et fidélité à l'Empereur :* cette promesse fut répétée par les électeurs et par l'assemblée.

A la suite du *Te Deum*, l'Empereur procéda à la distribution des aigles. Monté sur le trône, hors de l'enceinte du Champ-de-Mai, et qui dominait le Champ-de-Mars, il se vit, par une manœuvre générale, entouré de la garde nationale, de la garde impériale et de toute l'armée. Les chefs de celle-ci, les présidens des colléges électoraux s'avancèrent pour recevoir les enseignes destinées à leurs corps respectifs et aux gardes nationales des départemens. C'étaient des drapeaux blancs et rouges, richement brodés, ornés de cravates aux trois couleurs et surmontés d'une aigle d'or. Dans un espace libre d'ornemens, on lisait ces mots : *Lodi*, *Arcole*, *les Pyramides*, *Marengo*, *Wertingen*, *Austerlitz*, *Jéna*, *Friedland*, *Burgos*, *Wagram*, *la Moscowa*, *Lutzen*, *Wurchen*, *Champ-Aubert* et *Montmirail;* sur le revers, ceux-ci : *Rome*, *Naples*, *Milan*, *le Caire*, *Vienne*, *Berlin*, *Madrid*, *Amsterdam* et *Moscow*. — « Soldats, « s'écria l'Empereur, je vous confie l'aigle im- « périale aux couleurs nationales : vous jurez de « périr, s'il le faut, pour la défendre contre les « ennemis de la patrie et du trône ». Nous le jurons, répondit l'armée. — « De ne jamais re- « connaître d'autres signes de ralliement». Nous

le jurons! — « Soldats de la garde nationale, « vous jurez de ne jamais souffrir que l'étranger « souille de nouveau la capitale de la grande na- « tion ». Cris long-tems prolongés d'adhésion et d'enthousiasme. — « Et vous, soldats de la « garde impériale, vous jurez de vous surpasser « vous-mêmes dans la campagne qui va s'ouvrir, « et de mourir tous plutôt que de souffrir que « les étrangers viennent dicter des lois à la pa- « trie ». Ils le jurèrent, et dix-sept jours après ils moururent pour acquitter leur serment.

CHAPITRE VII.

Dans le tableau dont nous avons entrepris de réunir les principaux traits, Napoléon et les périodes successives de son entreprise devaient occuper les premiers plans ; il a donc fallu rejeter sur les derniers et placer dans l'ombre des épisodes qui, en d'autres circonstances, eussent mérité tous les soins de l'historien et tout le talent de l'artiste. C'est ainsi que je me vois contraint de décrire avec rapidité, ou plutôt d'ébaucher la situation du Roi en Belgique. Forcément passive, elle a pu offrir des scènes touchantes, dont le spectacle, en attendrissant mon

récit, consolerait les cœurs sensibles des attentats de l'ambition. Mais les princes honnêtes hommes tiennent peu de place dans l'histoire; heureux du bonheur qu'ils procurent ou qu'ils méditent, ils abandonnent aux tyrans le bruit de la renommée avec les instrumens du pouvoir; satisfaits cependant de ressaisir ces derniers, puisque, dans leurs mains paternelles, ils peuvent se changer en instrumens de félicité!

Toute la conduite de Louis XVIII prouve que ces principes sont les siens. Chassé par la violence, il quitte avec sérénité, mais non sans douleur, le palais où, depuis onze mois, il travaillait à adoucir les maux de la France, en substituant aux brillantes illusions de la gloire les jouissances plus réelles de la paix. Il fuit au milieu des larmes, ne se plaint ni de l'impéritie de son ministère qui a préparé cette crise, ni des trahisons qui la facilitent, ni de l'audace du terrible compétiteur qui la détermine. A la milice citoyenne qui garde sa personne, il ouvre ses bras paternels; aux sujets fidèles qui l'enveloppent de leur amour, il sourit avec complaisance; à tous, il promet de revenir bientôt, et compte davantage sur la sensibilité, sur le bon sens de la nation, que sur les secours des alliés. Il lui serait trop horrible de prévoir que les désastres de la guerre étrangère, que les horreurs

des discordes civiles précéderont son retour, et qu'en retrouvant le chemin du trône, il marchera dans le sang des Français....

Parti de Paris dans la nuit du 19 mars, le Roi arriva le 22 à Lille, où toute la population l'accueillit avec transport, et la garnison avec froideur. Ce sentiment changea même de caractère, quand, d'un côté, les soldats eurent connaissance de la première déclaration du congrès, et, de l'autre, quand ils apprirent la prochaine arrivée de la maison du Roi. Des murmures commencèrent à circuler parmi eux, à la nouvelle qu'une colonne, commandée par le général Excelmans, était envoyée pour observer S. M. Ce fut alors que le duc d'Orléans et M. le maréchal Macdonald conseillèrent la retraite. Elle eut lieu, d'abord sur Ostende, et ensuite sur Gand, où le Roi choisit son séjour, et où il établit le siége provisoire de son gouvernement.

Que faisaient cependant les serviteurs qui composent sa maison? Une partie demeura à Paris avec le regret de ne pas le suivre; une partie, plus considérable, le suivit à travers des chemins fangeux que rendait moins prati-

cables encore la pluie violente qui les battait depuis plusieurs jours. Le duc de Raguse dirigeait ces fidèles cohortes, dont le rendez-vous était d'abord à Abbeville, où le Roi devait séjourner, et qui, par Béthune, pourraient ensuite gagner la frontière. La défection des garnisons qu'elles évitaient dans cette marche pénible, la rendait périlleuse : il y eut des insultes à recevoir et quelques tentatives d'engagemens particuliers. *Monsieur,* qui commandait en chef, fut touché de la situation douloureuse et des dangers inutiles de tant de braves gens ; il les licencia. Quelque tems après, une partie, cédant aux circonstances, se soumit à l'ordre de son désarmement ; un plus grand nombre accompagna les princes et arriva à Gand pour faire son service auprès du Roi.

Toutes les puissances s'empressèrent de témoigner à ce prince un intérêt proportionné à sa situation : son ministère correspondait avec la légation française à Vienne, et il est vraisemblable que la dextérité du prince Talleyrand détermina en partie les résolutions du congrès.

Le gouvernement intérieur du Roi se partageait en actes ostensibles et en correspondances

secrètes. Celles-ci, ménagées dans les principales villes du royaume, et surtout à Paris, par des serviteurs intelligens, s'étendaient sur tous les points; et, par les ressources variées que peut trouver le zèle et employer le talent, elles affaiblissaient, dans l'opinion, les succès de l'usurpateur, fortifiaient ceux du prince légitime, et préparaient à la fois la chute de l'un et le triomphe de l'autre. Ces influences morales étaient appuyées par des moyens plus directs et plus efficaces. Des agens dévoués, feignant pour la cause de l'Empereur un zèle à l'épreuve, embauchaient au nom de ce dernier, et recrutaient réellement pour le Roi. Je ne sais si la morale approuve beaucoup cette duplicité; mais quand le succès l'a légitimée, la politique, plus accommodante, s'empresse de la justifier.

Les actes, par lesquels l'administration royale faisait sentir son existence, sont des ordonnances, des proclamations, des déclarations et des rapports. Tout ce qui émanait de S. M. même respirait la candeur et la bonté; il n'en fut pas tout à fait ainsi des actes de son ministère. Les deux plus remarquables furent une déclaration attribuée à M. de Lally-Tollendal et un rapport

souscrit du nom de M. de Châteaubriand. Dans cette dernière pièce, cet écrivain célèbre fit de la situation de la France un tableau riche de couleurs, mais faux de dessin, et dans lequel la passion tenant le pinceau, défigurait la vérité. M. Regnault de Warin lui répondit.

Terminons ce court chapitre par la déclaration du Roi, en date du 15 avril : sous tous les rapports, cette pièce est digne de l'histoire, puisque, publiée par le monarque lui-même, elle présente le double aspect de la France et de l'Europe respectivement l'une à l'autre; trace, avec le caractère de la guerre actuelle, celui de l'invasion qui l'a provoquée, et dévoile également les sentimens pacifiques de Louis et les intentions magnanimes de ses alliés. Que si, par des motifs que nous ne voulons pas présumer et que nous ne pourrions pas connaître, ces mêmes alliés se croyaient les vainqueurs du peuple, oubliant qu'ils sont les libérateurs du Roi, nous pourrions sans doute garder le silence d'une noble résignation; mais l'histoire parlerait, et, reproduisant leurs manifestes multipliés, auxquels se joindrait, en première ligne, cette paternelle déclaration du Roi, elle appellerait de la violence à la justice de la postérité.

« Au moment, dit Louis XVIII, de revenir au milieu de notre peuple, nous croyons lui devoir, à la face de l'Europe, une déclaration solennelle de nos sentimens et des intentions de nos alliés.

« Quand le ciel et la nation nous rappelèrent au trône, nous fîmes à Dieu et à la France la promesse, bien douce pour notre cœur, d'oublier les injures, et de travailler sans relâche au bonheur de nos sujets. Les fils de saint Louis n'ont jamais trahi le ciel ni la patrie. Déjà notre peuple avait retrouvé, par nos soins, au-dedans l'abondance et le repos, au-dehors l'estime de toutes les nations. Déjà le trône, ébranlé par tant de secousses, commençait à se raffermir, lorsque la trahison nous a forcé de quitter notre capitale, et de venir chercher un réfuge aux confins de nos états.

« Cependant l'Europe s'est armée; l'Europe, fidèle à ses traités, ne veut reconnaître, comme roi de France, que nous; et douze cent mille soldats vont marcher pour assurer le repos du monde, et délivrer une seconde fois notre belle patrie.

« Dans cet état de choses, un homme, dont

l'artifice et le mensonge font aujourd'hui toute la puissance, cherche à égarer l'esprit de la nation par de fausses promesses, à la soulever contre son roi légitime, et à l'entraîner avec lui dans l'abîme, pour accomplir son effroyable prophétie de 1814 : *Si je tombe, on saura ce que coûte la chute d'un grand homme.*

« Au milieu des alarmes que les dangers présens de la France vont faire naître dans notre cœur, la couronne, que nous n'avons jamais regardée que comme le pouvoir de faire le bien, aurait perdu ses charmes, et nous aurions repris, avec résignation, la route de notre exil, si la patrie n'était menacée, dans son avenir, de toutes les calamités auxquelles notre retour avait mis un terme, et si nous n'étions, envers les souverains alliés, la garantie de la France.

« Ces souverains, qui nous donnent aujourd'hui une marque si grande de leur affection, ne peuvent plus être abusés par le cabinet de Bonaparte, dont le machiavélisme leur est connu ; unis par l'amitié et par les intérêts de leurs peuples, ils marchent, sans hésiter, au but glorieux où le ciel a placé la paix générale et la félicité des nations.

« Bien convaincus, malgré les ruses d'une politique aux abois, que la nation française ne s'est point rendue complice des attentats de l'armée, et que le petit nombre de Français qui fut égaré, ne tardera pas à reconnaître son erreur, ils regardent la France comme leur alliée. Là où ils trouveront des Français fidèles, les champs seront respectés, le laboureur protégé, les pauvres secourus; se réservant de faire peser les maux de la guerre sur les provinces qui, à leur approche, ne seraient pas rentrées dans le devoir.

« Cette restriction, dictée par la prudence, nous affligerait sensiblement, si notre peuple nous était moins connu; mais, quelles que soient les craintes qu'on ait voulu lui inspirer *sur nos intentions*, puisque les alliés ne font la guerre qu'aux rebelles, notre peuple n'a rien à redouter, et nous aimons à penser que son amour pour nous n'aura été altéré ni par mon absence de peu de durée, ni par les calomnies des libellistes, ni par les promesses d'un chef de parti, trop convaincu de sa faiblesse pour ne pas caresser ceux qu'il brûle de déchirer.

« A notre retour dans notre capitale, retour

que nous regardons comme très-prochain, notre premier soin sera de récompenser les citoyens vertueux qui se sont dévoués à la cause de la monarchie, et de travailler à faire disparaître jusqu'à l'apparence des abus qui pourraient avoir éloigné de nous quelques Français.

LIVRE TROISIÈME.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Du 3 Juin au 8 Juillet.

LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'il est difficile de ne pas se blesser, quand on touche à nu tant de matières combustibles! Qu'on paraît facilement injuste, lorsqu'au milieu des passions irritées on prétend dire la vérité! Le régime constitutionnel qui commence déchaîna celles que la dictature comprimait; l'abolition de ce régime ne les a point amorties. Elles se remuent parmi les débris, comme des reptiles parmi des ruines, et c'est de leurs dernières convulsions que je dois être l'historien. Toutefois, comme pour l'être sans partialité, il

faut l'être avec retenue, qu'on me permette une simple ébauche de ce qui, sous des influences moins versatiles, pourra devenir un tableau. Aujourd'hui quelques crayons légers suffisent pour indiquer l'ordonnance du mien; le tems, éclairé par la vérité, finira par y appliquer les couleurs.

Point de liberté sans système représentatif, point de sûreté sans régime constitutionnel, pas de régime constitutionnel sans une représentation légitime et légale. Celle de 1815 était-elle revêtue de ces qualités? Ceux qui le nient ont avancé que, sur quatre-vingt-sept départemens, il y en avait soixante-neuf dans lesquels le nombre des électeurs, n'étant pas de moitié, avait entraîné la nullité des opérations. Pour démontrer cette assertion, ils ont établi qu'au 30 avril 1815, les colléges de départemens étaient composés de dix-neuf mille deux cent quarante-trois électeurs et de sept cent trente-trois légionnaires: total, dix-neuf mille neuf cent soixante-seize, sur lequel sept mille six cent soixante-neuf seulement, c'est-à-dire un peu plus du tiers, ont émis leur vote.

Que répondent à cette objection arithmétique ceux qui prétendent que les élections ont été radicalement légitimes et formellement légales? Premièrement, que rien ne prouve l'existence de la démonstration arithmétique, donnée elle-même pour preuve d'une assertion érigée en fait;

secondement, que si l'on déduisait d'abord du total des électeurs ceux que la situation de leur département, ou la leur propre, a écartés des colléges, on trouverait que le tiers restant fait plus de la moitié réelle; troisièmement, que si à cette moitié, ou même à ce tiers, on ajoute la moitié ou le tiers des colléges d'arrondissemens, on aura pour résultat un total qui excède de beaucoup la moitié du tout. Or, c'est de cette majorité que sont sorties les élections. Où donc est maintenant leur illégalité?

Quant à la légitimité de leur principe, ceux qui la rejettent prétendent que celui qui les a provoqués n'avait pour cela aucun caractère, et qu'en admettant qu'il l'eût possédé ou légitimement ou constitutionnellement (ce qui n'est qu'une supposition), il n'en a pas usé dans la légalité des formes, puisque les colléges électoraux ont été convoqués et les élections terminées avant l'acceptation de l'acte additionnel. A cela l'on répond, en commençant par la seconde objection, que la convocation des colléges et les élections étaient indépendantes, non-seulement de l'acceptation de l'acte additionnel, mais de son existence, puisque celle des colléges est inhérente au régime constitutionnel consacré depuis vingt-cinq ans, et que, sans les élections, il n'y pourrait avoir de sys-

tème représentatif. Dans ces hautes catégories, d'où dépend le destin politique d'un état, les formes ne peuvent être la chose même qui existe abstractivement, et ne reçoit d'elles que la simultanéité de l'époque et de l'action, circonstances variables selon les tems et les lieux. Cette réponse s'applique aussi à la première objection : le vice de l'usurpation n'en apporte un dans la convocation que relativement à l'usurpateur, qui n'avait pas le droit de la faire ; il n'en met, il n'en peut mettre aucun dans la réunion des convoqués, dans leurs opérations, surtout si elles sont légitimes dans le fonds, et légales par la forme. Il y a plus : telle est la vertu de la souveraineté publique, dont les colléges sont les représentans immédiats, et les élections l'expression incontestable, qu'au moment même où commence son action, cesse, relativement à elle, celle du mobile qui la met en jeu. Dans le mécanisme constitutionnel, ce mobile, après avoir donné le branle à ces rouages, ne peut arrêter leur mouvement qu'ils n'aient produit tout leur effet. Durant ce tems, suprême pour chacun d'eux en particulier, il leur est étranger en général, et leur doit être d'une parfaite indifférence. Passibles de l'action qu'ils en reçoivent, ils ne sauraient être juges de sa qualité à la leur imprimer, puisque, réservoir des puissances, dont la nation

est la source, ils en communiquent constitutionnellement certaines portions, et n'en exercent aucunes. C'est ce qui explique comment un usurpateur peut provoquer, dans le corps politique, des facultés légales, et, sans cesser d'être taché lui-même d'illégitimité, devenir, par sa position, le mobile et le centre d'opérations légitimes.

Celles des chambres législatives de 1815 embrassant deux époques distinctes, se partagent naturellement en deux périodes. Dans la première, qui comprend les vingt-deux premiers jours de juin, c'est-à-dire l'intervalle entre le commencement du régime constitutionnel et sa fin, nous prendrons connaissance de la composition des chambres et de leur esprit : la seconde période, écoulée depuis l'abdication de l'Empereur jusqu'à la rentrée du Roi, contiendra seize jours, et présentera le précis de leurs opérations.

Première période. Parmi les noms qu'offraient la liste des pairs et des représentans, on en remarquait de trois sortes : des militaires, la plupart d'un grade supérieur et connus par de longs services ou de brillans exploits; des hommes plus ou moins considérés de leurs concitoyens par leurs lumières, les emplois qu'ils avaient occupés, l'influence qu'exerçaient sur un cercle plus ou moins étendu, quelques-uns leur nais-

sance, un plus grand nombre leur fortune, beaucoup leur mérite personnel. La troisième classe, composée d'anciens législateurs, présentait des noms et rappelait des souvenirs diversement fameux : c'étaient des conventionnels que la voix de l'opinion accusa souvent, mais que les tribunaux ne condamnèrent jamais ; des constituans, des membres de l'assemblée législative, des tribuns, des députés au corps législatif et à la dernière chambre, tous exercés à des degrés divers aux détails obscurs des bureaux ou au brillant pugilat de la tribune ; presque tous dans l'âge où une virilité mûre hérite d'une longue expérience, tous dans une situation à en transmettre les fruits à leur postérité.

La presque totalité des nouveaux représentans étant liée à la révolution par les nœuds compliqués des opinions, des habitudes, et surtout des intérêts, il était naturel de prévoir que l'esprit général qui les animerait tendrait à reproduire ses institutions, et que leurs opérations auraient pour objet de les garantir. De là cette conviction intime et profonde de la nécessité de l'indépendance nationale, conviction que chaque mouvement de l'assemblée fit sentir, qui se manifesta dans les discours et la conduite de ses membres, et qui éclata, dans ses derniers jours, avec une ardente explosion. Soustraire la France au joug

cruel du despotisme et l'arracher aux humiliations de l'étranger, tel parut être le double but de ces hommes dont l'énergie, après avoir contenu l'Empereur dans les limites constitutionnelles, sauva la patrie, en la préservant d'une usurpation qui ne pouvait avoir pour auxiliaires que les baïonnettes du soldat et les piques de l'anarchie. C'est ce que n'ont pas voulu voir ces esprits prévenus, ces écrivains passionnés qui, sans justesse, comme sans justice, ont imputé aux chambres des retours de 93, comme si la seule différence de position n'en déterminait pas une dans l'intention et dans les mesures. En effet, indépendamment des opinions et des principes, qui pourtant sont quelque chose, les intérêts d'aujourd'hui sont-ils les mêmes que ceux d'autrefois, ou plutôt ne sont-ils pas diamétralement opposés? Alors on pouvait travailler pour conquérir la fortune; aujourd'hui l'on travaille pour la conserver. Ceux même qui mettaient l'anarchie au nombre des instrumens de la conquête, doivent la redouter comme un instrument de ruine; et tel qui déclamait en Gracchus, quand les confiscations avaient mis les propriétés à l'encan, se montre ami de l'ordre qui lui conserve ses nouvelles propriétés.

A ces affections, puisées dans l'intérêt de l'homme social, j'aime à joindre les sentimens

éprouvés par l'homme politique : ceux-ci, plus nobles, quoique plus versatiles peut-être, sortant d'une faculté plus estimable, s'élèvent à des régions supérieures, et planent de là sur la multitude qu'elles gouvernent par une immédiate influence. J'en veux croire d'honorables apparences, et me persuade que le motif de ces sentimens était aussi désintéressé, que leur expression fut généreuse. Qui parle des droits de l'humanité, qui plaide pour la liberté et la patrie, s'adresse à des passions également héroïques et turbulentes; qu'on ne s'étonne donc point que, même avec un langage calme et des intentions pacifiques, il excite dans les ames une fermentation sourde ou des remuemens séditieux.

La plupart de ces abstractions sont expliquées par la conduite des deux chambres. Leur esprit général fut, dès le début, un amour de l'indépendance poussé jusqu'à la haine de l'assujétissement. Presque tous leurs membres ayant cru voir, dans Napoléon, l'instrument le plus efficace d'une révolution qu'ils jugeaient indispensable, n'oubliaient pas qu'on y trouvait un ambitieux capable de s'en emparer, un despote qui, tôt ou tard, en ferait le marche-pied de sa puissance reconquise. Ces craintes les armaient contre lui de certaines préventions, à peine balancées par l'ascendant d'une réputation immense et par

les égards dus à l'organe suprême de l'autorité. C'est ce qui explique les sorties vives, les véhémentes apostrophes, les propositions *ultrà*-libérales et presque inconstitutionnelles par lesquelles furent signalés les premiers jours des deux chambres. Celle des communes surtout retentit souvent des cris de liberté, d'invocation à l'égalité. On y demanda l'abolition de ces titres nationaux, qu'une subtilité a distingués des dénominations féodales et qu'elle leur a substitués. On essaya de donner plus de latitude au droit de pétition, moins d'entraves encore à l'emploi de la presse, et singulièrement moins d'importance au gouvernement dans ses rapports avec l'assemblée. Mais ce qui frappa tous les bons esprits et dut intéresser tous les vrais citoyens, ce fut cette tendance toujours constante et souvent efficace à ramener vers un centre constitutionnel toutes les opinions, comme à un régime légal toutes les œuvres législatives.

Ce fut sous ces auspices que l'Empereur fit l'ouverture de la session. Il y parla dans les mêmes principes, et presque dans les mêmes termes, que lors de la cérémonie du Champ-de-Mai; il peignit rapidement la situation dans laquelle les événemens avaient jeté la France, relativement à l'Europe et relativement à elle-même; ne dissimula ni les dangers qui la me-

naçaient au-dehors, ni les troubles qui l'agitaient au-dedans ; parla laconiquement de ses ressources financières, qu'un ministre fut chargé d'indiquer, et plus amplement des facultés militaires dont on allait bientôt faire usage. Il invita les cœurs à l'union, les esprits à l'œuvre commune de la régénération constitutionnelle, travail pour lequel, précurseur, ou plutôt organe de l'opinion, il demanda que des commissions, choisies dans les deux chambres, réunissent leurs lumières et leurs efforts. Du reste, après avoir ordonné à ses ministres d'exposer avec détail la situation de l'empire, il annonça que la paix était impossible, la guerre imminente, et qu'il partait pour l'éteindre, dès son principe, dans les succès d'une victoire que tout présageait au nombre, à la discipline, à la bravoure des Français.

Les réponses des chambres au discours du trône furent dans le même sens.

A la suite du rapport ministériel de la police, deux discours remarquables furent prononcés, et des mesures furent proposées : les unes, indiquées par M. Malleville, dirigeaient l'emploi de la presse, sans trop en limiter la liberté. On observa que ce député, qui demandait des peines contre les cris alors séditieux de *Vive le Roi*, les aurait encourues quelques jours plus tard pour

une proposition contraire. Celle de M. Leguével était d'une toute autre nature : il s'agissait d'exercer, contre les complices des Vendéens et contre leurs familles, les affreuses représailles de la proscription..... L'assemblée, soulevée toute entière par une indignation vertueuse, repoussa le coupable motionnaire, et démontra ainsi combien les mesures arbitraires lui étaient odieuses.

Peu d'opérations marquèrent ces deux premières semaines de la session ; seulement beaucoup de discours y furent entendus. On a prétendu qu'une minorité factieuse et hardie s'était emparée des bureaux, escaladait la tribune, exerçait sur le reste de l'assemblée l'ascendant du caractère, les séductions du talent, quelquefois l'influence de la corruption, plus souvent celle de l'autorité. Parmi ceux qui employaient, dit-on, cette dernière, on a nommé les ministres d'état qui, sous couleur de servir le prince auprès de la chambre et de défendre le peuple auprès du prince, se montraient tour à tour esclaves rampans et représentans factieux. On a ajouté qu'afin d'obtenir des délibérations dans un sens donné, cette séditieuse minorité employait des manœuvres dont l'habitude des assemblées délibérantes lui avait révélé tous les secrets. Enfin l'on a conclu, des opinions professées par certains membres et des principes généraux con-

sacrés par l'assemblée, que, marchant sur les traces de cette redoutable convention qui étendit sur le peuple français toutes les haches de la terreur, les représentans rameneraient peu à peu ce régime exécrable, à la faveur duquel ils proclameraient la république et le règne de l'égalité.

Plus judicieux peut-être, parce qu'ils étaient moins passionnés, des esprits, tranquillement observateurs, ont réduit ces exagérations à plus de vraisemblance. En thèse générale, ils ont reconnu que, dans tout corps délibérant, il se forme une minorité, à laquelle la nature, selon ses lois universelles, a départi l'influence du talent, de la vertu, de la richesse, du caractère surtout; influence sous laquelle plie irrésistiblement toute majorité, puisque la conséquence de cette combinaison qui donne de si grands avantages à la minorité, est que la majorité en est privée. Vouloir s'opposer à l'action de cette loi, ce serait nier l'existence d'un des élémens de notre organisation, lequel entre comme constitutif dans l'organisation sociale, où l'on remarque, sans beaucoup d'efforts, que le mérite, ou, si vous voulez, les avantages, sont en minorité. Les représentans, comme toutes les assemblées qui les ont précédés, comme toutes celles qui les suivront, ont donc obéi, même à leur insu, à une détermination antérieure, in-

destructible et permanente. Quant à leur réunion, on a pu observer que, distraction faite de l'esprit général qui l'animait, elle se composait de plusieurs esprits distincts qui, tour à tour, se communiquaient, se combattaient quelquefois, triomphaient souvent dans la discussion, jusqu'à ce que le résultat de la délibération déclarât leur défaite. C'est alors que, sur les prétentions du système républicain, sur les entreprises des royalistes, sur les tentatives, rares à la vérité, mais réelles de l'anarchie, l'esprit général primait et entraînait, comme dans un tourbillon, toutes les volontés dissidentes. Et quel fut le caractère spécial de cet esprit dominant? Je ne dirai pas l'amour de la constitution, mais l'instinct constitutionnel. Il animait à différens degrés les Regnault de Saint-Jean-d'Angély et les Manuel, le sage Boissy-d'Anglas et le fougueux Thibaudeau, le disert Dumolard, le subtil Garat, l'énergique Durbach, le courageux Malleville, le paisible Roy, le sincère, mais imprudent Bory, l'éloquent Gamon. Il y a plus : ce besoin des sanctions constitutionnelles est tellement inhérent à la nature des politiques d'aujourd'hui, qu'il se manifesta solennellement dans la bouche des nombreux militaires de l'assemblée : chacun mit à l'exprimer la trempe de son caractère et la teinte de ses mœurs; mais nul,

si j'en crois l'analyse des séances, qui ne désirât un régime représentatif et la liberté sous la loi.

L'esprit de parti a fait à ces chambres, et plus particulièrement à celle des députés, de singuliers reproches. Pourquoi, leur a-t-il demandé, avez-vous d'abord respecté Bonaparte, dont vous pressentiez les intentions despotiques, comme vous saviez le pouvoir usurpé? — Premièrement, il était bien difficile de pressentir le despotisme de celui dont toutes les actions, depuis son retour, semblaient tendre à la liberté; seulement, avertis par le passé, l'on pouvait, l'on devait se mettre en garde pour l'avenir : c'est ce que nous avons fait. En second lieu, devant notre existence à la constitution, et ne formant qu'une ou que deux branches de la représentation législative, nous ne pouvions, sans violer le principe de notre institution, non-seulement attaquer le pouvoir de l'Empereur, qui avait cessé d'être dictateur par suite de son usurpation, mais ne pas respecter son pouvoir qui était constitutionnel et par conséquent légitime à nos yeux. — Pourquoi alors avez-vous, souvent, soit dans vos débats, soit dans vos délibérations, attaqué son gouvernement? — Parce que nous avons usé du droit qu'a tout citoyen dans un état libre, non d'attaquer, mais d'examiner les actes du gouvernement, en les comparant à leurs principes,

en calculant leurs conséquences; en outre, parce qu'il est de l'essence, de la nécessité même d'une constitution représentative, de donner l'existence et de maintenir l'action de deux partis opposés dans leur marche, mais identiques dans leur objet : le Parti ministériel et l'Opposition. Celle-ci combat le ministère en faveur du peuple, l'autre défend le trône contre les entreprises de la démocratie ; tous deux, apôtres alternatifs et obligés du pouvoir et de la liberté, sont les vrais arc-boutans de la constitution. — Mais une crise est arrivée où l'intérêt général, l'opinion universelle exigeaient que le nouvel Empereur tombât: avez-vous prononcé sa déchéance, l'avez-vous renversé? — Nous l'avons renversé, car le salut de la patrie le commandait; mais nous ne l'avons pas déchu, parce que, la constitution ne nous donnant à cet égard aucun droit, la déchéance eût été nulle. Nous avons mieux fait : sans violenter les principes, nous avons induit, nous avons amené à une abdication spontanée celui que la loi armait au besoin contre nous et qui pouvait nous dissoudre constitutionnellement. Si un tel événement fût arrivé, ceux qui nous adressent aujourd'hui des reproches ne seraient probablement pas en état de nous en faire. — Il fallait justifier par votre désintéressement la confiance momentanée que vous inspirâtes aux gens de

bien. Après avoir renversé le tyran, il ne fallait pas succéder à sa tyrannie. Pourquoi vous êtes-vous emparé des pouvoirs? Autant que lui, vous fûtes usurpateurs, et plus que lui, vous appuyâtes de moyens anarchiques le despotisme de votre autorité. — Loin d'envahir les pouvoirs par une centralisation possible, nous avons maintenu leur séparation constitutionnelle. L'élan que nous avons donné au peuple et à l'armée était commandé; il fut justifié par l'anxiété de la conjoncture : l'ennemi débordait nos frontières, il marchait sur Paris, il l'assiégea bientôt. Fallait-il abandonner, en cet instant critique, la brêche sur laquelle nous gouvernions et combattions tour à tour? Fallait-il, par une lâche retraite, livrer le gouvernement à l'arbitraire des premiers occupans, le peuple à l'anarchie, l'armée au désespoir? — Il fallait prévenir les résolutions menaçantes de l'ennemi, tempérer par votre soumission ses actes hostiles, suspendre l'effet inévitable de sa victoire, la conquête; il fallait rappeler le Roi. — Accordez-vous : ou, selon vos premiers reproches, nous étions des usurpateurs, et, à ce titre, nous n'avions aucun droit; ou, selon nos mandats, nous étions représentans du peuple, et, en cette qualité, loin d'avoir le droit de rappeler le Roi, nous étions expressément chargés d'empêcher son rappel ou

son retour. C'était le vœu formel de la constitution que nous avions jurée. Il ne s'agit pas d'examiner ici la qualité de cette constitution, mais la valeur de ce serment. Prêté par la conscience, fallait-il le rompre selon l'intérêt? — Non, mais suivant l'opinion : elle vous criait de rappeler le Roi. — N'y avait-il qu'une opinion en France? Deux voix également impérieuses se faisaient entendre ; mais celle de la portion qui rappelait le Roi étant appuyée par la logique des baïonnettes, il eût été lâche de l'écouter. Les puissances n'avaient-elles pas déclaré qu'elles ne porteraient jamais atteinte à la liberté que la nation a conquise depuis vingt-cinq ans, de se choisir ou de consentir un gouvernement? N'avaient-elles pas déclaré ne vouloir s'immiscer en rien dans notre administration intérieure? Toute notre conduite est un hommage à ces principes, et plus de déférence pour une intention présumée eût été un outrage pour des volontés expliquées formellement.

J'indique, par ce peu de mots, l'esprit qui animait les chambres, les objections élevées contre cet esprit, les réponses sommaires auxquelles ces débats donnèrent lieu. Je continuerai de parcourir avec rapidité les courtes, mais importantes opérations des deux assemblées. Ce récit formera la seconde période.

Deuxième période. Elle s'ouvre le 20 juin par l'éloquente motion de M. Jay, qui sollicite et qui obtient, avec l'examen et la révision des constitutions éparses, leur réunion méthodique en code fondamental. Cette détermination, véritablement libérale, caractérise le génie des Communes. Les pairs, avertis par M. de Latour-Maubourg, réclament aussi l'empire du régime constitutionnel. Il est tems, dit un orateur, qu'à la dictature de l'homme, succède la dictature de la loi.

Napoléon, parti le 12, ouvre la campagne le 15, livre les 16 et 17 des affaires, où, avec l'initiative de l'attaque, il semble prendre celle de la victoire, perd le 18 tous les résultats de ces premiers avantages, et revient à Paris dans la nuit du 21. De sinistres murmures circulaient dans cette ville, tumultueusement agitée. Ce fut sous la menace de cette tempête naissante que s'ouvrirent les séances à jamais mémorables, dont l'histoire recueillera les détails, et que nous allons crayonner.

Sur la motion du général La Fayette, la chambre des députés déclare la représentation nationale menacée, et prononce des peines contre ceux qui attenteraient à son inviolabilité. Des communications ministérielles révèlent nos désastres et les succès de l'ennemi. Des mesures

sont proposées pour réparer les uns, pour s'opposer aux autres. Une sorte de défiance se manifeste contre les ministres qui sont mandés impérieusement dans l'assemblée. Elle commence à porter les mains sur un pouvoir, que l'opinion dispute à l'Empereur, et qui va bientôt lui échapper. Un comité central est indiqué afin d'aviser aux ressources qui restent pour sauver la patrie.

Ces ressources n'étaient que palliatives. Tandis qu'on les discutait, on négociait auprès de l'Empereur l'unique mesure que l'opinion disait être efficace. Le général Solignac osait lui parler d'abdication; quelques-uns de ses ministres, plus particulièrement le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély, lui en démontraient la nécessité; et, pendant que, violemment tourmentées par le désir d'arracher la France à la tyrannie qui menace, comme à la guerre qui s'approche, et retenues par la crainte de trahir la constitution, les chambres délibèrent encore, un simple citoyen n'hésite plus, et fait entendre, à l'oreille superbe du potentat vaincu, l'impérieux accent de la nécessité. Après avoir rappelé à Napoléon ce qu'il fit, ce qu'il n'a pas fait et ce qu'il aurait dû faire : « Qu'a-t-il manqué à votre génie, lui « dit-il? le bon sens. Oui, le sens droit a dé- « laissé votre intelligence, comme la sensibilité « a manqué à votre ame. Doué de l'un ou de

« l'autre, vous auriez compris, vous auriez senti « qu'en opérant avec des hommes, vous ne tra- « vailliez pas sur une matière brute. Qu'est-il « résulté de ce mépris pour votre espèce? Que « la minorité a pu rester votre complice, mais « que la majorité, qui d'abord vous avait suivi, « a préféré devenir votre victime. C'est ce que « prescrivait l'honneur. »

« Mais si l'honneur défend quelquefois d'ap- « peler des secours, souvent il prescrit d'en » profiter; c'est ce que viennent de faire vos en- « nemis. Les puissances de la terre ont armé les « bras de leurs soldats pour se défendre; nous « nous en servirons pour vous punir. Toutefois le « châtiment d'un héros (car si Gengis, Attila, « Tamerlan furent des héros, vous l'êtes aussi) « consiste dans sa chute. La vôtre est résolue; « et, pour que l'histoire la trouve légale, autant « que les contemporains la croiront légitime, « c'est l'autorité nationale qui va la prononcer: « pourtant vous pouvez la prévenir. Réservez- « vous l'honneur de descendre du trône, quand « on peut vous en arracher. C'est le conseil d'un « ennemi loyal, qui vous admira souvent, ne « vous craignit jamais, et qui eût voulu révérer « en vous le sauveur du monde, dont vous avez « été le fléau, etc.... »

Cette lettre, publiée dans une brochure sur

l'abdication, a été attribuée à M. Regnault de Warin, qui ne l'a pas désavouée.

Ebranlé par tant de secousses, l'Empereur abdique; mais il met à son abdication la restriction constitutionnelle qu'elle est en faveur de son fils. Cette condition, qui continue de consacrer le principe de la légitimité fondé sur l'hérédité, excite dans les chambres une discussion du plus haut intérêt. Une lutte s'y élève entre les principes qui ne varient point, et les circonstances dont le propre est de varier sans cesse. Un certain nombre de représentans et de pairs, dont l'instinct intéressé fut toujours de s'attacher à ces dernières, soutiennent que tout doit se modifier avec elles et par elles; la majorité, appuyée sur les principes, demande qu'on les fasse triompher, indépendamment des circonstances; elle est entendue, et les chambres motivent l'ordre du jour qu'elles adoptent, sur ce que, par la force des constitutions existantes, Napoléon II était devenu, par l'abdication de son père, successeur de Napoléon Ier. Ceux des pairs et députés qui se distinguèrent le plus dans ce débat, sont MM. Thibaudeau, le prince Lucien, Defermont, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Garat, Boulay de la Meurthe. L'opposition eut pour organe principal M. Dupin. Mais le discours de M. Manuel, aussi remarquable par la dextérité

des raisonnemens que par l'élégance de l'élocution, concilia les prétentions diverses et les sentimens opposés. On comprit parfaitement que l'hommage rendu aux principes conservait la dignité de l'assemblée, sans empêcher les altérations qu'ils pourraient recevoir des conjonctures. En admettant l'existence et la force des constitutions, le fils de l'Empereur est empereur de droit : rien n'empêche, dit M. Manuel, quand le fait sera le plus fort, que vous ne détrôniez demain celui que vous avez proclamé aujourd'hui. Jusque-là l'armée conserve son attitude et ses espérances : la nation est rassurée ; et, au lieu de céder à un mouvement de révolution, vous déférez à la marche constitutionnelle. Les puissances qui combattaient un homme poseront les armes devant les principes, et la malveillance n'aura même plus de prétexte pour vous accuser d'usurper les pouvoirs.

Le nouvel Empereur reconnu, l'on procéda à la formation d'un gouvernement provisoire qui prit le titre de *Commission*, et qui fut composé de MM. les ducs d'Otrante et de Vicence, le comte Carnot, le baron Quinette et le général Grenier. Cette commission intitula ses actes : *Au nom du peuple français.*

Des nouvelles journalières de l'armée produisaient à la fois l'inquiétude et la sécurité. La

sécurité, puisque l'armée, battue et dispersée à l'affaire du 18, se ralliait de toutes parts, et offrait un front encore respectable; l'inquiétude, parce que, malgré son attitude imposante et plusieurs avantages partiels obtenus sur différens points, les alliés étendaient leur marche, et accumulaient leurs succès. Ceux-ci pressaient de telle sorte les provinces les plus voisines de la capitale, que le gouvernement jugea convenable de rappeler l'armée du Nord sous ses murs, afin d'en défendre les approches. Cette manœuvre aurait porté l'anxiété au plus haut degré, sans la certitude que Paris, loin d'être exposé aux horreurs d'une défense, trouverait, dans la résistance de l'armée, des garanties contre les violences d'un envahissement subit ou contre le déshonneur d'une lâche capitulation.

Les circonstances étaient d'une gravité à justifier, à excuser du moins des précautions sévères: on en proposa contre les cris séditieux, les rassemblemens armés, les signes que les factions emploient pour se reconnaître et se rallier. Il faut remarquer que le parti qui triomphe, flétrit toujours du nom de faction le parti abattu. Les actes que commet ce dernier sont des crimes, tant qu'il est faible; le jour qu'il vaincrait, on les nommerait des vertus. Cette jurisprudence circonstancielle doit donc réunir à la plus minu-

tieuse circonspection l'existence et l'action les moins prolongées : c'est ce que développèrent avec autant de méthode que de sagesse MM. les comtes Boissy-d'Anglas, Lameth et Latour-Maubourg. Leurs observations émoussèrent, dans les mesures demandées, ce qu'elles présentaient d'arbitraire et de tranchant. Toutefois l'exécution, confiée au duc d'Otrante, rassurait davantage.

Deux dispositions furent remarquées parmi tant d'autres remarquables : l'une, présentée par M. Dupin, tendait à déclarer assemblée nationale la chambre des députés, et à l'investir du pouvoir constituant; l'autre, dont M. Dubois (de la Seine) est l'auteur, demandait que les confiscations en matière politique fussent à jamais abolies. Cet hommage aux principes de la morale et à l'art. 66 d'une charte que l'acte additionnel aurait dû imiter à cet égard, fut pris en considération par la même chambre qui, naguère, avait rejeté avec indignation toutes mesures *proscriptives*. C'est dans ces mouvemens universels et spontanés qu'il faut chercher l'esprit et saisir la physionomie d'un corps délibérant, et non dans les motions insensées de quelques-uns de ses membres. Quoi de plus inique, que de le rendre responsable de leurs imprudences, quand on ne veut pas qu'ils soient solidaires dans leur sagesse!

Par l'importance des événemens que chaque jour amenait et qu'on attendait chaque jour, on peut juger de l'intérêt avec lequel on suivait les délibérations des chambres, les opérations du gouvernement, la marche de l'ennemi, les manœuvres de l'armée. Cette dernière, dont toutes les brigades, réunies sous les murs de Paris, les préservaient des irruptions d'un vainqueur qui voulait profiter de notre défaite, recevait de ses communications avec les chambres les encouragemens nécessaires dans leur position respective. Constitutionnellement parlant, tout espoir politique reposait dans les chambres; toute protection militaire résidait dans l'armée. En lui présentant le peuple français attentif à sa conduite, c'était lui commander de nouveaux exploits. On ne saurait dissimuler que le nom de Napoléon faisait encore sur elle l'effet d'un talisman : c'est par ce prestige qu'il l'avait si souvent conduite à la gloire et à la mort; et ceux qui, dans ces instans d'agonie, s'en servaient pour la soutenir et pour la ranimer, connaissaient mieux le cœur du soldat et servirent plus leur patrie, que les versatiles écrivains qui les insultent aujourd'hui sans retenue, comme sans danger.

Nous esquisserons, dans un chapitre prochain, les opérations militaires dont se compose la campagne de cinq jours, le siége et la capitu-

lation de Paris, et la retraite de l'armée sur la Loire.

Au milieu de ces convulsions guerrières et politiques, on apprit avec contentement la pacification des Vendéens. Ils ignoraient, dit-on, la situation des choses, et quand leurs chefs signèrent la paix, ils ne cédèrent qu'à leurs intérêts reconnus et ménagés par le gouvernement impérial ; d'autres ont assuré que la mort de M. de la Rochejaquelein avait amolli l'opiniâtreté de leur résolution, et que d'ailleurs, en en prenant une nouvelle, ils n'avaient fait qu'obéir au Roi.

Quelques particularités d'un autre ordre agitaient les langues et préoccupaient l'opinion. On savait, d'une part, que le Roi, auquel les succès des alliés entr'ouvraient les portes du royaume, ne tarderait pas à s'approcher de la capitale ; de l'autre, on épiait avec inquiétude la conduite de Bonaparte depuis son abdication. Quand on apprit son départ, plus d'une poitrine fut dilatée et respira.

Cependant des objets d'une importance momentanément moins sensible, mais plus réellement influente, absorbaient les méditations des chambres : elles s'occupaient, en donnant à la nation française une constitution digne d'elle et du siècle, de la faire jouir positivement enfin des avantages toujours promis, partiellement ob-

tenus, souvent même enlevés, et pourtant si chèrement payés, dont depuis vingt-cinq ans on leurre sa crédulité. Ce fut un spectacle mémorable que celui de deux assemblées délibérant avec calme à la face et sous le canon de l'ennemi. Oui, du haut de cette tribune, où la courageuse voix du patriotisme proclamait les droits publics et les garanties nationales, l'orateur a pu s'entendre interrompre plus d'une fois par une artillerie homicide. Le législateur sur sa chaise curule réclamait, fondait sans doute la liberté; le soldat, plein de l'espoir qu'elle allait renaître, mourait pour la défendre; tous deux sont estimés, sont regrettés du Roi, car ils servaient la patrie.

Dans une motion d'ordre, dont l'éloquence du cœur inspira les mouvemens à l'esprit, M. Gamond, après avoir retracé la lutte continuelle que les préjugés livrent aux principes, surtout depuis soixante ans, crut avoir trouvé dans la constitution de 91 le terme de ces funestes débats. Ce député fut soutenu par le chevalier Henri Lacoste et par M. Peynières; et, sur leur demande, on renvoya à une commission, nouvellement formée pour la révision des constitutions, l'examen de celle qui était reproduite avec des améliorations.

Cette commission, où l'on trouvait avec sécurité les noms de MM. Lefebvre-Gineau, Lan-

juinais, Manuel, fit son rapport le 29 juin. On reconnut dans son travail, non-seulement la plupart des sanctions établies par les pactes successifs qui ont régi la France, mais beaucoup d'innovations heureuses. A considérer les progrès que l'art de constituer les nations fait, pour ainsi dire, de jour en jour, on doit être convaincu de trois vérités qui équivalent à des démonstrations : la première, c'est qu'il est mathématiquement impossible de faire rétrograder l'esprit du siècle qui tend, par toutes voies, aux perfectionnemens politiques; la seconde, que vingt-cinq ans de théories brillantes, loin de le rebuter sur ces perfectionnemens, l'ont mis dans le goût d'une pratique positive; la troisième, enfin, que ce ne sont plus les dogmes qui manquent, mais le culte; les préceptes, mais l'exemple; et que, pour faire valoir les écrits qui ont déclaré les règles, il faut des hommes qui les veuillent, qui les sachent exécuter. En un mot, le siècle veut passer de la création projetée à l'organisation et au mouvement.

C'est en continuant d'espérer l'un et l'autre, que l'opinion, pleine d'estime pour les savantes analyses de M. le comte Garat et pour les propositions de M. Barrère, les a pourtant classées parmi les matériaux constitutionnels, plutôt que parmi les constitutions. L'histoire, qui est le re-

gistre de la pensée publique, dont l'opinion est l'écho, recueillera avec plus de soin le *bill* des droits présentés par ces mêmes députés, amendé par un grand nombre et adopté à l'unanimité par l'assemblée. Cette déclaration, promulguée le 5 juillet, au moment où soixante mille étrangers s'emparaient des portes et des principaux édifices de Paris, est un monument de ce que peut le génie de l'indépendance sur les efforts *matériels* de l'oppression.

Ce ne fut pas sans doute sans une satisfaction secrète que le Roi, obligé d'ailleurs de ne pas reconnaître la compétence des chambres, se convainquit qu'elles étaient, en grande majorité, composées d'hommes à talens, d'hommes généreux et de bons Français.

Nous finirons cet article par la nomenclature des libertés consacrées dans le *bill* des droits, en faisant remarquer qu'il n'est que la récapitulation de celles qu'énoncèrent successivement nos divers actes constitutionnels. Nous ajouterons qu'il est glorieux pour le Roi et doux pour nous de les retrouver dans la charte, que son expérience *octroya* aux désirs de son peuple et aux besoins de son siècle.

Voici ce que déclara la chambre des communes : Tous les pouvoirs émanent (primitivement) du peuple; la souveraineté se compose de

la réunion des droits des citoyens. — La division des pouvoirs est le principe conservateur de la liberté. — La *législature* se compose de trois pouvoirs distincts dans leurs élémens et dans leur action : un monarque, une chambre haute, une chambre des représentans. — Dans la confection des lois, la proposition, la sanction et l'opposition appartiennent également aux trois branches de la puissance législative. Aux représentans, exclusivement, appartient l'initiative des contributions, des levées d'hommes et de l'élection d'une nouvelle dynastie, à l'extinction de la dynastie régnante. — Le pouvoir exécutif s'exerce par des ministres solidairement responsables pour les déterminations communes, particulièrement pour des actes particuliers, chacun de son département. — Le monarque est inviolable, sa personne est sacrée. En cas de violation des lois et d'attentats contre la liberté et la sûreté, les ministres sont accusés par les représentans, jugés par la chambre haute. — La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui. Aucune atteinte n'y peut être portée qu'au nom des lois, par leurs organes et selon des formes précises. — La liberté de la presse est inviolable. Aucun écrit ne peut être soumis à une censure préalable. Les lois déterminent, dans les abus de la presse, ceux qui doivent être qualifiés

crimes ou délits. Ils sont réprimés, suivant les degrés de gravité, par des peines graduées et par jugement de jurés. — Chacun a la liberté de professer ses opinions religieuses et d'exercer son culte. — L'indépendance des tribunaux est garantie; les juges des cours de justice et des tribunaux civils sont inamovibles et à vie. En matière criminelle, les débats sont publics, le fait est jugé par des jurés, la loi appliquée par des juges. — Une instruction primaire est mise gratuitement à portée de toutes les classes du peuple : les élémens des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts sont enseignés dans les hautes écoles. — La constitution garantit l'égalité des droits civils et politiques, l'abolition de la noblesse (comme corps et ordre), des priviléges, des qualifications féodales, des dîmes, des droits féodaux, de la confiscation des biens. Elle garantit le droit de pétition, les secours publics, l'inviolabilité des propriétés et de la dette publique, l'irrévocabilité de l'aliénation des domaines nationaux de toute origine, et les quotités proportionnelles dans la répartition des contributions. Elle garantit le maintien de la Légion-d'Honneur, des couleurs nationales, et des récompenses pour les services civils et militaires. Elle ne reconnaît point les ordres monastiques et les vœux perpétuels. —

L'auteur de cette déclaration est M. Garat, auquel on reprocha ridiculement l'*eutopie* de ce projet et l'*idéologie* de ses expressions. Rien de plus clair cependant, rien de moins abstrait. Ce sont des principes féconds en conséquences, et dont la sage Angleterre a si bien compris la valeur, que, depuis cent ving-cinq ans, ils sont la règle de sa conduite politique, comme ils sont la garantie de sa félicité. Seulement j'eusse désiré qu'un article consacrât l'unité de la législation civile et criminelle, qu'un autre prescrivît l'uniformité de l'enseignement, et qu'un troisième, amendant celui qui concerne la liberté de la presse, joignît, à la prohibition de toute censure préalable, celle de toute inspection, et plus encore de toute saisie antérieure ou postérieure à la publication. Tant que cette garantie ne sera pas solennelle et respectée, la liberté de la presse ne sera qu'une théorie vaine; l'article 8 de la charte paraîtra même une dérision, puisque la délation d'un rival ou d'un ennemi, la crédulité ou la cupidité d'un agent de police, peuvent être plus fortes que la loi.

CHAPITRE II.

Les détails de la campagne de cinq jours sont connus; nous n'en retracerons ici que les principaux résultats. Au commencement de juin, les armées alliées avaient pris leurs positions; le 14, l'armée française était en ligne. Le sentiment de son énergie, mieux encore que le calcul de sa force numérique, lui présageait la victoire. Dans tous les rangs, on répétait que le peuple entier de la Belgique invoquait en nous ses libérateurs; et déjà notre présomption nous transportait au-delà du Rhin pour y dicter la paix.

Une proclamation de l'Empereur ouvrit la campagne. « Soldats, disait-il, c'est aujourd'hui « l'anniversaire de Marengo et de Friedland qui « décida deux fois du destin de l'Europe. Alors, « comme à Austerlitz, comme après Wagram, « nous fûmes trop généreux. Nous crûmes aux « sermens des princes que nous laissâmes sur le « trône. Aujourd'hui cependant, coalisés entre « eux, ils en veulent à notre indépendance. Ils « ont commencé la plus injuste agression. Mar- « chons donc à leur rencontre. Eux et nous, ne « sommes-nous plus les mêmes hommes ? . . . .

« Pour tout Français qui a du cœur, le moment « est arrivé de vaincre ou de mourir ! »

La bataille de Fleurus commença, par des prodiges de valeur et un important succès, cette campagne, que celle de Waterloo devait terminer d'une manière si déplorable. La vraie bravoure, dit un narrateur impartial de ces journées, a pour caractère distinctif de ne point dissimuler celle de ses ennemis, et d'avouer des avantages qu'elle leur a glorieusement disputés. A cet égard, les généraux prussiens ont rendu noblement hommage à la vérité.

L'attaque des villages de Ligny et de Saint-Amand commença l'affaire. Ils furent pris et repris plusieurs fois. Le combat, dit l'auteur de la relation de cette campagne, se soutenait de part et d'autre avec une égale opiniâtreté ; il semblait que chaque soldat eût à venger une injure personnelle, et retrouvât, dans son adversaire, son plus implacable ennemi.

Vers sept heures du soir, nous étions maîtres des villages; mais les Prussiens conservaient encore leur position derrière un ravin profond. Un mouvement bien combiné décida le succès de la bataille. Toute la garde s'ébranla au pas de charge, soutenue par une cavalerie nombreuse et par une artillerie formidable. Elle traversa le village de Ligny et s'élança dans le ravin qu'elle

franchit sous une grêle de balles et de mitraille. Alors le feu, qui s'était ralenti, recommença avec violence; un affreux combat s'engagea au sortir du ravin. La garde aborda à la baïonnette les carrés ennemis qui soutinrent et repoussèrent le choc. Après la résistance la plus courageuse, les Prussiens se retirèrent en bon ordre.

Des rumeurs exagérées circulèrent soudain sur le champ de bataille, et de là se répandirent partout. Il n'était question de rien moins que de la perte totale des Prussiens; le maréchal Blücher avait été tué. Sur l'aile gauche, où le combat, quoique moins acharné, avait été très-vif, le prince de Brunswick avait succombé au milieu d'un carré d'Anglais attaqué par le prince Jérôme. Le général Hill était hors de combat. L'Empereur, par l'impétuosité d'une manœuvre imprévue, avait séparé les corps prussiens des Anglais, contre lesquels il allait diriger ses nouvelles attaques. En vantant cette opération hardie, on n'aurait pas dû oublier qu'elle le plaçait dans un danger plus grand, si l'armée prussienne n'était pas anéantie.

Ce fut, au reste, la persuasion de l'Empereur qui, croyant n'avoir plus rien à craindre du prince Blücher, harcelé, dans sa déroute, par le maréchal Grouchy, tourna tous ses efforts contre les Anglais. Ceux-ci, dans toute la journée du 17, avaient manœuvré de manière à faire présumer

qu'ils effectueraient aussi une retraite. Personne ne doutait qu'on ne dût arriver le lendemain à Bruxelles. Au jour naissant, l'armée prit les armes, et fut surprise de voir que les Anglais, non-seulement avaient conservé leurs positions de la veille, mais qu'ils paraissaient disposés à les défendre. Bonaparte, enchanté de les retrouver, fit ses préparatifs, malgré les désordres d'une nuit pluvieuse; et, vers midi, les premiers coups de canon, partis des lignes françaises, annoncèrent l'action. Bientôt elle s'engagea par le feu de nombreux tirailleurs.

Notre armée, rassemblée en avant de Planchenois, sur des hauteurs parallèles à celles qu'occupait l'armée anglaise, présentait un effectif de cent vingt mille combattans. On découvrait celle-ci en position sur les plateaux situés en avant de la forêt de Soignes, à laquelle elle était appuyée. Vers le centre, sur le Mont-Saint-Jean, en arrière et autour de la ferme du même nom, on apercevait de fortes masses d'infanterie protégées par des redoutes couvertes de batteries. La droite de l'armée anglaise s'appuyait au village de Merke-Braine, ayant devant elle la ferme d'Hougoumont environnée de bois et de plusieurs ravins; sa gauche s'étendait vers Wavres, couvert aussi par un ravin, et la ferme de la Haye-Sainte; son développement, qui semblait

ne s'étendre que jusque derrière Smouhen, où se trouvaient les troupes brunswickoises, recélait des troupes dans les gorges qui séparent les plateaux de la forêt et dans la forêt elle-même.

Le quartier général de lord Wellington était à Waterloo, en arrière de ses lignes établies de manière à traverser les routes de Bruxelles et de Nivelles.

L'Empereur, placé sur un mamelon, à la droite de la route, près de la ferme de la Belle-Alliance, se promenait seul, les bras croisés sur la poitrine, en avant de son état-major groupé et aligné derrière lui. Le ciel était orageux; il tombait par intervalles d'abondantes averses.

Le 2e. corps, placé à la gauche, marcha contre la ferme d'Hougoumont; le 1er. appuya sa gauche à la route, et se porta sur le centre; le 6e. tenait la droite. La garde était en réserve sur les hauteurs.

On annonça bientôt que de fortes masses allaient marcher à la baïonnette sur le Mont-Saint-Jean; mais ce mouvement fut long-tems retardé par les efforts obstinés que faisaient les Anglais pour tenir dans les villages qui couvraient leurs ailes. Enfin les fermes d'Hougoumont et de la Haye-Sainte sont emportées. Une première colonne s'avance vers le Mont-Saint-Jean, où s'engagent de nouveau la lutte la plus meurtrière et le

teu le plus terrible. Qu'on se figure les détonations continuelles et simultanées de plus de six cents bouches à feu, auxquelles se joignaient les feux répétés des bataillons et des tirailleurs, les explosions fréquentes des caissons qui sautaient atteints par les obus, le sifflement des balles et des boulets, le bruit des armes, le tumulte des charges, les cris des combattans, fracas d'autant plus effroyable qu'il était concentré sur une surface peu étendue et resserré dans un espace de peu de longueur.

Arrivée au Mont-Saint-Jean, l'affaire, qui augmente en chaleur, se soutient par un redoublement de moyens. D'autres colonnes s'avancent, les charges se renouvellent. Trois fois, dit l'auteur de la relation déjà citée, la position est sur le point d'être forcée, et trois fois, après des prodiges de valeur, les Français sont arrêtés.

Il était près de sept heures : Napoléon qui, jusque-là, était resté sur le plateau d'où il voyait très-bien ce qui se passait, ne cesse d'envoyer des troupes fraîches, de donner l'ordre de marcher en avant, de charger à la baïonnette, d'enlever. Plusieurs fois, on lui fit dire, de divers points, que l'affaire était mauvaise, que les troupes paraissaient ébranlées : en avant, répondait-il, en avant !

Durant ces trois assauts, l'ennemi éprouva des

pertes considérables. Le prince d'Orange, qui se trouvait à la tête de l'aile droite, fut blessé. Lord Wellington se montra plusieurs fois à ses troupes, qui, dans leur découragement, commençaient à opérer leur retraite sur Bruxelles. Cet illustre général avoue, dans le récit de cette affaire, que jamais il ne fut si près d'être battu.

Il l'eût été sans doute, si l'obstination invincible de l'Empereur et sa cruelle méprise n'avaient contribué à décider en faveur des ennemis une affaire si long-tems incertaine. Vainement venait-il d'apprendre, par un officier anglais, prisonnier, qui lui fut amené, que l'armée anglaise avait reçu un renfort de soixante mille hommes; vainement encore lui vint-on annoncer que des colonnes prussiennes débouchaient sur notre flanc droit, et menaçaient nos derrières; jamais il ne voulut ajouter foi à ces rapports, et s'opiniâtra à considérer ces prétendus Prussiens comme le corps commandé par le maréchal Grouchy. Cependant il était de la dernière évidence que ces colonnes, qui se déployaient à mesure qu'elles arrivaient, commençaient à attaquer notre droite. C'étaient celles qu'après la journée du 16, les Prussiens avaient concentrées à Wavres, d'où, ayant été rejointes par le 4e. corps du général Bulow, elles s'étaient rapprochées en toute hâte de la ligne anglaise,

pour coopérer avec lord Wellington. Les troupes du maréchal Grouchy qui, en effet, après avoir harcelé les Prussiens dans leur retraite sur Wavres, étaient chargées de les tenir en échec, s'y trouvaient elles-mêmes, tant par les difficultés du terrain que par la résistance d'une division ennemie; et cette résistance fut assez opiniâtre pour retarder leur marche, favoriser la jonction des deux armées ennemies, et les empêcher de prendre part à l'affaire que, vraisemblablement, leur intervention eût décidée en notre faveur.

L'Empereur, ayant jugé, sans que rien semblât changer sa résolution, que le moment était arrivé de décider la journée, forma une quatrième colonne d'attaque, presque entièrement composée de la garde, et la dirigea au pas de charge sur le Mont-Saint-Jean, après avoir expédié sur tous les points des instructions pour qu'on eût à seconder ce mouvement, d'où dépendait la victoire. « Ces vieux guerriers (ici je copie cette lamentable et sublime narration), ces vieux guerriers abordèrent le plateau avec l'intrépidité qu'on devait attendre d'eux. Toute l'armée reprend vigueur; le combat se rallume sur toute la ligne. La garde charge à plusieurs reprises, mais ses efforts sont constamment repoussés. Foudroyés par une artillerie épouvantable, et qui semble se multiplier, ces invincibles

grenadiers voient leurs rangs s'éclaircir sous la mitraille; ils les resserrent promptement et avec sang-froid; ils marchent toujours sans être intimidés; rien ne les arrête que la mort ou des blessures graves; mais l'heure de la défaite avait sonné. Des masses énormes d'infanterie, soutenues par une cavalerie immense, à laquelle nous ne pouvions plus en opposer, fondent sur eux avec fureur, et les somment de se rendre. *La garde meurt et ne se rend pas*, répond le général Cambronne; et presque tous tombent, en se battant en désespérés, sous le tranchant des sabres et des baïonnettes....» Quels détails ne paraîtraient froids après ce récit? Notre aile droite débordée par les Prussiens; la terreur profonde qui circule dans les rangs avertis du sort de la garde; Bonaparte désespéré, ramassant quelques débris de bataillons épars, et chargeant lui-même à leur tête; le désordre, la confusion s'emparant de toute l'armée, qui devient bientôt une foule bruyante et désespérée qui fuit, qui s'arrête, qui se précipite de nouveau sans obéissance et sans commandement; tous les corps mêlés, toutes les armes, tous les équipages confondus; tout le matériel, devenu en une heure la proie d'un vainqueur qui poursuit ses succès..... Il faut gémir sur ces événemens horribles; il faudrait faire tomber sur eux le rideau d'un oubli impé-

nétrable. Mais qui jamais oubliera leurs suites désastreuses ?

CHAPITRE III.

PARIS en reçut le premier choc. Paris, comme l'Océan qui obéit au mouvement des corps et à l'agitation des airs, cède avec une prompte flexibilité à l'impulsion des événemens et au souffle de l'opinion. En trois jours, il changea d'aspect trois fois; et, depuis le 18 juin, où la nouvelle des premiers succès réjouit ou consterna les divers partis, jusqu'au 8 juillet, époque de la rentrée du Roi, qui sembla d'abord les rallier tous, Paris varia sans cesse.

Il fut un temps où la capitale, séjour de l'élite de l'Europe et foyer des lumières, était le régulateur de l'opinion, comme elle en était le centre. C'est qu'alors, toutes les volontés, parties de différens points, unies par divers intérêts, tendaient au même but. On ne variait guère que sur les moyens; et si dans ces moyens il se trouvait quelque opposition, elle tournait toujours au profit commun. Le tableau de ces mouvemens intéressans était bien alors le véritable portrait de l'opinion; et l'opinion elle-même, résultat d'une

conscience honnête, d'un esprit éclairé, d'une volonté ferme, formait la pensée publique, sur laquelle tout gouvernement doit calculer sa marche. Il n'en est pas de même aujourd'hui : les changemens de position en ont amené dans les intérêts, et la différence des intérêts a déterminé celle des opinions. Cette différence qui a commencé par des divergences, a fini par des oppositions, et de l'opposition à l'animosité armée, l'intervalle est facile à franchir. Dans cette situation, chaque parti, rallié par une couleur, a recruté pour sa bannière qui rarement est légale sans doute, mais qui se donne pour légitime, tant qu'elle est la plus forte. Et comme la force, pour ceux même qui l'exercent, n'est jamais une raison ; qu'aux yeux de ceux contre lesquels on l'emploie, elle est toujours une iniquité, le parti momentanément dominateur a ordinairement soin de la justifier, en la présentant comme auxiliaire de l'opinion. Avec cette pudeur rusée, on farde un peu l'opinion véritable, et l'on règne, durant un éclair, par une opinion factice, qui bientôt cède à une opinion, non moins altérée, la fugitive jouissance de son trône éphémère. Paris est le siége de ces versatiles gouvernemens.

Au bruit du canon qui annonçait nos premiers avantages, il éprouva deux effets bien sensibles : on pâlit, on se tut dans les salons ; dans les rues,

l'on se groupait, on éprouvait des transports. Dans tout salon, cependant, la terreur ne serrait pas les ames; elles ne se dilataient pas non plus dans toutes les rues; mais, en général, on entrevoyait, avec la certitude d'un dénouement, l'espérance d'un meilleur avenir.

L'esprit public, demeuré stationnaire durant trente heures, commença à montrer quelques mouvemens le mercredi 21. Des bulletins manuscrits circulaient, et celui de l'armée, ridicule par sa jactance, contribuait à les confirmer. Tandis que les uns parlaient de victoires complettes et de la prise de Bruxelles, d'autres se confiaient tout bas les récits partiels de nos désavantages. Bientôt une lumière affreuse vint dissiper ce demi-jour ténébreux : le *Moniteur*, publié dans la soirée, révéla toute l'étendue de nos pertes et fit pressentir les conséquences de ce désastre. La présence de Napoléon semblait l'exagérer encore.

La conduite des chambres, élevée à la hauteur des conjonctures, a été retracée : elles sauvèrent la patrie par une fermeté républicaine, tempérée par les convenances monarchiques. Il n'est pas prouvé que l'Empereur, afin d'arracher par la violence une levée d'hommes et d'argent, eût eu l'intention de dissoudre les chambres, bien décidées à la lui refuser; mais armé de la consti-

tution, il le pouvait; et qu'on imagine les maux que cette crise eût amenés, et les attentats que la nécessité pouvait justifier. Si, comme son caractère connu et quelques mots échappés le laissaient pressentir, il n'eût vu, dans ce grand revers, qu'un moyen de ressaisir le despotisme, que diraient aujourd'hui ceux qui insultent aux chambres qui les a préservés? Tout ce qui est arrivé en France depuis cette époque, peut-être même ce qui s'est passé en Europe, dépendait de l'issue de cette crise décisive. Les chambres contraignant, par leur attitude, Napoléon d'abdiquer, quelles qu'aient été d'ailleurs les opinions débattues à leur tribune, ont de fait rendu la couronne au Roi. Supposez leur dissolution, la dictature militaire qui en était la suite immédiate, la levée en masse qui était la conséquence nécessaire de la dictature, et calculez sur ces premières données seulement, jusqu'où pouvait entraîner cet ébranlement formidable, en profondeur et en étendue, auquel l'énergie du chef, l'habileté des instrumens, la grandeur des circonstances et le dévouement de la multitude et de l'armée, auraient imprimé une force irrésistible. Il n'a manqué aux Français, pour n'être pas vaincu, que l'arme du désespoir.

Plusieurs points de vue s'ouvrent dans la perspective qui nous reste à parcourir. Achevons de

tracer celui dont Bonaparte est la figure principale.

Après son abdication, il reçoit, durant quelques jours, une cour nombreuse au palais de l'Elysée, gardé par une force imposante. A la Malmaison, où il se retire, il réunit sa famille frappée par contre-coup; et c'est sur le tombeau de Joséphine, qu'il se décide à quitter la France.

D'une part, on avait demandé pour lui des passeports à lord Wellington qui les avait refusés; de l'autre, il attendait que M. Otto, envoyé en Angleterre, lui apportât la permission d'y choisir son dernier séjour. Cependant sa présence à Paris nourrissait les inquiétudes, pouvait envénimer la guerre, et, en arrêtant les négociations pour la paix, exposait sa personne et celle de ses parens à des risques certains. Justifié par ces considérations, le gouvernement provisoire hâte le départ de Bonaparte, auquel celui-ci défère, après avoir fait à l'armée ses derniers adieux. Par une confiance réelle ou affectée, il réclame du régent d'Angleterre le droit *de s'asseoir au foyer de l'hospitalité.* Mais la générosité britannique cède aux intérêts de la politique européenne; et le ministère anglais, d'accord sans doute avec ceux des autres gouvernemens, exile, sur le rocher de Sainte-Hélène, au sein de l'Atlantique, l'homme extraordinaire qui avait sub-

jugué l'Europe aux jours de sa prospérité, et qui l'ébranle aujourd'hui sous sa chute.

Le gouvernement, délivré de ce souci, marche avec plus de facilité; et concurremment avec les chambres, il s'occupe du sort de l'armée, des opérations de la guerre, de la défense de Paris. L'armée du Nord, rappelée sous les murs de la capitale, développe bientôt autour d'elle les savantes lignes d'une défense redoutable. Cette armée renforcée par les corps nombreux de Vendamme et de Grouchy, et commandée par le prince d'Eckmülh, semble avoir gagné en enthousiasme, en bravoure, ce qu'elle a perdu en quantités numériques. On admire surtout ses marches parallèles à celles d'un ennemi vainqueur, et qui, par une manœuvre aussi adroite qu'intrépide, garantissent Paris d'un coup de main. L'intention cependant ne fut jamais de défendre cette ville dans son enceinte même, mais de la préserver. Protégée au nord par la belle ligne de ses fortifications, elle avait besoin de l'être par une armée qui fît respecter son flanc méridional. Plusieurs conseils furent tenus, durant lesquels on agite la délicate question de sa défense. Sur cinquante officiers généraux, deux seulement pensèrent qu'elle pouvait la soutenir. Mais déjà les hauteurs septentrionales étaient tournées, le pont du Pec était livré; et, quoique

harcelé dans cette irruption imprévue, l'ennemi débordait sur les plaines de Mont-Rouge, de Grenelle et de Vaugirard. Antérieurement, plusieurs affaires partielles avaient eu lieu sur divers points : l'armée anglaise avait passé la Seine à Besons et occupait Nanterre. L'armée prussienne tentait le passage de la Marne, par Montreuil, au-delà du bois de Vincennes. Des éclaireurs portés sur le Mont-Valérien, commençaient à inquiéter le pays qu'ils commandaient de cette hauteur. De vives canonnades s'étaient engagées autour du village des Vertus; on s'était battu, on se battait à Aubervilliers, pris et repris plusieurs fois dans diverses actions; enfin l'aile droite des alliés, qui essayait de s'étendre sur les bords de la Seine, du côté de Neuilly, trouvait, dans les brigades françaises dirigées contre elle, une résistance qui montrait le désir et les moyens de se défendre, et bientôt d'attaquer. Les combats livrés à Verrières et à Roquencourt, par les généraux Excelmans et Piré, font foi que tel était l'esprit des Français. Quoique le succès de cette brillante affaire, en dégarnissant les hauteurs de Meudon et de Châtillon, eût ouvert une trouée à l'ennemi, la perte considérable des Prussiens obligés d'évacuer Versailles, donnait aux nôtres l'avant-goût d'une victoire plus importante. Et l'armée entière appelait à grands cris la bataille,

quand la capitulation du 3 juillet vint apporter la consternation dans tous ses rangs.

Elle était pourtant indispensable, cette capitulation, et rien ne l'entacha du déshonneur que redoute le soldat plus que la mort. Sans doute il n'était pas impossible de tenir plus long-tems; il eût été même plus facile de tenter de nouveau la fortune dans une affaire générale; mais que devenait Paris, si les alliés eussent été vainqueurs? et à quoi nous eût servi une seule victoire, puisqu'ils pouvaient réparer leur défaite? Il ne faut pas oublier qu'en présentant le glaive d'une main, nous offrions de l'autre le calumet pacificateur; mais nos plénipotentiaires n'étaient pas même écoutés. Ce n'était plus Napoléon qu'on voulait abattre, c'était la France dont il fallait amortir l'esprit et énerver les forces. L'armistice souscrit dans ces circonstances était donc presque une faveur; il sauvait Paris et ne compromettait pas la gloire de l'armée.

Avec quelle satisfaction il fut accueilli dans la ville! Depuis le 28 juin, époque du rapprochement de l'ennemi, elle était livrée aux angoisses et aux privations inséparables d'un siége. Toute relation extérieure était arrêtée, tout commerce intérieur même était suspendu. On concentrait dans la marche du siége toutes les

affections et tous les intérêts. Les boutiques fermées, les ateliers déserts, tous les domiciles abandonnés laissaient refluer dans les lieux publics une population immense, qui semblait se multiplier par les groupes, et pouvait devenir dangereuse par l'inquiétude. L'homme paisible qui, au milieu de ces alarmes, essayait de porter des sentimens doux et des paroles consolantes, ne voyait pas sans douleur que si les esprits étaient exaltés par leur position, les cœurs étaient divisés par les affections et opposés dans leurs sensations les plus intimes. Le nom sacré de la patrie, toujours si puissant sur des ames françaises, retentissait avec moins d'énergie à des oreilles prévenues qui demandaient à y joindre le mot de parti qui l'interprêtât pour elles. De cette divergence, de cette opposition naissaient une animosité secrète, une fermentation sourde qui éclatèrent trop souvent par des rixes. Ces rixes, il faut le dire à notre honte, furent parfois sanglantes; elles le fussent devenues davantage, sans le calme imperturbable, sans la douce fermeté que leur opposa la garde nationale. Ces excellens citoyens, oubliant leurs intérêts personnels, négligeant leurs familles, étaient devenus de véritables soldats, dont ils accomplissaient tous les devoirs. Toutefois, la discipline exacte, les services multipliés durent

paraître moindres encore que l'esprit calme, que les procédés conciliateurs, que le bon sens qu'ils opposaient à l'effervescence de toutes les passions déchaînées. En un mot, au sein de la guerre étrangère qui nous entourait comme d'une zone de fer et de feu; parmi les élémens combustibles de la guerre civile, qu'une imprudence pouvait allumer, ils se sont montrés des juges-de-paix armés : c'est à eux que Paris dut son salut.

Nous avons dit que la capitulation avait consterné l'armée. Les fédérés de l'intérieur la reçurent avec indignation. Dans leurs transports, ils s'emparèrent des hauteurs, dont ils firent jouer les batteries sur l'ennemi. C'étoit le 3 juillet. La nuit de ce jour mémorable fut troublée de cris désespérés, de détonations bruyantes qui éclataient parmi la rumeur du mécontentement. Sur le front bruni des vieux grenadiers siégeaient, avec la honte de ce qu'ils jugeaient une humiliation, le désir et le projet de la vengeance; de jeunes soldats pleuraient en brisant leurs armes; un grand nombre épanchait son chagrin en menaces.

Conformément à la convention militaire, Saint-Denis, Saint-Ouën et Clichy furent remis le 4 aux alliés. Le 5, ils occupèrent les hauteurs de Montmartre, de Saint-Chaumont,

de Belleville, c'est-à-dire la ligne de nos fortifications septentrionales. Le 6 au soir, ils prirent possession des barrières. Le 7, leurs troupes entrèrent dans Paris, tambours battans, armes chargées, *mèches allumées*. Cependant le gouvernement administrait avec sécurité, et les deux chambres délibéraient sur la constitution.

Le même jour, la commission exécutive fit connaître aux pairs et aux députés « que tous « les souverains s'étaient engagés à replacer « Louis XVIII sur le trône, et que ce prince « ferait ce soir ou demain son entrée dans la « capitale; que les troupes étrangères venaient « d'occuper les Tuileries, où siégeait le gou- « vernement; que les délibérations de ses mem- « bres n'étant plus libres, ils croyaient devoir « se séparer. »

Le maréchal prince d'Essling et le préfet de la Seine furent chargés de veiller au maintien de la tranquillité publique.

Les chambres ayant mis les couleurs nationales sous la sauve-garde de l'honneur français, les chefs de légion de la garde parisienne déclarèrent qu'ils maintiendraient la cocarde tricolore. Le lendemain, la garde nationale prit la cocarde blanche.

Les représentans firent publier la déclaration des droits des Français.

Ils votèrent des honneurs à l'armée, des remercîmens à la garde parisienne; et, la déliant du serment de fidélité, ils la déchargèrent de toute responsabilité, quant au dépôt, à la garde et à la sûreté de la représentation nationale.

Le message concernant la dissolution du gouvernement fut entendu par les chambres dans un silence profond. Dans celle des communes, M. Manuel, au nom de la représentation nationale, protesta contre la violence. « *Nous sommes ici par la volonté du peuple*, avait dit Mirabeau, lorsque, après la séance royale du 23 juin 89, le ministère ordonna la séparation de l'assemblée nationale en trois ordres; *nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes :* » M. Manuel répéta ces paroles célèbres.

Le lendemain 8, les pairs et les représentans trouvèrent closes les portes de leurs palais. Elles avaient été fermées par une autorité qui n'était plus la leur, et l'entrée leur en fut interdite par les baïonnettes.

CHAPITRE IV ET DERNIER.

« Les portes de mon royaume s'ouvrent enfin devant moi, et j'accours. J'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux

que j'avais voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les Français.... Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires. Les regards ne rencontraient de toutes parts que des difficultés et des obstacles. Mon gouvernement devait faire des fautes; peut-être en a-t-il fait. Il est des tems où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, où quelquefois même elles égarent. L'expérience seule pouvait avertir; elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.

« Mes sujets ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est l'une des bases fondamentales de l'ordre social. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avais consacrée d'avance par ma charte, et je prétends assurer à cette charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait. L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir. J'entends qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts et calme toutes les inquiétudes..... »

Par quoi pourrais-je mieux terminer mon ouvrage que par cette déclaration, où le roi sent

avec les entrailles d'un père, et pense avec la profondeur d'un homme d'état? A la suite de ces consolantes promesses, S. M. en fait de plus rassurantes encore. Elle veut que toute inquiétude s'évanouisse relativement à la dîme, aux droits féodaux, à l'aliénation des propriétés nationales. Le roi, qui sait tempérer la justice par la clémence, pardonne aux égarés, n'excluera des emplois que les hommes dangereux, ne dénoncera aux châtimens que les grands coupables. L'une de ses premières ordonnances, cédant au vœu universel, convoque les chambres, augmente la représentation nationale, et propose à son examen les articles de la charte qui concernent la confection de la loi. Une autre mesure fixe, par l'institution de pairs héréditaires, cette branche jusqu'alors vacillante de la législature. D'autres améliorations sont promises ou indiquées. Le choix d'un ministère expérimenté, dévoué et énergique, assure que ces promesses ne seront pas illusoires.

Ce fut sous ces favorables auspices que Louis XVIII, après quatre mois d'exil, rentra sur le sol de la patrie. A son aspect, toutes les opinions se calmèrent, tous les sentimens parurent confondus, parce que tous les cœurs semblèrent unis. En voyant le monarque avouer noblement les fautes de son ministère, on oublia quelques préten-

tions, dont on fit des sacrifices à la paix. Pourvu que l'honneur reste, peut-on trop acheter cette paix céleste, source de toute prospérité?

O roi! que la Providence éprouva par le malheur, et tint en réserve pour notre félicité, vous accomplirez, par de hautes vertus, cette mission auguste, que vous commençâtes par de rares talens. Votre génie a compris les besoins de nos esprits; vos entrailles ressentiront les désirs de nos cœurs. Nos cœurs et nos esprits sont dans vos mains; en les dirigeant dans l'intérêt de la patrie, c'est les conserver pour le trône, car le trône doit s'appuyer sur son autel. L'élan d'une liberté tempérée par l'amour de l'ordre, trouvera dans votre ame un point sensible, et dans votre charte sa justification. Que cette charte, due à votre sagesse, s'améliore par l'expérience, se mûrisse par la réflexion, et devienne l'arche sainte de nos lois. Inspirée par un patriotisme éclairé, qu'elle soit le dépôt de nos expériences législatives, comme elle sera le remède et le préservatif des épreuves révolutionnaires. Toutefois, Sire, ce sera à votre raison consommée, à votre courageuse constance, qu'elle devra ce perfectionnement. Il est tout entier dans le juste tempérament entre les droits du peuple et les pouvoirs du trône. Votre main ferme et exercée

saura tenir cette balance, où, comme dans celles du Dieu dont les rois sont l'image, sont pesés les destins des peuples et des rois. A ce spectacle, digne de réconcilier le ciel avec la terre, quel cœur français ne palpiterait d'enthousiasme et d'attendrissement? L'Europe vous contemple, la Religion et la France pressent sur leur sein le fils pieux, le législateur patriote qui les sauva, et l'histoire reconnaissante trace, entre les noms de *Henri* IV et de *Saint-Louis*, le nom béni de LOUIS-LE-DÉSIRÉ (1).

---

(1) L'éditeur de cet ouvrage saisit l'occasion de sa publication pour renouveler, *au nom de M. RAGNAULT DE WARIN*, un désaveu que cet auteur a publié, il y a dix ans, dans les journaux, dans ses *Loisirs littéraires* et dans l'*Homme au Masque de Fer*: désaveu plus solennellement réitéré il y a quinze mois, à la tête de plusieurs brochures, par une circulaire et une note insérée dans les journaux; cette déclaration, adressée authentiquement aux autorités et à la direction de la librairie, proteste « contre les altérations partielles du *Cimetiere de la Ma-* « *deleine*, et contre la falsification presque totale des *Pri-* « *sonniers du Temple* »: ce qui n'a pas empêché les auteurs de quelques brochures nouvelles, telles que l'*Histoire secrète de Coblentz*, la *Correspondance de Louis XVIII*, la *Conspiration du Comte de Lille*, etc., et l'auteur du *Censeur* (6e vol.) de reproduire comme authentiques, différentes pièces qui, pour cela seul, leur de-

vaient paraître suspectes. Depuis l'époque où M. Regnault de Warin, à la suite de plusieurs détentions occasionées par la publication du *Cimetière de la Madeleine* et du *Contemplateur*, a subi l'examen le plus rigoureux de sa conduite et de ses papiers, il est injuste d'appeler sur sa tête une responsabilité qui, par la véracité et la publicité de ses protestations, doit passer toute entière sur la tête des écrivains qui le compromettent en copiant et en lui attribuant ce qu'il a désavoué.

FIN.

TABLE

DES LIVRES ET CHAPITRES

DES

CINQ MOIS DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PRÉFACE, ... page v

Introduction. 1

LIVRE Ier. — LA CONQUÊTE.

CHAPITRE Ier. 25

II. 32

III. 42

IV. 80

V. 91

VI. 105

VII. 133

VIII. 167

IX. 180

X. 191

XI. 202

XII. 229

LIVRE IIe. — LA DICTATURE.

CHAPITRE Ier. 243
II. 263
SECTION 1re. — *Intérieur*. 271
2e. — *État militaire*. . . . 288
3e. — *Police générale* . . 300
4e. — *Affaires étrangères*. 309
5e. — *Marine*. 324
CHAP. III. 325
IV. 335
V. 352
VI. 369
VII. 381

LIVRE IIIe. — LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL.

CHAPITRE Ier. 391
Première Période. 395
Deuxième Période. 408
CHAP. II. 423
III. 432
IV. 443

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CORRESPONDANCE

INÉDITE

DE CARNOT

AVEC

NAPOLÉON,

PENDANT LES CENT JOURS.

SUR CARNOT.

(*Justem et tenacem.*)

Il y a un vulgaire parmi les hommes célèbres, comme il y a un peuple parmi les lecteurs : pour ceux-ci, la curiosité rassasiée est la béatitude ; et pour ceux-là, la vanité chatouillée est le premier des biens. Aux uns et aux autres, il faut des événemens ; comme aux amateurs de romans, il faut des aventures. La révolution est arrivée bien à point pour assouvir l'appétit de tous ces gens-là.

Des lecteurs d'un goût plus délicat, veulent des héros d'une nature moins triviale ; et ces derniers, à leur tour, moins avides d'être connus que friands d'être estimés, préfèrent un suffrage qui raisonne aux battemens mécaniques de ces mains officieuses qui déshonorent ceux qu'elles applaudissent.

Carnot doit être ainsi. En ma qualité de spectateur du mélodrame qui se joue depuis trente ans sur tous les tréteaux politiques de l'Europe, je l'ai vu plusieurs fois, mais de loin, et ne lui parlai jamais. Toutefois, je crois le connaître ; car, au rebours des bio-

graphes qui, comme les algébristes, procèdent toujours du connu à l'inconnu ; moi, je dédaigne les faits, et n'y attache de prix que par l'intention qu'ils révèlent. Il y a mille faits qui ne signifient rien ; il y en a cent qui signifient trop : appréciez donc un homme sur l'excès ou par le défaut ! La méthode d'un jury vaut mieux : il monte aux causes, met la main sur le cœur, compte les pulsations et saisit la volonté. L'homme est tout dans sa volonté. J'ai pénétré celle de Carnot, je le connais donc.

Mais cette étude est pour moi. La montrer aux autres, est-ce bien la leur faire connaître ? Je ne le crois pas. Puis-je donner à des paresseux l'activité de la pensée, qui seule pénètre les entrailles ? Ensuite, ai-je des couleurs pour exprimer mes sensations ? Je me borne donc à esquisser une ébauche solitaire, dont les linéamens grossiers, mais francs, ne donneront que la partie saillante d'une physionomie qui a beaucoup de la rudesse de Caton, et quelque chose de l'aménité de César.

Trois cents premiers rôles peut-être ont paru dans la tragi-comédie que l'opiniâtreté oligarchique force et forcera la France de jouer long temps encore : combien, parmi ces rôles, y en a-t-il qui ne se soient pas démentis, c'est à-dire qui n'aient pas pris leurs opinions dans leurs intérêts ? *Il en est jusqu'à trois*, a dit Boileau, en parlant des femmes

chastes ; la pudeur politique est pour le moins aussi rare : pour la foule rampante de caméléons successivement *tricolores* par fièvre, *rouges* de peur, *blanchissans* par bêtise, *verts* d'orgueil et de coupable espoir, où sont les vrais immobiles ? Pour un La Fayette, un Lanjuinais, un Carnot, que de girouettes au *Forùm*, dans le Sanctuaire, sur le Parnasse ! Toutefois, ne calomnions pas trop l'espèce dont il ne faut que médire : ce n'est pas tant *propter nummos* que tout cela tourne, mais par vanité et surtout par inconséquence. Tel, au 19 mars, avait juré au Roi de mourir avec lui, qui, le 20, s'est tout-à-coup résigné à vivre avec l'Empereur ; et cela, sous prétexte que, dans un serment, il y a contrat, et que l'une des parties disparaissant, avait délié l'autre. Les sottises verbales sont à l'arrière-garde des sottises en action.

Dans le cours d'une longue vie, Carnot n'a pu en dire, parce qu'il n'en a point fait ; et il n'en a fait ni pu en dire, parce qu'il a une âme, du sens, un caractère. En s'embarquant dans une action, il s'en est toujours prouvé ou la nécessité ou l'utilité : il a arrêté son départ à point fixe, calculé ses moyens de traversée, et tenu l'œil ouvert et la main tendue vers le but. Souvent entraîné loin de ce but, il ne s'en est jamais écarté. C'est que le principe de son action est dans lui : c'est en morale, dans les sciences, dans l'admi-

nistration, en politique, en littérature même, la probité. Sans la probité, en effet, qu'est-ce que le patriotisme ? un beau manteau à l'égoïsme. L'indépendance, la liberté des nations sont admirables, et la dignité de leur gouvernement est un vrai besoin ; mais Carnot soutient que, sans conscience, elles conduisent droit à l'anarchie, à l'asservissement, au despotisme.

Que j'observe les diverses phases de la carrière politique de Carnot ; dans chacune je vois poindre la qualité qui la distingue : précocité dans l'enfance, maturité dans la jeunesse, activité dans l'administration, douceur sous les armes, inflexibilité en politique, courage et modestie durant la proscription. Qui plane sur ces qualités qu'un homme ordinaire ne concilia jamais ? la conscience. Elle lui dicta l'éloge de Vauban, le soutint durant le siége d'Anvers, défendu pour la patrie, et au nom de l'homme extraordinaire qu'il admirait et n'aimait point ; sa conscience criait aussi, quand *seul*, dans un tribunat républicain, il refusa de constituer le despotisme héréditaire ; et jamais cette conscience n'avait parlé plus haut que quand il prononça que l'homme innocent doit mourir, lorsqu'il est devenu Roi coupable. Oui, Carnot eut le malheur d'être convaincu que l'infortuné Louis XVI était parjure et traître, puisqu'il vota sa perte ; j'insiste sur ce point, et c'est exprès ; car si ce vote, que l'esprit

de parti a rendu trop fameux, n'eût point été la libre expression d'une conscience forte de sa moralité, et qui se croit sûre de ses lumières, Carnot eût été, il serait encore un scélérat. Qui pourtant oserait le dire, qui entreprendrait de le démontrer ?

Sous la poussière des bureaux administratifs, il crée quatorze armées, et les envoie, non aux conquêtes, mais à la victoire.—Mille héros, les mains pleines de palmes, rentrent au sein de la patrie, que d'absurdes factions meurtrissent ou égorgent : sous des forêts de lauriers, ils cachent la honte des échafauds. Robespierre alors écrivait, en lettres de sang, son nom dans des cœurs dévorés de vengeance : celui de Carnot, dicté par l'honneur à nos braves, était répété par la reconnaissance.

Aux pâles menaces des triumvirs, Carnot répond par des succès : ils ménagent, en frémissant, celui dont la gloire, aussi pure qu'elle est utile, fait pallier la célébrité de leurs forfaits. Cependant, comme un météore, le 9 thermidor déploie sur l'horizon politique, ses attaques vengeresses : l'insolence du tyran, montée au comble, se retourne contre lui ; ses complices, maladroitement assaillis, renversent sur sa tête livide cette coupe de sang où il buvait tous les crimes. Il tombe, et Carnot respire. Mais bientôt on prétend le faire succomber.

Le 9 thermidor est un saint jour : la réac-

tion, qui s'en empara, sortit, sanglante et armée, des enfers. Au nom de la patrie, elle calomnia les patriotes; de par la république, elle proscrivit les républicains. Que voulait-elle? ce que voudra toute réaction aristocratique, la ruine de la liberté et le châtiment de ses amis.

A ce titre, Carnot fut attaqué. Lui qui avait sauvé la France de sa perte et du déshonneur, il fut accusé de l'avoir déshonorée, de l'avoir perdue. Une stupide faction qui dissimule, par le fracas de son orgueil, l'exiguité de son nombre et la petitesse de ses moyens, cria que la victime de Robespierre en était le complice: il a organisé la victoire, voulait-on bien avouer, mais pour que le tyran en recueille les fruits. Enfin, ceux que le sort avait fait ses juges, comprirent qu'en le condamnant, ils ouvraient les tables de leurs propres proscriptions. Le rire affreux de l'aristocratie alongeant ses ongles pour déchirer sa proie, les avertit sur eux-mêmes. Un peu de honte, beaucoup de peur, sauvèrent Carnot.

Le Directoire fut la continuation *en costume* du Comité de salut public. Moins atroce et moins grand, prudent plutôt que sage, irrésolu, tiraillé, il commença au milieu de la lassitude publique; et quoique sommeillant, il parut agir, parce que tout dormait. Après une période, que le temps a déjà ensevelie dans son sablier, il s'éteignit par le mépris.

Cependant, sa convulsive existence s'est attachée à l'histoire par trois à quatre crises dont le ridicule eut une saillie atroce. Voulant proscrire et ne l'osant, ces Sylla bourgeois crurent signer la vie en ajournant la mort. La couleur du sang eût effrayé leurs nerfs; mais l'imagination, moins pusillanime, leur peignit comme riantes et saines les plages empestées de Synamari : en conséquence, ils ne tuèrent pas; ils se contentèrent de déporter. En faveur de leur bêtise, nous commençons à excuser cette cruauté. Quant aux victimes, elles l'ont pardonnée.

Carnot, échappé à l'une et à l'autre, erra proscrit, inconnu ; mais fier, innocent et peu vain d'une chute aussi honorable.—Quoique grave, la plume de cet homme trouve souvent des touches gaies ; et le géomètre ne calcule pas toujours. Mais que dis-je ? dans certaines circonstances, l'éclair de l'esprit, les jeux de l'ironie ne sont-ils pas de vrais calculs ? Aux sourdes impostures, à l'absurdité, à la gaucherie des accusations, quelles défenses plus triomphantes à opposer que la raillerie ? Quand sur les pas de la vérité toute nue folâtrent les sarcasmes, le mensonge roide et apprêté pourrait-il résister ? C'est ainsi que, dans son écrit sur le 18 fructidor, Carnot livra aux sifflets de l'Europe les rois du Luxembourg. Leur trône ébranlé s'en alla en pièces quelque temps après.

Bonaparte, pressenti par Carnot, avait

reçu, pour prix de la conquête de l'Italie, un exil en Egypte. Là, on ne se battait pas pour envahir, mais pour coloniser; et la civilisation eût été le seul asservissement imposé par le vainqueur. Mais tandis qu'une autre France germait aux rives du Nil, l'incapacité déshonorait la France de la Seine et de la Loire. Bonaparte, averti, s'élance, arrive, reconnaît les lâches qui flétrissent la pourpre, les frappe ou plutôt les disperse, et des débris de leurs chaises curules il se prépare un trône. A cette époque, qui suspendit les proscriptions et sembla terminer les troubles révolutionnaires, Carnot fut rappelé.

Ministre de la guerre, il aurait continué à ramener la victoire sous les drapeaux républicains, si l'homme que le ciel fit éminemment despote pour sauver cent fois la France et la perdre une, n'eût pas dès-lors médité la fin de la république. Notre glorieuse et malheureuse France pouvait-elle conserver sous cette forme antique son existence moderne? Si les faits sont des réponses aux principes, cette question n'est plus à débattre : Napoléon la résolut; et l'Europe, hormis l'insulaire ennemi de la France, applaudit durant dix ans. Pour cette fois, le sincère Carnot sembla d'accord avec Pitt le machiavélique. Au conseil, au tribunat, Carnot défendit la démocratie expirante : les crimes des rois lui avaient enseigné la répu-

blique : et après quinze ans de sacrifices, il ne voulait pas que la France, qui n'a eu qu'un Louis IX, qu'un Louis XII, qu'un Henri IV, s'exposât à gémir sous un Louis XI, sous un Charles IX, ou à végéter dans l'ignominie de dix rois fainéans.

A mesure que l'empire grandissait, Carnot s'obcurcissait. L'ex-directeur cultivait ses légumes comme Dioclétien à Salone, quand, pour se garantir des excès de son envahissante ambition, l'Empereur invoqua le secours des hommes modérés. Point de force sans modération. Quand Napoléon commença à comprendre ce principe, il n'était plus en état d'en profiter. Carnot, dans Anvers attaqué, défendit la France menacée, et la défendit en tacticien consommé, en sujet fidèle, et surtout en citoyen sensible à l'honneur. Le siège de cette place importante eût immortalisé Carnot, si déjà l'histoire n'avait buriné son nom ; et ce nom, au lieu d'être proféré avec horreur au milieu des ruines, se lit aujourd'hui tracé par la reconnaissance sur les murs qu'il a sauvés.

Après l'évènement du 30 mars, Carnot fit prendre à la garnison qu'il commandait, les nouvelles couleurs que le Roi venait de proposer à la nation qui l'appelait au trône. Quel dommage que ce prince, peu instruit alors des intérêts d'un pays qu'il avait quitté depuis un quart de siècle, ait mal accueilli ce grand citoyen! Son expérience nous eût

préservés de l'amère leçon du 20 mars. Les résultats de cette expérience, déposés dans un écrit devenu depuis si célèbre, furent offets au Roi, qui, de lui-même, les aurait agréés et utilisés ; mais l'incurable faction des orgueilleux ne permit pas à un républicain converti au régime de la Charte, de sauver la monarchie. Elle ne périt pas, mais s'éclipsa ; et comme il s'agissait de préserver la France du double fléau de l'invasion et de l'anarchie, Carnot accepta le portefeuille de l'intérieur (1).

Après la seconde abdication, qu'il provoqua, il maintint l'armée, et préserva Paris des dangers d'un siége, et peut-être des horreurs d'un sac (2).

Porté sur l'ordonnance anti-constitutionnelle du 24 juillet, Carnot, exilé, reçut des puissances qu'il a vaincues, un asile que lui refuse encore la France qu'il a sauvée.

J.-B.-J.-I. PH.

---

(1) Les lettres qu'on publie sont extraites de sa correspondance officielle ou confidentielle avec Napoléon durant les cent jours.

(2) Voyez, pour les détails biographiques, les dictionnaires des hommes vivans, et surtout l'estimable ouvrage de M. Rioust, intitulé CARNOT.

A S. M. L'EMPEREUR NAPOLÉON.

SIRE,

Aussi long-temps que le succès a couronné vos entreprises, je me suis abstenu d'offrir à Votre Majesté des services que je n'ai pas cru lui être agréables. Aujourd'hui, Sire, que la mauvaise fortune met votre constance à une grande épreuve, je ne balance plus à vous faire l'offre des faibles moyens qui me restent. C'est peu de chose, sans doute, que l'effort d'un bras sexagénaire; mais j'ai pensé que l'exemple d'un ancien soldat, dont les sentimens patriotiques sont connus, pourrait rallier à vos aigles beaucoup de gens incertains sur le parti qu'ils doivent prendre, et qui peuvent se laisser persuader que ce serait servir leur pays que de les abandonner.

Il est encore temps pour vous, Sire, de

conquérir une paix glorieuse, et que l'amour du Grand Peuple vous soit rendu. (1)

CARNOT.

Paris, 24 janvier 1814.

---

(1) Napoléon reçut cette lettre dans la nuit du 25 janvier, et le lieutenant-général Carnot fut nommé aussitôt gouverneur de la place d'Anvers.

CORRESPONDANCE
DU GÉNÉRAL CARNOT
AVEC NAPOLÉON,
PENDANT LES CENT JOURS.

LETTRE PREMIÈRE.

SIRE,

AU retour de l'entrevue dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer, je m'empresse de lui faire connaître ma détermination. Elle m'a proposé deux objets qui, d'abord, peuvent sembler liés et dépendans, mais, qu'avec un peu de réflexion, l'on doit trouver séparés et distincts : ma coopération à l'évènement du 20 mars, et mon acceptation du ministère de l'intérieur. Je commence par déclarer à Votre Majesté que j'accepte le ministère, non-seulement sans répugnance, mais avec satisfaction. Dans la crise où se trouve

l'Etat, je crois pouvoir le servir; et les circonstances sont telles, que je ne puis me dévouer à l'Empereur, sans me dévouer à la patrie et à la liberté. Un malheur commun les a, pour cette fois, liés indissolublement; et Votre Majesté a déjà compris que tous ses efforts doivent tendre à resserrer ce nœud tissu par la nécessité. Rétabli par cette nécessité inflexible, l'Empereur commencera donc à régner par la volonté publique, et pour être digne de commander à tous, il se glorifiera d'obéir à l'opinion. A cette condition, Sire, je me glorifierai moi-même d'être le ministre le plus zélé de Votre Majesté, comme j'en suis le serviteur le plus fidèle.

Mais, Sire, c'est au nom même de cette fidélité, c'est pour conserver à ce zèle toute sa pureté, que je refuse formellement toute coopération politique à la révolution du 20 mars. Qu'elle se soit opérée, non-seulement par la puissance physique de l'armée, mais par l'assentiment moral de la presque totalité des citoyens, c'est, sans contredit, ce qui est démontré: et sans cette démonstration, ma conscience ne me permettrait pas d'y adhérer, puisque je risquerais de l'enga-

ger à une factieuse minorité ; mais cette conscience, qui approuve des résultats amenés par une majorité incontestable, craindrait de se compromettre en touchant aux ressorts qui les ont déterminés. Vous seul, Sire, avez dû monter ces ressorts, puisque vous seul, organe de la nation, dont la violence vous avait enlevé le trône, aviez le droit de parler en son nom. Elle ne vous a point démenti, et vous êtes justifié. Mais, tandis que vos droits sommeillaient, une autre main en accomplissait l'exercice, et l'amour de la patrie, le besoin de la paix, vos ordres mêmes, nous avaient soumis à cette puissance de fait. Tant qu'elle domina, notre fidélité, première et peut-être unique base de sa tranquillité, a dû rester, elle est restée inaltérable, et ce serait la dégrader que de participer à l'œuvre dont le succès nous en délivre. A vous uniquement, Sire, appartient l'accomplissement de cette œuvre commencée par vous. Vous ne fûtes point coupable en la tentant, je deviendrais complice en y coopérant. Terminez-la donc vous-même, et, comme aux jours de votre gloire, redevenez le pôle sur lequel roule désormais le monde

politique. Le besoin de l'honneur, la soif de la liberté, le désir de l'ordre et la volonté de l'indépendance ont ébauché cette révolution héroïque, à laquelle fut conduit un peuple par son chef accoutumé à vaincre : encore cette fois que la victoire les justifie ! Mais, Sire, pardonnez à cette réflexion : sans la modération, que serait la victoire, comme sans la liberté, que deviendrait le bonheur ?

Paris, 22 Mars 1815.

LETTRE IIe.

Il m'est pénible, Sire, d'avoir toujours à répondre à vos offres par des refus ou par des distinctions : les uns doivent vous sembler insultans, les autres peuvent vous paraître des subtilités. Général et souverain, Votre Majesté connaît mal les gradations de l'obéissance et les nuances de la soumission. L'une et l'autre qui ne sont, dans un soldat, souvent même dans un sujet, qu'une sensation formée par l'habitude, quoiqu'ennoblie quelquefois par le sentiment, peuvent et doivent se montrer, dans un citoyen, sous une forme moins servile : si le sentiment les provoque, que du moins la raison les légitime. C'est elle, c'est cette raison qui, au premier mouvement, m'avait conseillé de refuser le titre de *Comte* dont Votre Majesté a jugé à propos de me revêtir ; c'est cette même raison qui, mieux

éclairée, me détermine à l'accepter. Daignez ne pas regarder comme des scrupules vains les motifs qui ont appuyé, en deux sens opposés, ces deux résolutions qui d'abord pourraient sembler contradictoires.

La France sait si je l'aime, et Votre Majesté n'ignore pas que je cesserai de vivre, quand je cesserai de lui être fidèle; cependant, lorsqu'il fut question de donner à la France l'institution monarchique de la Légion-d'Honneur, je m'y opposai par devoir autant que par sentiment; et quand, plus tard et successivement, on proposa de renverser le gouvernement de la liberté en faveur du seul homme dont les talens, l'héroïsme et la gloire pouvaient nous consoler de la perte de cette idole chérie, j'élevai contre cette prétention une opposition aussi roide et aussi constante. Quels furent alors mes motifs? Raisonnant en thèse générale, je disais : La nature a créé l'égalité, et notre constitution la consacre; la société européenne a voulu la liberté, et notre constitution la garantit, du moins à la France : c'est pour l'égalité que la France a fait et supporté sa révolution; c'est par la liberté

qu'elle prétend la terminer. Telle est sa volonté souveraine, dont rien ne démontre la déraison, dont tout appuye la justice. Les convulsions de l'anarchie, si destructives de l'égalité, si incompatibles avec la liberté, sont terminées sans retour. Quand elles mettaient la France à deux doigts de sa perte, que ne réclamait-on, dans des institutions monarchiques, le remède qui eût pu la sauver? Mais l'anarchie a dévoré ses propres enfans, elle s'est dévorée elle-même, et ce suicide politique a ressuscité le corps social. Aujourd'hui, qu'il reprend ses forces avec sa dignité, et ses prospérités avec la victoire, on vient vous proposer de le remettre en tutelle; que dis-je? on veut lui rendre les lisières dorées qui amusèrent la France vieillissante dans la longue enfance où l'entretenaient ces tuteurs intéressés que l'on nomme rois! On propose aux fondateurs de la république des rubans au lieu de palmes, et des broderies au lieu de couronnes de chêne! Etait-ce donc avec des rubans que vous faisiez le blocus de Mantoue, ô vainqueur de l'Italie! Et, quand Bonaparte fit baisser la paupière à l'aigle autrichienne,

était-ce devant un habit doré ou devant sa redingotte grise ?

J'étendis à la circonstance de votre élévation à l'empire ces raisonnemens fortifiés encore par une longue expérience, et appuyés par des exemples plus nombreux. Je vous épargnerai les uns et les autres ; mais il me sera permis d'ajouter, qu'aussi docile à la loi portée qu'ennemi de la loi à porter, je promis à l'Empereur une fidélité d'autant plus méritoire à garder, que j'avais eu plus de combats à rendre avec moi-même pour me l'imposer. Comme tribun, je reçus aussi la Légion-d'Honneur, dont le principe me sembla toujours sacré, mais dont je blâmais les grades chevaleresques et la décoration monarchique.

Depuis et peu à peu, le système de votre gouvernement s'étant développé, vous comprîtes, avec la pénétrante sagacité qui caractérise votre génie, qu'il fallait remplacer par des jouissances *sensuelles* les prix d'honneur que vous ôtiez à l'imagination. A l'antique statue de la liberté, vous parvîntes à substituer le fantôme de la gloire ; et des dotations payèrent tout le sang qu'auraient

dû récompenser un regard de la patrie, un regret de la nation. Alors s'établit ce nobiliaire échelonné par la cupidité et par l'orgueil ; tarif vraiment monarchique, par lequel on savait d'avance le prix d'un bras emporté et la décoration d'une blessure au visage ; tarif sur lequel on pouvait combiner la valeur avec l'intérêt, et calculer la pension par le sacrifice. Alors aussi furent flétris de titres exhumés des sépulcres de la révolution, les avancemens les plus illustres : on devint *comte*, parce qu'on avait une main de moins ; et *duc*, pour avoir fait, dans la carrière de l'ambition, un pas de plus. La vieille souche de la féodalité parut donc reverdir pour ombrager de ses rameaux surchargés d'écussons, un trône que, par des motifs bien différens, le parti de la révolution et la faction contre-révolutionnaire regardaient comme usurpé.

Mon opinion vous était parfaitement connue à cette époque, Sire, et vous n'ignorez pas qu'elle n'a point changé. J'ai tort de dire mon opinion, parce qu'en effet l'opinion, fruit des événemens, est souvent, comme les circonstances qui les décident, mobile et

variable : ce sont les principes fondés sur la raison, motivés sur l'expérience, qui, comme la raison. sont immuables ; et ce sont eux auxquels, dans tous les temps, je me suis appliqué de m'attacher.

En les consultant étroitement, ils m'avaient conseillé de refuser le titre féodal que vous venez d'accoler à mon nom. Dans une monarchie constitutionnelle, me disais-je, l'égalité est le premier des principes, et la liberté la dernière fin, comme dans la république la plus démocratique ; d'où vient donc ma vanité concourrait-elle à blesser ce principe, que j'ai si long-temps respecté comme citoyen, et, qu'à titre de ministre, ce m'est un devoir de faire maintenir et de faire respecter ? Ces considérations, si puissantes en raisonnement absolu, dans un ordre établi et reconnu, dans un gouvernement stable et non disputé, tombent devant l'empire moins étendu, mais plus irrésistible, des circonstances. Mon imprudent refus, me suis-je dit, va livrer à la dérision le monarque, et à l'instabilité intérieure la nouvelle monarchie. Quel ascendant conservera l'un, quel à-plomb prendra l'autre, lorsqu'on verra leur

ministre se mettre en opposition avec les institutions qu'ils ont consacrées ? C'est quand l'Etat est tranquille, c'est quand son chef est heureux, qu'on peut appeler de leurs actes à l'opinion nationale. L'invoquer en ce moment, et en faveur d'un seul individu (qui peut d'ailleurs se tromper), agiter ainsi la masse, c'est conspirer, c'est trahir. A cette réflexion, Sire, mes premiers scrupules ont fait place à des scrupules d'un ordre plus élevé ; en admettant que mon consentement soit une résignation, je me la suis imposée avec contentement ; car je ne mériterais pas de me dire l'ami de l'égalité, si je n'étais aussi l'ami de la patrie.

Paris, 25 Mars 1815.

LETTRE IIIe. (*)

Vos ordres relatifs à l'organisation de l'Université seront exécutés, Sire, et je remplirai de mon mieux vos intentions en ce qui concerne ses membres. Si je ne suivais, en cette matière, aussi-bien que dans tant d'autres, que mon inclination, confirmée d'ailleurs par une longue expérience, je rendrais au corps enseignant les formes républicaines que lui ont toujours refusé les statuts de l'empire, parce que peu à peu ce corps, dont le principe est l'indépendance, et dont les habitudes tendent à l'examen, s'adapte ces formes et se conduit d'après l'esprit qu'elles supposent. En étendant à une corporation essentiellement libérale la méthode

(*) Cette lettre répond à celle de Napoléon, en date du 26 mars 1815 : voyez sa *Correspondance pendant les Cent jours*, p. 10. — Paris, chez Plancher.

de l'unité despotique, Votre Majesté n'a voulu que simplifier une machine dont les rouages sont nombreux, semblent se croiser quelquefois, et peuvent, dans leur jeu, lui paraître embarrassés. Mais ce n'est pas à un dialecticien aussi serré que vous l'êtes, Sire; ce n'est pas à un géomètre d'un ordre supérieur qu'il me faudra faire observer que supprimer la principale donnée d'un problême, ce n'est pas le résoudre : loin de là, c'est le rendre insoluble. Réduit à son expression précise, celui-ci ne me paraît pas difficile : conservez sa centralisation matérielle, et permettez que, sous cette tutelle, le principe moral et les doctrines intellectuelles reçoivent tous leurs développemens. J'attends, à cet égard, la détermination de Votre Majesté.

La nomination du duc de Plaisance à la place de grand-maître, produirait sur tout le corps de l'Université l'effet le plus agréable, s'il était mesuré au mérite de ce prince : les gens de lettres n'oublieront jamais qu'ils lui doivent une excellente traduction d'Homère et la meilleure traduction du Tasse; et les hommes de finances se sont étonnés

plus d'une fois qu'une plume aussi poétique ne dédaignât pas des combinaisons plus modestes. Toutefois, Sire, le rare mérite que suppose, que prouve même la réunion de talens si divers, sera-t-il bien senti dans la crise où le corps social, dont toutes les parties sont en souffrance, a entraîné le corps enseignant? N'était-ce pas moins à la science, à la conduite, à la moralité que devait s'attacher Votre Majesté, qu'à la force, à l'énergie, à l'esprit capable de résolutions promptes et décisives? Ne nous ne le dissimulons pas: la situation où nous jette l'événement inouï de votre retour, n'est pas encore l'anarchie, ni le despotisme, ni la guerre; mais elle n'est déjà plus l'ordre, ni la liberté, ni la paix. C'est à la conquête de tous ces biens que nous nous préparons; et comme nous pourrions bien y arriver par les maux contraires, il faut tout à la fois des bras vigoureux pour les supporter, et des mains paternelles pour les adoucir.

L'éloignement d'un idéologue nébuleux, tel que M. de Bonald, était prescrit par la raison même. Plus creux que profond, et retentissant, parce qu'il est vide, c'est un de

ces rêveurs dangereux qui, dans leurs analyses plus subtiles que fines, passent sans cesse à travers ou à côté de la vérité ; et, sous prétexte de remonter à des causes dont il n'est bon que d'utiliser les effets, remettent aujourd'hui en question ce qui fut résolu hier, et affirment comme positif ce qui est resté indécis : obscurcissant ainsi de nuages, ou plutôt de vapeurs, le soleil de la vérité, et faisant briller des fausses lueurs du sophisme les informes produits d'une imagination qui ne se comprend pas elle-même. Cette secte d'*obscurantins*, gens incomplets en intelligence, et surabondans en erreurs, est l'auxiliaire naturelle de tous les hommes à préjugés ; et se plaçant derrière eux pour les souffler ou les pousser, elle est prête à inspirer toute doctrine et à justifier toute action qui ralentisse la marche du génie de l'homme, et le fasse redescendre dans ces limbes dont nous commençons seulement à sortir. Je surveillerai, pour ma part, ces oiseaux nocturnes, et les empêcherai d'obscurcir la vérité par leur vol ténébreux.

Paris, 27 Mars 1815.

LETTRE IVe. (*)

Par sentiment, par devoir, par espérance, les Académies ont revu avec transport le retour de Votre Majesté. Croyez-en un homme qui ne flatte point : ce que vous a dit leur président est l'expression de ce qu'elles sentent, de ce qu'elles désirent, de ce qu'elles veulent. Non-seulement elles aiment la liberté publique, dont elles sont faites pour être l'organe, mais elles demandent l'indépendance privée, et ne demandent qu'elle. C'est une erreur, commune à tous les gouvernemens, de croire que les lettres ont besoin de guides, et les associations littéraires de protecteurs. Nécessaires sous un régime despotique qui mesure la pensée et jalonne l'expression, les protecteurs étouffent, dès

(*) *Correspondance de Napoléon durant les Cent jours*, p. 10.

le berceau, les productions libres, sous prétexte qu'elles sont licencieuses, et ne font pas grâces aux badinages même, sous prétexte qu'ils sont inconvenans. L'Académie française a excité, de tous temps, deux reproches qui, pour être spécieux, n'en paraissent pas plus fondés : 1°. On a prétendu qu'uniquement occupée de l'éternel Dictionnaire, elle était si entêtée de mots, que, dans ces cerveaux façonnés à combiner des périodes et des hémistiches, il n'y avait plus de place pour les choses ; secondement, qu'un gazouillement de flatterie perpétuelle allait tout naturellement se placer sur les langues mobiles des Quarante immortels. Mais, puisque la protection du ministère leur interdisait les choses, ne fallait-il pas qu'ils s'indemnisassent en alignant des rimes, en scandant des mètres, en contournant des phrases, en enfilant des mots ? Mais, puisque leur existence littéraire dépendait d'une existence politique, qui elle-même tenait à celle d'un ministre fondateur, ou d'un prince protecteur, ne fallait-il pas qu'ils payassent en madrigaux les jetons de présence et les fanfarres de la renommée ? Les journaux ne van-

taient que l'académicien qui avait loué le ministre, et ils diffamaient par des diatribes, ou tuaient par le silence, le philosophe qui n'obéissait qu'à sa conscience, et ne préconisait que la vérité. De là, des milliers de cassolettes nauséabondes fumant pour les saints du jour; de là aussi, quelques dixaines de pensions pour les prêtres complaisans et diserts de ces nouvelles idoles.

Il faut que sous votre règne régénéré, Sire, l'Institut de France se régénère aussi; et, devenu l'élite des gens de lettres, des artistes, des philosophes et des savans, il justifie le titre de *national* qu'il doit expressément porter. C'est un véritable non-sens que de lui imposer celui d'*imperial*, qui n'offre qu'une idée louche, vague et même disparate, et qui, sans donner à l'association qui la porte plus de dignité, semble la priver de son indépendance. Il faut aussi que les académiciens honoraires soient supprimés, parce que leurs places enlèvent tout à la fois des récompenses au mérite modeste ou indigent, et enhardissent l'orgueil ignare ou la fortune insolente. Enfin, il faut rendre au scrutin des élections toute sa latitude; ne pas

permettre qu'il soit influencé par la brigue ou par la faveur, et surtout, sous nul prétexte, substituer à un choix libre des nominations commandées. Si jamais jury dût jouir d'une égalité inaltérable, d'une liberté sans réserve, c'est sans doute celui d'une société littéraire prononçant sur le mérite de ses pairs. Alors, seulement alors, l'Institut, réunion imposante des représentans des facultés humaines, redeviendra le légitime organe de leurs pensées, et marchera ainsi, dans tous les sens et par toutes les voies, au développement de la puissance intellectuelle, sans laquelle la puissance politique n'est qu'un palais de nuages.

Paris, 30 Mars 1818.

LETTRE Ve. (*)

Oui, Sire, je comprends à merveille la nécessité d'un changement général dans l'administration : les préfets, les sous-préfets, les maires, les employés dans les directions, et même les principaux commis, doivent être remplacés ; mais il me semble que pour que ces changemens soient efficaces, il faut qu'ils soient nécessaires et graduels. Aux principes, depuis long-temps établis, des individus qui peuvent en devenir les objets, à leur conduite habituelle, nous en connaîtrons d'abord la nécessité ; je ne dis pas à leur opinion, quoiqu'en une circonstance critique, l'opinion doive entrer comme élément dans un jugement à porter ; mais seulement comme élément, et non comme déterminatif ; car chez les hommes qui ont

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 11.

une conscience politique, l'opinion ne prévaudra jamais sur le devoir. Tel qui, les lis sur la poitrine, a servi chaudement le Roi, n'a cessé pourtant de servir Votre Majesté, parce qu'il servait la patrie : cet homme est sûr et ne mérite point d'être déplacé. Celui qui s'est désigné d'avance à la destitution, vantait, adorait l'Empereur tant que l'Empereur fut puissant, et le calomnia quand la victoire eut abandonné ses aigles. Un autre, plus dangereux et plus coupable, n'usa de sa portion d'autorité que pour trahir celui d'où elle émanait : sous le spécieux prétexte d'une fidélité secrète envers le prince, dont la victoire n'avait pas encore légitimé les droits, il négligea, il compromit ceux du monarque auquel il avait engagé une fidélité publique. Je soumettrai aussi au déplacement les caractères frêles et les opinions sans consistance qui reçoivent conseil de leurs affections, au lieu de le prendre de leur devoir. Dans la crise qui se prépare, ce sont des *forts* qu'il nous faut; et tout fonctionnaire, en acceptant l'écharpe, doit être convaincu qu'il monte sur la brèche.

Cependant, il ne suffit pas que les mutations soient indispensables et universelles pour être bonnes, il est besoin aussi qu'elles soient graduelles ; autrement, le mécanisme administratif s'arrête partout : le recouvrement des contributions, les levées d'hommes, leur équipement, leur organisation sont suspendus, et toutes les branches de l'administration paralysées reportent au centre même du gouvernement le contre-coup mortel qui les a frappé. Pour obvier à ce grave inconvénient, je me contente de procéder d'abord au déplacement, ou à la mutation d'un certain nombre de préfets, d'un plus grand nombre de sous-préfets et d'un nombre proportionné de maires et d'adjoints ; ayant soin de faire tomber ce mouvement sur les administrations d'un ordre supérieur et sur des villes qui commandent à une sphère étendue par l'influence de l'opinion. Peu à peu seront éconduites les autorités d'un ordre et d'un ascendant moins importans, et qui, déjà, auront reçu, même involontairement, le choc d'une impulsion générale. C'est ainsi que, sans secousses comme sans précipitation, sera régénéré le

système administratif de l'empire, celui qui, par ses contacts habituels avec toute la population, inspire, rectifie ou mûrit ses opinions et détermine sa conduite.

Je ne dois point terminer cette lettre sans soumettre à Votre Majesté le désir universel, que la nation reproduit plus pressant que jamais, d'être administrée par des maires de son choix. Tant que ce vœu ne sera pas accompli, elle ne se croira pas libre, parce que la liberté politique ne consiste pour les communes que dans la liberté de ses élections municipales. Outre cet avantage, contre lequel il ne s'éleve aucune objection raisonnable, le gouvernement y trouvera celui de la simplification, de la promptitude et de l'économie. Le curement d'une fontaine communale, ou la nomination d'une sage-femme, cesseront d'obstruer les cartons du conseil-d'état; et l'octroi de trois centimes accordé à telle bourgade ne figurera plus au budjet parmi les magnifiques dépenses de l'empire.

Paris, 2 Avril 1815.

LETTRE VIe. (*)

En attendant que le Bureau d'organisation de la garde nationale m'ait adressé les renseignemens sur lesquels doit porter le rapport demandé par Votre Majesté, je crois devoir lui soumettre quelques idées relatives à cette organisation, et qu'on peut lui regarder comme préliminaires.

Qu'est-ce que la garde nationale ? c'est la nation armée. Si cette définition est exacte, j'y trouve tout à la fois la nature de l'institution, ses moyens et son objet. C'est la nation, ce qui exclut toute idée de corporation distincte et de fonctions privilégiées ; mais c'est la nation armée : comment l'est-elle ? quand peut-elle l'être ? pourquoi le doit-elle ? Elle doit l'être toujours, par succession hé-

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 13.

réditaire, mobile dans ceux qui la composent, permanente dans son existence, comme elle est légitime de sa nature et nécessaire dans son emploi. Aucune circonstance, nul prétexte ne saurait la suspendre. Dès qu'un jeune Français est devenu citoyen, il est garde national ; il l'est même auparavant : il l'est, lorsque ses mains adolescentes peuvent porter un fusil. Il y a deux signes irréfragables auxquels on reconnaît une nation libre : quand elle a une représentation élue directement par la propriété et qui vote l'impôt et l'armée, et quand cette même propriété (territoriale, industrielle ou intellectuelle) est maintenue, et, au besoin, défendue par ses propres armes.

Il me semble que toutes les règles de l'organisation de la garde nationale peuvent se déduire de là. Dans les temps paisibles, elle maintient ; dans les troubles intérieurs ou extérieurs, elle défend. Armée négative durant la paix, elle peut changer de rôle pendant la guerre ; toutefois, s'il s'agit de marches, de campemens et d'excursions, même peu éloignées, la raison veut que les jeunes célibataires seuls y soient employés. Les garçons d'un âge

plus avancé gardent la frontière ; et les hommes mariés, demeurés dans leurs foyers, y forment cette précieuse portion de la défense négative, qu'on peut appeler armée municipale. En dernier résultat, c'est d'elle, c'est de la police qu'elle rend présente partout, que dépend toute conservation. Politiquement parlant, elle fait respecter les droits ; dans son action domestique, elle en fait jouir.

Puisqu'elle a les formes de l'armée et une partie de sa destination, faut-il donc que, comme elle, elle soit soumise à une hiérarchie de grades, à la régularité du service, à la sévérité de la dicipline ? je crois chacune de ces questions susceptible de distinctions, selon les localités. Sans doute, il faut partout un ordre, des rangs, un service réglé et une sorte de discipline; mais faut-il porter jusqu'à l'inflexible austérité de l'esprit militaire, ces élémens moraux ? je ne le pense point. Je ne voudrais pas, par exemple, qu'un uniforme rigoureux fut prescrit à la garde nationale, et surtout que cet uniforme, en retraçant, dans ses diverses parties, l'image de l'armée, ne la rappelât que sous des rapports ridicules, dangereux ou vains. Je voudrais

encore moins qu'entre l'indigence, privée d'uniformes, et les classes aisées qui ont toutes les facilités pour s'en procurer, l'orgueil élevât une odieuse barrière : quand donc régnera l'égalité, si ce n'est lorsqu'il y a communauté d'intentions, de fonctions et quelquefois de dangers ?

En admettant la nécessité d'une marque qui indiquât l'homme de service, je la voudrais temporaire, afin qu'elle n'inspirât ni vanité à ceux qui la portent, ni regrets, ni dédain à ceux qui ne la portent plus, ou qui ne la portent pas. Par le même motif, je désirerais que les grades fussent électifs, annuels, et qu'on se gardât bien surtout de les assimiler à ceux de l'armée. Là, ils sont un état et forment une véritable dotation : dans la garde nationale, ils sont une charge, une fonction, un emploi transitoire uniquement établi pour assurer l'ordre, la régularité, la perpétuité du service.

Dans ce système, il est entendu que je supprime ces brillans et inutiles états-majors, objets d'envie, de luxe, de dépenses de plus d'un genre, et qui n'ont guères que l'avantage de reproduire les magnifiques cavalcades

de nos fêtes dramatiques. C'est apparemment pour cela qu'il est arrivé plus d'une fois qu'on les a fait parader aux évolutions de théâtre, et tout récemment encore aux processions.

Quant aux jeunes gens non-mariés, dont j'ai dit qu'on pouvait mobiliser les colonnes, j'ajoute que je les regarde comme le véritable noyau de l'armée régulière et conscriptive. Les bataillons qu'ils fournissent peuvent et doivent même être assujettis à un ordre exact, à une hiérarchie inaltérable, à une discipline sans relâche. Cet apprentissage est une sorte d'école primaire de Mars, où tout ressemble à l'armée, hormis la durée du service, réglé par le besoin et mesuré sur les localités.

Paris, 4 Avril 1815.

LETTRE VIIe. (*)

SIRE,

Après avoir présenté, à titre de citoyen, quelques idées générales sur l'institution de la garde nationale, je vais, comme ministre, soumettre à Votre Majesté un tableau rapide, mais exact, de sa situation actuelle (1).

J'ai besoin de répéter, Sire, et Votre Majesté se plaît à l'entendre, que si c'est dans l'institution de la garde nationale que réside la plus solide garantie de notre indépendance, c'est aussi dans la prudence de son organisation que réside la force de ses moyens, l'utilité de son objet et la perpétuité de sa durée.

(*) *Correspondance de Napoléon*, pages 13 et suiv.

(1) Conforme au Rapport fait par le Ministre de l'intérieur aux Chambres, le 13 juin 1815.

Sa première formation, au mois de juillet 1789, décida du triomphe de la liberté des peuples. Le despotisme, si éloigné sans doute de la pensée du monarque, se montrait cependant dans toutes les institutions, et l'arbitraire, si j'ose le dire, était dans la moelle de l'Etat. Depuis Louis XV surtout, la douceur du chef, et peut-être même la politesse des ministres, avaient un peu ennobli ces formes dégradantes ; et l'on avait assez bien défini l'oligarchie française *un despotisme tempéré par des chansons.* Mais, contre l'épigramme et les couplets, le pouvoir avait Pierre-en-Scise, les îles d'Hières et la Bastille. Celle-ci, par son nom, par ses huit tours, par son antiquité, était la terreur des peuples, l'espérance des oppresseurs et la garantie des ministres. C'est contre elle aussi, qu'à la voix de Mirabeau se dressa, se hérissa l'opinion, et que s'armèrent tous les bras. Sur une rumeur adroitement propagée, toute la population se remua, et, de proche en proche, le dernier paysan de la Bretagne ou des Cévennes retrouva, dans la gothique batterie de sa carabine rouillée, un contre-poids à l'antique oppression, un

point d'appui à ses nouvelles espérances. C'est ainsi qu'un grand exemple vint appuyer la définition anticipée que le patriotisme donnait d'une garde nationale ; *c'est*, disait-on dès-lors, *c'est la nation armée*. Le général La Fayette, MM. de Lameth, de la Tour-Maubourg, Rochambeau, venaient de rapporter d'Amérique, avec le feu de la liberté, l'exemple appuyé sur les moyens de le propager, et surtout de le rendre durable. Rien n'était plus facile, en s'adressant aux Français. Dans leurs cœurs, en effet, circule avec le sang le sentiment de l'indépendance, parce que dans elle seule ils font consister l'honneur ; et en vérité, il n'en est, il n'en peut être d'autre. M. de La Fayette l'avait senti bien vivement, lorsqu'il courut les chercher aux Etats-Unis : il le comprit plus intimement encore, quand de l'Amérique il leur apporta des alimens et des modèles. Il était donc naturel qu'à sa voix la nation, remuée par Mirabeau, organisât ses ressources et régularisât ses mouvemens. L'immense surface de la France se hérissa de baïonnettes, et l'oligarchie ministérielle pâlit. Quand elle vit l'ordre s'introduire dans

cette grande commotion, elle trembla; et, de ce moment, une raison calculée, une volonté forte ayant succédé, mais sans le détruire, au premier jet de l'enthousiasme, la cause du despotisme fut irrévocablement perdue, celle de la liberté gagnée à tout jamais.

Je n'insiste sur ces souvenirs qui sont si présens à Votre Majesté, que parce que les événemens d'aujourd'hui les rappellent, et que le bras qui vient de faire tomber les barrières d'une nouvelle oligarchie, semble être un de ceux qui brisèrent celles de l'ancienne. Le 20 mars doit nous faire remonter tout d'une haleine au 14 juillet.

Je continue cette intéressante matière. Les bataillons sortis du sein de la garde nationale, apportèrent dans nos armées non-seulement la force numérique devant laquelle s'arrêtèrent les efforts de la première coalition, mais encore tous les sentimens généreux qu'enfante l'amour de la gloire, lorsqu'il s'exalte par l'amour de la patrie; c'est cette force morale qui renversa tous les obstacles, et qui porta si haut le renom de nos armees.

Dès les premières campagnes, les frontières de la république furent promptement reculées par les plus mémorables opérations de guerre (1); et, depuis cette époque, les conquêtes du plus grand capitaine qu'ait eu les Français, portèrent si loin, couvrirent si long-temps les limites de l'empire, que le service de la garde nationale, spécialement voué à la défense du territoire, offrit moins d'intérêt. Les modifications de son organisation avait peu d'importance quand la victoire, fidèle à nos aigles, confondait les projets de nos éternels ennemis, et trompait les vœux impuissans d'une faction presque éteinte (2).

---

(1) Presque toutes conçues et ordonnées par Carnot, dont le génie, alors confiné dans les bureaux du Comité de Salut public, préparait, dans la gloire de la nation, une compensation aux coupables absurdités de ses gouvernans.

(2) *Presqu'éteinte!...* Avec quelle violence elle s'est ranimée en 1815, à la fin de 1818, et tout récemment encore (mars 1819) au sujet de la loi des élections! Qui l'a plus cruellement éprouvé que l'illustre auteur de cette lettre? Le 5 mars 1819 aura-t-il des suites

Cependant votre prévoyance, Sire, provoqua une réorganisation qui fut l'objet du sénatus-consulte du 2 vendémiaire an 14. Cette mesure ne fut encore appliquée qu'aux départemens frontières, jusqu'à la fin de 1813. Mais quand les temps de mauvaise fortune de la France furent arrivés, la garde nationale reparut et s'organisa. Elle s'accrut au milieu de nos revers, en partageant les fatigues et les dangers, comme elle avait partagé la gloire et les malheurs de l'armée.

A Montmirail, à Montereau, dans toutes les places, les gardes nationales eurent part à cette gloire.

Le dernier gouvernement qui détruisit les élémens de l'armée, n'osa dissoudre ceux de la garde nationale. La grande masse, toujours soutenue par son esprit patriotique, garda son caractère d'indépendance.

Aussitôt qu'en reprenant les rênes du gou-

---

plus efficaces que le 5 septembre 1816? Dieu le veuille pour le salut de la France et pour la consolidation du gouvernement constitutionnel, que les efforts de la faction ont réduit à n'en être encore qu'à son titre nominal!

vernement, Votre Majesté eut reconnu la situation des gardes nationales, elle s'est hâtée de faire revivre une institution dans laquelle la nation trouve la garantie la plus positive de son indépendance, et le plus prompt déploiement de ses forces.

Votre décret d'hier 10 avril, basé sur les anciennes lois, va réorganiser les gardes nationales de l'empire, ramener à une formation simple et partout semblable, les masses détachées, les corps isolés et composés d'élémens divers, comme les diverses circonstances qui les avaient fait créer.

Cette organisation générale avancera rapidement (1), et déjà elle est commencée partout avec succès. Dans son développement, elle ne présentera pas moins de 2,254,320 gardes nationaux, qui, régulièrement formés et encadrés dans 3,131 bataillons, comprennent à peu près le treizième de la population.

Une élite de 751,440 hommes de vingt à

(1) Elle était complète au 13 juin 1815, époque d'un rapport ministériel aux Chambres, parfaitement conforme aux principales données de cette lettre.

quarante ans, formés en compagnies de grenadiers et de chasseurs, pouvant être extraite de cette masse, et rendue mobile, vous ordonnerez, Sire, par des décrets successifs, la formation de 2,500 compagnies de grenadiers et chasseurs formant 417 bataillons, et présentant une force de 300,240 hommes uniquement destinée à la défense des places, des postes fermés, des défilés retranchés.

Il faudra soustraire des bataillons à former ceux de quelques départemens maritimes qui, à cause de la défense des côtes, ne seront pas mobilisés, et ceux des frontières des Pyrénées, dont la formation doit être différente et sera soumise à des dispositions particulières réclamées par les localités.

Le ministère de Votre Majesté peut lui assurer que les départemens de l'intérieur et ceux du nord, en exceptant trois à quatre arrondissemens de l'extrême frontière, sans cesse travaillés et menacés par les intrigues de l'étranger, rivaliseront de zèle. Ceux de l'est ont déjà donné l'exemple du dévouement et la plus forte impulsion.

Indépendamment des bataillons d'élite, de nombreuses compagnies de canonniers

commencent à se former dans toutes les places, dans les villes fermées et nouvellement retranchées, et dans les principaux chefs-lieux. Toutes les écoles spéciales, tous les lycées organisent des compagnies dont les canonniers sont déjà instruits, et s'exercent sous le commandement d'officiers et de sous-officiers d'artillerie. Le nombre de ces canonniers volontaires, d'abord de moins de 10,000, s'élève aujourd'hui au double, et continuant progressivement, surpassera dans peu celui de 25,000, en y comprenant les dix-huit compagnies de l'artillerie de Paris.

Il reste encore une partie considérable de la population en état de porter les armes, qui ne se trouvant point, aux termes des lois, comprise dans la garde nationale (c'est un abus sur lequel je me propose d'appeler bientôt l'attention de Votre Majesté), n'en montre pas moins la plus ferme volonté de concourir à la défense de la patrie, et de toutes parts demande des armes et une organisation régulière. Vous avez compris, Sire, combien était recommandable cet élan qui, dans le péril de la patrie, négligeant de

réclamer des droits, sollicite l'accomplissement des devoirs : en conséquence, j'ai ordonné la formation de ces volontaires fédérés, qui concourent de toutes parts à produire de fort beaux bataillons, dont un nombre nécessaire d'anciens officiers composent les cadres.

J'entretiendrai dans peu Votre Majesté de l'important et pressant objet de l'habillement et de l'équipement, sur lequel j'attends encore quelques renseignemens pour les mettre sous les yeux de l'Empereur.

Paris, 11 Avril 1815.

LETTRE VIIIe. (*)

Conformément à leurs instructions, le général Morand, après avoir fait arrêter le sous-préfet d'Argentan, l'a remplacé par l'ancien sous-préfet; et le maréchal prince de la Moskwa, qui a destitué le maire de Condé, l'a aussi remplacé provisoirement. Votre Majesté m'ordonne de lui présenter un projet de décret à cet égard; qu'il me soit permis, Sire, de le faire précéder de quelques considérations.

Quand l'armée délibère, c'en est fait de la discipline : aussi toutes nos constitutions ont-elles déclaré en principe, que la force armée était essentiellement obéissante. La plus populaire lui a seulement permis de voter dans des cas prescrits, ce qui ne ré-

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 18 et 19.

pugne ni à l'esprit de discipline, ni au génie de la liberté, et s'harmonie très-bien aux formes de la démocratie.

Mais par la raison que l'armée ne délibère pas, ses membres ni ses chefs ne peuvent commander hors du cercle militaire : leur empiétement sur l'ordre civil amènerait bientôt la dictature démocratique, ou, pour s'exprimer plus précisément, l'oligarchie militaire. Alors, adieu non-seulement la liberté, mais jusqu'à l'apparence même de la discipline. Le peuple serait conquis au lieu d'être gouverné, et le contre-coup de l'esclavage politique se ferait sentir dans l'anarchie fractionnaire de l'armée : tristes et certains avant-coureurs de la dissolution de la nation, qui ne précède que d'un jour la dispersion, l'anéantissement de l'armée !

Votre Majesté n'a pas perdu de vue ces principes incontestables et conservateurs, quoique, par exception sans doute, elle ait permis à quelques-uns de ses lieutenans de s'en écarter. Mais l'Empereur n'ignore pas qu'il ne saurait permettre ce qui ne lui est pas permis à lui-même. Si la force des circonstances l'a investi de la dictature, elle est

transitoire, lui est essentiellement personnelle, et d'autant moins incommunicable, qu'elle est plus illimitée. Comme pouvoir royal, l'Empereur est inviolable; comme dictateur temporaire, il est affranchi de toute responsabilité : jusque-là rien de changé, et à l'extension près de l'action publique, et surtout de sa rapidité, tout paraît continuer l'ordre établi. Mais cet ordre est renversé, du moment que l'inviolabilité passe de la tête sacrée du chef sur les têtes de ses agens. Cette profanation ébranle l'Etat dans ses racines, et par les développemens fractionnaires de l'arbitraire, prépare les usurpations partielles.

Votre Majesté ne saurait donc trop tôt se hâter de prononcer sur ces destitutions illégales et même illégitimes, et de retirer aux chefs armés des pouvoirs politiques, dont un petit nombre d'agens civils peuvent seulement être investis momentanément, par mandat exprès et spécial, et avec discrétion.

Paris, 31 Mars 1815.

LETTRE IXe. (*)

En exécution des ordres que m'a transmis Votre Majesté, par sa lettre du 27 mars, j'ai l'honneur de lui rendre compte que j'ai autorisé le général Drouet, comte d'Erlon, à opérer, dans la 16e. division militaire, tous les changemens d'officiers qu'il croira utiles et qui lui paraîtront urgens. La même autorisation a été donnée au duc d'Albuféra, pour l'Alsace ; au général Girard, pour les 3e. et 4e. divisions ; au duc de Plaisance, pour la 2e. ; au prince d'Esling, pour la 8e. ; au général Lasalcette, pour la 7e. ; au général Desaix, pour la 19e. ; au général Lemarrois, pour les 15e. et 14e. ; au général Caffarelli, pour la 13e. ; au général Morand, pour la 12e. ; au général

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 14.

Clausel, pour les 11e. et 21e.; et au général Pajol, pour la 22e.

Les renseignemens qui me parviennent des 9e. et 10e. divisions seraient satisfaisans, si je ne connaissais l'esprit qui règne à Nîmes, et si les divisions que le long et paisible règne de Votre Majesté avait comprimées entre les protestans manufacturiers et les catholiques oisifs, ne s'étaient ranimées avec fureur depuis un an. J'ai investi, en votre nom, le général Laborde des pouvoirs nécessaires pour opérer provisoirement les changemens indispensables, sous la condition expresse qu'il les justifiera sans délai à Votre Majesté, et les soumettra à sa confirmation.

Paris, 2 Avril 1815.

LETTRE X^e. (*)

CONFORMÉMENT à vos intentions, Sire, je viens d'adresser aux généraux commandant les différentes divisions militaires, une circulaire pressante et motivée, qui leur prescrit, 1°. de destituer ceux des officiers qui, durant l'interrègne, ont prouvé, par leurs opinions, leur conduite et leurs intérêts, qu'ils étaient contraires à la cause nationale; 2°. de les remplacer de préférence par ceux qui ont été réformés ou destitués, et qui, par des opinions, une conduite et des intérêts contraires, ont provoqué, et, dans le sens du gouvernement d'alors, mérité ces réformes et ces destitutions. La politique se trouve ici d'accord avec l'équité dans cette double mesure.

Paris, 2 Avril 1815.

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 15.

LETTRE XIe. (*)

Avec les événemens, les principes ont changé, Sire; et si Votre Majesté veut que la révolution du 20 mars ne tourne pas au profit de ses ennemis, il faut que les hommes qui, quoiqu'on dise de leur légèreté, ne changent pas si aisément, soient changés partout. Que l'amour de la patrie, celui de la gloire, soient sans doute les premiers ressorts que votre gouvernement fasse mouvoir; mais qu'au défaut de ces nobles mobiles, l'amour-propre et l'intérêt deviennent les liens qui attachent à vos nouvelles destinées. Celles de la France intérieure, sa marche progressive et son salut ultérieur dépendent, en dernier résultat, du changement des individus, et, dans la crise qui se prépare, sa conservation de

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 15.

chaque jour tient à ce que ce changement soit prompt, rapide et général. En révolution, les mesures partielles sont rétrogrades; et qui s'arrête aux considérations privées, recule sur l'intérêt général. Que servirait, en effet, d'avoir opéré une mutation presque totale, si, dans une partie négligée, il restait des indifférens, des douteux, des ennemis? Il suffit de la plus petite brèche pour prendre une place.

A mesure donc que des préfets d'une probité politique éprouvée remplacent les anciens, j'imprime à l'épuration une impulsion successive, qui enveloppera toutes les autorités. Chaque préfet est autorisé à suspendre les sous préfets qui, à l'instant même de leur installation, destituent et remplacent provisoirement les maires et les autres fonctionnaires justement suspects au gouvernement impérial. Chacun d'eux, dans la sphère de ses attributions, est chargé de me faire connaître les déplacemens qui ont eu lieu dans les diverses administrations et régies de leurs départemens. J'ai surtout insisté sur ceux qui ont, pour ainsi dire, ravagé l'administration des eaux et forêts, d'où, comme l'a

très-bien remarqué Votre Majesté (*Lettre de l'Empereur au Comte Carnot*, 27 *mars*), l'on a ôté de bons citoyens pour placer les émigrés. Pour cet objet seulement, j'ai autorisé les préfets à se concerter avec les généraux commandant la division, afin de rectifier les déplacemens qui auraient eu lieu en haine d'opinions politiques. Et selon les vues et les instructions de Votre Majesté, je leur ai fait connaître que cette latitude de pouvoirs extraordinaires ne doit durer que quinze jours, à dater du commencement de leur mission.

Aussitôt que les déplacemens et les remplacemens seront prononcés, ils me seront transmis, afin que moi-même je les mette sous les yeux de Votre Majesté, qui confirmera ou rapportera les mesures provisoires prises par les préfets.

Paris, 4 Avril 1815.

LETTRE XIIe. (*)

En attendant que je me conforme aux ordres détaillés de Votre Majesté, contenus dans sa lettre du 1er., je me permets de solliciter son indulgence en faveur du sieur D-m-t, l'un des serviteurs du Roi, qualifié de gentilhomme ordinaire de sa chambre. Compris dans les mesures prises contre ceux qui composent la maison du *comte de Lille*, cet individu n'a aucun titre pour mériter votre sévérité, et il en a un bien réel pour obtenir une exception. Son fils, officier du génie, et l'un des élèves distingués de cette école polytechnique d'où sont sortis tant de braves, a prouvé, par une mort glorieuse aux champs de la Moskwa, qu'il était digne de placer son nom parmi les leurs. Que le

(*) *Correspondance de Napoléon*, 1er. avril.

dévouement du fils sollicite pour le père, qui, durant tout le règne de Votre Majesté, s'est montré sujet fidèle, et qui, n'étant pas riche, a moins repris ses fonctions auprès du Roi par inclination, que par besoin (1).

Paris, 5 avril 1815.

---

(1) Cette demande, aussi-bien qu'une multitude de mesures exceptionnelles, fut accueillie. Celle-ci le fut à la sollicitation d'un homme de lettres qui, ayant donné quelques soins a l'education du jeune homme, avait obtenu en retour une reconnaissante amitié. Depuis, le père, *livré à l'esprit de parti*, montre chaque jour contre l'ami de son fils, la plus plate ingratitude.

LETTRE XIIIe. (*)

Les signataires de l'adresse du conseil municipal de Paris, qui, contre le serment qu'ils avaient fait à Votre Majesté, ont provoqué sa déchéance, et ont, les premiers, donné l'exemple de la rébellion, viennent d'être écartés et vont être remplacés. Sur quatorze signatures dont cette adresse est revêtue, une seule a attiré sur son auteur votre sévérité; et comme citoyen autant que comme Ministre, Sire, je vous en félicite. Quand l'hydre est frappée à la tête, qu'importent les efforts impuissans du reptile! D'ailleurs, l'autorité peut et doit donner d'autant plus à l'indulgence, que les dissidens ont plus donné à ce que leur faiblesse leur a pu faire croire la nécessité.

Paris, 6 avril 1815.

(*) *Correspondance de Napoléon*, 2 avril.

LETTRE XIVe. (*)

J'AI l'honneur de proposer à Votre Majesté le décret dont elle m'a demandé le projet par ses ordres du 2 avril.

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions, Empereur des Français, etc.

Sur le rapport qui nous a été présenté par nos Ministres de l'intérieur, de la guerre et des finances, touchant la levée, l'armement et l'équipement des corps désignés sous le nom de *volontaires royaux* :

Considérant que l'instant de notre retour a dû être le terme des enrôlemens et de l'organisation desdits volontaires ;

Et que, dans les départemens où ces enrôlemens et cette organisation ont eu lieu,

(*) *Correspondance de Napoléon*, 2 avril.

ils ont été remplis aux frais de ces départemens ;

Ordonnons ce qui suit :

1. Sur la simple publication du présent décret dans le Bulletin des lois, toute levée de corps dits de *volontaires royaux*, ou autre, cessera, sous peine de rébellion à main armée.

2. Tout armement et équipement de volontaires, suite de leur enrôlement, seront suspendus, sous les mêmes peines.

3. Les volontaires sont tenus, sous peine de désobéissance militaire, de remettre leurs armes et leurs effets d'habillement et d'équipement au commissaire préposé par les préfets à cet effet.

Cette remise aura lieu dans la huitaine qui suivra la publication du présent décret.

4. Les enrôlés, dits *volontaires royaux*, se retireront, aussitôt la notification du présent décret, par-devant la mairie de leur garnison respective, où ils recevront des feuilles de route pour se rendre dans leurs foyers.

5. Tout ordre contraire au présent décret, de quelqu'autorité qu'il soit émané, est déclaré nul et non-avenu.

Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent, etc. »

Paris, 6 avril 1815.

LETTRE XVe.

PARMI les *bonnes villes* qui doivent attirer l'attention du gouvernement, Lyon mérite de la fixer à plus d'un titre. Son plus recommandable est dans l'importance de son commerce, qu'une protection éclairée avait, en quelque sorte, fait sortir de ses ruines. Ce commerce suppose une population immense, industrieuse, active, chez laquelle se forme vite et se propage rapidement l'opinion politique, qui n'est peut-être qu'un intérêt transformé, mais du moins éclairé et légitime. Cette opinion, ces intérêts ont besoin d'avoir un centre d'où ils émanent, auquel ils remontent, et qui leur imprima un impulsion régulière et égale dans des temps

(*) *Correspondance de Napoléon*, 2 avril.

ordinaires, soit capable de presser leur mouvement quand les crises orageuses succèdent au calme. Ce centre est l'autorité municipale. Dans les villes d'un autre ordre, cette autorité, placée dans l'hiérarchie administrative sous la surveillance immédiate des sous-préfets, est encore dominée par la main toute puissante du conseil d'Etat. Administrativement parlant, Lyon doit recevoir la même influence sans doute, mais à laquelle doit se joindre, toutefois sans la combattre, celle de sa localité. C'est donc cette dernière, premier jet de l'opinion, que j'ai dû consulter dans les changemens auxquels les circonstances ont soumis le conseil général. Ceux qui le formaient ne possédaient pas la confiance de la ville, et leurs noms seuls troublaient la tranquillité des ateliers : ils sont remplacés par des citoyens qui ont donné de nombreuses garanties à la révolution, dont le 20 mars doit achever de consolider les intérêts.

Paris, 8 avril 1815.

LETTRE XVIe.

Par les décrets impériaux de ce mois, Votre Majesté, après avoir ordonné la formation des trois cent mille deux cent quarante grenadiers et chasseurs de la garde nationale, a cru devoir les mobiliser : leur habillement et équipement complet sont donc de toute nécessité. A raison de 135 fr. 35 c. par homme, ils exigent une dépense de 40,649,493 francs 60 cent.

Vous voudriez, Sire, que les grenadiers et chasseurs de la garde nationale fussent aussi complétement habillés, équipés et armés, et dans une tenue aussi parfaite que ceux des troupes de ligne ; mais outre que les draps, les étoffes et les matières nécessaires sont devenus rares, en raison de l'immense consommation qu'en a faite le Ministre de la guerre, la pénurie des fonds réellement dis-

ponibles, force de restreindre cette fourniture aux objets les plus indispensables, tels que les capottes, les schakos, les effets de petite monture. Ainsi réduite, cette dépense étant pour chaque homme de 79 fr. 67 c., elle s'élève, pour les trois cent mille deux cent quarante grenadiers et chasseurs, à la somme de 23,920,120 fr. 80 c. laissée à la charge des départemens.

Jusqu'à ce qu'une loi détermine la répartition proportionnelle entre les contribuables, je proposerai à Votre Majesté d'y pourvoir par différens moyens, suivant les circonstances et les localités.

Je lui demanderai d'affecter aux dépenses de l'habillement et de l'équipement :

1°. Le produit de la taxe de remplacement, fixée à 120 francs par homme se faisant remplacer ;

2°. Le prélèvement d'un dixième sur les revenus communaux ;

3°. Un prélèvement sur le produit du quart de réserve des biens communaux ;

4°. Un fonds de secours de six millions à prendre dans la caisse d'amortissement, moitié sur les fonds de 50 pour 100 sur le pro-

duit de la vente des bois communaux, moitié sur les fonds provenant des communes aujourd'hui étrangères à la France.

Il est à observer que le produit de la taxe de remplacement, en l'évaluant de 10,000 à 15,000 francs par département où la garde nationale a été mise en activité, donnera à peine un million.

Les offrandes patriotiques accroissent chaque jour cette ressource : déjà plus d'un dixième des hommes mis en activité s'est habillé et équipé à ses frais.

Par approximation, les trois produits pourront couvrir un tiers de la dépense des 23,920,120 fr. 80 c.

Il restera donc à faire face à une dépense de 15,946,747 francs 20 cent., et à rembourser les divers emprunts faits aux caisses communales, afin d'y réintégrer les fonds qui ont une application nécessaire.

Mais les produits du prélèvement du dixième sur les revenus communaux, et ceux du quart de réserve sur les bois, seront nécessairement au-dessous de leur évaluation ; car, comme il n'a pas été possible de disposer librement de cette ressource, à

cause du mode de comptabilité établi par la loi du 2 septembre 1814, pour les fonds spéciaux, elle a été presque nulle.

Je présenterai à la signature de Votre Majesté le décret qui accorde un secours de 6,000,000 francs, sur lesquels la somme de 100,000 fr. a provisoirement été ordonnancée et mise en distribution. Cette première avance sert à fonder le crédit des préfets.

Presque tous ont passé des marchés, et hâté, avec un zèle infiniment recommandable, le versement et la distribution ou l'envoi à leurs bataillons d'élite, des divers objets d'habillement et d'équipement. L'Empereur comprendra qu'il est de la dernière urgence de mettre à leur disposition, et dans les valeurs les plus positives, les fonds nécessaires pour acquitter, à mesure des livraisons, les engagemens qu'ils ont pris.

Quant à l'armement, le grand nombre de fusils de calibre qui ont été retrouvés et réparés, et les distributions d'armes neuves ordonnées par le Ministre de la guerre, ne doivent laisser aucune inquiétude.

Paris, 15 avril 1815.

LETTRE XVIIe.

Parmi les nombreux pamphlets que les circonstances font naître, il en est un que le public a distingué, et dont Votre Majesté m'a ordonné de lui rendre compte: c'est une *Adresse à l'Empereur*, pensée sans profondeur il est vrai, mais écrite avec une sorte d'énergie qui ressemble à l'audace, et qui a l'avantage d'être l'écho de l'opinion. C'est l'opuscule d'un bon citoyen (*M. Rey*), chez lequel la politique n'est que du patriotisme : c'est peut-être, au surplus, la seule admissible à une époque qui, avec les efforts de 1789, en nécessite les sentimens. A la suite de la déclamation qui remplit les premières pages de cette brochure, on trouve quelques vues positives qui, à force d'avoir été rebattues sans qu'on y ait eu égard, peuvent paraître nouvelles ; surtout elles sont saines, utiles, faciles à admettre en principe, et ne

présentent, dans l'application, aucun obstacle insoluble. L'Empereur, que la vérité n'épouvante pas, et à qui, au contraire, le malheur en a donné le goût, ne lira pas celles-ci sans intérêt, et peut-être sans reconnaissance. Les tyrans seuls proscrivent ceux qui les éclairent.

« Que l'édifice de ton nouveau règne, s'écrie l'auteur en s'adressant à Napoléon, repose sur les seules bases que rien ne saurait détruire ! Ne cherche point à donner à ton pouvoir une étendue demesurée ; mais fais toi-même des efforts pour le restreindre dans de justes bornes : il n'en sera que plus solide. Que le peuple français jouisse enfin d'une représentation vraiment nationale, et fondée sur les garanties politiques ; que les représentans infidèles ne soient plus comblés d'honneurs et des faveurs de la fortune, mais qu'ils soient justement méprisés ; que la sûreté individuelle du plus obscur citoyen soit aussi sacrée que celle du premier magistrat ; que la belle institution des jurés, de ce droit consolateur d'être jugé par ses pairs, soit rétablie dans toute sa pureté, et ne soit plus étouffée sous le poids des jurisdictions

spéciales ; que l'ordre judiciaire soit rappelé à sa vraie dignité, celle de l'indépendance de tout pouvoir autre que celui de ses devoirs ; que la confiscation des biens, peine injuste, puisqu'elle frappe la famille innocente du coupable ; aliment de tyrannie, puisqu'elle offre un appât à tout fauteur du despotisme ; que cette peine odieuse disparaisse à jamais du Code de nos lois pénales. Et s'il importe au repos des Etats que la personne du monarque soit inviolable, il importe au bonheur du peuple que la responsabilité des ministres ne soit point illusoire. Enfin, que la liberté de la presse, ce palladium de toutes les libertés, soit un article fondamental et respecté du pacte des Français (1). Il est absurde de vouloir sans cesse

---

(1) Après avoir divagué d'erreurs en crimes pendant cinq ans sur ce qu'on appelle si ridiculement la liberté de la presse, on se décide enfin à rentrer dans les principes, et ce retour, en cette matière, vient d'être marqué par le discours du Garde-des-Sceaux, en présentant les projets relatifs à l'*Usage des instrumens de publication*, à la *Diffamation* et aux *Garanties de journaux*. Le premier de ces projets, dont il faut

la confondre avec la licence, sa plus cruelle ennemie. Cette liberté seule, au contraire, peut, d'une manière salutaire et sans déchirement, s'opposer à la licence de la presse,

---

croire qu'une discussion consciencieuse écartera le vague dangereux, fut indiqué, il y plus d'un an, par un publiciste qui, depuis long-tems, sème en silence des idées dont d'autres mains recueillent les fruits. Sous un autre nom, il n'avait pas même oublié le délit que le ministère désigne aujourd'hui sous celui de *diffamation*. Voici ce qu'écrivait ce publiciste :

« Il n'y a point, il ne peut y avoir de *délits de la presse*, par la même raison qu'il ne peut y avoir de délit de pensée et de crimes en parole (par la raison encore qu'il serait ridicule de prétendre qu'il y a des *délits du poignard*, *de l'arsenic* et *du pistolet*). Transporter, dans l'ordre métaphysique, des raisonnemens qui ne sont soutenables que dans un ordre opposé, et discuter ces prétendus délits de la même manière qu'on discuterait, soit la moralité, soit la pénalité de l'empoisonnement ou de l'assassinat, c'est dénaturer la question. Pour la replacer sur son terrain, il ne s'agit pas même d'apprécier quelles peuvent être les suites de l'abus de la presse (car si ces suites sont des actes, ils rentrent dans la catégorie de toute espèce d'actions innocentes, indifférentes ou criminelles), mais de définir cet abus en lui-même. Quand, par

qui ne prit jamais naissance que dans l'oppression. Elle seule peut arracher à la calomnie son masque hideux et son venin détestable. Sans elle il ne peut exister, pour le

---

son article 8, la Charte a posé en principe qu'il y aurait des lois pour *réprimer* cet abus, elle n'a pas entendu, elle n'a pu entendre que ces lois seraient faites pour le *prévenir*. Elle a voulu que la législation définît, et que les tribunaux pussent châtier le seul délit dont l'usage de la presse puisse être vicié. Or, ce délit est *la calomnie* (Le ministère vient de le remplacer par la *diffamation*). Il se commet également et plus efficacement par des libelles diffamatoires, que par des discours injurieux. Mais qu'est-ce qu'un *libelle?* c'est un écrit publié par la voix de l'impression ou par toute autre, qui contient des imputations fausses, d'où l'on peut déduire des conséquences injurieuses. Que cet écrit, que ce libelle soit dirigé contre l'autorité ou contre les particuliers, peu importe: il y a également calomnie, quoiqu'elle soit inégalement punissable. Que le moraliste définisse donc la *calomnie*, que le législateur en fixe les *degrés*, et quel qu'en soit *l'organe*, ou pour parler avec plus de précision, quel qu'en soit *l'instrument*, que le magistrat la punisse. »

On remarquera, sans efforts, que l'esprit de la nouvelle loi est tout entier dans ce court paragraphe.

faible opprimé, de moyen efficace de faire parvenir sa voix jusqu'aux pieds du trône. Sans elle, il ne peut exister de véritables lumières pour les princes; et sans elle, le meilleur des rois doit inévitablement devenir la victime de l'erreur et de la malveillance. »

Paris, 15 avril 1815.

LETTRE XVIIIe.

SIRE,

Le Ministre de la police vient de m'envoyer, par vos ordres, le rapport qui lui a été fait sur le délit dont M. de Saint-Pern est accusé. Il s'agit d'avoir porté la croix de Saint-Louis et la décoration du Lis, depuis le retour de Votre Majesté, et contrairement à ses décrets de Lyon. Le Ministre paraît d'avis de faire poursuivre ce délit avec vigueur, et il ne manquera pas de se trouver des juges pour le punir avec sévérité. Je serai d'un sentiment tout-à-fait contraire. Lorsque, dans une ville française, et de l'intérieur, de hardis contre-révolutionnaires, abusant de l'occupation momentanée de l'ennemi, ont eu le front d'arborer, sur leur poitrine, des signes d'hostilités contre le gouvernement

établi (signes qui étaient aussi ceux de l'alliance avec le gouvernement détruit, et essayant de se relever, autant par la ruse que par la violence), ces téméraires étaient criminels de haute trahison, et j'en appelerais à la bonne foi du *Prétendant* lui-même, pour prononcer qu'ils furent inexcusables; mais il n'y a nulle parité entre cet exemple de janvier 1814, et celui auquel on l'assimile en avril 1815. Alors, l'esprit de sédition, de révolte, d'anarchie, commit le crime qui, prenant pour auxiliaire un ennemi passagèrement vainqueur, pouvait empirer la guerre étrangère de toutes les horreurs de la guerre civile. Aujourd'hui, l'entêtement absurde, les vains regrets, quelques espérances peut-être, je le veux, n'ont pu se refuser un délit qui n'est, au demeurant, qu'une mutinerie et une insulte. Sans contredit, il faut les réprimer; mais le gouvernement est déjà trop fort pour les punir. Qu'un profond dédain en fasse justice. Les royalistes disent que Votre Majesté tremble : ils le croiraient, si l'on punissait une pécadille. Que le bruissement d'un hochet ne trouble pas cette tête où s'assoient de nouveau les destins de la

terre. L'exemple du peuple est bon à suivre ici : avec un sens parfait, il apprécie au plus juste ces colifichets, qui n'ont de prix que par l'opinion. L'étoile de la Légion-d'Honneur rayonne d'une gloire de trente années ; mais, depuis trente ans (la Vendée excepté), de quoi peut briller l'ordre, jadis honorable, de Saint-Louis ? Que signifie surtout l'ordre du Lis, et qu'est-ce qu'il représente ? des chimères, comme les prétentions de ceux qui le portent.

Paris, 17 avril 1815.

LETTRE XIXe.

Votre Majesté a rétabli sur ses anciennes bases, l'armée dont le gouvernement des Bourbons avait dispersé les élémens. Tous les braves ont reconnu votre voix, Sire, et se sont ralliés à vos aigles. L'armée française commence à se reformer sur un pied respectable. Les différentes armes seront relativement dans la proportion nécessaire, et les forces convenablement réparties sur les différentes frontières de l'empire. Toutes les branches du service militaire reçoivent une nouvelle impulsion. J'en présenterai successivement l'analyse à Votre Majesté, en me bornant, pour aujourd'hui, au tableau rapide, mais exact, de la force des armées.

Au 1er. avril 1814, l'armée française, soit en campagne, soit dans les places fortes et garnisons d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne

et de France, se composait de 450,000 combattans ; et si l'on y comprend 150,000 prisonniers, soldats les plus aguerris, qui devaient nous être rendus, la force totale de l'armée s'élevait encore à 600,000 hommes. On ne comprend point, dans cette énumération, la levée des conscrits de 1815, parce que, sur les 160,000 conscrits mis à la disposition du gouvernement, 45,000 seulement ont été appelés.

Inquiet, effrayé de ses propres forces (1), le gouvernement royal fit de longs et vains efforts pour les dissoudre. Les provocations à la désertion, les encouragemens offerts par les agens des puissances étrangères, l'abandon des armes et des effets militaires, laissaient encore dans les rangs 250,000 vieux soldats ; et, pour ébranler leur fidélité, pour mutiler l'armée jusqu'à la proportion prescrite par un système de finances, dont toutes les économies devaient uniquement peser sur l'armée, il fallait encore expulser 110,000 braves.

---

(1) *Littéralement* conforme au rapport officiel et maintenant historique du 13 juin.

Le désordre fut grand, la désorganisation si rapide, qu'on fut obligé de faire un rappel de 60,000 hommes au mois de novembre 1814; mais la confiance était perdue : au 20 mars, 35,000 hommes seulement étaient rentrés, et cette force de plus de 600,000 hommes se trouvait, en moins d'un an, réduite à 175,000.

Depuis le 20 mars, en un mois, l'armée de ligne s'est élevée de 175,000 hommes à plus de 250,000 : j'ai acquis la certitude qu'avant juillet elle sera portée à plus de 400,000. Je la suppose, en juin, de 375,000, sur des données incontestables, dont le résultat se vérifie par le détail suivant (1) :

Enrôlemens volontaires	20,000 h.
Anciens militaires rappelés sous les drapeaux	80,000
Vieux soldats rentrés dans les cadres des bataillons d'élite des gardes nationales.....	25,000

(1) Ce nombre était dépassé, lors de la bataille de Waterloo. Voyez le *Rapport du 13 juin*.

Militaires en retraite formés en 55 bataillons et 36 compagnies d'anciens canonniers	33,000
Seize régimens de jeune garde qui avaient été dissous.....	20,000
Grenadiers et chass. de la vieille garde, infanterie ou cavaliers rentrés sous leurs aigles.....	5,000
Cinquante compagnies de canonniers gardes-côtes réorganisés.	6,000
Chasseurs des Pyrénées et des Alpes.....	6,000
Huit régimens étrangers.....	12,000

Cette masse de 200,000 hommes, si l'on en excepte quelques enrôlés volontaires, se compose toute d'anciens soldats; et ne comprenant point d'hommes au-dessous de vingt ans, laisse intactes les ressources pour le recrutement.

La force de l'armée de ligne s'accroît chaque jour par les élémens que je viens d'indiquer à Votre Majesté, et dans une proportion qui permet d'espérer qu'avant la cam-

pagne d'hiver elle pourra s'élever au-delà de 500,000 hommes.

D'un autre côté, 417 bataillons de grenadiers et chasseurs choisis sur la masse des bataillons de garde nationale, et tous composés d'hommes de l'âge de vingt à quarante ans, sont destinés à former les garnisons des places, et les réserves déterminées dans le plan de défense des frontières.

Sur ce nombre de 417 bataillons, 240 ont déjà été mis en marche, et l'effectif de ceux qui sont arrivés à leurs destinations était, au 10 avril, de plus de 100,000 hommes (1).

La formation successive des autres bataillons, et le complément, produiront encore 200,000 hommes.

On ne comprend point, dans ces bataillons, les 106 compagnies d'artillerie de garde nationale, complétement organisées dans les différentes places, et qui donnent une force de 12,000 canonniers.

---

(1) Ce nombre, au 18 juin (à Waterloo), était de 155 à 160 mille hommes. (*Voyez* les *Bulletins*, et la *Campagne de* 1815, par le général Gourgaud.)

Ainsi, 850,000 Français vont défendre l'indépendance, la liberté, l'honneur de la patrie; et pendant qu'ils combattront, la masse des gardes nationales sédentaires, aussi fortement, aussi régulièrement organisées que les élites, ajoute dans les places fortes, dans tous les postes, dans toutes les villes de l'intérieur, de nouvelles ressources pour le triomphe de la cause nationale.

Paris, 18 avril 1815.

LETTRE XXe. (*)

Quoique la révolte d'une petite partie du Midi ait cessé de menacer Lyon, et que la marche des troupes sorties de cette ville et de Grenoble ait forcé les insurgés à une retraite précipitée, j'ai, conjointement avec le Ministre de la police, et après avoir pris les ordres de Votre Majesté, prescrit les changemens utiles dans la municipalité et dans l'état-major de la garde nationale. Je dis les changemens utiles et non indispensables, car le danger est passé; mais il est bon que, s'il se reproduisait, les autorités municipales et la garde nationale soient, comme le dit Votre Majesté, *à la hauteur de l'opinion du peuple.* Le Comte Rœderer

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 27.

a des ordres positifs à cet égard. Ses instructions, et mieux encore son expérience, l'auront convaincu qu'en cas de nouvelle crise, il faut que Lyon nous offre toute la force de sa population. Le préfet a reçu l'ordre exprès de porter la garde nationale à dix mille hommes au moins. Celle du faubourg de la Guillotière et autres faubourgs sera organisée avec soin, aussi-bien que les deux compagnies de canonniers. J'apprends que le général Brayer vient d'arriver à Lyon, où il commandera provisoirement. Une semblable opération est urgente, et sera faite dans toutes les villes de la 19e. division militaire. Pour me conformer aux instructions de Votre Majesté, j'ai écrit dans ce sens au conseiller-d'Etat Thibaudeau et à M. Marchant, commissaires impériaux : ils utiliseront leurs missions, purgeront les municipalités et organiseront les gardes nationales sur le principe du dixième de la population.

Paris, 20 avril 1815.

LETTRE XXIe. (*)

Des renseignemens sûrs m'ont été envoyés des départemens du Pas-de-Calais et du Nord : il en résulte que la faction, éternellement ennemie de l'indépendance nationale, de la liberté publique et de toutes les gloires que vingt-cinq années d'efforts nous ont acquises, ne cesse de travailler à les compromettre, soit en neutralisant les mesures ordonnées par le gouvernement, soit en les exagérant. Le nouveau préfet, par ses lumières, son expérience et son dévouement, est très-capable de déjouer cette double et perfide manœuvre. Votre Majesté lui a adjoint, pour l'aider dans cette besogne, le baron Costaz, qui, sous tous les rapports,

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 31 et suiv.

est en état de la bien remplir. Il parcourt, dans ce moment, ces départemens, plus travaillés encore par l'aristocratie, qu'exposés à l'ennemi. Il a déjà changé la plupart des sous-préfets, un grand nombre de maires, et presque tous les employés des régies. C'est dans ces derniers surtout que s'est manifesté le plus mauvais esprit. Toutefois, je ne flétris pas de ce nom l'attachement à la personne du Roi ou à celle des Princes : un sentiment, quand il est produit par la conviction, est toujours estimable ; mais ce qui ne saurait l'être, dans toute hypothèse, c'est quand ce sentiment n'est qu'un prétexte pour en étaler de dangereux. C'est ce qui arrive dans la circonstance actuelle. Cette maligne influence ayant gagné la garde nationale, le commissaire impérial en a déjà changé les commandans et les officiers à Arras et à Douai. De là, il s'est transporté à Lille où il est, et où se continue la même opération. Cette mesure devient de jour en jour plus indispensable : il le sera probablement aussi de substituer à l'indulgence, qui enhardit quand elle ne touche pas, quelques déterminations sévères qui retiennent les méchans. Vous au-

toriserez donc le baron Costaz à lancer, au besoin, des mandats d'arrêt contre les agitateurs du dedans, et surtout contre les détestables partisans de l'étranger.

Paris, 21 avril 1815.

LETTRE XXIIe. (*)

Le mouvement tenté dans le Nord a été arrêté aussitôt qu'essayé, et ses chefs punis aussitôt que connus. L'opinion des principales villes de ces départemens repose toute entière sur quelques petits intérêts locaux, favorisés par les ordonnances royales. Il en est de même de Bordeaux, qui perdait tout au système continental, et de Marseille, qui doit son royalisme à la franchise de son port. Le gouvernement des Bourbons, parmi les singularités qui le distinguent, a cela de remarquable, que sans cesse il decend de l'intérêt général pour se rapetisser aux exceptions privées : vrai moyen de faire un ingrat et mille mécontens. Les flatteurs ont appelé

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 33.

ce gouvernement paternel : mais un gouvernement doit il l'être ? le peut-il ? Au moment où il devient sensible, il cesse d'être juste, et la justice doit seule s'asseoir sur le trône, n'ayant pour compagnons que l'honneur et la liberté.

Paris, 21 avril 1815

LETTRE XXIIIe. (*)

SIRE,

Par sa lettre du 15 de ce mois, l'auditeur G. de M., que Votre Majesté a délégué en Corse, m'écrit qu'arrivé à Bastia, il a pris, sur l'objet de sa mission, tous les renseignemens qui pouvaient la diriger. La junte extraordinaire a été dissoute. Une proclamation a ordonné à toutes les troupes de revenir en France, et a fait un appel martial au patriotisme des habitans, pour défendre la Corse. Le général Delaussay et le préfet ont reçu l'autorisation nécessaire pour l'organisation provisoire des gardes nationales, selon les habitudes du pays. Tout fait espérer

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 37.

que, dans telles circonstances que ce soit, elles pourront se porter, au besoin, sur les points menacés. On annonce comme prochaine l'arrivée du duc de Padoue, chargé des pouvoirs extraordinaires de Votre Majesté. Il achèvera l'organisation des gardes nationales de la Corse, par Bastia, Ajaccio, San-Balsamo, Corte, etc. Tous les employés nommés par le Roi, et déjà destitués, seront renvoyés en France. Selon l'intention expresse de Votre Majesté, un bataillon de cinq cents hommes, tous Corses, sera formé sans délai, et envoyé à Porto-Ferrajo, pour la défense de l'île, sous les ordres du général Dalesme, qui en est gouverneur. Il aura à sa disposition six étoiles d'officiers de la Légion d'Honneur, et trente étoiles de légionnaires, afin de récompenser ceux des habitans qui se sont le plus distingués lors du retour de Votre Majesté. Il n'y aura de conservé dans les emplois, que les Français nommés avant le mois d'avril 1814; cependant, comme il importe de ne pas faire de mécontens, le duc de Padoue a la recommandation expresse de conserver dans leurs fonctions ceux des Corses qui ont été nom-

més par le Roi, et qui, sous le rapport moral, se sont bien conduits. Telles sont sommairement ses instructions.

Paris, 22 avril 1815.

LETTRE XXIVe. (*)

L'ESPÉRANCE de la patrie est dans les conscrits, ses ressources sont dans les vétérans. Vous l'avez senti, Sire, en ordonnant que ces derniers seraient invités à la défendre de nouveau. Ces cœurs, qui toute leur vie ont palpité pour la gloire, saisiront avec transport l'occasion d'en recueillir encore. En est-il une plus solide que de défendre son prince et son pays? Une circulaire, adressée à tous les préfets, sous-préfets et maires, réclame les services de ces vieux braves, et leur offre des avantages. Il leur est loisible de rejoindre leurs drapeaux, ou de se réunir aux corps nouvellement formés dans les départemens. Dans l'un et l'autre cas, l'arriéré

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 35.

de leur ancienne solde leur sera alloué, et l'échelle d'avancement comptera du 30 mars 1814.

Paris, 22 avril 1815.

LETTRE XXVe. (*)

SIRE,

Ci-joint l'état des approvisionnemens de réserve de la ville de Paris, en blé et en farine, conformément aux ordres de Votre Majesté. Il en résulte que, sous ce rapport important, cette grande ville non-seulement ne court aucun danger, mais ne peut éprouver la plus légère inquiétude. La publication de ce compte exact, dépouillé sur les mercuriales de la semaine, est le meilleur encouragement pour les patriotes, et sa réponse la plus péremptoire aux malveillans. A les entendre, la famine, en même temps que la guerre, étaient revenus avec l'Empereur : ce bordereau prouve clairement qu'avec la gloire l'abondance a reparu.

Paris, 23 avril 1815.

(*) *Correspondance de Napoléon*, p. 42.

LETTRE XXVIe.

J'OCCUPERAI un moment Votre Majesté des travaux de Paris. Ils ont toujours fixé votre attention spéciale, parce qu'ils n'ont pas eu seulement pour objet l'embellissement de la capitale, mais qu'à ces grands projets tenaient de grandes vues d'utilité.

La construction du vaste édifice des greniers de réserve a été reprise, et est déjà fort avancée.

Le palais de la Bourse, établissement qui manquait à la ville de Paris, sera l'un de ses plus beaux monumens. Jusqu'en 1814, les travaux avaient été poussés avec la plus grande activité. Ils ont recommencé dans quelques parties; mais ils ne seront repris en totalité que quand les circonstances permettront à votre Ministre de vous demander des fonds, destinés aujourd'hui à un emploi plus urgent. Avant d'embellir la France, il faut la sauver.

La restauration de la métropole est presque

terminée : elle l'est du moins dans ses parties nécessaires ou utiles, et ce qui reste à terminer est tout de luxe et de détails. On a repris et on hâte la réparation de l'Eglise de Saint-Denis. La construction de la Madelaine, reprise sur un meilleur plan, promet dans quelques années, à la capitale, un monument fait pour honorer l'architecture française.

Divers établissemens, tels que l'hôtel des Postes et celui des Affaires étrangères, sont en construction.

D'autres grands monumens sont commencés sur divers points : plusieurs sont destinés à transmettre aux siècles futurs la gloire de nos armées. Ils étaient suspendus depuis un an : espérons que la paix nous permettra bientôt de les reprendre, et d'y inscrire les nouveaux titres des braves qui vont combattre pour notre indépendance (1).

Paris, 24 avril 1815.

---

(1) Dans un RECUEIL DE PIÈCES OFFICIELLES SUR LE PRISONNIER DE STE. HÉLÈNE (à Paris, chez *Plancher*), on lit cette réponse aux assertions de lord Bathurst, « que Napoléon avait à sa disposition *des trésors considérables.* »

« Vous voulez connaître les trésors de Napoléon? ils sont immenses, il est vrai, mais exposés au grand jour. Les voici : Le beau bassin d'Anvers, celui de Flessingue, capable de contenir les plus nombreuses escadres et de les préserver des glaces de la mer; les ouvrages hydrauliques de Dunkerque, du Hâvre, de Nice; le gigantesque bassin de Cherbourg; les ouvrages maritimes de Venise; les belles routes d'Anvers à Amsterdam, de Mayence à Metz, de Bordeaux à Bayonne; les passages du Simplon, du Mont-Cénis, du Mont-Genêvre, de la Corniche, qui ouvrent les Alpes dans quatre directions: ces passages qui surpassent en hardiesse, en étendue, en grandeur, en efforts de l'art, et surtout en utilité, tous les travaux des Romains. Les routes des Pyrénées aux Alpes, de Parme à la Spézia, de Savone en Piémont; les ponts d'Jéna, d'Austerlitz, des Arts, de Sèvres, de Tours, de Roanne, de Lyon, de Turin, de l'Isère, de la Durance, de Bordeaux, de Rouen, etc., etc. Le canal qui joint le Rhin au Rhône, par le Doubs, unissant les mers de Hollande avec la Méditerranée; celui qui unit l'Escaut à la Somme, joignant Amsterdam à Paris; celui qui joint la Rance à la Vilaine; le canal d'Arles, celui de Pavie; celui du Rhin. Le dessèchement des marais de Bourgoin, du Cotentin, de Rochefort. Le rétablissement de la plupart des églises démolies pendant la révolution; l'élévation d'un grand nombre de nouvelles; la construction d'un nombre considérable d'établissemens d'industrie et d'ateliers, pour l'extirpation de la mendicité; la création des dé-

pôts pour le même objet et pour arriver à ce résultat. L'achèvement du Louvre; la construction des greniers publics, du palais de la Banque, du canal de l'Ourcq, la distribution de ses eaux dans la ville de Paris, par plusieurs châteaux-d'eau; un certain nombre de fontaines du premier ordre, et un nombre immense de bornes-fontaines; les nombreux égouts; quatre mille toises de quais; les embellissemens et les monumens de cette grande capitale. Ses travaux pour l'embellissement de Rome; le retablissement des manufactures de Lyon. La création de plusieurs centaines de manufactures de coton, de filature et de tissage, qui emploient plusieurs millions d'ouvriers. Des fonds accumulés pour créer plus de quatre cents manufactures de sucre de betterave pour la consommation d'une partie de la France, qui auraient fourni du sucre au même prix que celui des Indes, si elles eussent continué d'être encouragées seulement encore quatre ans. La substitution du pastel à l'indigo, qu'on fût venu à bout de se procurer en France à la même perfection et à aussi bon marché que cette production des colonies. Nombre de manufactures pour l'usage de toute espèce de procédés d'arts appliqables, selon la théorie de sciences anciennes et perfectionnées, et de sciences nouvelles. Cinquante millions employés à réparer et à embellir les palais de la couronne. Soixante millions d'ameublemens placés dans les palais de la couronne en France, en Hollande, à Turin, à Rome. Soixante millions de diamans de la couronne, tous achetés avec l'argent de Napoléon. Le *Régent* même, le seul qui

restât des anciens diamans de la couronne de France, ayant été retiré par lui des mains des juifs de Berlin, auxquels il avait été engagé pour trois millions. Le Musée Napoléon, estimé à plus de quatre cents millions, et ne contenant que des objets légitimement acquis, ou par de l'argent, ou par des conditions de traités de paix connus de tout le monde, en vertu desquels ces chefs-d'œuvre furent donnés en commutation de territoire ou de contributions. Plusieurs millions amassés pour l'encouragement de l'agriculture, qui est l'intérêt premier de la France. L'institution des courses de chevaux, l'introduction des mérinos, etc., etc., etc.

Voilà une partie des *Trésors de Napoléon* : ils se montent à plusieurs milliars, et dureront des siècles. »

N. B. On se contente de rapporter ici cette note *comme renseignement historique*, sans en approuver ni improuver le contenu, qui, ne renfermant *que* DES FAITS, est facile à démontrer, s'ils sont vrais, plus aisé à détruire, s'ils sont faux ou altérés.

Quoique l'ouvrage d'où cette note est extraite ait été saisi, on croit d'autant moins que ce soit elle qui ait motivé ou prétexté cette rigueur, que sa publication avait été précédée par celle d'une pétition que l'éditeur (*Plancher*) a présentée à la Chambre des députés, « afin d'obtenir, dans la *loi sur les publications*, » une mesnre QUI DÉCHARGE DE LA RESPONSABILITÉ les libraires » qui se seraient soumis aux formalités. » Pour justifier l'insertion de cette note dans ce nouvel ouvrage, il en appelle à cette pétition, également fondée sur la justice générale et sur les intérêts particuliers.

LETTRE XXVIIe.

Votre Majesté a toujours fait consister une partie de sa gloire à élever des monumens qui attestent la richesse et la grandeur de la nation, à ordonner des travaux dont l'exécution fût une source de prospérités.

Les peuples voisins qui, pendant quelques années, ont été agrégés à l'empire, ont en partie profité de ce système.

Les belles routes des Alpes, le pont de Turin, celui de la Doire, le canal de Mons, les écluses d'Ostende, le bassin maritime d'Anvers, sont les meilleures réponses qu'on puisse faire à ceux qui disent que la spoliation des pays où nous pouvions pénétrer, était le but de nos conquêtes. Désormais la France devra seule recueillir les bienfaits d'une administration vigilante. Chez nous, les travaux n'avaient jamais cessé, même

pendant la guerre : que ne devons-nous pas espérer de votre protection spéciale, Sire, pour cette source de sa prospérité publique, quand nous aurons consolidé la paix ? Au nom de soixante mille ouvriers qui vous ont nommé *le grand Entrepreneur*, et dont les enfans vous demandent du pain, je réclame cette protection prévoyante qui, comme une providence, s'étend à tous. Certain de n'être pas désavoué, j'ai déjà rétabli un certain nombre d'ateliers, et j'en ai créé quelques nouveaux. J'attends de Votre Majesté des instructions pour les coordonner à un plan général et uniforme, et des fonds qui me permettent de faire fructifier leurs labeurs.

Paris, 25 avril 1815.

LETTRE XXVIIIe.

Vous m'avez ordonné, Sire, de vous rendre compte de la situation du clergé : voici les renseignemens que ma correspondance et les instructions déposées au ministère, me permettent de donner à Votre Majesté. Je diviserai ces renseignemens en deux objets distincts : 1°. le clergé catholique, dans sa situation intérieure et avec lui-même ; 2°. le clergé dans ses rapports avec le Pape.

Contre le vœu de la raison publique, en opposition formelle avec nos constitutions, mais par la force jusqu'alors invincible des circonstances, le clergé, qui a cessé de former un ordre politique, présente une corporation d'autant plus dangereuse, qu'elle agit invisiblement, insensiblement, ne s'attache qu'aux parties délicates et irritables de la société, et règne par une influence si

singulière, que les moyens mêmes employés pour la détruire, ne font que la fortifier davantage. Au retour du gouvernement royal, l'orgueil et la vengeance des nobles humiliés par la gloire *roturière*, ou dépossédés par les conséquences d'une révolution, que leur opiniâtre résistance rendit si terrible, s'emparèrent du clergé; et le plaçant entre ses nouveaux devoirs et ses anciennes affections, ils l'exposèrent à dévier de tous les principes. Quel était le but de cette odieuse manœuvre? Les émigrés se flattaient de parvenir à dépouiller les propriétaires des biens nationaux, quoique les ventes eussent été ordonnées par une longue suite de lois, quoique ces lois fussent du temps de Louis XVI, et sanctionnées par lui.

Bientôt il fut dérogé sur quelques points importans; ce qui indiqua, ce qui donna même une sorte d'assurance que l'ancienne législation serait successivement détruite.

Avec ce premier point d'appui, les émigrés regardèrent comme leur principal moyen celui de présenter les acquéreurs de biens nationaux comme des spoliateurs, et de chercher, sous ce rapport, à troubler les

consciences : ce moyen dépendait principalement de la part que le clergé voudrait y prendre ; les curés et les desservans furent circonvenus par les promesses les plus flatteuses.

On chercha surtout à leur persuader que la rentrée du clergé dans ses biens serait la suite du succès des émigrés. Malheureusement un grand nombre de prêtres ont cru à ce nouvel ordre de choses, et ont méconnu la règle de conscience confirmée par les déclarations mêmes du Pape, portant que les acquéreurs ne devaient point être troublés dans leurs propriétés. La Charte du Roi en garantissait également la jouissance ; mais les prêtres furent séduits par la perspective de leur ancienne richesse.

Les principes religieux n'ont pu les contenir ; ils ont été entraînés par une perfide impulsion. Ils n'ont pas senti qu'ils allaient encourir la haine de tous les paroissiens propriétaires, par eux-mêmes ou par leur famille, de biens nationaux : ils se sont trouvés ainsi engagés à prendre une part active et coupable au mouvement politique. Mais bientôt ils sont devenus, à ce titre, odieux non-

seulement aux acquéreurs de domaines nationaux, mais encore à tous les militaires que le sentiment de la gloire tenait attachés à Votre Majesté. Cependant ceux qui sacrifiaient ainsi le clergé, n'obtenaient rien pour lui du gouvernement royal; et sa position, loin de s'améliorer, devenait de plus en plus fâcheuse. Non-seulement les desservans n'ont reçu de ce gouvernement aucune augmentation de traitement, mais encore la plupart des communes, indisposées, ont cessé d'accorder des supplémens dont ils ont le plus grand besoin. Un décret du 15 mars 1814 avait attribué une indemnité de 150 fr. au desservant qui, à défaut de prêtre, faisait le service des deux paroisses : cette indemnité a été portée, par ordonnance du 6 novembre suivant, à 200 francs; et c'est la seule occasion où le gouvernement royal se soit occupé du clergé. Mais aucune partie de ce supplément n'étant encore acquittée, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté un projet de décret qui maintienne cette indemnité, et en ordonne, sur-le-champ, le paiement intégral, auquel sera cumulé l'arrérage.

Paris, 26 avril 1815.

LETTRE XXIXe.

Un abus coupable et effrayant existe depuis trop long-temps dans l'administration de la poste aux lettres : c'est un bureau particulier, isolé de toute dépendance, dégagé de toute hiérarchie, et que ne retient le frein salutaire d'aucune responsabilité. Ce bureau, formé par trois personnes inconnues les unes aux autres, et qui ne communiquent entre elles que rarement, a pour unique fonction de décacheter et d'examiner les dépêches suspectes. Il ne correspond directement qu'avec le ministre des affaires étrangères, et quelquefois avec le chef du gouvernement, quand le prince le juge nécessaire. Avant de prononcer contre cette abominable institution l'anathême qu'elle mérite, et par sa nature, et par ses formes mystérieuses, et par son illégitime objet, je me plais à rendre, de la probité, de la modération, de la discrétion, de la délicatesse, de l'incorruptibilité

de ceux qui l'occupent, le témoignage le plus solennel et le plus mérité. Je crois faire de ces honnêtes gens l'éloge dont ils sont dignes, en ajoutant qu'ils ne sont pas faits pour exercer un tel emploi. Quelles sont, en effet, leurs fonctions ? de pénétrer, par la voie même qui devrait les rendre impénétrables, dans la confiance, dans la pensée de leurs concitoyens ; de s'emparer de leurs secrets, et de livrer les uns et les autres à une surveillance essentiellement ombrageuse. Dors sur la foi d'un sceau que la civilisation rendit sacré ! dors, malheureux, qui, sur un papier qu'il dut croire discret, épanchas tes peines, tes projets, tes opinions ! Demain, l'autorité, qui déjà te soupçonne, t'arrêtera, te fera peut-être punir comme coupable !.... C'est pour la conquête de la liberté que vous reparaissez parmi nous, Sire ; vous ne souffrirez pas la continuation d'un abus qui l'outrage et la détruit. Je demande, avec la suppression du bureau secret, que la publicité donnée à cet acte de haute justice politique, ramène dans les cœurs et dans les pensées la confiance et la sécurité.

Paris, 27 avril 1815.

LETTRE XXXe.

Chaque jour, Sire, voit aplanir les difficultés qui s'étaient élevées entre le gouvernement de Votre Majesté et celui du Prince temporel de Rome. Les négociations de Rome, de Savone et de Fontainebleau, ont solennellement manifesté que le terme de ces obstacles était dans l'intention, dans le vœu, dans la volonté de l'Empereur. Les circonstances permettent d'ajouter que ce terme est aussi dans son pouvoir.

Le clergé se flattait que, sous le gouvernement royal, les deux autorités s'entendraient facilement ; mais quelques évêques non démissionnaires avaient résolu de troubler, par suite de leur insoumission au Pape, et pour leur intérêt particulier, l'Eglise de France. Ils ont osé proposer de rejeter le Concordat, que le Saint-Père regarde, au

contraire, comme le plus grand service qu'il ait pu, de concert avec Votre Majesté, rendre à la religion et à l'église de France. Il en est résulté que les négociations engagées avec la cour de Rome, loin de présenter une issue favorable et prochaine, rendait presqu'inévitables de très-longues discussions d'un autre genre et non moins fâcheuses. Si donc l'on peut espérer un prompt et heureux rétablissement de la paix de l'Eglise, c'est depuis le retour de Votre Majesté, qui, n'ayant plus avec le Pape les mêmes intérêts temporels et politiques à discuter, et n'ayant jamais voulu, quant aux matières ecclésiastiques, s'écarter du droit public que les deux autorités ont toujours reconnues en France, doit se flatter que de nouvelles démarches auprès de Sa Sainteté, et le desir qu'elles auront l'une et l'autre de mettre une prompte fin à ces troubles malheureux, ne tarderont pas de rendre à l'Eglise le calme qui lui est nécessaire.

Fondé sur ces principes, et dans l'espoir qu'ils seront entendus par ceux qui ont tant d'intérêt à les rétablir ou à les conserver, je propose à Votre Majesté de faire parvenir à

Sa Sainteté une déclaration officielle qui lui fasse connaître les intentions paternelles de Votre Majesté, relativement à l'Eglise de France, et ses dispositions pacifiques à l'égard du chef auguste de l'Eglise universelle.

Paris, 28 avril 1815.

LETTRE XXXIe.

Avant de soumettre aux Chambres le tableau de la situation de l'empire, tableau dans lequel doivent entrer, comme parties intégrantes et capitales, celui du commerce et des manufactures, permettez, Sire, que je place sous les yeux de Votre Majesté une esquisse de ce dernier. En la traçant, je ne ferai que reproduire des notions qui vous sont connues, et des idées qui vous sont familières ; mais je ne reproduis les unes et les autres que pour provoquer, sur plusieurs points que votre sagacité saisira, les lumières de votre génie et les décisions de votre autorité.

La France a l'avantage inappréciable d'être à la fois agricole et manufacturière : à l'exception du coton, les produits de son sol fournissent à ses manufactures, la presque totalité des matières premières qui leur sont nécessaires.

La France est du petit nombre de ces nations privilégiées qui peuvent, pour ainsi dire, se suffire à elles mêmes : l'agriculture lui fournit abondamment ce qui est nécessaire à la subsistance de ses habitans ; et les manufactures versent dans la consommation tout ce que le luxe du riche et les besoins du peuple peuvent désirer.

La nature avait donc tout préparé pour la prospérité de la France ; mais des institutions dont l'origine remonte aux premiers temps de la civilisation, ont contrarié de tout temps le développement de ces heureuses dispositions. Les droits féodaux, la dîme, les corvées, les réglemens, l'abjection dans laquelle on retenait l'homme utile et industrieux, sont tout autant de fléaux qui pesaient sur le peuple, et étouffaient les efforts de l'industrie.

Notre révolution, tant calomniée, a pu seule briser tous ces obstacles, et rétablir l'agriculteur, le manufacturier, le commerçant, au degré de considération que méritent leurs utiles travaux.

Si Votre Majesté compare l'état des arts avant la révolution, à ce qu'ils sont aujour-

d'hui, elle sera étonnée du degré de perfection où ils sont parvenus.

Jadis tributaires de l'étranger pour la plupart de nos produits, étrangers à presque tous les marchés de l'Europe pour l'infériorité de notre fabrication, nous pouvons aujourd'hui concourir, avec avantage, avec les pays où les arts sont les plus parfaits.

Le peu de temps que l'Angleterre jalouse nous a laissé pour faire connaître nos produits, l'a convaincue de notre supériorité dans presque tous les genres d'industrie ; et c'est pour nous replonger dans l'état de dépendance où elle nous avait laissé en 1789, c'est pour conserver le monopole du commerce, qu'elle cherche à susciter une guerre injuste dont tous les fléaux retomberont sur elle.

La seule crainte de la guerre influe déjà singulièrement sur le sort de nos fabriques : elles ne travaillent guère que pour la consommaton intérieure, qui, dans des temps de crise, diminue même sensiblement.

Tout ce que peut faire l'administration en ce moment, c'est de conserver ce qui est acquis, et de préparer des améliorations

pour l'avenir. Dans le système d'amélioration que fait le gouvernement, il s'est proposé de procurer à la France les branches d'industrie qui nous manquent, et de perfectionner celles que nous possédons : de ce nombre sont la fabrication des aciers fondus, la filature de coton dans les numéros les plus élevés, le perfectionnement des mécaniques propres à filer le lin, le chanvre et la laine ; l'amélioration et la simplicité dans la construction des machines à vapeur ; la fabrication des aiguilles à coudre, etc.

Des préjugés avaient fait regarder la fabrication du sucre de betterave comme l'une de ces productions qui, si elles donnent des résultats de quelqu'intérêt pour la science, n'en ont aucun pour le commerce : aujourd'hui il n'existe plus de doute sur les avantages qu'elle procure. Depuis l'ouverture de nos ports et l'extrême réduction des droits sur l'importation du sucre de canne, plusieurs établissemens se sont avantageusement soutenus, et la fabrication qui se perfectionne tous les jours, ne permet pas de douter que cette branche d'industrie qui présente de si grands avantages pour l'agriculture, ne s'é-

tablisse d'une manière stable, et n'affranchisse bientôt, pour cet objet, l'Europe du Nouveau-Monde. Il en est de même de l'indigo-pastel, dont la fabrication n'est pas aussi avancée, mais dont néanmoins il y a des établissemens qui ont résisté à la concurrence de l'indigo des Indes. Le gouvernement s'occupe, avec le plus grand soin, de nationaliser ces deux branches de l'industrie.

Nos fabriques de soude factice ont obtenu tous les résultats qu'on devait attendre de l'état actuel de la chimie : elles fournissent à tous les besoins, on les approprie à tous les usages ; et la France n'est plus tributaire de l'étranger pour ce produit.

Nos mécaniques pour la filature, le tissage et les apprêts se multiplient et se perfectionnent tous les jours.

Les ateliers de construction rivalisent de perfection dans leurs ouvrages, et la concurrence de leurs produits en a fait baisser le prix à tel point qu'on a pu les introduire dans les fabriques les moins importantes.

Une nouvelle machine née en France, et déjà adoptée en Angleterre, pour la fabrication du papier, vient d'être reportée dans

son pays natal : cette machine a l'avantage sur les procédés connus de faire des feuilles ou pièces de papier d'une longueur indéterminée, sur une largeur de quatre à cinq pieds ; l'économie pour la main-d'œuvre est d'un à quinze.

Je ne dois pas passer sous silence le procédé par lequel M. Darcet vient d'ajouter à la masse alimentaire, en retirant des os une nourriture aussi saine qu'abondante et économique : déjà cinq des plus grands hospices de Paris sont nourris par cet établissement. Tous les autres vont l'être incessamment, et l'économie est assez considérable pour que l'administration ait pu améliorer le sort des malades, et leur donner, sans augmenter la dépense primitive, de l'excellente volaille plusieurs jours de la semaine. Des établissemens semblables peuvent être formés dans toutes les grandes villes de l'empire (1).

Paris, 30 avril 1815.

---

(1) Pour prendre de l'activité française une idée exacte et détaillée, voyez l'utile ouvrage du comte Chaptal, intitulé : *De l'Industrie.*

LETTRE XXXIIe. (*).

SIRE,

Le ministre de la guerre et moi soumettons à Votre Majesté quelques questions dont la solution appartiendrait à son expérience militaire, quand elle ne serait pas réservée à sa suprême autorité.

1°. En cas d'invasion, les autorités (et quelles autorités) peuvent-elles se renfermer dans les places ?

2°. Y a-t-il des places où elles *le doivent?*

3°. Dans quel sens cette détermination peut-elle s'étendre aux sous-préfets ?

(*) Par deux lettres (7 mai et 11 juin), Napoléon décida,

1°. Que les préfets ne doivent jamais se laisser enfermer dans les places;

4°. Les maires, adjoints, employés, peuvent-ils y être jamais compris ?

5°. Que doivent faire les tribunaux, en cas d'invasion, de siége ou de blocus ?

Paris, 2 mai 1815.

2°. Que celles de Strasbourg, Lille, Besançon et Metz sont exceptées de cette mesure ;

3°. Que les sous-préfets qui ont leur domicile dans des places fortes dont la population est de plus de 8,000 ames, peuvent y rester ;

4°. Que les maires, adjoints et employés, suivent dans ces mesures le mouvement de l'administration générale ;

5°. Qu'en cas d'occupation simple, les juges doivent continuer de rendre la justice par les lois établies et au nom du souverain légitime ; qu'en cas d'occupation sous l'autorité et au nom d'une puissance étrangère, ils doivent continuer l'administration de la justice, toutes protestations faites et réserves préalables ; qu'au cas seul qu'on leur impose de nouvelles lois, ils doivent cesser leurs fonctions et protester contre la violence. (*Correspondance de Napoléon*, p. 112.)

LETTRE XXXIIIe.

Je présenterai à l'Empereur un bordereau purement statistique de l'instruction publique en France, à l'époque actuelle, me réservant de lui en offrir bientôt le tableau politique et moral.

L'Université, ébranlée depuis un an, se replace peu à peu sur sa première base : tous ses établissemens se remettent successivement en pleine activité.

Le nombre des établissemens étant réduit, les élèves sont nécessairement moins nombreux que les années précédentes ; cependant leur nombre n'a pas diminué dans la même proportion que celui des établissemens.

L'Université ne renferme plus que vingt-six Académies. Elle compte cinquante-deux Facultés, dont

7 de Théologie,
9 de Droit,
3 de Médecine,
10 des Sciences,
23 des Lettres,
36 Lycées,
368 Colléges,
41 Ecoles secondaires ecclésiastiques,
1,255 tant institutions que pensions,
22,348 Ecoles primaires.

Six mille trois cent vingt-neuf étudians suivant les cours des Facultés, les deux tiers au moins appartiennent toujours au Droit et à la Médecine, ci..... 6,329

Le nombre des élèves des Lycées s'élève à neuf mille, tant boursiers que pensionnaires et externes. ci.. 9,000

Celui des élèves des Colléges, à.. 28,000

Celui des élèves des Ecoles secondaires ecclésiastiques, à..... 5,233

Celui des élèves des institutions et pensions, à..... 39,623

Celui des élèves des Ecoles primaires, à 737,369

TOTAL..... 825,554

L'Ecole normale suit avec persévérance le but pour lequel elle a été instituée : elle compte en ce moment soixante-dix élèves.

C'est de là que l'Université doit tirer des sujets pour remplir les chaires des colléges, et les places d'agrégés et de maîtres d'étude dans les lycées : ces jeunes gens sont l'espoir du corps enseignant.

L'enthousiasme que les élèves font éclater dans les lycées est admirable : les sentimens qui les animent ont été comprimés, il est vrai, mais ils n'en ont acquis que plus d'ardeur.

Paris, 9 mai 1815.

LETTRE XXXIVe.

En me conformant aux ordres de l'Empereur, qui, au milieu des préparatifs d'une guerre imminente, ne perd pas de vue les sources qui doivent en réparer les dommages éventuels, je voudrais ne pas me borner à des données sommaires, à des points de vue généraux ; mais le temps me presse, les matières s'accumulent, et Votre Majesté veut tout reconnaître, pour tout apprécier. Toutefois, du sommet où l'ont placé sont génie et son autorité, elle n'a besoin que de jeter un regard sur chaque objet, pour l'explorer, un coup-d'œil, pour ainsi dire, circulaire sur tous, et qui en embrasse l'ensemble. Il me suffira donc de lui exposer ainsi la situation du commerce, pour que, dans cette perspective du présent, l'Empereur pressente et détermine l'avenir.

L'incertitude résultante de la situation politique de l'Europe, dans le moment actuel, a dû nécessairement ralentir, en France comme chez toutes les nations, les spéculations du commerce; mais cet état de choses ne peut être que momentané. L'intérêt et le besoin réciproques des communications et des échanges entre tous les peuples, auront bientôt rendu, aux rapports commerciaux qui les lient, l'activité et l'étendue dont ils sont susceptibles. Votre Majesté, qui est disposée à faire, pour la paix, tous les sacrifices qui sont compatibles avec l'honneur et l'intérêt de la nation, hâtera cette époque heureuse par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Alors, quel vaste champ s'ouvrira pour notre commerce, soit dans les expéditions que nous destinerons aux Etats-Unis d'Amérique, nos anciens alliés, et au royaume du Brésil, nouvellement offert aux spéculations du commerce européen? Aux Etats-Unis, au Brésil, nous aurons, pour ainsi dire, à créer de nouveaux rapports, à conquérir le goût du consommateur pour les produits nombreux et variés de notre industrie. Dans l'un et l'autre de ces pays, nous

trouverons à composer des retours avantageux en matières premières, aliment de nos plus importantes manufactures.

Au Levant et en Barbarie, la guerre la plus opiniâtre n'a pu nous faire perdre entièrement l'espèce de prépondérance que le commerce français y avait anciennement acquise; et les habitans de ces pays soupirent après le moment qui doit voir se rétablir tous leurs liens d'amitié et de commerce. L'Italie, privée depuis long-temps de ses relations commerciales, rapprochée plus intimement, saisira avec ardeur les premières occasions qui lui seront offertes pour satisfaire ses besoins, en s'approvisionnant des produits agricoles ou industriels, dont quinze années de jouissances antérieures lui ont fait contracter le goût et l'habitude.

Vers le nord de l'Europe, mêmes besoins, mêmes intérêts se font sentir pour rendre aux opérations du commerce, au travail des classes nombreuses de la société, la sécurité qui leur est si nécessaire, et que la force naturelle des choses doit ramener inévitablement un peu plus tôt ou un peu plus tard.

En attendant l'époque où pourront se réa-

liser des espérances d'autant mieux fondées qu'elles sont respectivement partagées par tous les peuples, l'administration étudie, discute et prépare en France les mesures qui doivent diriger et protéger le commerce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Déjà il a ressenti les heureux effets de sa bienveillante sollicitude dans cette disposition libérale qui, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, appelle la propriété commerciale et industrielle à nommer ses représentans au Corps législatif. Ainsi, désormais les véritables intérêts de ces deux sources de la richesse publique, seront discutés dans le sein même de la représentation nationale, par des commerçans et des manufacturiers distingués, que leurs lumières et la confiance de leurs concitoyens auront investis de ces fonctions honorables. Ce premier pas vers une amélioration sensible dans l'administration du commerce et de l'industrie, fait assez pressentir toute la considération qui s'attachera, par la suite, à l'exercice de ces professions utiles, trop négligées peut-être par les anciens gouvernemens, pour qu'elles s'appréciassent elles-mêmes à leur véritable valeur.

La révision de quelques articles du Code de commerce, que l'expérience a fait juger susceptibles d'être modifiés ; la refonte d'un tarif des douanes, sagement approprié à nos besoins, et calculé dans le double intérêt de nos importations et de nos exportations ; l'examen approfondi des grandes questions commerciales de franchise, d'entrepôt et de transit ; la protection due à notre marine et à notre navigation marchande ; l'encouragement des pêches lointaines et sur nos côtes ; toutes ces matières importantes, d'abord méditées de concert entre le gouvernement et les chambres de commerce, s'accroîtront encore, à la tribune publique, de tout l'intérêt qui naîtrait d'une discussion appuyée sur la connaissance exacte des faits et des localités.

Paris, 13 mai 1815.

FIN DE LA CORRESPONDANCE.

HISTOIRE

DES

QUINZE SEMAINES.

Huitième édition.

PARIS,

Chez LONGCHAMPS, Libraire, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, N°. 3.

IMPRIMERIE DE MOREAUX, RUE SAINT-HONORÉ, N°. 315.

Juillet 1815.

HISTOIRE

DES

QUINZE SEMAINES.

Une puissance monstrueuse opprimait la France, et menaçait l'univers; elle gouvernait au bruit des armes; la foudre proclamait ses lois; cette puissance, après un règne de trois mois, après une campagne de trois jours, s'est évanouie comme l'ombre, et nous avons tous répété ces paroles de l'écriture : *j'ai vu l'impie adoré sur la terre, etc.*

Au mois de mars dernier, les sages de la nation disaient : *Bonaparte nous amène la guerre civile et la guerre étrangère.* Les complices de Buonaparte répondaient en criant: *vive l'empereur! vive Napoléon!* Les prédictions des sages n'ont été que trop accomplies. Le navire qui a jeté Bonaparte sur nos côtes, semblable à ces vaisseaux qui reviennent du levant et recèlent dans leurs flancs le germe d'une funeste contagion, nous avait apporté

le deuil et la mort : au premier signal, le génie de la révolution, monstre long-temps enchaîné, avait fait entendre ses rugissemens ; le mensonge et l'erreur avaient repris leur empire, toutes les blessures de la patrie s'étaient rouvertes ; toutes les maladies de l'esprit humain qu'on croyait guéries, ont reparu avec des simptômes effrayans. Tandis qu'une multitude insensée, criait sur le chemin de Bonaparte, *vive l'empereur ! vive la liberté !* un cri d'allarme se faisait entendre chez les peuples voisins ; une barrière s'est élevée entre le peuple français et les autres nations ; un crêpe noir semblait placé sur nos frontières, comme dans les jours où la peste exerce ses ravages, pour avertir les voyageurs de s'éloigner d'une terre où les malédictions du ciel venaient de tomber. Lorsqu'ils ont vu le deuil et les malheurs de la France, lorsqu'ils ont vu l'Europe en armes, les partisans de Bonaparte ont crié encore : *vive l'empereur !*

Ce cri menaçant était la réponse à tous les avis de la sagesse, à toutes les plaintes de l'adversité ; toutes les familles ont été dans le désespoir pour que la famille de Bonaparte fût dans la joie ; trois cent mille hommes ont couru à la mort, pour qu'un seul homme fût sauvé ; les pères étaient forcés de livrer leurs enfans, les riches leurs trésors,

le pauvre, le prix de ses sueurs, pour défendre celui qui attirait tant de maux sur la France : le cri de *vive l'empereur ! vive Napoléon !* continuait à étouffer tous les murmures ; et du sein de la misère, du milieu des ruines, des voix s'élevaient encore pour crier : *vive l'empereur !* Ces terribles paroles étaient comme un cri de mort, qui jetaient partout l'épouvante, et retentissaient dans tous les lieux où se méditaient d'affreux complots, de sanglans attentats ; le peuple consterné criait : *vive l'empereur !* pour obtenir miséricorde ; il fallait crier *vive Napoléon !* pour conserver ses biens, pour sauver sa vie. On faisait répéter ce cri de mort aux victimes tremblantes de la tyrannie ; les malheureux Français accablés de fers, partout menacés, partout poursuivis, entendaient crier partout : *vive l'empereur !* Ceux qui allaient verser leur sang pour Bonaparte, volaient au carnage en répétant *vive Napoléon !* Dans nos villes de guerre, sur les champs de bataille, sur toutes nos frontières, on entendait ces paroles que des gladiateurs marchant à la mort adressaient à Caligula : *Ceux qui vont mourir saluent l'empereur.*

La France n'oubliera point le jour où le meilleur des rois quitta sa capitale, vers laquelle marchait en triomphe un farouche usurpateur. Les cris du désespoir retentissaient

dans les rues et sur les places publiques : le château des Tuileries était rempli de scènes de deuil. L'histoire peindra la douleur de ces grenadiers de la garde nationale parisienne qui fondaient en larmes, et se jetaient aux genoux d'un roi malheureux, en lui demandant sa bénédiction. La postérité versera des pleurs d'attendrissement, lorsqu'elle apprendra la sublime résignation du monarque et la profonde douleur du père de famille, forcé de quitter ses enfans.

Bonaparte n'était point encore arrivé, et le souvenir d'un bon roi, les profonds regrets qu'il avait laissés, gouvernaient seuls la capitale, contenaient les ennemis de la royauté, suffisaient pour maintenir l'ordre et la paix. Le roi de France, exilé de sa ville de Paris, traversait les provinces, accompagné de quelques serviteurs fidèles ; il n'avait point d'armée ; mais il était gardé par l'affection de ses sujets ; des témoignages d'amour et de respect éclataient partout sur son passage ; chaque ville voulait le retenir dans ses murs, et tout le peuple jurait de mourir pour lui ; mais la trahison s'efforçait de le séparer d'une nation fidèle. Une soldatesque qu'on avait égarée, des généraux parjures se plaçaient partout entre le monarque et son peuple ; le père de la patrie fuyait, et la patrie fuyait avec lui ; le

peuple faisait de longs adieux à son monarque, et le monarque cherchait à consoler son peuple. Bientôt, les vœux, les regrets, les prières de la France ont suivi sur une terre étrangère un prince qui ne vivait que pour le bonheur et la gloire des Français.

Dans le même temps, Buonaparte arrivait, précédé par la terreur. Des cris de guerre se faisaient entendre sur son passage. Entouré de canons, au milieu d'une haie de soldats, il s'avançait comme un ennemi victorieux ; à son approche, l'air retentissait de menaces et de blasphêmes ; la discorde secouait ses horribles flambeaux ; les mères pressaient leurs enfans dans leurs bras en frémissant de crainte; les bons citoyens gardaient un morne silence, et détournaient leurs regards, en pleurant sur les maux de la patrie. On ne voyait dans les rues, sur les chemins, que des soldats ivres, que des hommes couverts des haillons de la misère, fidèle et douloureuse image du gouvernement qui allait s'établir.

Celui qui avait signalé son règne par le plus odieux despotisme, revenait en prononçant le mot d'*idées libérales* ; ce mot, interprété par les plus honteuses passions, était comme un talisman qui avait la faculté d'égarer les esprits, et de rendre les hommes stupides. A ce mot, tous les factieux vieillis dans les trou-

bles de la révolution, tous les aventuriers qui n'avaient de patrie que l'univers, et qui parcouraient le monde une constitution à la main, tous ceux qui fondaient leur fortune sur le désordre, et qui disaient comme Job, que l'or vient de l'aquilon, tous les esprits faux, tous les esprits pervers étaient accourus, et regardaient déjà la France comme une conquête promise à leur ambition. Bonaparte nous avait fait passer de son despotisme au règne des idées libérales, sans qu'on pût s'apercevoir d'aucun changement ; ce qui prouve que les idées libérales, expliquées par la mauvaise foi, ne sont pas loin du despotisme, et qu'elles doivent être regardées comme un des instrumens de la tyrannie. Les mots qu'on ne peut définir, et qui n'ont point de signification précise, enflamment aisément l'esprit du peuple, et secondent merveilleusement le génie des révolutions.

Les idées libérales, si on entend par ce mot, l'amour de l'égalité, l'amour de la liberté, sont mieux exprimées dans l'évangile que dans les livres de nos philosophes ; mais dans l'évangile, les idées libérales s'unissent au désintéressement, à l'humilité, tandis que les novateurs ont trouvé le secret de les allier avec l'orgueil, l'ambition et l'avarice. Les apôtres de l'évangile, en prêchant les idées libé-

rales, foulaient aux pieds les choses de la terre; les novateurs, au contraire, ne prêchent aujourd'hui les idées libérales, que pour obtenir des honneurs, des richesses, et pour arriver à l'empire.

Bonaparte qui avait été chassé par une coalition de rois, savait qu'il pouvait être rappelé en France par la coalition de tous les vices; pour reprendre son autorité, il avait promis de la partager avec tous les intrigans qui viendraient au-devant de lui A peine est-il débarqué qu'il s'adresse à l'orgueil, à l'avarice, à l'ambition, et leur dit : *vous régnerez avec moi.* Aussitôt les partisans des idées libérales se sont fait les ministres du despotisme qui les admettait en partage de l'autorité, et qui leur promettait les dépouilles du parti vaincu. Le nom de l'empereur a été pour eux comme le synonime de l'égalité révolutionnaire, à l'aide de laquelle naguères ils s'étaient élevés au-dessus du peuple. Ils ont résolu de se servir de Bonaparte, comme ils se servaient autrefois de la liberté, pour effrayer et gouverner le monde. Ainsi les idées libérales n'étaient ni la véritable liberté, ni la véritable égalité, mais la tyrannie de plusieurs, en attendant que le despotisme d'un seul pût être rétabli par les bayonnettes, et pût refleurir par la victoire.

Entouré de ses nombreux satellites, Bonaparte prêchait les idées libérales comme Mahomet prêchait son Alcoran. En arrivant sur le territoire français, ce terrible apôtre de la liberté, avait déjà dressé des tables de proscription ; l'exil de plusieurs milliers de citoyens, les confiscations, les sequestres avaient signalé son retour dans la capitale. Quelques hommes connus par leur modération, avaient entrepris d'arrêter ses fureurs, et d'adoucir les rigueurs de la tyrannie ; mais telle était la malheureuse position des choses, qu'on ne pouvait s'opposer au despotisme qu'en prêchant la licence. Pour se défendre des entreprises d'un tyran, on invoquait le génie de la révolution, non moins redoutable que la tyrannie, et qui devait bientôt remettre la France sous le joug du despotisme le plus odieux.

Déjà l'anarchie avait étouffé toute espèce de liberté ; on se vantait de ne connaître d'autre servitude que celle des lois, et la France n'avait plus de lois ; on citait le peuple français comme le modèle des peuples libres, et dix mille agens de la tyrannie, au nom des idées libérales, disposaient à leur gré de la fortune et de la liberté des citoyens. On avait envoyé dans toutes les provinces des commissaires extraordinaires, pour que le despotisme fût

présent partout. Ainsi l'enfer envoye ses mauvais anges, qui parcourent le monde avec la funeste mission de pervertir, de corrompre l'espèce humaine, de semer partout la discorde ; ces commissaires étaient chargés de détruire en tous lieux le bien qu'avait fait le roi de France ; ils étaient chargés de faire triompher le génie du mal, de persécuter les Français fidèles, de récompenser les séditieux et les traîtres.

Les chemins étaient couverts de *fédérés*, nouvelle espèce de jacobins, armés à la fois de la parole et du glaive, qui allaient de ville en ville pour réchauffer la multitude égarée, pour animer les citoyens contre les citoyens, pour exciter au pillage des propriétés, pour souffler partout le feu de la sédition et de la guerre. Chaque quartier dans la capitale, chaque cité, chaque canton dans les provinces, avait ses tyrans, décorés du nom d'amis de la liberté et de la patrie. Chaque village avait ses délateurs, nuit et jour occupés à poursuivre la vertu qui se dérobait aux regards de la tyrannie, et le malheur qui cherchait un asyle. Tous ces apôtres de la sédition parlaient avec une insolente ironie du gouvernement paternel des Bourbons : ils disaient dans leurs proclamations, *malheur aux riches*, *malheur aux hommes vertueux*, *malheur à tous ceux qui*

sont restés fidèles à la monarchie légitime. Ils insultaient à la providence qu'ils accusaient d'avoir ramené parmi nous le meilleur des princes. Les ministres de la religion qui avaient prié pour le roi de France, étaient accablés d'outrages et forcés de prier pour l'oppresseur de la patrie. Dans plusieurs villes, le sanctuaire avait vu se renouveler les horribles scandales du règne de la terreur. Une multitude effrénée avait troublé le service divin, et crié au milieu des fidèles assemblés, *à bas le paradis, vive l'enfer!* Au pied des autels du Dieu clément, on jurait la mort de tous ceux qui n'avaient point oublié ses lois, et qui parlaient avec respect d'un monarque, sa plus fidèle image sur la terre.

Cependant le duc d'Angoulême dans la Provence ralliait les bons Français, et bravait tous les dangers pour sauver le royaume prêt à périr; toutes les espérances de la patrie se portaient vers ce prince magnanime; mais Bonaparte avait partout des complices; le génie de la révolte avait partout des émissaires; l'exemple d'un jeune héros, ne pouvait ramener des soldats égarés; la cause de l'antique France succombait de toutes parts: le silence du désespoir avait succédé aux bruyantes acclamations par lesquelles les peuples saluaient les Bourbons, et les braves restés fidèles à la

monarchie, s'éloignaient de France, en répétant : *Tout est perdu, hors l'honneur.* Dans le même temps la fille de Louis XVI, animait par ses discours et par son noble exemple, le patriotisme et le zèle des habitans de Bordeaux ; tout le peuple se ralliait autour d'elle, mais les soldats qui sous l'influence de Bonaparte avaient perdu le caractère et l'esprit français, étouffaient la voix des citoyens, et rejetaient les prières d'une héroïne, l'honneur et la gloire de la patrie. Ni la vue d'une auguste infortune, ni le spectacle d'une princesse en larmes, rien ne pouvait toucher leurs cœurs. Le mépris d'une si haute vertu est le crime le plus odieux de cette époque désastreuse et suffit seul pour caractériser le règne d'un farouche étranger.

Déjà la tyrannie ne trouvant plus d'obstacles, foulait la France sous ses pieds de fer et d'airain, et la multitude s'obstinait à répéter : *Vive la liberté, vive l'empereur* ! Dans la foule aveugle des adorateurs de Bonaparte, l'usurpation avait pris le nom de légitimité ; la fidélité n'était plus qu'une noire trahison : le crime était devenu la vertu : la tyrannie a besoin de changer le langage des peuples pour les tromper, elle a besoin de les tromper pour les asservir. Ceux que la justice repousse sont naturellement portés à dénaturer les idées du

juste et de l'injuste, pour apaiser leur propre conscience et celle de leurs complices. Lorsque les opinions établies ne leur sont pas favorables, il leur faut créer des opinions nouvelles. Les factieux et les tyrans se montrent sur-tout habiles à corrompre les vieilles institutions, pour consacrer des désordres et des crimes nouveaux. Bonaparte, toujours fidèle à sa politique, convoque une assemblée du Champ de mai ; le mot de Champ de mai semblait nous rappeler un souvenir national ; on aurait pu croire qu'un autre Charlemagne remontait sur le trône, et relevait parmi nous l'empire de l'Occident. Mais quel était l'homme qui convoquait l'assemblée du Champ de mai? l'usurpateur de la couronne des rois, le chef d'une troupe rebelle ! On ne voyait point arriver au nouveau Champ de mai, ni ces barons, ni ces vidames, ni ces preux chevaliers qui, chez nos ayeux, étaient l'éclat et le soutien de la monarchie française ; mais quelques bourgeois, les uns ignorés, les autres trop connus, qui accouraient pour détruire tout ce qui restait des lois et de la religion de nos pères, tout ce qui restait de l'antique monarchie ; des vétérans de la révolution, qui venaient pour livrer la patrie à d'ignobles tyrans, et le sceptre aux mains d'un étranger.

Bonaparte n'avait pas besoin de Champ de

mai pour s'emparer de l'autorité ; il n'avait pas attendu les décisions du Champ de mai, pour sortir de son île ; mais il voulait faire consacrer son usurpation, faire sanctionner tout le mal qu'il avait déjà fait à la France ; après avoir asservi et désolé la nation française, il voulait lui faire un dernier outrage en invoquant son nom. Il voulait que les clameurs de la révolte fussent rédigées en constitution, et que la honte de la France devînt comme une loi de l'état.

Bientôt une foule de députés, choisis par une minorité séditieuse, assiégent la tribune aux harangues, et viennent nous dire qu'ils ont la confiance du peuple français qui ne les a point nommés et qui ne les connaît point ; ils font parler la nation qui s'obstine à garder un silence accusateur ; ils proclament la guerre au nom de la patrie qui ne soupire qu'après la paix ; ils déclament contre les étrangers, et le plus barbare de tous les étrangers obtient leurs éloges et leurs suffrages. Ils accusent tous ceux qui ne partagent point leur délire, de n'être pas Français, comme s'ils étaient eux-mêmes des Français ces hommes pour qui l'histoire de notre patrie semble une histoire étrangère ; ces hommes qui osent nous dire que la gloire de la France n'a commencé qu'avec Bonaparte, et doit finir avec lui.

Ces législateurs qui devaient leur élection aux bayonnettes, ne voyaient la gloire de la patrie que dans le tumulte des combats. On sait qu'en Angleterre, où nos sages modernes vont sans cesse chercher leurs modèles, la présence d'une armée remplit d'effroi tous les amis de la liberté publique. En France, au contraire, ceux qui se vantaient d'avoir brisé nos chaînes, n'étaient rassurés que par l'aspect des armes. C'est à l'armée qu'on confiait le dépôt de la liberté ; c'est l'armée qu'on chargeait d'exprimer la volonté de la Nation. Bonaparte avait dit aux soldats : *tout ce qu'on a fait sans vous consulter est illégal.* Ce mot était devenu un axiome de la législation. Les soldats étaient appelés au *Champ-de-mai* et dans les assemblées politiques ; leur présence pouvait seule légitimer les travaux des législateurs ; ainsi l'épée faisait des lois ; le sabre travaillait aux constitutions de l'empire.

Nos philosophes modernes ne cessaient de déclamer contre le fanatisme religieux qu'ils accusaient d'avoir fait verser des torrens de sang ; mais ils n'élevaient point la voix contre la guerre qui dans l'espace de quelques années avait fait périr plusieurs millions d'hommes. Ils aimaient la guerre avec fanatisme ; c'est par la guerre qu'ils voulaient fonder la liberté. Pour que la France fût libre, tout le monde

monde devait courir à la mort ; tous les Français devaient mourir pour la liberté dont on parlait à la tribune ; mais il n'était permis à personne de vivre pour elle. On voulait que la nation ne fût qu'une armée, que la France ne fût qu'un camp. Il fallait qu'il y eût une batterie à la porte de chaque maison, des fortifications dans toutes les rues, du canon dans chaque promenade. On déclarait mauvais citoyens tous ceux qui ne désertaient pas les ateliers de l'industrie, tous ceux qui n'abandonnaient pas leurs moissons pour voler aux armes. Le patriotisme consistait à n'avoir point de famille, à négliger tous les travaux qui font la prospérité de la patrie, à s'entourer de ruines et de sanglantes images. Déjà on avait proposé des récompenses à ceux qui ravageraient les campagnes, à ceux qui brûleraient les villes. On envoyait d'abord la jeunesse à la mort, on s'emparait ensuite de l'âge mur ; la vieillesse n'était point un asile, les infirmités une excuse. Le législateur ne s'occupait plus de protéger la vie et la prospérité des citoyens ; pour que la France pût faire la guerre, toutes les lois condamnaient les Français à se dépouiller de leurs biens ; toutes les lois leur ordonnaient de mourir.

Tel était le règne de la liberté, tel était le règne de Bonaparte. Au milieu de la désola-

tion générale, tous les regards se portaient sur la ville que le fils de St.-Louis et d'Henri IV avait choisi pour sa retraite. C'est là qu'on conservait les institutions de la patrie, et les lois protectrices de la vie des citoyens; c'est là qu'on préparait des traités, qu'on méditait des plans qui devaient ramener la paix, nous assurer une liberté raisonnable et tranquille, nous faire oublier un jour tous les malheurs de la révolution et de la guerre. Toutes les fois que Bonaparte rendait une loi de sang, le père de la France, dans son exil, s'occupait d'une loi bienfaisante et salutaire. Lorsque la tyrannie de Bonaparte plongeait une ville ou une province dans le deuil, Louis-le-Désiré s'occupait d'avance de réparer les maux d'un peuple qui n'avait point cessé d'être sa famille; il était dans sa retraite comme l'ange du naufrage, recueillant les tristes débris de la patrie, prodiguant des secours et des consolations à tous ceux qui avaient souffert, pleurant sur les infortunes qu'il ne pouvait consoler.

Plusieurs fois, du fond de l'exil, sa voix paternelle arriva jusqu'à nous pour nous avertir du terrible orage qui allait éclater contre la France, et pour nous montrer le trône des Bourbons comme le plus sûr asile du peuple français; mais le mensonge et la révolte s'é-

levaient contre lui, et faisaient rejeter ses conseils. La calomnie poursuivait les plus vertueux des Bourbons : elle accumulait les plaintes sur leur règne passé, on calomniait leur règne futur. Comme la justice avait toujours présidé à leur gouvernement, on parlait des injustices qu'ils se proposaient de commettre ; la charte constitutionnelle de Louis XVIII avait été renversée par Bonaparte ; on reprochait aux Bourbons d'avoir voulu la détruire. On disait à la multitude, qu'au départ du roi, la dîme, la corvée, tous les droits féodaux allaient être rétablis : on disait au peuple qu'il n'aurait bientôt plus d'asile que les forêts, d'autre nourriture que l'herbe des champs. On faisait courir de prétendues listes de proscription adressées par les royalistes : on montrait les hommes qu'on devait égorger, les chaumières qu'on devait livrer aux flammes Tous ces bruits odieux enflammaient l'esprit d'une multitude facile à égarer : en lui faisant redouter ainsi des complots imaginaires, on détournait ses pensées des maux plus réels de la guerre étrangère.

Bonaparte qui armait toute l'Europe contre la France, cherchait à faire croire qu'il apportait la paix. Dans le premier mois de son retour, ses partisans nous disaient que l'Europe était épuisée d'hommes et d'argent, que

les rois ne seraient point d'accord, que le souverain de l'île d'Elbe s'était ménagé de puissans alliés: lorsque ces espérances venaient à être démenties, on répandait d'autres mensonges: on disait que les rois ne faisaient point la guerre à Bonaparte, mais à la nation française; qu'ils n'avaient pris les armes que pour se partager nos provinces. On réchauffait ainsi les passions de la multitude; et pour rassurer les esprits faibles, on leur disait que les peuples de l'Europe allaient secouer le joug de leurs souverains; que les armées étrangères n'étaient point aussi nombreuses que le publiait la renommée. On célébrait d'avance les victoires que Bonaparte allait remporter; on parlait de Bonaparte comme du libérateur de la patrie; chaque jour enfantait un bruit nouveau, une imposture nouvelle: c'était le règne des trompeuses illusions, des fausses alarmes, des espérances mensongères; mais bientôt la foudre devait éclater; au milieu des champs du carnage, la voix terrible de la vérité allait se faire entendre: Bonaparte ne peut plus mentir, et son règne est passé.

Déjà la justice divine, par la chute précipitée de Murat, avait averti que la dernière heure des usurpateurs était arrivée. Tout-à-coup le bruit se répandit dans la capitale et dans les provinces que Bonaparte était revenu

à Paris. Cette nouvelle fut pour nous la révélation d'un grand désastre ; toute la nation savait que Bonaparte ne revenait à Paris, que lorsqu'il était vaincu, et que le père des soldats avait coutume d'abandonner son armée au milieu des périls, et dans une retraite malheureuse. On se rappelait la fuite d'Egypte, la fuite de Moscou, la fuite de Leipsick ; partout on se disait : *pour la seconde fois, Bonaparte n'a pas su mourir, il revient dans la capitale pour savoir si de nouvelles victimes ne veulent pas mourir à sa place ; il revient pour savoir si la nation n'a pas encore quelques sacrifices à faire pour racheter sa honte et sa vie.* Après avoir déserté son armée, après avoir entraîné les soldats par son exemple, il ose donner l'ordre d'arrêter les déserteurs, il s'étonne que tous les soldats français ne soient pas morts pour lui ! L'insensé ! il se plaint d'avoir été trahi, lui, qui naguères nous faisait un crime de notre fidélité, et qui n'est rentré en France que par la trahison ! Il comptait sur le zèle et le dévouement des Français, sur le serment qu'on lui avait fait d'être fidèle, lui qui n'avait autour de lui que des hommes coupables du plus grand des parjures. Il osait se plaindre de la discipline de l'armée ; mais quelle discipline pouvait exister parmi des soldats qu'on avait égarés en son nom, qui

avaient méconnu la voix de leurs chefs les plus illustres, qui avaient déserté la cause du meilleur des princes, pour courir au-devant d'un usurpateur! Ainsi la perfidie et la licence ont fait tomber celui qui était arrivé par la licence et la perfidie; ainsi celui qui avait provoqué la violation de tous les sermens, a recueilli le fruit amer du parjure.

C'est alors que la honte de ceux qui se vantaient de nous avoir fait connaître la gloire, que les alarmes de ceux qui nous avaient inspiré tant d'effroi, nous ont été données en spectacle; nous avons vu pâlir le front de ces maréchaux infidèles, de ces modernes Séjean, qui avaient trahi Bonaparte pour Louis XVIII, et Louis XVIII pour Bonaparte, qui avaient flatté tour-à-tour le peuple et l'empereur, servi la liberté et le despotisme. Nous avons vu cette foule de princes, enfantés par la révolution, abandonner les palais qu'ils avaient envahis, quitter la pourpre impériale comme les acteurs quittent leurs habits de théâtre, et chercher un coin de terre dans cette Europe qui long-temps ne fut point assez vaste pour leur ambition.

Il faudrait avoir la plume de l'historien qui a peint le sénat de Galba, de Vitellius et d'Othon, pour retracer les délibérations de la chambre des pairs et de la chambre des repré-

sentans (*) ; là c'est l'ambition trompée qui emprunte le langage du patriotisme, et pleure la perte d'une place ou d'une dignité, en parlant des malheurs de la patrie. Ici c'est la crainte qui se montre dans l'exagération des discours, et voudrait se cacher sous le vain appareil des menaces. Plus loin c'est l'orgueil qui s'irrite du pardon qui lui est offert, qui se fait une vertu de l'obstination dans la révolte, qui est prêt à ébranler l'univers, plutôt que d'avouer une erreur. Pour se faire une juste idée de cette troupe de législateurs, créés par le génie de la discorde, on n'a qu'à lire le second chant du Paradis perdu, où l'Homère Anglais, qui connaissait si bien l'esprit des factieux, a peint le terrible conseil de Satan. Dans le conseil décrit par Milton, chacun des anges rebelles représente une passion ou un vice, montre une difformité ou un ridicule, propose un grand crime ou médite une grande calamité. Dans le sénat de Bonaparte, il n'est point de forfait dont on n'ait la pensée, point de malheurs dont on ne menace la France ; il n'est point de parti révolutionnaire,

---

(*) Nous devons dire ici qu'il se trouvait dans cette assemblée quelques hommes de bien ; mais ils étaient sans influence et sans pouvoir pour arrêter le désordre.

point de passion honteuse, point d'opinion extravagante qui n'ait son organe, son apologiste ou son représentant. En parcourant la liste des hommes qui le composent, on croit assister tantôt aux scènes de la terreur, tantôt aux sanglantes journées du 10 août et du 2 septembre, tantôt aux massacres de vendémiaire, tantôt aux proscriptions de fructidor.

Mais quel changement s'est tout-à-coup opéré dans cette assemblée! Chacune de ses lois semblait être comme la foudre qui devait frapper tous les rois : elle était au-dessus de toutes les craintes comme au-dessus de tous les remords. Aujourd'hui elle tremble pour elle-même : son premier sentiment est celui de ses propres périls ; les pères conscrits ne songent plus à mourir pour cette constitution qu'ils ont juré de défendre, mais ils songent à vivre pour en faire une autre. A l'exemple de leur maître, ils auraient voulu devoir leur salut à trente batailles, et se faire un rempart d'ossemens humains : ils demandent avec inquiétude combien il reste de soldats qui doivent mourir pour eux.

La présence de Bonaparte qui les remplissait de joie, maintenant les importune. Napoléon avait créé l'assemblée des législateurs ; l'assemblée à son tour avait proclamé Napoléon : chacun tremble ou plutôt rougit de son

propre ouvrage. La victoire était la première condition que les nouveaux législateurs avaient mise à la puissance de Bonaparte : cet empereur qu'ils ont adoré, est pour eux comme ces idoles à qui les sauvages demandent toutes sortes de biens, qui obtiennent de l'encens tant qu'elles accordent ce qu'on leur demande, mais qui sont battues de verges et renversées dans la boue lorsqu'elles ne remplissent point les vœux de leurs stupides adorateurs. Le sénat est persuadé maintenant qu'il ne peut se sauver avec Bonaparte, et veut s'emparer de la puissance : on ne célèbre plus à la tribune les victoires de Napoléon, on n'y parle plus que de ses fautes ; c'est lui qui a provoqué une guerre désastreuse ; il n'est plus le libérateur, mais le fléau de la patrie. De son côté, Bonaparte se repent d'avoir donné aux deux chambres, la faculté de juger sa conduite ; il commence à croire qu'il ne peut se sauver avec l'assemblée des législateurs, et veut la dissoudre. La lutte s'engage : Bonaparte jette un regard sur les fédérés des faubourgs, caresse la populace, et se promet la victoire ; la crainte, mobile tout puissant, redouble les forces des législateurs : Bonaparte est encore une fois vaincu. L'usurpateur qui avait promis de sauver la patrie, annonce enfin qu'il abandonne l'état et l'empire ; les lé-

gislateurs reçoivent froidement son message, et ne prodiguent les acclamations que dans le procès-verbal ; tandis que deux ou trois fanatiques vantent l'abdication de l'empereur comme un acte d'héroïsme, et votent des remercîmens à celui qui vient de perdre une armée, les autres se demandent d'un air inquiet si Bonaparte est parti pour le lieu de son exil.

Les mains long-temps victorieuses de Napoléon n'ont pu retenir les rênes de l'état : il n'a pu sauver la patrie ; qui achevera ce grand œuvre ? qui doit monter sur le trône pour repousser l'ennemi ? Bonaparte propose son fils, il propose un enfant aux suffrages de la nation, un enfant resté entre les mains des puissances qui nous font la guerre. Les législateurs qui s'étaient ralliés autour du char triomphant de Bonaparte, se rallient autour d'un berceau ; ils échangent un roi vaincu contre un roi prisonnier, et croyent avoir fait quelque chose pour leur salut et pour celui de la France.

Nous n'avons plus cet empereur qui a fait trembler l'Europe, à la tête des armées ; mais un empereur qui sort des bras de sa nourrice, qui bégaye avec peine le mot d'*empire*, et n'a jamais rangé en bataille que des soldats de fer-blanc et des héros de carton. N'importe, il va régner, et l'on peut encore faire entendre les cris de *vive l'empereur !* Déjà son règne est

commencé ; on fait d'horribles lois qui vont être exécutées en son nom ; dans l'âge de la faiblesse et de l'innocence, il est déjà un tyran sanguinaire ; c'est en son nom qu'on s'efforce d'arrêter les bruits qui se répandent, les opinions qui s'accréditent ; qu'on veut enchaîner la presse et même la renommée ; c'est en son nom que se renouvelle le code des suspects, qu'on poursuit, qu'on emprisonne les citoyens; qu'on veut envoyer tous les Français à la mort: les lois révolutionnaires, les proscriptions, les levées en masse, les constitutions nouvelles seront les monumens de son règne, et les jouets de son enfance.

Cependant, les législateurs s'étonnent, qu'après l'abdication de l'usurpateur, l'ennemi n'ait point cessé la guerre, comme si ces législateurs n'étaient pas les représentans de Bonaparte, comme s'ils ne s'occupaient pas de continuer son ouvrage ; comme si l'esprit de Napoléon ne vivait point encore parmi eux. Mais Bonaparte n'est point parti ; on redoute plus sa puissance que l'approche des armées étrangères. L'affreux génie de la révolution, qui l'avait élevé au pouvoir absolu, qui l'avait rappelé de son exil, se réveille tout-à-coup, et veut remonter sur le trône avec lui : Napoléon est encore l'idole de la multitude et l'empereur des faubourgs. Tous les satellites de la

tyrannie, tous les agens de la terreur sont en mouvement ; on menace, on outrage les paisibles citoyens ; l'effroi se répand dans les provinces ; toutes les villes sont dans l'agitation. La populace qui a pris les armes, et qui fait revivre l'armée révolutionnaire de Robespierre, parcourt les rues de la capitale, le sabre à la main, prépare les torches de l'incendie, en criant *vive l'empereur !* et menace de brûler Paris pour sauver l'empire.

Au milieu du désordre universel, les législateurs tremblans ne savent plus s'ils doivent confier leur salut à la monarchie ou à la république, s'ils doivent invoquer le génie de la révolution ou le génie du despotisme ; dans leur délire, ils les confondent ensemble, et les invoquent tous les deux à la fois : ils proclament tour à tour la sédition, la liberté, la tyrannie et la licence. Quelques hommes sages osent faire entendre leur voix ; mais les esprits sont tellement troublés, qu'on traite de folie le langage de la raison, et qu'on accuse de trahir la patrie, ceux même qui bravent tout pour la sauver. Des législateurs sans mission, des députés dont l'élection ne pouvait être reconnue que sous le règne de l'usurpateur, pèsent dans leurs balances les droits et les titres des rois. Ils cherchent partout un prince qui puisse sauver l'empire, mais ils ne songent

point à celui que la nation appelle par ses vœux. Ils sont prêts à demander un souverain aux nations étrangères ; ils le prendront volontiers chez les peuples barbares ; tous les monarques sont bons pour eux, pourvu qu'ils ne soient pas légitimes, car la justice les irrite ; tout ce qui est cher aux Français leur est odieux : la légitimité leur fait horreur.

De toutes parts l'ennemi s'avance, plusieurs provinces sont envahies ; de quoi s'occupent les législateurs ? Ils font une constitution ! Les bannières des armées anglaises et prussiennes paraissent à la vue de la capitale ; toutes les rives de la Seine sont au pouvoir de l'ennemi ; que font les législateurs ? ils corrigent la constitution ! le bruit du canon retentit de toutes parts, les barrières de Paris sont devenues le théâtre de la guerre, les villages voisins sont en flammes, on entend de la tribune les cris des blessés et des mourans ; que font encore les législateurs ? Ils achèvent en paix une constitution. Une constitution leur paraît le seul remède à tous les maux de la patrie ; ils sont prêts d'aller au-devant des armées coalisées, portant à la main une constitution comme dans les siècles religieux, on portait au-devant de l'ennemi, des croix et les reliques des Saints ; ils ouvrent les archives poudreuses de nos constitutions passées, ils vont chercher leurs

modèles dans l'antiquité, ils consultent la législation de tous les peuples modernes ; mais personne ne propose de faire revivre cette charte qui est un bienfait du roi, et qui peut mettre fin à tous nos maux ; cette constitution qu'ils avaient juré de défendre, qu'ils invoquaient naguères contre les amis du roi et contre le roi lui-même. Ils n'osent relever ce que Bonaparte a renversé : tout ce que Bonaparte a proscrit ne saurait trouver grâce devant eux. Il faut que la patrie périsse, si les lois qu'ils ont faites sous l'usurpateur, si les lois qu'ils font encore, ne peuvent la sauver.

A mesure qu'on approche du jour de la délivrance, le tumulte s'accroît, la France est plus agitée ; on entend parmi les conjurés ces grincemens de dents dont parle l'écriture. Ils se repentent de n'avoir pas pillé les villes, brûlé les châteaux, de n'avoir pas dépouillé les riches, égorgé les royalistes, de n'avoir pas achevé tous les crimes commencés. Tous ceux qui parlaient pour la paix étaient maltraités par une multitude furieuse ; tous ceux qui invoquaient dans leurs discours ou dans leurs écrits un gouvernement paternel, étaient traînés dans les cachots. On ne voyait dans cette vaste cité que des hommes qui se regardaient mutuellement comme des étrangers ou des ennemis ; on n'osait plus se communiquer ses

pensées ; on cachait ses sentimens et ses alarmes ; on osait à peine gémir sur le sort de la France, et demander des nouvelles de ce qu'on avait de plus cher. La tyrannie expirante cherchait sur-tout à désunir les citoyens ; lorsque deux hommes de bien venaient à se rencontrer, une bayonnette s'élevait entre eux. Le mensonge avait seul le privilége de se faire entendre : au milieu des désastres, on avait proscrit la piété ; la raison passait pour un crime d'état, la prévoyance pour une trahison. Des orateurs séditieux parcouraient les rangs de l'armée et promettaient aux soldats les dépouilles des citoyens : la capitale de la France, les monumens des arts, les dépôts des lumières, les richesses de la nation, tout allait périr sous les coups de nos ennemis, et par le glaive de nos défenseurs. Tandis qu'un crêpe noir couvrait toute la France, qu'on violait toutes les lois de l'humanité et de la justice, les chefs des factieux ne s'occupaient à la tribune que de comprimer l'impatience qu'avaient les Français de voir un roi qui venait réparer leurs malheurs ; ils calomniaient, à la face de l'Europe, la fidélité de la nation, et cherchaient à placer mille barrières entre le peuple et le monarque. Après avoir fait des lois tyranniques

pour conserver leur pouvoir, ils imposaient des institutions libérales à la monarchie. Sous leur règne, ils ne souffraient point d'opposition à leur volonté ; mais comme leur règne allait finir, ils préparaient les élémens d'une opposition future ; ils faisaient, pour l'avenir, un appel à la sédition et à la révolte. Ils s'occupaient gravement de placer une cocarde tricolore sur le diadême de Saint-Louis, et cherchaient à enchaîner d'avance l'autorité paternelle du roi, comme si le Roi n'avait pas besoin de toute son autorité pour refermer l'abîme qu'ils ont ouvert, pour nous faire oublier le mal qu'ils ont fait.

Cependant la populace à l'exemple de Bonaparte, abdique, en frémissant, sa souveraineté révolutionnaire. Les législateurs, plus ambitieux que Napoléon, veulent garder l'empire; mais bientôt leurs discussions deviennent l'objet de la risée publique : le ridicule suffit pour faire tomber cette puissance qui répandait l'effroi. Le calme commence à renaître, ce qui annonce que le Roi de France est déjà rentré dans son royaume ; le crédit public, qui n'est autre chose que l'espérance d'un meilleur avenir, renaît au milieu des ruines, et semble nous dire que la probité va remonter sur le trône. L'aigle impé-

rial

rial s'enfuit de clocher en clocher comme il était venu ; Bonaparte, accompagné de quelques-uns de ses complices, s'éloigne tristement ; les malédictions de tout un peuple l'accompagnent ; dans le même temps, Louis-le-Désiré s'avance vers la capitale ; il revient aussi du champ de bataille ; mais il ne l'a quitté qu'après avoir soigné les blessés ; des cris de mort ne signalent point son approche, comme ils signalèrent l'arrivée de Bonaparte. Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, ses partisans exprimèrent une joie féroce, et coururent embrasser l'autel des furies : les amis du roi courent dans les temples et remercient le dieu des miséricordes d'avoir sauvé la France.

Pour expliquer tant de révolutions, tant de situations diverses, on serait quelquefois tenté d'adopter, au moins pour la politique, la doctrine des Manichéens ; cette secte religieuse reconnaissait deux principes qui se partageaient et gouvernaient tour à tour le monde. L'un de ces principes était le génie du mal, l'autre le génie du bien : le premier présidait à la tyrannie, inspirait aux hommes le crime et la révolte, soufflait le feu de la discorde, se plaisait au milieu des ruines ; le second protégeait la vertu, faisait fleurir la paix, inspirait aux hommes

des sentimens d'humanité, de fidélité. On pourrait croire que la France est depuis long-temps sous l'influence des deux génies. Quand Louis XVIII est arrivé pour la première fois, c'est le génie du bien qui exerçait l'empire. Le génie du mal qui s'était ensuite saisi du pouvoir, avait rappelé Bonaparte, avait aveuglé la multitude, avait égaré l'armée ; aujourd'hui les deux génies semblent régner à la fois, et se disputent la France. L'un nous ramène la famille des Bourbons ; l'autre sème des obstacles sur leurs pas ; l'un parcourt les villes et les campagnes, une branche d'olivier à la main ; l'autre appelle à grands cris la révolution, et fait briller le glaive de la guerre civile ; lorsque Louis-le-Désiré est aux portes de Paris, le génie du mal régnant encore dans la capitale prêche la sédition, ferme les barrières, et retient tout un peuple prisonnier. Enfin le mauvais génie quitte la tribune, abandonne le pouvoir et s'éloigne en grondant. Le génie du bien a présidé seul à la rentrée d'un bon roi, et lui seul peut décrire les sentimens qu'il a mis dans les cœurs.

Nous avons vu cette journée, qu'on doit appeler la fête du retour. Au milieu des malheurs de la guerre, tous les Français trouvaient encore des larmes de joie ; le sou-

venir récent de la tyrannie et de l'usurpation, ajoutait à leur amour pour un roi légitime ; plus ils avaient souffert, plus ils étaient disposés à aimer ; plus les sentimens avaient été contraints, plus ils ont éclaté ; l'enthousiasme de la capitale s'est communiqué aux provinces, et la France qui jusqu'alors n'avait entendu que des cris de mort, que le bruit des combats, que les gémissemens de la douleur, peut répéter enfin les hymnes de la paix, les cantiques de la délivrance.

On avait dit quelques jours auparavant à la tribune, que les vœux des Français repoussaient la famille des Bourbons : c'est dans cette journée, c'est à la fête du retour, qu'on a pu se convaincre que les législateurs n'étaient point les représentans de la France, puisqu'ils avaient si peu connu les sentimens de la nation.

Il y a un an que nous célébrions l'arrivée des Bourbons comme un miracle de la providence ; leur retour, après une absence de trois mois, nous paraît un miracle plus étonnant que le premier, et surtout un plus grand bienfait du ciel.

Plus les malheurs de la guerre sont grands, plus nous devons applaudir à la chute de celui qui a provoqué la guerre, plus nous devons recevoir avec empressement ceux qui

viennent sauver les débris de la fortune publique : l'invasion du territoire est un horrible désastre ; mais la honte doit en retomber toute entière sur les hommes qui ont rappelé parmi nous le plus cruel ennemi de la France. Quel est celui qui a été chercher les étrangers jusque dans les déserts de la Russie ? Quel est celui qui, dans sa fuite, leur a montré deux fois le chemin de la capitale ? Lorsque Bonaparte rentra sur le territoire français d'où il avait été banni, Louis XVIII n'annonça-t-il pas à son peuple tous les malheurs de la guerre ? c'est la perspective douloureuse de tant de calamités, qui, à son départ, déchirait son cœur paternel ; c'est le spectacle des maux qu'il avait prévus, qui, à son retour, ferme son cœur à la joie. Le roi de France revient ; il n'est point ramené par l'ambition de régner, mais par le besoin de défendre nos droits et les siens. Il revient au milieu d'un peuple où il n'entendra que les gémissemens de la misère ; chez un peuple que la guerre et la révolution ont tour-à-tour désolé ; il verra les fureurs mal éteintes des partis et des factions qui viendront s'accuser devant lui ; il verra partout les traces sanglantes du règne de la terreur et du règne de Bonaparte. Son âme royale souffrira toutes les douleurs qu'il vient consoler. Sans doute que la paix de l'exil, que l'étude des arts qu'il

aime, lui paraîtront quelquefois plus douces que les pénibles veilles du trône. Il nous a dit lui-même que la couronne de Louis XIV n'était plus qu'une couronne d'épines. Il ne revient donc que pour se dévouer à la royauté, et pour prendre place parmi les plus malheureux des rois : qui de nous ne serait plein de reconnaissance pour un si grand sacrifice, pour un si saint dévouement! Vous qui regrettez Bonaparte, supposez un moment qu'il soit encore sur son trône usurpé ! Toutes nos cités seraient en flammes, toutes nos provinces ravagées de fond en comble ; la plus grande partie de la population aurait péri ; la capitale n'offrirait plus qu'un amas de ruines. Vous qui nous avez rendu la tyrannie de Napoléon, vous qu'afflige le retour d'un bon roi, supposez un moment que Louis XVIII fatigué de vos plaintes, effrayé de la tâche qu'il doit remplir, retourne dans sa retraite, et nous abandonne à la merci des étrangers victorieux; que deviendra alors la patrie? quel sera notre médiateur entre nous et l'Europe où nous n'avons plus d'amis, où Bonaparte nous a fait perdre tous nos alliés ? Que cette pensée étouffe donc vos murmures; entourez de vos bénédictions le seul appui qui reste à la nation française, et convenez enfin que la France a plus besoin de Louis XVIII que Louis XVIII n'a besoin de la France.

Les rois coalisés n'ont point fait la guerre, comme on l'a dit, à la prière de Louis XVIII, mais ils l'ont faite pour leur propre sécurité; ils n'avaient point l'intention d'asservir la France; mais de sauver l'indépendance de l'Europe menacée par Bonaparte; aussi avons-nous vu s'armer dans cette guerre, non-seulement les gouvernemens absolus, mais les peuples libres. Nos frontières ont vu flotter les drapeaux des républiques comme ceux des monarchies.

Une de nos plus grandes erreurs depuis vingt-cinq ans, c'est d'avoir mis toutes nos espérances dans la victoire, de n'avoir jamais confié le salut de la patrie qu'au sort incertain des armes. Nous avons oublié que les bonnes institutions, que le respect pour les traités, étaient, pour l'indépendance des états, une garantie plus sûre que la victoire elle-même. L'amour de la paix, la sagesse, la modération peuvent, aussi bien que la bravoure, veiller à la garde des frontières. Louis XVIII est surtout appelé à nous faire sentir cette vérité. Déjà sa présence rassure tous ceux qu'effrayait Bonaparte. La France retrouve sous son règne cette force morale que les autres gouvernemens lui avaient fait perdre; l'estime qu'il inspire à l'Europe peut seule apaiser la colère du vainqueur. Il n'a point d'armée, mais sa royale parole suffit pour sauver l'intégrité du

territoire, que des armées nombreuses n'ont pu défendre. Lui seul peut arrêter la guerre étrangère, lui seul aussi peut fermer les sanglantes blessures de la patrie. Il revient fort de son expérience et de l'expérience de son peuple. Du fond de sa retraite, il a vu les moyens qu'on employe pour renverser un état; il connaît les mesures qu'il faut prendre pour le sauver. La nation sait aujourd'hui que rien n'est durable que ce qui est légitime; elle sait enfin que tous ceux qui ont voulu passer les limites de la liberté, aspiraient à la tyrannie; que ceux qui ont eu la prétention de réformer nos lois, ne songeaient qu'à les détruire; que tous ceux qui s'efforçaient de trouver des torts au gouvernement des Bourbons, avaient l'intention de les renverser, et de se mettre à leur place.

Le roi a refusé les constitutions qu'on lui proposait, pour nous conserver celle qu'il nous a donnée, et que nous avons juré de défendre; il nous offre par là une garantie nouvelle de la fidélité de ses promesses; il est intéressé à maintenir son ouvrage, et la qualité de législateur nous répond de la politique et des intentions du monarque. Tout le monde sait que Solon consentit à mourir pour faire vivre ses lois, tant il est glorieux d'être législateur d'une nation; mais cette gloire, la première de toutes, ne saurait être appréciée par

la multitude. La gloire de Solon ne touche point cette foule de députés qu'on connaît à peine, qui se plaisent à défaire ce qu'ils ont fait, parmi lesquels personne ne répond de ses œuvres.

Toute la France se demande comment le roi va punir les factieux qui ont rappelé Bonaparte, qui ont renversé nos lois, désolé la patrie? Tous les coupables se sont fait connaître, tous les factieux qu'on avait oublié, tous ceux qui avaient joué un rôle sanglant dans la révolution, ont reparu autour du trône de Bonaparte, comme les principaux personnages d'un mélodrame reparaissent sur la scène au dénouement de la tragédie. S'ils ont proscrit dans leurs assemblées les amis du roi et le roi lui-même, qu'ils se rassurent : on ne les jugera point d'après les lois qu'ils ont faites; mais la France en pleurs demande que le génie de la révolte soit à jamais réprimé; les ruines qui nous entourent, semblent prendre une voix pour accuser les complices de Bonaparte, et pour solliciter un grand exemple. Les français ont plus besoin que jamais d'un monarque, qui soit indulgent pour l'erreur, inflexible pour le crime, et qui sache pardonner et punir comme Henri IV.

FIN.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU